



SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 24 OCTOBRE 2016

PROCÈS VERBAL

in extenso

APROUVE EN SEANCE PLENIERE DU 13 FEVRIER 2017

SOMMAIRE

Séance Plénière du 24 octobre 2016

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Benjamin DELRIEUX

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente	P. 8
- Discours introductif du Président	P. 9
- N° 1 - Décision modificative du budget primitif 2016	P. 11
	Vote P. 54
- Décision modificative – Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation	Vote P. 55
- Décision modificative – Budget annexe Fonds Européens	Vote P. 55
- Décision modificative – Budget annexe Régie Cinéma	Vote P. 55
- N° 2 - Tarifs 2017 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE)	P. 56
	Vote P. 56
- N° 3 - Modification du règlement budgétaire et financier	P. 57
	Vote P. 59
- N° 4 - Evaluation des politiques publiques : création de la Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP)	P. 60
	Vote P. 69
- N° 5 - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 avenant n° 1 relatif aux CPER 2015-2020 d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes	P. 70
	Vote P. 76
- N° 6 - Rapport sur la situation en matière de développement durable dans les ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes - Exercice 2015	P. 77
- N° 7 - Guide environnemental de construction et de rénovation durables de la Nouvelle Aquitaine	P. 95
	Vote P. 99

- N° 8 - Projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Nobatek - INEF4 »
Réhabilitation et Construction Durables et modalités de soutien aux projets des laboratoires
communs (INEF5 - UPPA et INEF4 - Université de Bordeaux). P. 100
Vote P. 101
- N° 9 - Contrat d'Objectifs pour une dynamique régionale déchets et l'économie circulaire
(CODREC) avec l'ADEME, dans le cadre de la politique régionale sur les déchets et l'économie
circulaire P. 102
- N° 10 - Demande de délégation de compétences du Service Public de l'Emploi (SPE)
P. 108
Vote P. 120
- N° 11 - Création du CARIF-OREF Nouvelle Aquitaine - Communication P. 121
- N° 12 - Programme d'Investissement d'Avenir : Avenant n° 1 à la Convention de subvention P. 124
Vote P. 130
- N° 13 - Appel à projets « Enseignement Supérieur - Recherche - Plateformes Mutualisées -
règlement d'intervention P.131
Vote P. 131
- N° 14 - Dispositif d'aide régionale aux colloques scientifiques ; Règlement d'intervention
Commission. P. 132
Vote P. 133
- N° 15 - Convention d'application du CPER 2015-2020 - Site de Bordeaux - Volet étudiant P. 134
Vote P. 137
- N° 16 - Communication relative à la politique de mobilité internationale des jeunes de la nouvelle
Région P. 1138
- N° 17 - Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements
publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux établissements publics
locaux d'enseignement pour l'exercice 2017 P. 143
Vote P. 144
- N° 18 - Création d'une Conférence Régionale Permanente de la mobilité et des Transports P. 145
Vote P. 151

- N° 19 - AGFA Healthcare Entreprise Solutions (2016-2019). Renouvellement du contrat de partenariat	P. 152
	Vote P. 156
- N° 20 - Contrat de partenariat et de croissance entre Ceva Santé Animale et la Région Aquitaine (période 2016-2019)	P. 157
	Vote P. 159
- N° 21 - Nouveau plan d'actions en faveur du développement des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) (période 2016-2019)	P. 160
	Vote P. 167
- N° 22 - Pacte Territorial d'Insertion 2016-2020 de la Haute-Vienne	P. 168
	Vote P. 168
- N° 23 - Commune de Limoges : Scène conventionné pour la danse	P. 169
	Vote P. 169
- N° 24 - Information relative à la fin de fonctions de certains emplois fonctionnels de la Région Nouvelle Aquitaine	P. 170

Motions / VoeuP. 171
- « Un soutien indéfectible de la Nouvelle-Aquitaine à ses spécificités culturelles »	Motion adoptée P. 174
- Motion « L'arrivée des migrants dans la région Nouvelle-Aquitaine »	Motion rejetée P. 186
Motion « La Nouvelle-Aquitaine terre d'accueil des réfugié-es »	Motion adoptée P. 187
Motion « Création d'un groupe de travail d'harmonisation de ,la politique régionale d'aide aux clubs de rugby de la Nouvelle-Aquitaine)	Motion adoptée P. 191
Motion « Région Nouvelle-Aquitaine zone hors CETA»	Motion rejetée P. 195

- Annexes	P. 216
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 221

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

LUNDI 24 OCTOBRE 2016

M. LE PRÉSIDENT. - Nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui une délégation de 24 jeunes : 10 jeunes en Service Civique qui sont en binôme avec 14 jeunes des Services Volontaires Européens.

Ces jeunes volontaires arrivent d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, d'Espagne, d'Estonie, de Roumanie, de Slovaquie.

Tous sont en France dans le cadre d'un projet de mobilité internationale, que la Direction jeunesse de la Région, en lien avec la Direction Europe, a d'ailleurs cofinancé. On aura l'occasion d'ailleurs d'en reparler sur la mobilité internationale des jeunes. On est donc particulièrement fier d'accueillir tous ces jeunes. J'ai la liste des prénoms mais je ne sais pas si...

Je salue aussi la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine, qui accompagne et structure le projet, puisque chacun d'entre vous allez intervenir dans les établissements scolaires, les universités, le monde associatif, afin de promouvoir l'intégration et la citoyenneté européenne, et l'apprentissage des langues.

Mes chers collègues, je propose que le Secrétaire de séance soit Benjamin DELRIEUX, le plus jeune.

Il accepte ?

Merci.

Sur les dossiers, et notamment la Décision Modificative, je vous ai fait distribuer un rectificatif, ou un correctif, qui est sans incidence sur l'équilibre financier de la DM puisque l'on ne prend en compte que les crédits de paiement et qui sortent les 5.625 M€ d'Autorisations de Programme pour GPSO, sur le chapitre 908, du fait qu'il reste 6.5 M€ d'AP libre d'emploi, pour le même dossier. Donc nous n'avons pas besoin d'inscrire ces dossiers et cela est sans incidence sur notre équilibre.

Etat des présences et des absences

Étaient présents :

Monsieur VANDENBROUCKE Gérard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur MACAIRE Jean-François (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (pouvoir en cours de séance à Mme Veyssy, PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS),
Madame ABELIN Véronique (UDI), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM), Madame ALCORTA Martine (EC-EELV), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE-MILHIET Soraya (pouvoir en cours de séance à M. Biteau, PRG), Monsieur ARGENTON Xavier (pouvoir en cours de séance à M. Dionis du Séjour, UDI), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Madame BAYLE Josie (UDI), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (FN/RBM), Madame BEYRIS Maryline (pouvoir en cours de séance à M. Lagrave, PS), Monsieur BITEAU Benoît (PRG), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (pouvoir en cours de séance à Mme Bourdin, EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (pouvoir en cours de séance à Mme Nayach, PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (pouvoir en cours de séance à Mme Pain, FN/RBM), Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame BRUN Yveline (FN/RBM), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (pouvoir en cours de séance à M. Lenoir, PS), Madame CHADOURNE Sandrine (FN/RBM), Madame CHARAÏ Naïma (PS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (FN/RBM), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (UDI), Madame CHAUMERON Lucie (FN/RBM), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame CHEYROUX Claudie (FN/RBM), Madame CLAVEAU-ABBADIE Charline (pouvoir en cours de séance à M. Cheret, PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (retard, pouvoir à Mme Diaz, FN/RBM), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (pouvoir en cours de séance à Mme Barat, PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LR-CPNT), Monsieur DARBON Alain (pouvoir en cours de séance à M. Nauche, PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (FN/RBM), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (FN/RBM), Madame DELATTRE Nathalie (pouvoir en cours de séance à Mme Abelin, UDI), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (FN/RBM), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (UDI), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI), Monsieur DUBOIS Robert (FN/RBM), Monsieur DUFORSTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (pouvoir en cours de séance à Mme Delcouderc-Juillard, PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (retard, pouvoir M. Corsan, PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM), Monsieur FLORIAN Nicolas (retard, pouvoir à Mme Estrade, LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Nathalie (PS), Monsieur FREL Lionel (pouvoir en cours de séance à Mme Motoman, EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (pouvoir en cours de séance à M. Verdin, FN/RBM), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (pouvoir en cours de séance à M. Vandenbroucke, PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (pouvoir en cours de séance à M. Malherbe, FN/RBM), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (FN/RBM), Monsieur HUSTAIX Gilles (FN/RBM), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (FN/RBM), Monsieur JACQUILLARD William (PS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (FN/RBM), Monsieur KERROUCHE Eric (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (pouvoir en cours de séance à M. Drapron, UDI), Monsieur LAMARA Laurent (FN/RBM), Madame LAMARQUE Gisèle (pouvoir en cours de séance à M. Laurent, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LR-CPNT), Monsieur LAURENT Patrice (PS), Madame LE GUEN Nathalie (FN/RBM), Madame LEICAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur LENOIR Laurent (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur MALHERBE Gonzague (FN/RBM), Madame MARCHAND Régine (PRG), Madame MARENDAT Véronique (UDI), Madame MARTY Christine (FN/RBM), Monsieur MINVIELLE Michel (PS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (pouvoir en cours de séance à Mme Laffore, PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-

EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (pouvoir en cours de séance à M. Moreau, PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (pouvoir en cours de séance à M. Durand, LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Madame PAIN Hélène (FN/RBM), Monsieur PALUTEAU Bruno (FN/RBM), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Madame PINVILLE Martine (pouvoir en cours de séance à M. Duforestel, PS), Monsieur RABIT Philippe (LR-CPNT), Madame REQUENNA Pascale (pouvoir en cours de séance à M. Aguerre, MODEM), Monsieur ROGISTER Thierry (FN/RBM), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur ROUSSET Alain (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI), Madame SÉMAVOINE Monique (pouvoir en cours de séance à Mme Saint-Pé, MODEM), Madame SIARRI Alexandra (retard, pouvoir à Mme Nadau, LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur TARIS Joan (retard, pouvoir à Mme Requenna, MODEM), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOLET Thierry (PS), Monsieur VERDIN Alain (FN/RBM), Monsieur VEUNAC Michel (pouvoir en cours de séance à Mme Moga, MODEM), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (pouvoir en cours de séance à Mme Tortosa, PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Madame WERBROUCK Séverine (pouvoir en cours de séance à M. Lamara, FN/RBM), Monsieur WILSIUS Francis (PRG).

Étaient représentés :

Monsieur AUDI Antoine (pouvoir à Mme Fontaliran, LR-CPNT), Monsieur BAUDE Vital (pouvoir à Mme Moebis, EC-EELV), Madame BEZIAT Françoise (pouvoir à Mme Durruty, LR-CPNT), Madame CALMELS Virginie (pouvoir à M. d'Amécourt, LR-CPNT), Madame CHADJAA Sally (pouvoir à Mme Laprée, LR-CPNT), Monsieur CIBERT Cyril (pouvoir à M. Tirant, PS), Madame GÉRARD Anne (pouvoir Mme Lanzi, PS), Monsieur GERARD Vincent (pouvoir à Mme Marty, FN/RBM), Madame JUTEL Elisabeth (pouvoir Mme Sabourin-Benelhadj, PS), Madame MESNARD Françoise (pouvoir M. Emon, PS), Monsieur PUYJALON Eddie (pouvoir Mme Latournerie, LR-CPNT), Monsieur SABAROT Henri (pouvoir M. Rousset, PS), Madame TARRASO Agnès (pouvoir M. Iratchet, FN/RBM), Monsieur THIERRY Nicolas (pouvoir à Mme Coutant, EC-EELV). Madame THOMASSON-BERNIER Aurélie (pouvoir Mme Gendreau, PS),

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2016

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le PV de la séance plénière du 27 juin, y a-t-il des remarques, des rectifications ?

Il n'y en a pas, le PV est donc adopté.

Approbation du procès-verbal de la Séance Plénière du 27 juin 2016

ADOPTÉ

DISCOURS INTRODUCTIF DU PRÉSIDENT

M. LE PRÉSIDENT. - Un mot, mes chers collègues, en ce début de séance, à la fois pour faire un petit rappel à l'ordre. Le 27 juin dernier, lors de la séance plénière, j'ai confié la présidence pendant le vote du Compte Administratif, à Nathalie LANZI. En mon absence et tandis que notre collègue procédait à la conduite de l'ordre du jour, plusieurs élus de notre Assemblée ont prononcé à son endroit des remarques inqualifiables. J'ai été interpellé par un certain nombre d'organismes, je vous rappelle que notre séance est filmée et retransmise en direct. Je voudrais dire à l'ensemble des groupes politiques que ces remarques et ces attitudes sont insupportables, et je demande à Nathalie LANZI de bien vouloir m'excuser, d'une certaine manière, ou nous excuser, de cela. Cela ne se renouvellera pas. Nos élus, les responsables que nous sommes, doivent être exemplaires dans leur attitude de responsables et de tels incidents ne peuvent se reproduire.

Un mot maintenant sur le processus d'organisation, les jurys avancent, qui procèdent à l'organisation de l'Administration de la nouvelle Région. Au gré de certains, pas assez vite, au gré d'autres, trop vite. Et il est évident que recréer une Administration et une hiérarchie administrative prend un peu de temps. J'ai souhaité qu'il y ait systématiquement des jurys qui se tiennent, de telle sorte que ce ne soit pas une décision du Président ou du Directeur Général des Services. Cela prend un peu de temps, mais les choses se mettent en place.

Le niveau N -2 de la DATAR est en train de se mettre en place parce que je compte beaucoup sur cette organisation pour l'aménagement de notre territoire – n'est-ce pas mon cher Gérard ? -. Dans le même temps, le DGS et ses collaborateurs, et Pierre CHERET, ont commencé à travailler avec les Organisations syndicales pour travailler sur l'harmonisation du statut du personnel. Derrière tout cela, c'est à la fois les primes, les horaires, qui sont inégaux dans les trois Régions, et je vous rappelle que la Cour des Comptes demande à ce que les choses soient rééquilibrées. Le système social, le système de mutuelle, il y a un long travail et je remercie Pierre CHERET de l'animer. J'espère qu'avant fin 2017, parce que ce n'est pas possible avant, nous aurons harmonisé ou au moins un calendrier d'harmonisation.

Un mot aussi - un peu en désordre pardon -, sur la crise agricole. Un certain nombre d'entre vous m'ont écrit, de toutes les sensibilités de cette Assemblée, à l'évidence l'on ne peut pas passer sous silence, même si la taille des exploitations n'est pas la même, les conséquences de la sécheresse, notamment dans le nord de la Région. C'est pour cela que l'on a décidé d'inscrire 4 M€ je crois, d'ores et déjà, en DM, sur cette crise. Jean-Pierre RAYNAUD en dira un mot tout à l'heure. La situation est effectivement particulièrement dramatique pour un certain nombre d'exploitations et en particulier soit la filière lait, soit la filière élevage en général.

Un mot sur une réforme qui nous concerne, qui concerne l'Assemblée régionale et que je voudrais saluer, le Premier Ministre a annoncé au Congrès des Régions de France qu'il allait substituer aux dotations une part d'impôt d'Etat, la TVA - ce qu'en l'occurrence à la tête des Régions de France je demandais depuis plus de dix ans -, c'est une petite révolution pour nous, qui nous permet à la fois de repartir après la suppression de la taxe professionnelle qui nous a « cassé les reins », la baisse des dotations de l'Etat qui frappe plus les Régions parce qu'elles sont dépendantes des dotations de l'Etat, à la différence des autres collectivités, et cela nous permet, notamment en matière de développement économique et d'accompagnement des entreprises, ou de recherche, de pouvoir être beaucoup plus optimistes. Cette petite révolution nous rapproche de ce qu'est la situation des länders allemands, de leur fiscalité, qui ont une part certes beaucoup plus importante, mais qui ont une part d'impôt d'Etat.

Voilà mes chers collègues, je ne vais pas reprendre ce que nous allons découvrir progressivement au cours de cette journée.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe de suite la parole à Andréa BROUILLE pour le premier dossier, à savoir la DM.

M. D'AMECOURT. - S'il vous plaît Monsieur le Président.

J'excuse notre Présidente, Virginie CALMELS, qui est retenue par le Conseil municipal de Bordeaux, qui se tient exactement en même temps que notre plénière et qui ne peut donc pas être avec nous ce matin. Elle m'a demandé de la représenter et m'a donné son pouvoir de vote.

Monsieur le Président, cette séance sera l'occasion d'échanger sur la DM, que vous nous proposez d'examiner, sur quelques délibérations, et sur quelques motions. Nous y viendrons au fil de la journée. Mais avant de démarrer cette séance, je souhaite revenir sur quelques événements qui se sont déroulés cette semaine, sans doute vous attendiez-vous d'ailleurs à ce que l'on y revienne lorsque vous avez affublé cette semaine, devant la presse, notre collègue et ami Olivier CHARTIER, Président de la Commission des finances, de « petit manipulateur politique ». Cette attaque, reprise par la presse, méritait une réponse à sa mesure.

En Commission des finances, le Rapporteur du Budget, Andréa BROUILLE, a annoncé que le Cabinet RISKEDGE, missionné par la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'aider sur le sujet des emprunts structurés, présenterait, lors de la prochaine Commission des finances, le 24 novembre, un plan d'action pour traiter des emprunts toxiques contractés par l'ex Région Poitou-Charentes. Monsieur le Président, d'après une dépêche AFP parue cette semaine, 87 % des emprunts toxiques des communes ont été renégociés depuis le début de l'année, pour obtenir des conditions de remboursement plus favorables. Et nous, la Région Nouvelle-Aquitaine, nous n'en serions qu'à établir un plan d'action. Et lorsqu'Olivier CHARTIER s'étonne du retard que l'on prend, on le traite de « petit manipulateur politique ». Mais qui manipule dans cette affaire ? Olivier CHARTIER, Président de la Commission des finances, qui demande que l'agenda fixé soit respecté ? Ou bien ceux qui entretiennent la lenteur de la sortie de crise ? Andréa BROUILLE a d'ores et déjà annoncé que ces emprunts étaient au nombre de 21, pour un montant de 172 M€, et classés en sept catégories, selon leur niveau de risque. Qui manipule, Monsieur le Président ? Olivier CHARTIER, Président de la Commission des finances et ancien chef de l'opposition de Poitou-Charentes ? Ou bien Ségolène ROYAL qui, invitée de l'émission « On n'est pas couché », répondant au chroniqueur Yann MOIX, niait l'existence de ces emprunts et criait à la diffamation ?

Andréa BROUILLE a par ailleurs confirmé que l'ex Région Limousin avait elle aussi contracté des emprunts structurés, dans une moindre mesure, mais avait pu, grâce au fonds de soutien de

l'Etat, en sortir. Le coût de la sortie - on l'examine dans cette DM – est de 12 M€, dont 36 % à la charge de la Région Nouvelle-Aquitaine. Le reste est à la charge de l'Etat. Les élus de la majorité ont confirmé, lors de ladite Commission, que l'ex Région Poitou-Charentes n'avait pas fait appel au fonds de soutien proposé par l'Etat. Imaginez-vous chers collègues, que non seulement les emprunts toxiques ont été contractés - contrairement à ce qu'affirme Madame ROYAL -, mais que les dirigeants de l'ex Région Poitou-Charentes, comme pour mieux nier l'évidence, n'ont pas déclaré ces emprunts, interdisant à la Nouvelle-Aquitaine de bénéficier du fonds de soutien, comme cela a été le cas pour le Limousin. Et on accuse le Président de la Commission des finances d'être un « petit manipulateur politique ».

Monsieur le Président, cela ne vous ressemble pas. S'il y a une manipulatrice dans cette histoire, elle est au féminin et ce n'est pas le Président de la Commission des finances.

Sur le sujet des impayés de l'ex Région Poitou-Charentes, le DGS a présenté ses excuses, je cite : « contrairement à ce qui avait été dit, le rapport d'audit d'Ernst & Young n'a pas de caractère confidentiel ». E&Y a ensuite pris la parole pour présenter ce qui, cette fois, est véritablement un audit, pour éteindre toute polémique.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne sais pas si cela s'appelle de la manipulation ou du maquillage, mais les faits sont d'une gravité extrême. Le rapport confirme que les impayés de l'ex Région Poitou-Charentes de 2015, reportés sur le Budget 2016 de la Nouvelle-Aquitaine, représentent la somme de 132 M€ (61.5 M€ en investissement, 70.5 M€ en fonctionnement). Ces impayés touchent toutes les compétences de l'ex Région mais se concentrent sur trois compétences : la formation professionnelle, la formation continue et l'apprentissage, les transports et les contrats de territoire. Puis-je préciser à cet instant, Monsieur le Président, que la vice-Présidente chargée de la formation professionnelle dans l'ancienne majorité Poitou-Charentes était Maryline SIMONE, et qu'elle est actuellement déléguée jeunesse-mobilité internationale-logement jeune et vie étudiante dans votre majorité ? Les impayés dans sa délégation représentent 44 M€, dont 22 M€ en sous-budgétisation. Qui manipule qui Monsieur le Président ? Puis-je préciser à cet instant, Monsieur le Président, que la vice-Présidente chargée des transports dans l'ancienne majorité Poitou-Charentes était Françoise COUTANT, et qu'elle est actuellement quatrième vice-Présidente chargée de la transition énergétique dans votre majorité ? Les impayés dans sa délégation représentent 30 M€, dont 8 M€ de sous-budgétisation. Qui manipule qui Monsieur le Président ? Puis-je préciser enfin, à cet instant, que la vice-Présidente chargée des contrats de territoire dans l'ancienne majorité Poitou-Charentes était Reine-Marie WASZAK, et qu'elle est actuellement déléguée réseau élue de proximité dans votre majorité ?

Le système a été organisé sciemment puisque les crédits ouverts au Budget n'étaient pas suffisants, ce qui met en évidence la responsabilité des élus. « Des consignes avaient été données

aux services pour retarder le paiement », je cite ici E&Y, « via une procédure d'arbitrage », ce qui met en évidence la responsabilité des chefs de services. Les comptes ont été clôturés plus tôt qu'habituellement.

Enfin, la Région Poitou-Charentes, en toute illégalité, ne pratiquait pas le rattachement en fin d'exercice. Les créanciers de l'ex Région Poitou-Charentes sont tant publics que privés. Ainsi, l'Etat qui est au nombre des créanciers pour plusieurs millions d'euros, ne pouvait pas ignorer la situation. Cet audit est une petite bombe, qui met donc en évidence que l'Etat savait et l'Etat n'a rien dit, le tout dans un contexte d'amateurisme généralisé. On y apprend notamment, chers collègues, j'ai honte pour tous les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les chefs d'entreprises, que nous défendons par ailleurs, qui eux pratiquent de la sorte, on y apprend, tenez-vous bien, que l'ex Région Poitou-Charentes n'appliquait pas le béaba des règles de comptabilité : rattachement des charges à l'exercice, enregistrement des factures, réservation des crédits, traçabilité. Parmi ses préconisations, E&Y suggère que l'on mette en place un bureau de réception des factures.

Alors Monsieur le Président, quand au cours d'une conférence de presse vous traitez le Président Olivier CHARTIER, qui dénonce ces pratiques depuis tant d'années, depuis tant d'années ! Et nous en apporterons la preuve avec la liste des interventions en Poitou-Charentes, de l'opposition, des différents membres de l'opposition sur chacun de ces sujets, à la fois sur les emprunts structurés, et sur les impayés. Quand vous le traitez de « petit manipulateur politique », permettez-nous de réagir. Dire ce matin dans Sud-Ouest que l'opposition picto-charentaise n'avait jamais abordé le sujet est un fantasme, Monsieur le Président. Cela ne vous ressemble décidément pas.

Si le travail d'Olivier CHARTIER vous déplaît tant, Monsieur le Président, qu'attendez-vous pour nommer un ou une vice-Président(e) en charge des finances ? Andréa BROUILLE a toutes les compétences pour se faire. Pourquoi reste-elle Rapporteur du Budget et pourquoi ne la nommez-vous pas vice-Présidente chargée des finances ?

Le groupe LR-CPNT de la Région Nouvelle-Aquitaine renouvelle sa confiance à Olivier CHARTIER - et c'était l'objet de mon intervention -, Président de la Commission des finances, qui n'a d'autre objectif que la transparence, la vérité et le respect de l'agenda. Tout ceci, dettes structurées, impayés, s'inscrit dans un contexte très défavorable pour notre Région : chômage en hausse, crise agricole – vous venez d'en parler – après la crise aviaire la crise du lait, les mauvaises récoltes et le prix des céréales, la désindustrialisation mais aussi les problèmes de gestion même de la Région après la loi NOTRe – vous venez d'en parler -. Dans un contexte de fracture de la majorité sur les grands choix régionaux, la fusion n'a pas été préparée, l'harmonisation des politiques régionales est en panne, les transferts de compétences ne sont pas anticipés, la loi NOTRe est très compliquée, transférant des demi-compétences, comme si une demi-mesure

permettait d'atteindre l'objectif. Comme également le transfert de la compétence économique des Départements vers les Régions, qui reste toujours dans l'inconnu quant à son financement, les ressources nouvelles proposées n'engageant qu'un Gouvernement en fin de vie.

Bref, on ne sait pas où l'on va, l'impréparation est totale, dans un contexte de gestion calamiteuse de l'ex Poitou-Charentes qui plombe les comptes. Dans cette situation, nous rappelons que nous nous opposons à toute nouvelle dérive fiscale, comme vous le proposez durant cette séance avec le maintien à son taux maximum de la taxe sur le carburant.

Mais 133 M€ d'impayés, 172 M€ de prêts structurés, imaginez-vous, chers collègues, la forme qu'aurait pu prendre cette DM sans ces « ardoises ». Oserais-je dire des « ardoises Royales ». Et l'on traite notre Président de Commission des finances de « petit manipulateur politique ».

Merci.

M. LE PRE SIDENT. - Le problème, cher collègue, est que vous mélangez tout. Chacun l'a observé.

Je demanderai tout à l'heure à Andréa BROUILLE, de dire pourquoi j'ai poussé un « coup de gueule » à l'égard d'Olivier CHARTIER - avec qui je m'entends bien par ailleurs et avec lequel on travaille bien -. Les personnes que l'on aime bien, à un moment donné, quand on trouve qu'elles dérapent, il faut taper sur les doigts. Cela se passe comme cela dans les familles.

Pourquoi vous mélangez tout ? Parce que vous mélangez ce que j'ai mis sur la table, sur les dérives financières de Poitou-Charentes. Ce n'est pas vous qui l'avez fait, même si l'ancienne opposition avait posé des questions, c'est nous qui avons mis cartes sur table. Personne n'avait parlé d'impayés auparavant.

[Intervention hors micro inaudible] Si, moi.

M. LE PRE SIDENT. - Je ne l'ai pas eu souvent. Vous en avez parlé en début d'année 2016 Madame.

En tout cas, et c'est bien là votre embarras parce que qui peut nier que l'on fait la transparence ? Qui peut le nier ? Personne. Et tranquillement, sans mettre en cause forcément les personnes que vous avez évoquées tout à l'heure, parce que c'est là où vous dérapez, cher collègue. Je me suis exprimé plusieurs fois ici, ou en petit comité, sur la cause. Je sais que les personnes que vous avez nommées tout à l'heure n'étaient pas au courant, cela peut être paradoxal, ce n'est pas bien, mais elles n'étaient pas au courant de l'importance de ces trois problèmes. Rien n'avait été documenté.

J'ai pris mes responsabilités, j'aimerais bien que l'on regarde l'état actuel du Budget d'un certain nombre de communes qui ne sont pas très loin de chez nous.

Que s'est-il passé ? Un audit, et cela a été quand même le paradoxe, premier audit d'E&Y, que dit une partie de l'opposition ? Ce n'est pas suffisant, ce n'est pas un audit suffisamment complet. Que dit le deuxième audit, certes plus documenté ? Exactement la même chose. Cet audit a été distribué normalement à la Commission des finances, jeudi ou vendredi dernier, je ne sais plus, mais il dit exactement la même chose.

Sur la situation de la dette, là aussi c'était déjà dit, donc cela sert à quoi de le répéter ? Je pense qu'il est temps aujourd'hui de tourner une page, et de plus s'intéresser à l'avenir que de s'intéresser au passé. J'ai pris mes responsabilités avec l'exécutif de régler le problème... Cela ne me gêne pas puisque c'est moi qui l'ai dénoncé et pas vous. Là est l'embarras.

Je souhaite que l'on passe... Je voudrais que sur ce qui a motivé ma réaction - peut-être un peu vive -, Andréa BROUILLE puisse donner l'explication purement technique.

Mme BROUILLE. - Je vais peut-être revenir sur les faits. Réunion de lancement sur les emprunts à risques, qui a été réunie le 14 septembre, la veille d'une Commission des finances. Dans cette réunion de lancement, où le Président Olivier CHARTIER était invité mais qui n'a pu - pour raisons professionnelles - s'y rendre, a été fait l'état des lieux des prêts structurés dits « à risques » de Poitou-Charentes, une analyse des contrats a été réalisée par le Cabinet Riskedge et une proposition de stratégie de défaisance, mais quand on dit proposition, c'est juste savoir s'il va falloir en sortir globalement ou individuellement. En tout cas, la question est est-ce que la Région doit sortir à tout prix de ces emprunts, à n'importe quel prix ?

En Commission des finances, le 15 septembre, le lendemain, en raison d'une transparence voulue par le Président, et voulue aussi dans le travail de cette Commission des finances, j'ai exposé ce qui s'était passé le 14 septembre. À la suite de cette présentation, la Commission des finances a fait des échanges et de ce fait, on a décidé que cette stratégie de défaisance pourrait être formalisée par une intervention du Cabinet RISKEDGE dès le mois d'octobre, mais qu'il nous fallait au préalable s'assurer de la présence du Cabinet RISKEDGE. Ce qu'a fait l'équipe des services finances, Jean-Michel MELLIER, DGA, a appelé le Cabinet RISKEDGE qui ne pouvait pas se rendre, le 20 octobre, pour cette présentation sur la Commission des finances. Dès lors, comme nous avons convenu le 15 septembre, d'une réunion le 24 novembre, a été actée avec le Cabinet RISKEDGE cette présentation à la Commission.

Pourquoi l'énervement du Président, que je partage ? C'est que simplement, malgré la qualité je pense unanime et saluée du travail qui est fait en Commission des finances, cela n'excuse en rien que des échanges internes relatifs aux travaux de la Commission, puissent être repris dans la presse, sans mesurer que les propos tenus mettent en cause tout simplement la transparence voulue par l'exécutif et les services, mais aussi mettre en cause un cabinet, qui d'ailleurs s'en est ému puisqu'il n'en avait pas la mesure. Donc je voudrais simplement rappeler que ce n'est pas un

plan d'action de savoir exactement comment sortir de ces emprunts, puisque je vous rappelle malgré tout que c'est une mission d'accompagnement de la Région, qui va durer deux ans. Donc le plan d'action va être véritablement acte fin décembre 2016 – je l'avais redit en Commission des finances – et dès janvier 2017, va se mettre en place le plan d'action. Il n'y avait pas à crier au scandale que l'exécutif n'assume pas et reporte, c'est tout simplement un Cabinet non disponible et non pas une volonté de non transparence.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, merci de me donner la parole.

Je voudrais dire à mon tour qu'il est parfois un peu surprenant qu'entre les travaux que nous avons au sein de la Commission des finances – et je me permets de le signaler pour tous les collègues qui n'en sont pas membres – qui sont je pense des travaux sérieux et de qualité, nous voyions surgir ensuite, de manière un peu étrange, toujours des polémiques à la veille de nos réunions plénières.

Ce que je peux vous dire à ce stade est qu'au sein de la Commission des finances, tout ce qui avait été annoncé par le Président, qui avait révélé les difficultés qui étaient celles de l'ancienne Région Poitou-Charentes, l'ensemble des éléments ont été portés à connaissance des membres de la Commission des finances. S'agissant des retards de paiement, l'audit complet a été remis à l'ensemble des membres en fin de semaine dernière, comme il était prévu de le faire. Je vous fais observer d'ailleurs que ces éléments correspondent à ce que les services de la Région eux-mêmes avaient avancé comme difficultés, et que l'audit n'a rien révélé de particulièrement nouveau par rapport à ce que les services avaient mis à jour. Que s'agissant – et c'était une des préoccupations d'Olivier CHARTIER – des excès d'AP, un travail important a été fait également de remise en ordre - et c'est d'ailleurs l'un des objets du Budget Supplémentaire que nous examinerons tout à l'heure -. Que sur les engagements économiques qui pouvaient être ceux des Régions auparavant, les travaux sont en cours pour en faire la liste. Restent les emprunts structurés effectivement, sur lesquels la Région s'est engagée, en sus des travaux par ailleurs que mène la Chambre Régionale des Comptes, à réaliser un audit. J'attire simplement l'attention des collègues qui demandent des éléments rapides, que ce sont des éléments d'une grande complexité technique. Je vous rappelle d'ailleurs que certains de ces contrats ont depuis été interdits par le législateur puisque ni les banques, ni les collectivités, ne sont capables de se retrouver dans lesdits contrats. Cela demande donc une analyse de la part du Cabinet d'audit, extrêmement précise, et longue, et c'est un sujet qui ne peut pas se traiter en quelques instants. Ceci étant, Andréa BROUILLE vient de le rappeler, encore une fois transparence complète, la liste exhaustive des emprunts en question vous a d'ores et déjà été communiquée, donc il ne s'agit pas de cacher je ne sais quoi, il s'agit maintenant, à partir des emprunts tels qu'ils ont été portés à connaissance de l'ensemble de la Commission des finances, de définir une stratégie régionale de sortie, qui soit pertinente, c'est-à-dire qui soit la moins coûteuse possible pour la Région. Et cela ne se fait pas par un claquement de doigts ou en disant :

il n'y a qu'à sortir... Il y a plusieurs problèmes qui se posent, d'abord il y a le fonds qui avait été ouvert par Bercy, le Président de Région a demandé que l'on puisse réexaminer l'ouverture de ce fonds, donc cela prend un peu de temps, et puis surtout, cela demande un traitement emprunt par emprunt, en fonction des conditions du marché, pour savoir quelle est la bonne stratégie que doit adopter le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour sortir, au moindre coût, de ces emprunts. Et tout cela demande un peu de temps. Ce travail est mené de manière très concrète, transparente, par l'exécutif et au sein de la Commission des finances, donc ce qui me surprend – et j'ai été surpris aussi comme le Président – est de constater que malgré ce travail sérieux de transparence, la CRC travaille, des audits sont en cours, à chaque fois les résultats vous en sont communiqués, les services ont fait un gros travail puisque je rappelle que le BS que nous allons examiner montre que par rapport au BP il y a un écart infime, et c'est donc que tout le travail avait été fait et bien fait, qu'il faille sans cesse réalimenter une polémique, comme si l'on voulait à chaque fois recommencer le débat picto-charentais. Je vous invite, comme le Président, à vous tourner un peu vers l'avenir et à travailler pour qu'au sein de la Commission des finances, dans le sens de l'intérêt de notre nouvelle Région, nous sortions au mieux des difficultés du passé plutôt qu'à essayer d'inventer des polémiques qui n'en sont pas.

Merci Monsieur le Président.

M. RABIT. - Très brièvement Monsieur le Président.

On ne peut quand même pas vous laisser dire des contre-vérités – malgré tout le respect que l'on vous doit – et vous laisser réécrire à votre seul profit, l'histoire. Il y aurait manipulation si nous dénoncions aujourd'hui ce que nous n'avons pas dénoncé hier. Or, à l'époque, pour avoir pendant six ans fait partie de l'opposition à Madame ROYAL en Poitou-Charentes, nous avons pris nos responsabilités et nous avons dénoncé ce qu'il y avait à dénoncer. Et pour ma part, je me souviens être intervenu très précisément – et les PV en attestent, mais également la presse -, Monsieur GUILLETON à l'époque, qui était journaliste - maintenant il est devenu écrivain – en a attesté lui-même, j'avais posé la question précisément à Madame ROYAL sur l'existence d'emprunts toxiques dans la Région Poitou-Charentes, et j'avais même proposé une notation par une Agence de notation. Madame ROYAL - qui n'était pas à cela près -, m'a répondu les yeux dans les yeux qu'il n'y avait absolument aucun emprunt toxique dans la Région Poitou-Charentes, et qu'en ce qui concerne une notation par une Agence, il n'en était pas question.

Je reviens sur ce que vient de dire mon collègue Yves D'AMECOURT, qui manipule qui dans cette affaire ?

M. LE PRESIDENT. - En tout cas, je peux vous dire, comme vous le voyez, parce que c'est la Région qui en prend l'initiative, qui les finance, etc. ce sont les services qui ont découvert cela. Je suis désolé, je comprends l'embarras de l'opposition, mais l'exécutif fait le travail.

M. CHARTIER. - Monsieur le Président, je suis assez confus que nous ayons autant parlé de moi en ce début de séance, et je voudrais du coup prendre la parole à mon tour très vite.

Je pense qu'à la Commission des finances - et je suis heureux de remarquer que cela a été dit par des collègues de la majorité -, les choses se passent bien. Vous n'y siégez pas et j'imagine que l'on vous fait des comptes-rendus réguliers, et je crois que cette Commission travaille à la fois régulièrement, puisque nous avons des séances entre les sessions, à peu près une par mois, nous fixons ensemble l'ordre du jour et je donne gré aussi à l'exécutif de me laisser une grande liberté sur l'ordre du jour. Et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons convenu, le 20 octobre, et les PV en tout cas de nos collaborateurs, ceux de l'opposition, avaient bien marqué noir sur blanc que nous aurions une restitution du rapport RISKEDGE en question. Retard ou pas, c'était un autre agenda, nous nous en sommes expliqués à la Commission des finances et je ne voudrais pas à mon tour en rajouter, Yves D'AMECOURT a dit les choses.

Cette Commission des finances, je pense qu'elle est vraiment utile, que nous y travaillons dans un bon esprit, sans esprit de polémique, de façon factuelle, mais en tant que Président de la Commission des finances, mon rôle n'est ni de faire plaisir à l'exécutif, ni d'entraver le bon fonctionnement de l'Administration, et si j'ai pu, par mes propos, heurter l'Administration, notamment le Directeur en charge des affaires financières, Monsieur MELLIER, vraiment je m'en suis expliqué avec lui, l'idée n'était absolument pas, et en rien, Monsieur le Président, d'offenser injustement les services qui font un travail difficile et avec lesquels mes rapports sont bons. Donc je voudrais vraiment redire mes remerciements à l'Administration.

Le débat était plus politique effectivement, je crois que toutes les choses ont été dites, je n'y reviens pas. Mais pourquoi, à la Commission des finances, on demande tout cela ? Il y a un seul point sur lequel je mettrai une nuance et sur lequel je suis en désaccord avec vous, c'est sur la question de l'intérêt de ce travail. Vous dites tout a été fait maintenant, on a tout vu, je tiens aussi le document que j'avais déjà présenté en réponse à notre collègue sur tout ce qu'a fait l'opposition date par date, on l'avait même je crois donné à la presse, on va le rediffuser et je vous le redonnerai pour que vous essayiez de prendre conscience du travail que nous avons essayé de faire en son temps. Bien entendu, comme nous n'avions aucune réponse à toutes nos questions, notre savoir et nos certitudes étaient bien moindres avant que vous soyez Président de cette nouvelle Région, qu'après. Encore est-il heureux que vous soyez plus informé que nous, alors dans l'opposition, et alors que tous nos courriers restaient sans réponse. J'en ai une armoire complète, qui est toujours d'ailleurs dans notre bureau à Poitiers. Donc pourquoi faisons-nous tout ce travail ? C'est que nous pensons au contraire, contrairement à ce que vous pensez, que ce travail d'audit et cette situation dramatique - cela a été dit par Yves tout à l'heure -, catastrophique, ne concerne pas simplement le passé, ce n'est pas maintenant on a fait ce qu'il fallait faire, circulez il n'y a plus rien à voir. Elle concerne l'avenir et elle concerne le Budget 2017. Pardon si du coup on donne l'impression d'être

impatience ou pressant sur le résultat de ces audits, mais si on l'est, ce n'est pas par tactique mais c'est parce que nous risquons - si nous n'avions pas de résultats à tous nos audits, à toutes nos questions - d'être dans la même difficulté pour préparer le Budget 2017, que nous étions pour préparer le Budget 2016, avec une incertitude trop grande. Et au fond, les prêts toxiques sont au nombre de trois, on le voit, Madame BROUILLE nous a donné des éléments l'autre jour. Si l'on sortait aujourd'hui des emprunts toxiques, me dit-on, les emprunts toxiques de Poitou-Charentes seraient de 50 M€. Ce n'est pas la stratégie, manifestement, que l'on retiendra, mais ce ne sont pas de petits montants, et quand on sait que l'on en a provisionnés 25, on peut se dire, y compris d'ailleurs à cette DM – et j'en viens à parler à la DM – que nous pourrions avoir, si nous avons tous les résultats en main, la possibilité, dès cette DM, de modifier notre Budget et de préparer celui de 2017. Et ce que je veux dire est que tant que nous n'aurons pas tous ces audits, nous aurons un risque qui ne sera pas totalement maîtrisé, et donc une incertitude dans les Budgets. C'est vrai pour les prêts toxiques, c'est moins vrai pour les impayés, puisque maintenant tout est sur la table et l'audit a confirmé les chiffres, les 130 M€, avec maintenant la seule question qui se pose : est-ce que c'est du ressort du grand désordre administratif, ou de la cavalerie budgétaire organisée ? C'est la CRC qui statuera et d'ailleurs, peut-être pourrez-vous nous rappeler son calendrier.

Enfin, sur les participations économiques, c'est un audit auquel nous tenons, ces audits sur les participations économiques et tous les satellites de la Région, parce que nous voyons bien là aussi qu'il y a plusieurs dizaines de millions d'euros qui sont sans doute à risques. Et quand je vois ce matin – je regrette un peu de l'avoir appris par la presse d'ailleurs – mais que l'ancien actionnaire allemand DOMIA demande à la Région Nouvelle-Aquitaine 26 M€ en dommages et intérêts, on a peut-être des raisons de s'inquiéter de cet audit, et par ailleurs, peut-être faut-il, dès la DM, proposer une provision pour litige - je ne sais pas, je ne connais pas du tout le dossier – sur cette affaire DOMIA. Donc vous voyez que ces audits ne sont pas pour se faire plaisir, ce n'est pas pour faire de la politique politicienne, je ne le crois pas, mais c'est pour avoir une situation exacte du bilan et du fiasco catastrophique de risques que nous ne maîtrisons pas aujourd'hui complètement. C'est pour cela que nous sommes peut-être parfois un peu pressants, peut-être que nous interprétons mal ce qui nous est dit, en tout cas je crois qu'à la Commission des finances qui a eu lieu en même temps que votre conférence de presse, les choses se sont passées sereinement et je demanderai à ce que ce travail à la Commission des finances puisse continuer sereinement, dans le seul souci d'exigence et afin de réussir cette fusion des Régions qui, on le voit, est très difficile parce que cette réforme – vous n'en êtes pas responsable – a été bâclée, et qu'entre cette situation catastrophique financière et ces difficultés pour harmoniser l'ensemble de nos dispositifs, on voit bien – et ce sera l'objet de la DM – que nous avons du mal encore à y voir clair.

Je reparlerai des AP et des AE tout à l'heure, mais c'est vrai que lorsque l'on voit toute cette masse de travail que nous avons devant nous, la situation de Poitou-Charentes n'est pas un sujet

du passé mais impactera l'avenir et quand je vois – permettez-moi de finir là-dessus – que l'on reparle beaucoup de l'ancienne Présidente de Région au plan national, quand je vois que des parlementaires de la Vienne, Socialistes, en appellent même au remplacement de François HOLLANDE par Madame ROYAL, je pense qu'effectivement, Monsieur le Président – et vous me rejoindrez peut-être, il y a urgence à y voir clair et à voir la restitution de nos audits.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Essayons - Monsieur RABIT l'a fait tout à l'heure d'ailleurs – de... surtout quand on dit que l'on va intervenir d'une manière courte, qu'on le fasse.

J'ai l'impression d'être dans un dialogue « allô, j'ai une banane dans l'oreille, non, j'ai une banane dans l'oreille » - si vous connaissez cette expression -. Qui a lancé tout cela ? Nous travaillons ensemble, ce sont les deux points, je l'ai lancé, je ne souhaite pas que l'on mette en cause des personnes qui ne sont pas responsables, parce qu'elles ne le sont pas. Les personnes qui étaient responsables sont parties, je m'en suis « débarrassé », si j'ose dire, je les ai fait partir, et maintenant il faut que l'on travaille, mais j'ai autant hâte que vous d'avoir le résultat des audits. Simplement, comme lors du premier audit, les remarques paradoxales qui m'avaient été faites : ce n'est pas vraiment un audit, le second que nous avons dû faire confirme exactement le premier. Sur les deux autres audits que nous devons faire, celui sur la dette, il est évident que ce nous avons demandé au bureau d'études est d'être à la fois, parce que c'est tellement complexe - ceux qui pensent que l'on règle les problèmes comme cela, il faut qu'ils fassent un autre métier – de renégocier un contrat, un prêt structuré, qu'il faut ajuster les choses. Bien sûr, Poitou-Charentes aurait dû faire appel au Ministère et au fonds, j'essaye de le faire rouvrir. Pour l'instant en vain. Mais il va falloir négocier contrat après contrat, donc on a besoin d'être accompagné par des spécialistes. Je ne peux pas demander à l'Administration des finances d'avoir des spécialistes de renégociation de prêts structurés, pas plus que de devenir des avocats sur des conflits qui effectivement depuis la semaine dernière, nous opposent à l'acheteur allemand DOMIA. Après, il y aura tout l'accompagnement, là aussi avec des spécialistes, des positions de risques, des SEM et de toute cette organisation, il faudra le faire. On discutera de manière très transparente, tout simplement.

M. DE LACOSTE-L AREYMONDIE. -Je voudrais simplement, Monsieur le Président, prendre rang pour les explications de vote. Je ne sais pas si c'est le moment...

M. LE PRESIDENT. - Non, ce n'est pas le moment.

M. DE L ACOSTE-LAREYMONDIE. - Ou s'il faut attendre l'intervention de Madame BROUILLE.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président.

L'UDI n'avait pas spécialement prévu de parler mais nous sommes obligés, à ce moment de la discussion, d'apporter notre soutien à Olivier CHARTIER, et franchement je suis membre de la Commission des finances, je suis venu à toutes les réunions, le travail – cela été dit d'ailleurs par Stéphane DELPEYRAT – fait par la Commission est un travail de qualité, et vous avez voulu, nous avons voulu ensemble, pour la première fois dans cette « maison », un Président de la Commission des finances qui est membre de l'opposition, il faut que l'on assume cette décision. Il est libre et il peut faire toutes les déclarations politiques qu'il veut, c'est sa responsabilité. Il peut quand même dire, je ne vois pas où était le problème de dire il y a un Cabinet qui est en retard, etc. Je trouve – je vous le dis en toute amitié Monsieur le Président – que votre phrase a été très maladroite. Ce n'est pas rien de dire que le Président de la Commission des finances est un « petit manipulateur politique ». Il faut que l'on se cadre là-dessus parce qu'il va y avoir un travail lourd, avec trois audits qui arrivent, et là-dessus je vous reprends sur une autre de vos phrases, on ne va pas « tourner la page ». On a trois audits qui arrivent, ce sont les audits des impayés, les audits de la participation, les participations de la Région dans les SEM et dans les autres structures, et les audits des emprunts toxiques. Et bien évidemment, les deux questions que l'on aura au fond de nous ne sont pas est-ce qu'il y a un fiasco financier ? Tout le monde sait maintenant qu'il y a un fiasco financier important, de plus de 200 M€ si l'on calcule tout. Il y a deux questions qui font que ce débat va nous occuper pendant une bonne année, Monsieur le Président, la première question est quel est l'impact - et cela a été très bien dit par Olivier CHARTIER – sur le Budget 2017 ? Est-ce que le fait d'avoir eu à payer les factures de Poitou-Charentes ancienne formule a impacté la manière dont a démarré la Région ? Bien sûr que oui. Et donc il faut qu'on le mesure. Et le deuxième impact est quand même y a-t-il eu une responsabilité politique ? Cette question-là, on va la creuser jusqu'au bout. C'est vrai que lorsque l'on entend E&Y qui nous dit 131 M€, on a arrêté le 15 octobre, pas de procédure de rattachement à l'exercice, ce qui est un vrai scandale, et des structures qui ont arrêté d'être payées au 1^{er} juillet, on ne peut pas dire que tout cela n'a pas été pensé. Et quand on entend Ségolène ROYAL dans des émissions télévisées dire : « les impayés sont un bug informatique », mais c'est une insulte à l'intelligence. On ne peut plus le laisser dire et vous ne pouvez plus être caution de cela. Il ne faut pas regarder la télévision, si, il faut l'écouter, et c'est scandaleux ce qu'elle dit.

Il y a eu, on le sait, un système qui a été mis en place pour que Poitou-Charentes ne soit pas mis sous tutelle préfectorale pour cessation de paiement, c'est la réalité, et c'est ce qui va éclater dans les trois audits. Monsieur le Président, vous avez fait une partie du travail, je vous le concède, vous ne pouvez pas coller et être maintenant sur une ligne « il faut regarder l'avenir, ne regardons pas trop ce qu'il y a sous les couvertures, etc. » Non. Cela va nous occuper pendant un an et nous aurons deux questions sur lesquelles nous ne vous lâcherons pas : quel est l'impact sur le Budget 2017 ? Et qui a été responsable de ce fiasco ? Et nous devons répondre à nos concitoyens sur ces deux questions.

M. LE PRESIDENT. - Mon cher collègue, sur l'impact sur le Budget, l'avons-nous caché sur le Budget 2016 ? Non.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce n'est pas fini.

M. LE PRESIDENT. - Qu'est-ce qu'a dit l'opposition quand on a parlé à la fois des 190 M€ qui étaient cet impact sur le Budget 2016, plus ou moins 93 M€ d'économies ? Vous l'avez mis en cause. On ne l'a jamais caché. D'autant plus que ce sont les services et que j'ai pris la responsabilité aussi de ne rien cacher, et je ne cacherai rien par la suite. Souffrez simplement, parce qu'il faut que l'on vive cinq ou six ans ensemble dans cette mandature, dans cette configuration où nous sommes 183, nous ne sommes plus 183, et que nous devons travailler comme le fait la Commission des finances, mais aussi chacune des autres Commissions, comme vous souhaitez le faire sur le rugby, la suggestion que j'ai évoquée ce matin, que vous m'aviez faite à savoir sur le rugby, comment on harmonise ? Nous allons réunir les clubs de rugby, nous allons créer un groupe pour réfléchir à cette politique de rugby à l'échelle de la Région, bien entendu. Votre motion, j'y réponds avant même d'aborder ce sujet, on est engagé, j'en prends l'engagement. C'est un exemple. L'usine du futur, le SRDEII, tourner la page, cela s'appelle regarder l'avenir. Oui, je regarde l'avenir, mais je regarde l'avenir et je sais bien quelle est la quantité de plomb que j'ai sur mes semelles. Simplement, je pense que – comme vous le proposez d'ailleurs à diverses reprises – c'est plutôt en préparant l'avenir que l'on saura le mieux gérer ces semelles de plomb, que ce soit sur la réouverture du fonds du Ministère de Bercy, je ne cesserai pas de le redemander, on a bien vu pour le prêt structuré du Limousin ce que l'Etat peut apporter, que ce soit sur la réorganisation des politiques publiques, encore une fois, le paradoxe qu'il y a eu dans notre débat est que tout le monde reconnaît ces difficultés mais tout le monde aurait bien voulu que toutes les politiques menées, qui avaient flambé et qui empêchaient de payer correctement notamment la formation professionnelle, que toutes ces politiques continuent. On m'a reproché souvent une chose et son contraire. L'impact sur le Budget 2017 vous sera présenté, il sera présenté et analysé par la Commission des finances, il n'y a aucun souci. Et ceux qui me connaissent – et beaucoup d'entre vous me connaissent assez bien dans cette Assemblée – savent que de la même manière que j'ai présidé la CUB avec cette ouverture, je préfère piloter une organisation telle que celle-ci avec beaucoup d'ouvertures, plutôt qu'avec beaucoup de fermetures.

L'aspect des responsabilités politiques, j'ai dit ce que je devais dire, à l'opposition de faire ce qu'elle souhaite, à la CRC, le cas échéant, de dire un certain nombre de choses, mais je pense qu'à un moment donné, faisons attention aux personnes.

Je voudrais bien que l'on passe maintenant, parce que les groupes se sont tous exprimés... Vous allez redire ce qui a déjà été dit chère Madame. Je vous donne la parole deux minutes.

Mme MARENDAT. - Merci Monsieur le Président.

Vous nous demandez de nous tourner vers l'avenir, on a évidemment tous envie de le faire et on ne nie pas, au sein de cette opposition, la difficulté à laquelle vous devez faire face et à laquelle nous devons collectivement faire face. En tant qu'élue de l'ex Région Poitou-Charentes, je tiens à dire que l'opposition que nous avons menée a toujours été constructive, elle a été lucide, mais elle a été aussi sans complaisance, et c'est d'ailleurs le même type d'opposition que nous continuerons à exercer ici, face à vous.

Pour que l'on puisse se tourner vers l'avenir, Monsieur le Président, il faudrait que vous cessiez, à chaque séance, de discréditer la façon dont cette opposition s'est exercée. Alors oui, nous avons alerté, et si vous avez un peu le temps, Monsieur le Président, lisez le soir les PV des Assemblées.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

Les deux minutes sont terminées.

Mme MARENDAT. - 18 octobre, Monsieur le Président, nous avons alerté sur le crédit-bail. Le 15 octobre 2012...

M. LE PRESIDENT. - Non mais ne me refaites pas...

Mme MARENDAT. - Nous avons alerté sur les frais de communication. En juin 2013...

M. LE PRESIDENT. - Madame, je vais interrompre votre parole, vous m'aviez promis deux minutes...

Mme MARENDAT. - Nous avons alerté la CADA qui n'a pas répondu. En février, Monsieur, de cette année, Madame ABELIN vous a écrit...

M. LE PRESIDENT. - On va passer à la DM. J'ai bien entendu ce que vous disiez.

Mme MARENDAT. - Ce sont des faits, Monsieur, c'est pour cela que vous ne voulez pas les entendre.

M. LE PRESIDENT. - Cela fait trois fois que vous me le dites. Vous vouliez dire quelque chose de différent, vous répétez ce qu'ont dit Messieurs D'AMECOURT, CHARTIER, RABIT et DIONIS DU SEJOUR.

Je vais passer maintenant la parole à Andréa BROUILLE, pour nous présenter la DM.

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, cette DM 2016 a trois objets :

- Ajuster l'exercice budgétaire 2016 en recettes et en dépenses,
- Inscrire par anticipation des AE pour 2017.
- Et annuler des AP et des AE antérieures à 2016.

Sur l'ajustement de l'exercice budgétaire 2016, en recettes et en dépenses, ces mouvements budgétaires proposés ont pour objectif de prendre en compte des dépenses et des recettes qui n'étaient pas prévisibles lors de l'élaboration du BP 2016, et des opérations dont l'exécution est avancée ou décalée dans le temps. Il convient de noter au préalable que les dépenses nouvelles de cette DM représentent moins d'1 % (0.92 %) du BP 2016.

Deuxième remarque, ce projet de DM préserve les équilibres initiaux du BP, en particulier la section de fonctionnement qui n'est augmentée que de 800 000 €. Ces constats valident donc les éléments de construction du BP 2016.

Pour cette DM, la Région dispose d'un montant de ressources de 64.1 M€, provenant des éléments suivants : un montant net de recettes pour un total cumulé de 13.4 M€, qui représentent la différence entre des recettes nouvelles, pour un montant de 57 M€, et des recettes annulées pour un montant de 43.6 M€.

Ces ressources disponibles proviennent également d'annulations de dépenses inscrites au BP 2016 pour 50.7 M€. Ces dépenses annulées concernent les deux sections, en investissement pour 36.3 M€, il s'agit de crédits qui sont décalés en 2017 pour tenir compte de l'avancement effectif des opérations concernées. Ces crédits sont annulés cette année mais les projets demeurent. Les annulations en dépenses de fonctionnement, pour 14 M€, qui correspondent également soit à des décalages de dépenses en 2017, soit à des recalibrages des crédits résultant de moindres besoins.

Il vous est donc proposé que cette enveloppe de 64.1 M€, résultant des recettes supplémentaires et d'annulations de dépenses, soit redéployée pour 26.6 M€ en dépenses nouvelles, dans le but de répondre au nécessaire besoin d'ajustement, tout en respectant l'impératif de maîtrise de la dépense publique que s'est fixée la Région, et de destiner 37.5 M€ à la diminution de l'inscription prévisionnelle d'emprunt, votée au BP 2016, qui je vous le rappelle, était de 667.459 M€. Le montant actualisé de la prévision d'emprunt pour 2016 est désormais de 630 M€. Dans le détail, les dépenses proposées peuvent être classées principalement en deux catégories :

- La première, la couverture d'engagement antérieure, notamment avec l'exploitation du TER pour 5.6 M€ et l'environnement pour 4.6 M€.

- La deuxième catégorie, des dépenses anticipées pour la plus importante, celle de 7 M€ sur l'action économique, la recherche, l'innovation et l'agriculture. Par ailleurs, au-delà des crédits nouveaux, il convient de noter l'inscription d'une AP de 13 M€ destinés à permettre l'installation du pôle de recherche technologique du Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives (le CEA Tech).

Le deuxième volet de cette DM, les inscriptions anticipées d'AE pour 2017. A l'instar de la DM 2015 des trois anciennes Régions, cette DM comprend également des inscriptions anticipées d'AE et d'AP indispensables, afin de garantir la continuité des services publics au 1^{er} janvier 2017 jusqu'à

la date du vote du BP – qui vous le savez, a été déplacé le 13 février 2017 -. Ces inscriptions s'élèvent à 573 M€ en AE.

Pour finir, dernier volet de cette DM, des annulations d'AP et d'AE antérieures à 2016. Je vous rappelle que le montant initial d'AP et d'AE affecté au 1^{er} janvier 2016 s'élevait à 5 milliards d'euros. À ce montant, s'ajoutait 1.1 milliards d'euros d'AP et d'AE antérieures à 2016 et libres d'emploi.

Conformément aux Orientations Budgétaires pour 2016, il vous est proposé d'annuler les AP et AE anciennes, c'est-à-dire antérieures à 2016, et libres d'emploi, soit 993 M€, à l'exception bien sûr des AP et AE relatives au CPER et au nouveau PO 2014-2020. Parallèlement, des AP et AE affectées antérieurement à 2016, correspondant à des reliquats d'opérations et à des affectations globales devenues sans objet sont donc également proposées à l'annulation pour un montant global de 328 M€. Ces annulations, d'un montant global d'1.321 milliards d'euros ne remettent pas en cause les engagements antérieurs, l'objectif étant de rationaliser la gestion pluriannuelle afin que les stocks des opérations à financer soient le plus proche de la réalité des engagements financiers. À noter que naturellement, ces mouvements d'AP et d'AE sont sans incidence sur l'équilibre financier de la DM.

Voilà mes chers collègues, Président, cette présentation de cette DM 2016.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Monsieur le Président, chers collègues.

Mon intervention résumera nos positions de vote concernant la DM du Budget 2016, ainsi que celles relatives à l'harmonisation de la TICPE à l'échelle de la grande Région.

Concernant cette première DM 2016, nous vous le disons d'emblée - vous n'en serez pas surpris -, nous voterons contre cette délibération par souci de cohérence d'abord avec nos votes antérieurs, ainsi que pour des raisons tenant au contenu même de cette DM. En juin dernier, nous avons voté contre le BP car nous émettions de sérieux doutes quant à sa sincérité au regard de la situation financière laissée par Poitou-Charentes. En effet, durant le premier semestre 2016, votre exécutif découvrait les cadavres budgétaires cachés dans les armoires de Poitou-Charentes, la collectivité était en quasi faillite. Pour mémoire, en cumulant la dette, les factures impayées, les crédits-bails des TER et les garanties d'emprunt, l'ancienne Région de Madame ROYAL laisse un passif de près d'1 milliard d'euros, absorbé aujourd'hui par la Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, nous allons nous prononcer sur un acte budgétaire modifiant le BP 2016, sans avoir connaissance du rapport de la CRC examinant la situation de l'ancienne collectivité. On en vient cependant à douter de l'utilité de ce document, dont les conclusions provisoires ont été qualifiées par vous-même, Monsieur le Président, de « trop édulcorées ». Notre question est donc la suivante : quand, Monsieur le Président, aurons-nous enfin le rapport de la CRC dont Monsieur MACAIRE a déclaré que « lui seul ferait foi à ses yeux » ? Que lui seul ferait foi à ses yeux. Il y a quelques jours,

nouveau coup de théâtre : pour cause d'indisponibilité des équipes, le Cabinet RISKEDGE mandaté pour faire un point sur les prêts toxiques de Poitou-Charentes et sur la stratégie de défaisance, a reporté d'un mois la présentation de ses travaux en Commission des finances. Certes, la tâche est lourde – nous en convenons – mais le motif avancé par ce Cabinet est pour le moins inattendu et en tout cas peu crédible. Décidément pour le moins, nous jouons de malchance. Alors il est vrai que jeudi dernier, la Commission des finances a disposé du rapport d'E&Y, rapport éloquent – il faut bien le dire – expliquant ce qui est qualifié, je cite : « de dysfonctionnement en matière de gestion financière et comptable », qui conduit le Cabinet d'audit à formuler, je cite de nouveau : « des recommandations dans une logique d'amélioration des pratiques et du niveau de contrôle interne de l'engagement et de l'exécution des dépenses ». Qu'en termes pudiques ces choses-là sont dites ! Car nous voyons en réalité une volonté délibérée d'occulter des dérives, dont les initiateurs savaient très bien ce qu'ils faisaient. Je ne veux prendre pour exemple que ces deux aspects :

- Premièrement, la sous-budgétisation des dépenses de formation professionnelle, à hauteur – tenez-vous bien - de 33 % du passif retenu dans le Budget de la nouvelle Région, pour une somme de plus de 44 M€. La formation professionnelle, véritable tonneau des Danaïdes - nous en reparlerons certainement dans l'avenir -.

- Deuxièmement, le non rattachement des charges à l'exercice.

Voilà deux pratiques en violation flagrante des règles élémentaires des finances publiques, dont le caractère volontaire suffit à discréditer définitivement l'exécutif de l'ancienne Région par l'établissement de bilans dont nous savons maintenant qu'ils étaient incontestablement insincères.

En deuxième lieu, le contenu de la DM est contraire à nos propositions de campagne. Concernant le contenu de cette délibération, notre groupe est particulièrement opposé à une des nouvelles inscriptions en AP. - Je prends bonne note de la note qui nous a été distribuée en début de séance, vous me permettrez toutefois de faire état de quelques observations que nous avons préparées -. En cohérence avec nos propositions de campagne, nous n'approuvons pas la mobilisation supplémentaire de 5.6 M€ destinés à poursuivre les programmes d'études et d'acquisition foncière de la LGV GPSO au sud de Bordeaux. L'établissement de la voie à grande vitesse entre Bordeaux-Dax et Bordeaux-Toulouse coûtera au bas mot 9 milliards d'euros, or, pour l'instant, son financement est un casse-tête et les montages financiers fleurissent afin d'éviter et la formule du partenariat public privé, et le tout public, trop coûteux pour des collectivités territoriales aux Budgets pour le moins amaigris. Pourquoi alors affecter 5.6 M€ à un projet pour lequel nous ne disposons d'aucune visibilité sérieuse de financement avant des années ? Mais encore une fois, nous prenons bonne note de la suppression de cette inscription à la DM. Nous ne doutons pas, Monsieur le Président, que vous aurez été sensible à nos arguments.

Quant à l'harmonisation de la TICPE à l'échelle régionale, nous nous étions prononcés en juin dernier contre une harmonisation régionale au plafond, c'est-à-dire au plus haut, soit 2.5 centimes d'euros par litre de carburant, qui lèsera les picto-charentais. Nous avons alors proposé un taux moyen pondéré, qui aurait eu l'avantage d'alléger la facture pour les ex aquitains et limousins, tout en permettant une application en douceur de cette taxe sur l'ancien territoire de Poitou-Charentes. Cette proposition nous semble d'autant plus fondée que dès 2018, les Régions percevront une fraction réputée dynamique de la TVA, en remplacement de la DGF - si l'on en croit en tout cas la déclaration du Premier Ministre lors du récent Congrès de l'ARF à Reims, ce que vous avez rappelé tout à l'heure Monsieur le Président -.

En conséquence, nous voterons également contre la reconduction du taux de la TICPE que vous nous proposez.

M. LE PRESIDENT. - Mon cher collègue, il y a une simple preuve qui montre que ce qui a pu se passer ailleurs ne se passe pas dans la nouvelle Région, c'est qu'aujourd'hui, le BP peut être plus que sincère. Vous avez rapproché – je pense qu'Andréa BROUILLE l'a dit tout à l'heure – le montant de la DM du montant du Budget, moins d'1 %. Quand on est à l'ajustement microscopique comme cela, c'est que l'on a présenté un Budget sincère. Quand vous avez des BS ou des DM explosives, là vous pouvez vous poser des questions. Pas dans ce cas.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, chers collègues.

J'espère, Monsieur le Président, que pendant quelques minutes où vous avez quitté l'hémicycle, vous avez pu retirer la banane que vous aviez dans l'oreille.

M. LE PRESIDENT. - Mais vous connaissiez l'expression ?

M. D'AMECOURT. - C'était un haricot que je connaissais, mais la banane doit être une expression antillaise.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas, une expression de Sciences Po ou de la faculté, d'étudiant, ou peut-être de San Antonio si vous connaissez Frédéric DARD.

M. D'AMECOURT. - Nous avons voté contre le BP, vous ne serez donc pas étonné que nous votions contre les chapitres de cette DM. Notre position défavorable n'a pas évolué depuis l'annonce « à l'arrachée » par le Premier Ministre, lors du Congrès de l'ARF, sur la possible attribution d'une part de la TVA aux Régions en remplacement de la DGF, qui n'est pas encore, Monsieur le Président, de nature à susciter l'enthousiasme ou la révolution dont vous parlâtes ce matin. Qu'entend-on par une fraction de la TVA ? Sera-ce une fraction de la TVA collectée dans chaque Région, intéressant directement les Régions au PIB de leur territoire ? Dans ce cas, quelle différence avec la CVAE, que nous percevons actuellement, et qui a la même assiette ? Sera-ce une part de la TVA nationale ? Si oui, comment sera-t-elle distribuée et répartie ? Selon quels

critères ? Quelle différence, dans ces conditions, avec la DGF ? Chaque Région fixera-t-elle le taux de TVA en question, donnant lieu à des taux de TVA régionaux ? Le Gouvernement envisage-t-il de créer une TVA régionale après avoir supprimé la TVA sociale en 2012 ? Tout cela nous semble particulièrement flou, et comme disait Martine AUBRY à propos du programme présidentiel de François HOLLANDE : « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup ». – Le Président cite San Antonio et je cite Martine AUBRY -.

M. LE PRESIDENT. - Chacun sa culture.

M. D'AMECOURT. - On est en train d'alimenter le tire-bouchon, Monsieur le Président.

Les recettes nouvelles s'élèvent à 57 M€, dont 17.5 M€ de fiscalité : TICPE, cartes grises, taxe d'apprentissage. Voici la preuve chiffrée que nous aurions pu éviter à nos concitoyens de telles hausses, en harmonisant le produit de la taxe sur les carburants sur la grande Région, tout en maintenant le produit fiscal, plutôt que de choisir, comme vous l'avez fait, de porter cette taxe à son plafond sur tout le territoire. À noter au milieu de ces recettes, dans un souci de transparence dont vous avez parlé tout à l'heure, le versement par l'Etat d'1.6 M€ au titre du fonds de soutien pour sortir des emprunts à risques de l'ex Région Limousin – j'en ai parlé tout à l'heure mais j'y reviens un peu -. La Région Limousin avait conclu, le 23 décembre 2005, un emprunt structuré. L'exécutif, juste avant d'intégrer la nouvelle grande Région - grâce lui soit rendue aujourd'hui, Président VANDENBROUCKE -, a conclu en novembre 2015 un accord pour sortir de cette situation : faute avouée à moitié pardonnée.

Le coût global pour les finances régionales est de 12.67 M€, dont une part est prise en charge par l'Etat, puisque la Région Limousin avait déclaré ses emprunts structurés au fonds de soutien de l'Etat, ce que n'a pas fait Poitou-Charentes. Mes chers collègues, à titre de comparaison, 13 M€ est le budget annuel d'investissement du chapitre sport – cher à Pierre DURAND – ou de celui des agglomérations et villes moyennes, ou encore de celui du tourisme. Nous attendons désormais la renégociation des prêts de l'ex Poitou-Charentes, je n'y reviendrai pas. Juste, j'ajoute à ce moment précis, Monsieur le Président du groupe Socialiste, que contrairement à ce que vous avez dit, nous n'avons pas la liste aujourd'hui des prêts structurés. Nous avons l'enveloppe générale, nous avons le nombre de prêts structurés, nous avons un mode de classement par catégorie, mais nous n'avons pas la liste en Commission des finances. Sans doute, Monsieur le Président, sera-t-il utile de présenter en Commission des finances – et je m'adresse à la fois au Président de notre Région et au Président de la Commission des finances – dans le cadre de la transparence que nous souhaitons tous, une fiche sur la renégociation des emprunts structurés du Limousin, comme nous le ferons plus tard avec Poitou-Charentes, nous n'en connaissons ni le montant, ni la durée, ni le taux effectif global de cet emprunt, sorties comprises.

Au titre des recettes enfin, nous constatons l'annulation de 37.54 M€ de recours à l'emprunt inscrit au BP 2016 (5 %), un emprunt qui n'a pas été totalement réalisé mais on réduit l'utilisation du recours à l'emprunt. Parmi les crédits de paiement les plus significatifs, 5.6 M€ en fonctionnement sur la contribution d'exploitation du TER Aquitaine, une dépense supplémentaire présentée comme découlant des négociations conduites avec la SNCF dans le cadre des accords conventionnels. Nous nous sommes largement exprimés récemment sur ce sujet, tant en CP que dans les médias, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui si ce n'est pour redire le ras le bol des utilisateurs et des usagers des TER, et notre souhait de voir ouvrir à la concurrence, à titre expérimental, dès 2019, une partie de nos lignes.

Parmi les AP et les AE les plus significatives, + 9.4 M€ pour abonder la rémunération des stagiaires dans le cadre du plan « 500 000 formations », nous avons voté contre ici-même et contre en CP. Ce plan « 500 000 formations », dont le but est d'inverser par un artifice de plus la courbe du chômage, ne nous dit rien qui vaille. Son but est de sauver « le soldat HOLLANDE », mais vous n'y arriverez pas. L'édition de ses confidences à deux journalistes de mauvaise réputation a définitivement perdu votre ami, le Président. En revanche, pas de problème sur les AP suivantes : pour la recherche (+ 13 M€), pour l'agriculture (3.4 M€) - l'agriculture qui en a désespérément besoin -, pour le sport (1.7 M€) pour le transfert des CREPS.

Venons-en maintenant, Monsieur le Président, à l'AP que vous proposez pour GPSO, que vous avez retirée ce matin mais on ne peut pas non plus, nous - même si l'on comprend bien qu'en retirant cette partie de la DM vous résolvez un petit problème au sein de votre majorité -, apporter un éclairage sur tout cela. En effet, vous engagez cette Assemblée dans le financement des études et acquisitions foncières pour le projet GPSO, pour lequel vous avez déclaré en novembre 2015, après une nuit de négociations avec EELV, que « la Région ne mettrait pas le moindre centime dans le chantier de la LGV GPSO », tout en rassurant d'un autre côté vos amis, notamment le Président VANDENBROUCKE, en disant : « je continuerai à me battre pour qu'elle existe ». Lors de la séance inaugurale du 4 janvier 2016, vous avez même parlé de la nécessité de trouver d'autres sources de financement que les ressources budgétaires, ajoutant : « j'ai suggéré le grand emprunt avec l'aide de l'Europe, puis il faut aussi revenir sur cette taxe carbone ». – Vous voyez, je cite aussi le Président ROUSSET dans le texte et pas simplement Martine AUBRY -. Après que le Gouvernement que vous soutenez ait mis fin à l'écotaxe, écotaxe dont le but était justement de financer les LGV, je ne qualifierai pas tout cela de « petites manipulations politiques », j'ai trop de respect pour vous. Ce projet global de LGV GPSO requiert 9 milliards d'euros, et aujourd'hui tout le monde sait qu'il n'est pas financé. C'est pourquoi une mission de financement a été mise en place, sous l'égide de votre ami, notre voisin, le Ministre VIDALIES, dans laquelle la Région Nouvelle-Aquitaine est chef de file, aux côtés de la Région Occitanie. Difficile de prétendre aujourd'hui, Monsieur le Président, qu'en tant que chef de file, notre Région ne financera pas. Soit vous mentez

à votre majorité ou à l'aile Verte de votre majorité, soit vous mentez à cette Assemblée, soit vous mentez à la mission de financement, ou vous enrobez la vérité – pour ne pas utiliser des mots qui fâcheraient -. Nous attendons donc, Monsieur le Président, une clarification sur ce point. L'objet est donc de dépenser globalement 45 M€ (15 M€ pour les études et 30 M€ pour les acquisitions foncières), pour un projet qui ne pourra pas se faire sauf à accroître l'endettement de la SNCF ou l'endettement de l'Etat, ce qui serait irresponsable dans l'un et l'autre cas. Le financement des deux Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie apparaît comme un préalable évident. Nous savons par ailleurs que la métropole a validé son engagement à la convention, pour les études et acquisitions financières, dans deux conditions : l'engagement n° 1 est qu'elle ne puisse pas être appelée à compenser les engagements des autres collectivités sur Sud, Europe Atlantique et GPSO (engagement du Ministre à obtenir), et l'engagement n° 2, que la Région, en tant que chef de file, lui fasse l'avance de sa part (5.6 M€) jusqu'à la signature de la convention. Une lettre devrait d'ailleurs vous être adressée en ce sens par Alain JUPPE - si Virginie CALMELS était là elle en aurait parlé mais elle m'a demandé de l'annoncer -. La délibération de la métropole devrait passer au Conseil de décembre, sous réserve que ces deux engagements aient bien été formalisés. Ajoutons à cela, Monsieur le Président, que vous vous étiez engagé à procéder à la modernisation des lignes du sud de Bordeaux, et à dissocier cette modernisation du dossier GPSO.

Aujourd'hui, cette délibération n'est pas présentée, elle est retirée de l'ordre du jour puisqu'il y a des crédits possibles dans la Région suite à des retards d'autres travaux, nous espérons que ces autres travaux ne sont pas des travaux liés aux TER et que finalement, le dossier GPSO enlèverait des dossiers aux TER.

Je poursuis sur la DM, à noter enfin sur les transports ferroviaires l'inscription supplémentaire de 8.2 M€ sur la régénération de la ligne Saintes-Royan. On y trouve aussi des annulations de dépenses qui traduisent des retards importants ou des reports d'opérations. Ainsi, parmi les 210 M€ d'annulations, nous pouvons noter la plus grande partie, soit 136 M€ qui concernent les fonds européens, avec des erreurs entre 2015 et 2016, 11.3 M€ suite au report du projet très haut débit pour retard pris dans le montage avec les partenaires publics, 5.7 M€ pour des demandes moins importantes que prévues sur les aides aux PME ou sur des projets de recherche-développement moins nombreux que prévu.

Nous étions contre le BP, nous y ajoutons aujourd'hui la confirmation de la hausse de la TICPE, des dépenses nouvelles liées aux emprunts structurés, un retard dans les aides à l'économie régionale. Vous comprendrez donc, chers collègues, que nous votions contre cette DM.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez dit beaucoup de choses. Je voudrais juste rappeler que le travail des Présidents de groupes a conclu que si l'on voulait dynamiser le fonctionnement

démocratique de notre Assemblée, il fallait que l'on diminue notre temps de parole. Ce qui s'adresse aussi à moi. Je pense que c'était important.

Je voudrais rappeler plusieurs choses, vous dites que l'on ne connaît pas la liste des emprunts à risques. Cette liste des emprunts à risques a été présentée en Commission des finances, et elle figure en annexe au Compte Administratif, y compris avec la classification de la charte GISSLER.

Sur la fraction de TVA, le Gouvernement s'oriente plutôt sur une part nationale qui sera répartie ensuite dans les Régions, en fonction d'une clef de répartition – pardon d'être un peu technique – qui tiendra compte de ce que les Départements investissaient en matière de développement économique. La clef de répartition ne sera pas le PIB, le taux de chômage, la population, parce que sinon c'est Rhône-Alpes et Île-de-France qui récupèrent tout, alors qu'elles ont une tendance. Je vous avoue que la discussion au sein de l'ARF a été rude et les deux Régions qui intervenaient le plus en matière de développement économique auprès des entreprises, étaient la Région Aquitaine et la Région Rhône-Alpes, ce qui fait que nous devrions avoir une part relativement importante. Dans l'année de transition, c'est-à-dire l'année 2017, ce que nous a proposé le Premier Ministre est une dotation de 450 M€, nous en demandions 600, et l'année suivante, nous basculons, en 2018, il faut le temps dans la loi de finances de présenter cela même si un certain nombre d'entre nous allons déposer des amendements à la loi de finances pour que cela s'applique dès 2017, le passage à la TVA. L'avantage de passer à la TVA est que c'est un impôt dynamique, par définition, et que chaque année, le volume global de TVA, qui est de 3.2 milliards d'euros je crois, augmentera de 130 M€. Donc ces dépenses sont fléchées développement économique (PME, TPE, ETI, recherche) et c'est une bonne nouvelle. En plus, comme la Région Aquitaine avait beaucoup investi en direction des entreprises, que cela a amené aussi des Départements à le faire, ou en matière de recherche, ces choix politiques vont nous permettre d'accentuer la partie sur notre développement économique.

– Le Président RICHERT m'appelle, je le rappellerai tout à l'heure, je ne sais pas s'il pense que j'ai appelé, j'ai pensé à lui -. Sur les trains, je le dis et je le rappelle, notre priorité est le TER et le train du quotidien. On m'a suffisamment reproché un certain nombre de trains du quotidien, notamment Saint-Jean-Pied-de-Port-Bayonne, Oloron-Bedous, puis j'espère demain, après son succès, Bedous-Canfranc, pour que personne, je dis personne, n'ait de leçon à me donner. Maintenant, je pense qu'il faut, et nous avons fait un constat de divergence, que nous avons acté lors de l'accord entre EELV et nous, sur le besoin d'une deuxième ligne qui soit une ligne grande vitesse. Je ne sais pas si elle roulera à 220 ou à 320 km/h. Par contre, on a toujours dit que cette ligne à grande vitesse ne pouvait pas être financée telle qu'elle l'avait été par les collectivités locales, et tout le monde je crois en est d'accord, dans la mandature précédente. Une chose quand

même, Monsieur D'AMECOURT, que j'aurais aimé que vous évoquiez, ce que nous avons obtenu dans le CPER, la modernisation-régénération de Saintes-Royan, la Région ajoute 8.2 M€..

M. DE LA COSTE-LAREYMONDIE. - Vous avez parlé aussi de la liaison routière entre Bordeaux-Angoulême et Limoges ? Je remercie là le Gouvernement parce que l'enjeu que nous avons entre Limoges-Angoulême-Bordeaux par la route, Limoges-Périgueux-Bordeaux par le train, est chaque fois de gagner une demi-heure. On est à trois heures, c'est de passer à deux heures et demie en toute sécurité. Sur le train, on passera à deux heures et demie dès juillet 2017, grâce à la LGV. Et puis il y a la ligne fret aussi, qui est d'une grande importance.

Sur l'écotaxe, bien sûr, j'ai regretté que l'on ne la mette pas en place. Mais le quinquennat précédent avait installé les portiques et les Gouvernements du quinquennat précédent avaient la totale possibilité de déclencher l'opération. Donc il y a 1 partout dans cette affaire.

Deuxièmement, il y a une proposition dans le rapport SAVARY - je ne sais plus quel est le deuxième député qui a rapporté avec lui – qui reprend une idée que j'ai développée ici suite à tous les contacts avec les transporteurs, c'est l'idée de la vignette, parce que nous ne pourrions pas tenir même les travaux ferroviaires du quotidien si nous n'avons pas une ressource spécifique sur le report modal de la route vers le rail. Quand vous allez en Suisse, vous avez une vignette, les camions ont une vignette. Aujourd'hui, on a 9000 camions au minimum, tous les jours, qui traversent l'Aquitaine sans payer le moindre centime. C'est anormal. Donc je souhaite qu'il y ait au passage, là-bas, une vignette – je ne sais pas combien cela peut coûter – et que cette vignette nous aide à réhabiliter nos voies ferroviaires du quotidien, tout simplement.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Monsieur le Président.

Lors de l'examen du BP 2016, on était le 27 mai 2016, le groupe UDI avait voté contre, sur la base d'un certain nombre d'arguments, notamment la progression des dépenses. De Budget à Budget, on était à plus de 116 M€, cela faisait un Budget à 4.8 % d'augmentation des dépenses. Sur la section de fonctionnement, nous avons examiné un Budget avec + 112 M€ d'augmentation, soit 7.5 % d'augmentation. Bien sûr, il y a la facture de Ségolène ROYAL, mais pas que, et vous savez que ce qui avait justifié politiquement ces grandes Régions était quand même de converger assez vite vers une réduction de la dépense publique. Nous n'y étions pas. De manière cohérente, lors de cette séance, alors que vraiment les hausses d'impôts ne sont pas notre « tasse de thé », nous avons voté votre paquet fiscal, parce qu'encore une fois, nous savions le caractère un peu exceptionnel de la situation à laquelle vous deviez faire face, notamment sur la TICPE. Ce n'est pas évident pour notre groupe.

La DM vient-elle corriger vertueusement ce BP 2016 ? Non, vous l'avez dit, elle est à la marge, elle est marginale, mais est-ce qu'elle va dans le bon sens ? Non. Donc de manière

cohérente, nous voterons contre cette DM et nous continuerons, je vais y revenir, à soutenir le paquet fiscal de TICPE.

Après, vous nous dites les annonces de la TVA vont dans le bon sens, etc. Je pense que vous avez raison sur ce point, c'est un impôt dynamique, lié à la consommation, c'est un impôt qui est lisible et l'impôt, pour être approprié par les citoyens, doit être lisible. Le seul problème est que l'on va d'abord voir comment cela s'inscrit dans la loi de finances 2017, et ensuite l'on ne peut pas dire que c'est une promesse qui engage beaucoup votre Premier Ministre actuel vu la probabilité qu'a ce Gouvernement de se survivre à lui-même.

Sur l'examen de ce BP, on s'approche vers la fin de l'année et dans notre groupe, il y a une majorité de Conseillers Régionaux qui viennent de Poitou-Charentes, il y a une vraie perception et je vous demande, Monsieur le Président, de bien m'écouter là-dessus. Il y a une vraie perception d'un traitement qui est un traitement punitif sur Poitou-Charentes. Y a-t-il un traitement équitable de Poitou-Charentes ? Ou Poitou-Charentes subit-elle une double punition ? Il y avait quelques avantages à la gestion ROYAL, notamment on ne payait pas le TICPE, on supprime ces avantages. Donc première punition. Deuxième punition, où en est-on sur la présence de la Région, chapitre par chapitre, sur Poitou-Charentes ? Peut-on faire la vérité sur cette affaire-là parce qu'elle est vraiment prégnante, non seulement chez les Conseillers Régionaux UDI, mais aussi chez les maires, chez les Présidents de Conseils Départementaux de cette Région. Nous sommes demandeurs d'un examen, à fin 2016, notamment sur les crédits d'investissement, notamment sur les crédits territoriaux, sur y a-t-il eu équité - en tout cas on essaiera de creuser cette question - sur les trois Régions constitutives ?

Enfin, - j'essaye d'aller vite Monsieur le Président – sur GPSO, c'est un dossier qui dure depuis 25 ans, c'est un dossier qui structure le débat public, notamment dans nos territoires, depuis 25 ans. Il mérite un débat public, j'allais dire transparent, frontal, sur ce que va être l'attitude de la Région, que vous présidez, notamment sur une de ses compétences : le transport ferroviaire. Nous vous demandons d'organiser ce débat public et nous y prendrons toute notre part. Nous savons que c'est un projet d'Etat, nous savons que la DUP vient d'être signée par Alain VIDALIES, que le tracé est fixé, mais la mise en œuvre de cette affaire appartient aux territoires. Le nombre de projets familiaux, économiques, qui aujourd'hui sont en suspens dans nos territoires, et qui attendent décision sur ce projet, est considérable. Je vous demande, Monsieur le Président, de bien mesurer cela. C'est vrai dans les Landes, c'est vrai dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est vrai en Gironde, c'est vrai en Lot-et-Garonne, donc ce débat a besoin de transparence et d'un vrai débat public, il y a beaucoup de monde concerné derrière ce projet pour organiser la vie de famille, la vie d'entreprises économiques. On a besoin de savoir et on a besoin d'entrer « dans le dur » notamment au point de vue acquisitions foncières.

Voilà Monsieur le Président, je rappelle que nous voterons contre la DM, nous voterons pour la hausse de la fiscalité TICPE. Pourquoi le faisons-nous ? Je vous l'ai dit, parce que vous avez une équation budgétaire qui est compliquée en 2016, nous en prenons acte. Nous savons aussi que sur les 13 Régions qui sont maintenant constitutives de la carte française, les 13 vont aller au maximum de la TICPE, donc le fait d'être décroché sur cet impôt-là était une incohérence de plus de la gestion de Ségolène ROYAL, donc nous prenons nos distances par rapport à cela.

Merci Monsieur le Président de répondre notamment à la question qui un peu « taraude » notre groupe, l'ex Région Poitou-Charentes a-t-elle été traitée équitablement en 2016 ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il me semble avoir répondu en CP. Je me trompe ? Je crois que j'avais donné une réponse extrêmement précise en CP.

Si l'on cumule sur un an les AP et AE, ce ne sont pas les crédits de paiement parce que les crédits de paiement sont plus importants... Sur mandats ou en cours de mandatement, au 5 octobre, ex Aquitaine : 605 M€, ex Limousin : 208 M€, ex Poitou-Charentes : 415 M€, dont 128 M€ de retards de paiements. Donc on est loin... Je comprends cela parce que nous avons dû, pour éviter la poursuite des dérives, arrêter un certain nombre de politiques, mais si vous ajoutez et les retards de paiements et les actions qui sont menées, il y a notamment beaucoup d'actions qui avaient été lancées en bien par l'ancien exécutif de Poitou-Charentes sur la reconstruction de CFA. J'ai posé au moins trois ou quatre premières pierres de CFA, à La Rochelle, à Chasseneuil, je ne me souviens plus mais il y en avait plusieurs. Donc oui, le traitement est équitable. Un des problèmes que l'on a – et je n'ai aucune raison de cacher quoi que ce soit – est de mettre au niveau le réseau des entreprises, des PME, des ETI et des TPE de Poitou-Charentes, avec ceux de Limousin et d'Aquitaine. On a un besoin de connaissance de ce tissu donc j'ai donné des instructions pour que les services aillent visiter, ce n'était pas le cas précédemment, les entreprises, de telle sorte que l'on ait des dossiers. C'est l'accès à ce réseau d'entreprises, que l'on maîtrise parfaitement en Aquitaine et en Limousin, et que l'on maîtrise beaucoup plus difficilement en Poitou-Charentes.

Je regrette globalement que quand on est dans l'opposition, on ne vote pas un BS ou Budget. Je le regrette un peu, d'abord parce que l'on voit bien que vous cherchez – et je vous en remercie d'ailleurs – les arguments. Qu'y a-t-il à reprocher au BP 2016 ? De rebaser nos différentes politiques ? Certes, il est en augmentation, mais vous ne pouvez pas à la fois accepter le constat des 130 M€ d'impayés + les prises de risques qui avaient été organisées derrière des SEM, et puis en même temps nous reprocher qu'il y a une augmentation, d'ailleurs beaucoup plus faible que la facture prévue. Ce ne serait pas honnête.

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, mais vous voyez bien que... encore un petit effort Monsieur le Président.

Deuxièmement, supprimer, effacer 1.3 milliards d'euros d'AP et d'AE, il n'y en a pas beaucoup qui le font.

Sur la TVA, le risque que le Gouvernement ou l'alternance supprime cela, d'abord je compte sur l'opposition, si elle devient majoritaire, pour élever une vive protestation.

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Jean DIONIS DU SEJOUR dit oui, Yves D'AMECOURT, vous défendez la TVA ? Vous voyez, vous ne pouvez pas le faire. Qu'est-ce qui ne vous convainc pas ?

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. - Pas du tout. Je n'ai absolument pas dit cela, c'est un pourcentage de la TVA, comme en Allemagne, comme partout. Arrêtons, dans ce « foutu » pays d'avoir des positions bloquées sous prétexte que l'on est dans l'opposition ou dans la majorité. Ce n'est pas supportable. Tous vos collègues de Droite trouvent que c'est magnifique, Philippe RICHERT trouve même que c'est une petite révolution. Il m'a appelé tout à l'heure, je pense que c'était pour qu'il vous dise cela lui-même.

Et bien entendu, vous connaissez ma position sur la LGV, je ne change pas, d'ailleurs quand on a conclu un accord avec EELV, on a constaté un désaccord. Ce n'est pas le dossier essentiel, ceux qui pensent que c'est le dossier essentiel de notre accord, où que ce soit, se trompent.

M. DELPEYRAT. - Monsieur le Président, merci.

J'ai compris qu'il fallait être bref donc je vais essayer de l'être.

Je voudrais d'abord féliciter Andréa BROUILLE et les services de la Région parce que je me permets de faire remarquer qu'à partir d'une situation qui était quand même extrêmement complexe, liée à la fusion de trois anciennes Régions et aux difficultés sur lesquelles nous sommes encore revenus ce matin, parfois longuement, nous arrivons, démonstration est faite avec cette DM, à démontrer que ce BP avait été construit de manière extrêmement réaliste et claire, puisque les modifications qui nous sont proposées aujourd'hui sont extrêmement modestes et interviennent véritablement à la marge. Je voulais vraiment insister sur ce point et féliciter le travail qui a été celui des services, dans ce contexte un peu particulier.

Me féliciter également que nous avons fait un travail extrêmement important sur les AP, qui étaient un vrai sujet et qui ont été réduites de manière tout à fait conséquente et considérable pour s'approcher d'une vision budgétaire réaliste des choses, et qui ne multiplie pas des engagements pour le plaisir d'inscrire des engagements à vertu communicative mais dont la réalisation est extrêmement incertaine. Donc nous nous rapprochons là encore, d'une gestion sérieuse de nos

engagements, sérieuse et efficace puisque nous verrons également sans doute, je l'espère, que le taux de réalisation s'approchera des prévisions que nous pouvons faire.

Je voudrais ensuite souligner l'équilibre, c'est une question qui revient souvent, y compris en Commission des finances, entre les trois anciennes Régions. Nous le constatons au fur et à mesure des engagements qui sont pris en CP, et puisque la question a été posée en Commission des finances, je voudrais souligner ici qu'il y a une égalité de traitement parfaite entre les trois anciennes Régions qui composent la Nouvelle-Aquitaine, simplement il y avait des décalages les six premiers mois, liés bien entendu au vote précédent des différentes Régions avant la fusion, mais tout ceci est en train de rentrer parfaitement dans l'ordre.

Je voudrais enfin me féliciter – je ne sais pas si c'est une « petite révolution » comme l'a dit Monsieur RICHERT – mais en tout cas remplacer une dotation globale de fonctionnement, en diminution régulière - dont je n'ai pas compris que les programmes des uns et des autres aient prévu à l'avenir de la réévaluer -, par une recette dynamique qui est celle de la TVA liée en plus à nos compétences économiques, puisque plus nous aurons d'investissements sur notre territoire, plus cette ressource sera dynamique, et qui bénéficie particulièrement à notre Région pour une raison que peut-être des collègues ignorent, mais c'est normal parce que l'ancienne Région Aquitaine, traditionnellement, était défavorisée par le calcul de la DGF par habitant, c'est quelque chose qui avait été au départ calculé ainsi et que nous n'avons pas réussi à corriger, et le fait que nous passions à cette recette nouvelle est extrêmement important pour l'avenir de notre Région et la réussite de nos politiques et des moyens financiers que nous pouvons lui accorder.

Je note que cette DM est parfaitement conforme aux priorités qui sont les nôtres puisqu'il s'agit d'enseignement supérieur, il s'agit de prendre en considération pleinement la crise qui a affecté le monde agricole en réévaluation les crédits qui étaient prévus en la matière. Il s'agit de transport et de TER, il s'agit d'éducation, d'environnement, donc dans cette DM, nous sommes parfaitement dans les priorités qui avaient été définies au BP.

Sur la question de GPSO, je voudrais rappeler qu'il n'y a pas de nouveauté puisque ces achats fonciers ont débuté il y a désormais fort longtemps, ils visent à éviter que par la spéculation qui a lieu sur une partie du parcours, cette ligne soit empêchée à l'avenir. Cela ne nécessite pas aujourd'hui de DM puisqu'il y a déjà des AP qui permettent d'y faire face, mais il est vrai qu'il faudra préciser cette position, même si pour ce qui nous concerne il n'y a pas d'ambiguïté, nous sommes favorables à la poursuite de GPSO et les décisions récentes d'ailleurs du Gouvernement, annoncées par Alain VIDALIES, vont tout à fait dans ce sens et nous nous en félicitons.

Sur la recette de TICPE, je me permets de rappeler à mes collègues, sans souci de polémique du tout et sans employer des mots qui pourraient fâcher, mais je constate qu'il y a une position qui me paraît quand même un peu particulière, qui est de dénoncer une situation financière passée -

dont certains élus, l'ancienne majorité, avaient considéré d'ailleurs en Poitou-Charentes que cela les amenait à quitter ladite majorité, qui était de ne pas instaurer une TICPE en Poitou-Charentes – de nous dire que la situation est difficile, et puis de nous dire maintenant qu'il faut prendre ses responsabilités fiscales que non, pas du tout, on pourrait s'en passer. Je crois que cette position n'est vraiment pas raisonnable. J'ajoute que cela pose un problème d'égalité territoriale évident, que le Conseil Constitutionnel a tranché de manière indiscutable et je crois indiscuté, on ne peut pas vivre sur le même territoire avec des taux de fiscalité différents selon que vous êtes à Niort, à Mont-de-Marsan ou à Limoges. L'harmonisation par le bas, permettez-moi de l'écarter parce que franchement, dans la situation budgétaire qui est celle des collectivités régionales aujourd'hui, ce ne serait pas très sérieux ni raisonnable.

Nous voterons cette DM, en nous félicitant du travail qui a été fait, de son sérieux, et surtout de voir que nous sommes conformes à la fois aux prévisions budgétaires qui ont été faites au moment du vote du BP, et de la réalisation qui a été effectuée depuis, dans un contexte particulièrement difficile.

Et sans revenir sur le débat qui a eu lieu ce matin, mais je crois que le Président a eu raison de le dire, bien sûr qu'il ne s'agit pas de tourner la page sur des responsabilités, ces responsabilités seront d'ailleurs établies lorsque le rapport de la CRC interviendra. Il n'y a pas de problème pour nous avec cela, mais ce serait bien peut-être maintenant que l'on parle Nouvelle-Aquitaine, que l'on parle de l'avenir aussi, que l'on parle des politiques publiques que nos concitoyens attendent, plutôt que de refaire à chaque session qui nous réunit les débats que vous aviez à Poitiers, qui sont fort intéressants, mais je pense que nous avons pris nos responsabilités et que maintenant, il s'agit de construire l'avenir ensemble.

Merci mes chers collègues.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

En l'absence de Joan TARIS - qui est empêché par de tristes circonstances - je m'exprime au nom du groupe MoDem et apparentés sur cette DM.

En premier lieu, je souhaite mettre cette première DM de l'exercice, mais aussi la première de cette grande Région, en perspective avec le contexte de la fusion de nos Régions. Nous avons déjà, dans cette Assemblée, mis en garde sur les écueils à éviter, qui seraient ceux d'une fusion-absorption des ex Régions Limousin et Poitou-Charentes, ou bien encore sur un empilement des modes de fonctionnement et des réglementations. Dix mois plus tard, et bien que le mot d'« harmonisation » – et je le constate encore ce matin – soit à la bouche de beaucoup d'entre nous, c'est encore en réalité de juxtaposition et parfois même, de coexistence dans la survie, dont il s'agit malheureusement trop souvent. Si nous disons cela ce n'est pas par esprit d'opposition simple, par esprit de contradiction, mais c'est en réalité au regard d'éléments concrets et objectifs.

C'est par exemple au regard de la faible part des dispositifs communs dans les masses budgétaires qui sont votés lors des CP.

C'est aussi au vu de l'avancée cahin-caha des travaux de la Commission d'harmonisation des politiques publiques - dont nous remercions toutefois le Président Eric KERROUCHE pour sa rigueur et son engagement -, malgré sa volonté, nous nous sentons englués dans cette harmonisation et nous avons un peu le sentiment de ne pas parvenir à « sortir la tête de l'eau ». Nous le disons avec d'autant plus de regret que nous avons été interpellés par celles et ceux qui sont probablement les mieux placés pour en parler, ce sont les personnels de notre Administration. Vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, ce matin, mais je pense qu'il est important de vous dire que quand le climat social se dégrade, quand la qualité de vie au travail ou le bien-être au travail se délite, c'est en réalité toute la dynamique d'action d'une organisation qui s'effrite. Vous nous demandez de nous tourner vers l'avenir, nous vous demandons également de le faire et assez rapidement, avec l'Administration.

Je reviens à la DM, après ces propos liminaires, stricto sensu, dont notre premier regret sera le manque de transparence dans la vision. À travers les annulations de crédits qui nous sont proposées, ce sont en réalité des priorités stratégiques qui se dessinent ou même qui parfois se confirment. En creux, ce sont, à nos yeux, tout simplement les TPE, les PME, et l'aide aux territoires qui semblent être les grands oubliés de vos choix budgétaires : – 3.8 M€ au titre de l'action économique, qui vise particulièrement les aides à la création d'entreprise, aux PME, et à certaines démarches en faveur de l'innovation collaborative. Nous notons également le retard constaté pour le plan très haut débit, avec 11.3 M€ qui sont annulés des dépenses, et 0.3 M€ qui sont annulés des crédits de paiement. Vous allez me dire ce projet est retardé, mais nous pensons qu'il s'agit d'une priorité, ce n'est pas la vôtre. À travers vos choix, Monsieur le Président, ce sont aussi et surtout les territoires de l'ex Aquitaine qui continuent d'être pénalisés, ceux que vous avez jadis tant aimés. Ainsi, malgré les promesses que vous avez pu faire lorsque vous étiez, Président, candidat ROUSSET, il y a tout juste un an, pour relancer les plans d'action des politiques contractuelles, aujourd'hui l'on ne voit rien venir. Et ce manque de dynamisme sur ce périmètre est d'autant plus criant que nous votons des projets en faveur des ex Limousin et Poitou-Charentes, ce dont d'ailleurs on ne peut que se féliciter – mais ce n'est pas une opposition des uns et des autres que je souhaite faire ici -. Je rappelle également sur ce sujet que lors de la séance plénière du 19 octobre 2015, il était indiqué et je cite : « les plans d'action figurant au contrat seront finalisés au 1^{er} septembre 2016 pour la période contractuelle 2015-2020 ». Où en sont ces négociations Monsieur le Président ? Où en sont ces fameux contrats territoriaux ? Voilà que la fin de l'année arrive, le premier semestre est écoulé, le troisième trimestre également, et nous sommes comme Sœur Anne, nous ne voyons rien venir car nous pensons que ces contrats finalement, ne seront jamais signés, car vous n'en avez jamais eu la volonté, que vous n'aviez là que des promesses électorales.

Bien sûr, vous allez nous expliquer que l'harmonisation des politiques publiques permettra de remettre à plat et de relancer la contractualisation. En attendant, face à cette inertie, il n'y a plus de soutien à l'investissement dans les communes ou les communautés de communes. Pour exemple, lors de la dernière CP, 253 000 €, quatre projets consacrés pour toute l'ex Aquitaine. Cet abandon est aussi regrettable pour les commerçants et les artisans, qui étaient aidés à travers les opérations collectives de modernisation. Aucune opération nouvelle initiée sur le territoire depuis 2014. Je mets donc en garde ici mes collègues de la Nouvelle-Aquitaine car il nous appartient de veiller au soutien des territoires ruraux, de la Creuse, des Deux-Sèvres ou des Landes, de manière équitable. Nous en appelons donc à une solidarité territoriale équitable.

Aujourd'hui, la politique contractuelle en ex Aquitaine est en jachère, elle est en panne et il ne faudrait pas que ce soit le prélude à un abandon organisé des territoires, et notamment des territoires ruraux. À ce titre d'ailleurs, et pour refaire un lien direct avec la DM, je pointerai un exemple qui est celui des investissements routiers. Encore une fois, nous constatons que les citoyens de l'ex Aquitaine vont payer des routes ailleurs, alors qu'ils se voient toujours privés de la solidarité régionale – vous l'avez vous-même évoqué ce matin avec la modernisation de certaines infrastructures -. Donc c'est du fait de cette inégalité territoriale que mon collègue, Barthélémy AGUERRE, proposera tout à l'heure un amendement, le même que celui que nous avons d'ailleurs proposé au BP 2016, en faveur d'un fonds de rééquilibrage territorial des investissements routiers.

Est-ce qu'il intervient à la fin avec cet amendement ? Comment cela se passe techniquement ?

M. LE PRESIDENT. - Je préside l'Assemblée, ce n'est pas vous qui prenez le relais comme cela.

Mme REQUENNA. - Je ne prends pas le relais Monsieur le Président, je vous interroge parce que je ne sais pas comment cela se passe. Ce n'est pas la peine d'être méprisant et agressif, je vous pose une question très calmement. Vous ne souhaitez pas y répondre, vous n'y répondez pas.

Donc je continue avec un autre point non satisfaisant...

M. LE PRESIDENT. - Vous essayez de raccourcir quand même parce que l'on a convenu que...

Mme REQUENNA. - J'ai biffé pour ne pas répéter ce qui a été dit donc je considère que déjà je raccourcis.

Autre point non satisfaisant pour nous, Monsieur le Président, les crédits supplémentaires accordés à la mise en place du plan « 500 000 formations », sur lequel je m'étais déjà largement exprimée, je n'y reviendrai pas, mes collègues m'ont dit c'est un tour de passe-passe, c'est un leurre, c'est une stratégie qui devait faire inverser la courbe du chômage et ainsi légitimer la

candidature du Président, donc vous l'aurez compris, pour nous c'est non merci et comme depuis le début, notre groupe va s'abstenir de soutenir cette démarche aux visées purement et bassement politiciennes.

Enfin, je souhaitais terminer mon propos par une touche particulièrement positive, en me félicitant, en vous félicitant, au nom du groupe MoDem et apparentés, des crédits votés en faveur des programmes d'études et d'acquisitions foncières pour la GPSO. Il s'agit pour nous d'un projet très attendu, qui est très structurant pour nos territoires. Ce sera un véritable facteur de développement économique et une opportunité pour multiplier les synergies entre tous les territoires et ceux les plus éloignés du grand sud-ouest. C'est pourquoi nous souhaitons voter ce chapitre, mais cela ne sera plus l'objet donc on ne peut pas. Pour autant, Monsieur le Président, si nous n'avons aucun doute sur le désir qui est le vôtre de faire avancer ce projet, il nous paraît utile d'attirer votre attention et d'en appeler à votre vigilance pour une bonne réalisation de ce grand projet dans le temps. Les débats ont déjà eu lieu, nous pensons qu'il faut avancer. Nous comprenons la position de Bordeaux-Métropole, qui ne souhaite pas, si j'ose dire « passer la serpillère » pour les communes, les 58 collectivités qui ne veulent plus payer ce qui leur incombe, aussi les modalités de financement devront-elles s'accompagner de garanties dans les contributions apportées par l'Etat pour pallier cette situation. Mais nous comptons sur vous et nous vous faisons toute confiance sur ce sujet.

Par ailleurs, le projet actuel prévoit un arrêt de la ligne à Dax alors que nous appelons de nos vœux son prolongement jusqu'à Hendaye. Depuis le côté Béarn et Pays-basque, nous pensons que le projet doit prévoir un aménagement de modernisation de la voie Dax-Orthez-Pau-Tarbes. Pour nous, c'est aussi un immense regret qu'il y ait toujours des décalages dans le temps – dont vous n'êtes bien sûr pas responsable -, mais sur ce sujet, nous vous accordons toute notre confiance.

Je vous remercie. Et je ne sais pas si Monsieur AGUERRE doit intervenir maintenant ou après.

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Il interviendra quand on passera les chapitres, mais Barthélémy connaît parfaitement le fonctionnement des Assemblées.

Je voudrais simplement vous préciser deux ou trois choses, je ne sais pas qui représente le MoDem à la Commission des finances... C'est Joan. Regardez bien - parce que maintenant chaque groupe a pas mal de monde pour regarder les différents dossiers – on annule effectivement pour 8 M€ d'AP, pas de crédits de paiement. Les crédits de paiement sont ce que l'on va déboursier de suite, c'est ce qui compte. Les AP sont en fonction de la préparation ou de l'état de préparation des dossiers, et notamment quand vous aidez les entreprises, ce n'est bien entendu pas la Région qui possède le capital de l'entreprise.

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRÉSIDENT. - On inscrit en dépenses nouvelles et en crédits de paiement 6.7 M€ et 23 M€ en AP et AE, notamment pour ce que l'on fait avec le CEA Tech sur un certain nombre de problèmes. Là-dessus, il n'y a pas de souci.

Cela me gêne un peu parce qu'encore une fois, cette espèce de discours que les oppositions tiennent - et je suppose que parfois la Gauche aussi pouvait les tenir – « manque de transparence dans la vision », c'est un peu compliqué à comprendre, « à l'égard des TPE et des PME ». Je crois que si l'on veut bien nous reconnaître une chose dans l'ancienne Région Aquitaine, c'est le travail économique dans le réseau des entreprises. Cela s'est traduit sur le plan électoral d'ailleurs, que ce soit dans les Landes ou dans les P-A, ou ailleurs. Cela a même diffusé en Limousin et en Poitou-Charentes. Donc je suis un peu surpris, et alors que l'on ajuste les crédits aux besoins de décaissement, ce qui est une bonne pratique financière, vous le traduisez par « les dossiers prennent du retard ». Vous êtes landaise je crois, le programme haut débit de la grande Région, que l'on anime avec les Départements, a commencé dans les Landes, chez vous.

[Intervention hors micro inaudible] Où en est-il ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il avance. Où en est-il ? Qu'est-ce que c'est cette question ?

Je vous donnerai les adresses. Vous vous doutez bien que ce n'est pas moi qui connaît le nombre de kilomètres de... essayons d'être sérieux et concrets.

Je vous invite aussi, question de Jean DIONIS DU SEJOUR tout à l'heure, à laquelle j'ai répondu, est-ce que l'on pénalise Poitou-Charentes ? Il ne me viendra jamais à l'idée, d'ailleurs je n'ai jamais pris en otage qui que ce soit, selon l'étiquette politique de qui que ce soit. On me connaît suffisamment. Et donc géographiquement évidemment. Mais vous dites, contrairement à ce que dit Jean DIONIS DU SEJOUR, c'est le pluralisme, est-ce que c'est l'Aquitaine qui est pénalisée ? Premièrement, c'est effectivement grâce au Budget de l'Aquitaine que l'on a pu absorber l'endettement et les impayés de Poitou-Charentes, bien entendu, mais je me suis exprimé là-dessus. Est-ce que pour autant on a retardé quelque dossier que ce soit, qui était prêt en Aquitaine ? La réponse est non. Est-ce qu'il y a un effort d'harmonisation à faire, et que cet effort est compliqué ? Parce que vous ne pouvez pas exiger, et je le répèterai inlassablement, qu'en l'espace de dix mois on ait tout fait, et la création des nouveaux services, et l'harmonisation de toutes les politiques, parce que vous êtes un peu en contradiction, on dit : il y a des politiques qui sont arrêtées et il n'y a pas assez d'harmonisation, et on me reproche d'avoir arrêté un certain nombre de politiques qui « flambaient ». Ces propos sont très contradictoires. Je considère que vous n'êtes pas en position facile parce que les choses se passent d'une manière transparente, on veut bien reconnaître, chère Madame – ne hochez pas la tête – que la grande Région est aujourd'hui parmi les Régions qui fusionnent, celle qui a le plus avancé sur l'harmonisation et sur l'intégration. Ce n'est pas facile, mais si le législateur nous a mis cinq ans pour faire cette harmonisation, c'est qu'il

se doutait que c'était une œuvre difficile. Le SRDEII par exemple, dans sa méthode – après on sera d'accord ou pas dans ce qu'il y a dedans – est considéré au niveau de l'Etat comme étant celui qui a été le plus démocratique, le plus ouvert.

Quant à la formation, je vous rappelle une chose quand même, c'est un problème d'harmonisation politique, toutes les Régions, qu'elles soient dirigées par la Droite ou par la Gauche, ont accompagné le plan « 500 000 formations ». Toutes sauf la Région Rhône-Alpes. Mais toutes les autres, que ce soit la Gauche ou la Droite, que ce soit Pays-de-Loire, même PACA, Hauts-de-France. C'est bien que cette action de formation, essentielle pour le retour à l'emploi, doit être accompagnée par les Régions. Il aurait été stupide que la Région, compétente sur la formation, ne reprenne pas cette responsabilité. Essayons d'être équitables. Il y a sûrement plein de critiques à nous adresser mais s'il vous plaît, pas celle-là.

M. PAGES. - Monsieur le Président, chers collègues.

Je vais être court.

Nous allons bien sûr sans surprise, voter cette DM. La première raison est parce que nous faisons partie de la majorité et qu'il aurait été étonnant quand même que le groupe qui a de ses membres dans l'exécutif ne votât pas un volet du Budget. Donc nous voterons en entier.

La seconde raison est que nous sommes particulièrement satisfaits de son contenu, non seulement dans la forme, parce qu'il traduit un travail effectif, un travail constant des services et de la Commission finances, où les deux élus du groupe sont satisfaits de siéger et où ils font un travail qu'ils trouvent très satisfaisant, et parce qu'aussi nous sommes satisfaits de son contenu. Donc cette seconde raison ne fait que nous conforter dans la première.

Je vais parler uniquement d'un chapitre sur lequel nous avons porté beaucoup d'attention, celui des transports. Les transports du quotidien sont un combat commun que nous avons dans cette majorité, et nous sommes particulièrement heureux de voir cette rallonge de 8.2 M€ pour la régénération de la ligne Royan-Saintes-Angoulême, sur laquelle Françoise COUTANT, à l'époque VP des transports de Poitou-Charentes, a beaucoup travaillé. Pour nous, c'est un chapitre qui est absolument excellent. J'en profite pour dire que nous retirons l'amendement sur les transports, puisqu'il n'a plus lieu d'être. Il tombe.

Et je vais vous dire une chose sur la GPSO et sur l'accord. Oui, nous avons acté un désaccord avec le groupe Socialiste sur ce sujet, et on constate finalement que vous savez, c'est un peu comme dans les vieux couples les plus solides. Ce désaccord est finalement un point que nous revisitons souvent et qui finalement aide à nous souder.

M. PAGES. - Cela gêne beaucoup Monsieur DIONIS DU SEJOUR et l'opposition, qui aimeraient nous voir nous déchirer à ce sujet, je les rassure, ce n'est pas pour tout de suite.

Je vous remercie.

M. CHARTIER. - Merci Monsieur le Président.

Cette fois, je vais essayer de vous faire mentir, ce sera très court puisque tout a été dit.

Un point simplement - parce que l'on ne peut pas parler de tout – mais sur les AP et AE. Je pense qu'il faut quand même que l'Assemblée prenne bien conscience que nous annulons, à cette session, 1 milliard d'euros d'AE et de paiement, non affectées, donc cela veut dire que derrière ces Autorisations de paiement et d'engagement, il n'y a pas de projets qui soient désinscrits, mais ce milliard résulte de quelque chose sur lequel en Poitou-Charentes j'étais souvent revenu, sur le stock de promesses que l'on engage de sessions en CP tout au long de la mandature, et qui au final font une énorme pelote de déclarations et de promesses non tenues. J'en profite, et je ne reprendrai pas la parole pour dire que je pense que la délibération suivante sur le fait que nous allons annuler maintenant les Autorisations de paiement et d'engagement non affectées à la fin de l'année, pour éviter justement de faire ce gros stock et cet amas, qui rendent complètement illisible notre pilotage des politiques régionales. Je salue le travail qui est fait d'apurement du stock d'AP et AE, qui concernent le Limousin et le Poitou-Charentes, je crois que sur le milliard, ce sont 500 M€ à peu près, à très grand trait, pour chacune des deux anciennes Régions, l'Aquitaine ayant le dispositif d'apurer en fin d'année, ce qui fait qu'il n'y a pas ce stock. On l'annule, mais on annule d'un coup d'un seul 1 milliard d'euros de promesses si l'on peut dire, qui n'ont jamais été engagées.

La deuxième chose que je voulais dire est sur les Autorisations de paiement et d'engagement affectées. On en annule quand même pour 330 M€ : 170 M€ pour l'Aquitaine, 125 M€ pour le Poitou-Charentes, le reste pour le Limousin, ce n'est pas rien non plus. Là encore l'on salue l'effort de coller à la réalité le plus possible, mais pour le coup, ce sont des projets qui sont derrière, toutes les catégories de thématiques des politiques régionales sont concernées, je voulais quand même le signaler, cela fait beaucoup. Mais en effet, actez-moi au moins cela Monsieur le Président, je pense que si l'on demande des efforts dans la dépense, on ne peut pas non plus, à chaque fois que l'on cherche à faire quelque part une réduction des dépenses, « crier au loup ». Mais quand même, il faut effectivement mesurer et je ne mets en cause personne, l'équilibre entre une Région qui met « la caisse sur le trottoir » et puis une Région qui serait en retrait d'activité régionale, et quand je dis cela, je rejoins la question du sentiment pour Poitou-Charentes, même si vous y avez apporté des réponses et qu'en Commission des finances on va en reparler également pour regarder les chiffres très précis. Je ne tire pas de conclusions à ce stade.

Enfin, je termine sur une question, je voulais savoir, parce qu'il y a assez peu de mouvements sur les provisions dans cette DM. Il y a 300 000 €, de mémoire, notamment sur un dossier je crois pour litige, finalement c'est assez peu et je voulais savoir si, notamment sur la question que vous avez évoquée en début de séance, sur la question des participations économiques et de garanties

d'emprunt liées à Poitou-Charentes, il n'aurait pas été opportun de rajouter par exemple un peu de provisions pour litiges – confère la lettre dont vous parliez de l'ancien actionnaire allemand DOMIA – ou si vous considérez qu'en l'état il faut attendre afin de procéder à d'éventuelles modifications ?

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pour l'instant, on n'est pas au contentieux. Il était difficile d'inscrire, d'ici la fin de l'année, on sera au BP, vraisemblablement si l'on n'arrive pas à se sortir de ce « guêpier », il faudra inscrire quelque chose.

Je vais demander à Andréa BROUILLE peut-être de conclure ces échanges, avant de passer aux différents votes.

Mme BROUILLE. - J'aurais juste deux compléments d'informations et peut-être un point sur le calendrier CRC.

On provisionne quand on a des éléments objectifs qui nous permettront de le faire, c'est pour cela que sur le contentieux MIA le processus va être long et je pense que la provision peut attendre le BP.

Sur le lissage de la TICPE, vous rappeler juste qu'à la différence des cartes grises, la loi finances ne prévoit pas de disposition spécifique pour ce lissage.

Et enfin, le calendrier de la Chambre puisque vous savez bien que c'est un calendrier qui nous est imposé. Nous avons répondu au rapport provisoire de la Chambre le 4 octobre, dès lors la Chambre travaille sur son rapport définitif, dans lequel elle peut intégrer ou non les remarques que la collectivité lui a envoyées le 4 octobre dernier. Ensuite, la Chambre nous enverra sa lettre du rapport définitif, la collectivité aura encore la possibilité de faire une réponse avec les remarques sur le contenu de ce rapport définitif, et si la Chambre respecte son calendrier, la communication de ce rapport sera faite en plénière du 19 décembre, assortie des réponses de chaque ordonnateur.

Voilà mes chers collègues, sur les précisions et ce point sur la CRC.

M. LE PRESIDENT. - On va passer au vote.

On fait comme l'on fait d'habitude, si j'ose dire, on a les services généraux... Le mieux est que chaque groupe me dise comment il vote par chapitre, et on verra au vote général.

Sur ce chapitre, qui est le chapitre 900 et 930 en fonctionnement, j'ai entendu que la majorité le vote.

M. CHARTIER. - Les Républicains voteront contre tous les chapitres.

M. LE PRESIDENT. - Le FN ?

M. COLOMBIER. - Nous sommes globalement contre aussi.

M. LE PRESIDENT. - Parce qu'habituellement vous ne preniez pas part au vote sur chaque chapitre.

M. COLOMBIER. - On va voter contre. Soyons cohérents. On va instituer une nouvelle mode.

M. LE PRESIDENT. - Le MoDem ?

Mme REQUENNA. - Ce sera sous réserve de votre position sur l'amendement présenté par Barthélémy AGUERRE.

M. LE PRESIDENT. - On est sur le premier chapitre. Vous vous abstenez, comme d'habitude ? Vous ne prenez pas part au vote ?

Mme REQUENNA. - On vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Là aussi c'est un petit changement.

Mme REQUENNA. - On ne va pas vous répondre sur la globalité puisqu'il y a un amendement.

M. LE PRESIDENT. - Je note.

Jean DIONIS DU SEJOUR ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Contre sur tous les chapitres et contre global, par cohérence.

M. LE PRESIDENT. - L'opposition se sectarise.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Eventuellement une position sur les transports mais vu les changements...

M. LE PRESIDENT. - L'opposition se sectarise, d'accord.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Juste un peu de cohérence, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je note habituellement le Centre...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Pas chez nous. Jamais.

M. LE PRESIDENT. - Habituellement, le Centre s'abstenait sur chaque chapitre et votait contre à la fin.

[Intervention hors micro inaudible] C'était avant.

M. LE PRESIDENT. - Avant quoi ? Avant les élections présidentielles ?

Je vais être obligé de dire aux bénéficiaires de ces actions que vous avez voté contre, y compris sur les infrastructures routières.

M. COLOMBIER. - Ils ne veulent pas insulter l'avenir surtout.

M. LE PRESIDENT. - Je ne pense pas Jacques COLOMBIER.

Mme REQU ENNA. - Monsieur le Président, on a un amendement sur les infrastructures routières.

M. LE PRESIDENT. - Le 900 et le 930, le chapitre est adopté avec le vote que vous venez de me présenter.

SERVICES GENERAUX
CHAPITRE 900 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 930 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre SERVICES GENERAUX

900 en investissement – 930 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur l'apprentissage, aussi ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - En cohérence.

M. LE PRESIDENT. - Sur formation professionnelle et apprentissage, même vote

FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE
CHAPITRE 901 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 931 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE

901 en investissement - 931 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il est adopté

M. LE PRESIDENT. - Sur l'enseignement, pareil.

ENSEIGNEMENT
CHAPITRE 902 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 932 EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ENSEIGNEMENT

902 en investissement – 932 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur culture, sports et loisirs, pareil.

**CULTURE SPORTS ET LOISIRS
CHAPITRE 903 - EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 933 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre CULTURE SPORTS ET LOISIRS

903 en investissement – 933 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur santé et action sociale, pareil.

**SANTE ET ACTION SOCIALE
CHAPITRE 934 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre SANTE ET ACTION SOCIALE

934 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur aménagement des territoires, pareil.

**AMENAGEMENT DES TERRITOIRES
CHAPITRE 905 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 935 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

905 en investissement – 935 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le 905/935, même vote.

M. LE PRESIDENT. - Sur la gestion des fonds européens...

**GESTION DES FONDS EUROPEENS
CHAPITRE 906 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 936 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre GESTION DES FONDS EUROPEENS
906 en investissement – 936 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur les fonds européens, même vote.

M. LE PRESIDENT. - Sur le 907, l'environnement, politique de l'eau, de l'énergie et patrimoine, même vote.

**ENVIRONNEMENT
CHAPITRE 907 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 937 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre ENVIRONNEMENT
907 en investissement – 937 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - C'est sur quel chapitre que vous vouliez présenter un amendement ?
C'est après.

M. LE PRESIDENT. - Sur les transports, l'amendement d'EELV tombe et l'amendement MoDem-UDI-LR reste.

M. AGUERRE. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues.

Nous vous re-présentons l'amendement que nous avons présenté au BP, concernant le fonds de rééquilibrage territorial des investissements routiers, parce que quand on prend les personnes individuellement, j'ai l'impression qu'il y a une large majorité qui est pour, et collectivement, nous n'arrivons pas à faire avancer ce dossier. Il s'agit, au nom de l'intergroupe, de créer ce fonds de rééquilibrage territorial le FRETIR parce qu'aujourd'hui, nous finançons des routes sur Poitou-Charentes et sur le Limousin et pas sur l'Aquitaine. Nous pensons qu'il serait important, dans le cadre de la solidarité et de l'équité, d'aussi financer des travaux stratégiques, des travaux d'intérêt général, sur l'ancienne Aquitaine. Et par la suite, à mon avis, il serait important de s'occuper

durablement de ce volet routier. Aujourd'hui, plusieurs études nationales disent que dans les années à venir, compte tenu des budgets de l'Etat, des Départements et des communes, à force de nous occuper des avions, des réseaux ferrés, du haut débit, nous abandonnons les routes, et il est dit dans ces études que dans quelques années, parce que cela se voit avec du retard, nous nous rendrons compte que nous n'avons pas entretenu notre réseau routier et cela va être très préjudiciable pour évidemment la vie du territoire mais aussi pour la vie économique de nos entreprises.

Ce que nous demandons est d'aider, par ce qui existe déjà dans les autres anciennes Régions, ce que vous appelez le « réseau routier d'intérêt régional », de le réinstaurer sur la Nouvelle-Aquitaine et d'aider les Départements et l'Etat à réaliser des projets stratégiques, qui ne peuvent pas l'être directement par les budgets des Départements, de l'Etat et des communes, et qui permettra à ces institutions d'entretenir le restant du réseau routier qui est de leur compétence.

Je ne sais pas si je suis clair, mais il s'agit d'intervenir sur les dossiers que vous, l'exécutif, ou nous collectivement, allons convenir qu'ils sont stratégiques sur les territoires, afin que l'ensemble de nos territoires continuent, au même titre que le haut débit, que l'aménagement du fer, à entretenir ce réseau routier qui est quand même, même si ce n'est pas très moderne de parler des routes aujourd'hui, il nous semble que c'est dépassé, mais je crois que c'est indispensable aujourd'hui d'entretenir parfaitement ce réseau routier pour la vie de nos territoires et de nos entreprises.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Sur trois points, je ne peux pas vous suivre, vous le savez.

Premier point, vous évoquez le terme « entretien du réseau routier actuel ». Est-ce que l'on nous aide à entretenir le réseau ferré actuel ? Non. On a déjà un problème de ressources pour entretenir le réseau ferré actuel. SNCF Réseau nous a prévenus que s'il n'y avait pas de travaux, notamment sur Agen-Périgueux, mais c'est Périgueux-Limoges, certaines lignes – je parle sous le contrôle de Renaud LAGRAVE – vont fermer. Est-ce que l'on peut se disperser ? Vous nous demandez dans notre amendement d'entretenir le réseau, vous êtes bien entendu dans le cadre du Conseil Départemental, on voit bien que c'est une demande téléguidée des Départements.

Deuxième observation que je porte à votre connaissance, la DGCL a fait l'analyse de l'évolution des ressources ces trois ou quatre dernières années, depuis que les Gouvernements successifs ont baissé les différentes dotations des collectivités locales. Le chiffre - tenez-vous bien - est très précis, parce que c'est assez facile pour les finances et la DGCL de les rassembler, les communes ont vu leurs recettes augmenter d'1 milliard d'euros, les Départements être stables, et certains Départements ont augmenté la taxe foncière à des niveaux parfois qui questionnent. La seule collectivité qui a vu ses recettes baisser est la Région, ce ne sont pas les autres collectivités.

Troisième observation, est-ce qu'en Aquitaine nous avons fait le travail ces 15 dernières années, ou même plus ? Je crois que la réponse est oui. Nous n'avons pas de liaison, un peu comme Angoulême-Limoges, nous avons réglé Bordeaux-Pau, et je rappelle que la Région a beaucoup financé, à l'époque, le contournement d'Aire-sur-Adour pour « amorcer la pompe », que nous avons participé à beaucoup d'autres opérations, on est même intervenu pour régler des problèmes sur la RN 21, en faisant un pacte avec chacun des Départements pour accélérer dans les plus petits Départements la remise à niveau. Mais nous n'avons plus, en Aquitaine, entre Bordeaux et Bayonne, entre Bayonne et Pau, entre Agen et Bordeaux, quand vous prenez les grandes liaisons structurantes, ce qui n'est pas le cas en Poitou-Charentes, nous n'avons pas ce type de problème. Donc il faudrait, si l'on reprenait cette stratégie, que nous nous engagions sur de l'entretien, ce n'est pas sérieux, vous avez dit le mot « entretenir » le réseau routier, et que nous nous engagions sur des voies non structurantes. Il y a, c'est vrai – j'en parlais tout à l'heure - et le Gouvernement a rajouté beaucoup d'argent sur la 141, sur le fer aussi, je crois que le nouveau Contrat de Plan est suffisamment probant pour qu'il nous rassemble dans une certaine mesure, mais alors même que nous manquons de moyens pour entretenir le réseau fer, disperser nos moyens, c'est une culture que je n'ai pas. J'ai de très bonnes relations avec Barthélémy AGUERRE mais il y a deux cultures entre lui et moi : il y a une culture qui est – pardon de le dire Barthélémy – du saupoudrage, et une culture de la concentration des moyens sur un certain nombre de lignes. Ce sont deux cultures différentes. Comme en plus nous avons un effort à faire avec le haut débit, je ne vois pas comment on peut disperser nos moyens. La ligne de la Région, qui rassemble la majorité et je pense dans la tête aussi beaucoup de monde... Je donne un exemple, quelqu'un a parlé tout à l'heure des contrats de Pays qu'il y avait du retard, Gérard VANDENBROUCKE s'est exprimé ici, on est en train d'harmoniser cela et cela va être redéclenché au bout de huit ou dix mois. Je vous donne un exemple, qu'est-ce qui est le plus important dans l'accompagnement de Parentis-en-Born – si notre collègue de Parentis est là... - ? Que la Région soit le premier financeur de l'opération de récupération de chaleur ou des serres, de telle sorte que des personnes soient embauchées, que de la richesse soit produite, que la valeur soit faite par les agriculteurs serristes sur place, ou que l'on intervienne sur un bout de voirie ? Poser la question est y répondre.

Mme NADAU. - La question sur la voirie ne s'est pas posée Président.

M. AGUERRE. - Je voudrais apporter un correctif parce que je crois que l'on s'est déjà mal compris la dernière fois - mais c'est sans doute ma faute parce que vous voulez des interventions courtes, j'essaye de les faire courtes mais quand on les fait courtes, on ne dit pas tout -. Je vous dis qu'il y a un problème général d'entretien du réseau routier. Je ne demande pas à la Région d'intervenir sur l'entretien, mais pour que l'Etat, les Départements et les communes puissent assurer l'entretien, il faut que la Région les soulage sur des travaux stratégiques, ciblés, pas sur tous les travaux, de modernisation, parce qu'aujourd'hui, les Départements et l'Etat doivent assurer la

modernisation et l'entretien. Le problème général étant un problème global d'entretien du réseau à terme. Il ne s'agit pas de faire du saupoudrage justement, il s'agit de cibler des axes stratégiques et d'apporter notre contribution à la modernisation. Tout à l'heure, je n'ai pas parlé des autoroutes pour aller vite, mais le seul domaine aujourd'hui où l'on a la garantie que l'entretien du réseau est assuré est bien le domaine des autoroutes. Mais si l'on n'entretient que les autoroutes aujourd'hui, je vous garantis que le pays ira mal, il y a quand même tout le réseau intermédiaire à entretenir. Mais je ne demande pas à la Région d'entretenir, je demande à la Région de soulager les Départements et l'Etat sur de la modernisation.

M. LE PRESIDENT NT. - Comment dire ? Le législateur nous amène à spécialiser les compétences. Je vous démontre tout à l'heure que la Région est la seule collectivité qui a, vu son Budget, ses ressources, cela a été validé par la Cour des Comptes, parce que l'endettement a augmenté, l'autofinancement a baissé, la Région est la seule collectivité qui voit ses ressources baisser, et c'est à la Région que vous demandez de soulager les autres collectivités - dont vous êtes plus le représentant manifestement que celui de la Région, mon cher Barthélémy -, ce n'est pas sérieux.

Deuxièmement, dites-moi aujourd'hui quelle est la ligne structurante qui manque à la Région Nouvelle-Aquitaine alors que nous avons réglé le problème de Bordeaux-Pau ? Les Départements, directement, ne m'ont jamais demandé d'intervenir pour venir au secours de leurs compétences.

M. AGUERRE. - Je vais vous citer une ligne d'Etat, qui est la Pau-Oloron/Oloron-Canfranc, par exemple, mais il y en a pleins.

M. LE PRESIDENT. - Sur la ligne Pau-Canfranc, si vous êtes allé faire un tour là-bas, vous avez mesuré le succès de la réouverture de la voie ferrée. On prend en charge la voie ferrée, on ne peut pas prendre en charge les routes et la voie ferrée. Et si j'avais eu plus d'influence sur le législateur, les choses auraient été beaucoup plus serrées en matière de compétences. Nos concitoyens ont besoin de savoir qui fait quoi, pas d'être huit ou dix derrière un ruban.

Je propose de ne pas retenir cet amendement.

Je suppose que toutes les formations du Centre et de la Droite retiennent cet amendement.

Le FN fait quoi sur l'amendement routes ?

Vous votez contre.

Vote sur l'amendement déposé par les groupes LR-Cpnt, Udi, Modem
« Fonds de Rééquilibrage Territorial des investissements routiers »

. **POUR** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

. **CONTRE** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,

AMENDEMENT REJETE

M. LE PRESIDENT. - Donc par définition, cet amendement est repoussé.

Je mets aux voix l'ensemble du chapitre. Nous sommes au chapitre 908/938.

TRANSPORTS
CHAPITRE 908 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 938 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre TRANSPORTS
908 en investissement – 938 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Le chapitre, avec les voix habituelles, est voté de la même manière.

M. LE PRESIDENT. - Sur le chapitre action économique, 909/939, même vote.

ACTION ECONOMIQUE
CHAPITRE 909 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 939 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre ACTION ECONOMIQUE
909 en investissement – 939 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Imposition directe, 940/groupe 94 pour les non ventilables, même vote.

Sur le 971/groupe 94, Jean DIONIS DU SEJOUR, vous le votez ? C'est la TICPE.

M. DIONIS DU SEJOUR. - *[Intervention hors micro inaudible]*

M. LE PRESIDENT. - C'est après. Même vote.

IMPOSITIONS DIRECTES
CHAPITRE 940 – EN FONCTIONNEMENT

Vote sur le chapitre IMPOSITIONS DIRECTES
940 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - 942/groupe 94, les participations non ventilées, même vote.

**DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
CHAPITRE 922 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 942 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES
922 en investissement – 942 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Autres opérations, 923/943, même vote.

**DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
CHAPITRE 923 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 943 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES
923 en investissement
943 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Opérations patrimoniales, 925/groupe 92, même vote.

**OPERATIONS PATRIMONIALES
CHAPITRE 925 – EN INVESTISSEMENT**

Vote sur le chapitre OPERATIONS PATRIMONIALES
925 en investissement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Il faudrait simplifier les Budgets...

945/groupe 94, opérations mixtes – je n'ai jamais compris ce qu'étaient les opérations mixtes - cela mériterait un éclaircissement, même vote.

**DOTATIONS AUX PROVISIONS
CHAPITRE 945 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre DOTATIONS AUX PROVISIONS
945 en fonctionnement

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Transferts entre sections, 926/946, même vote.

M. LE PRESIDENT. - Transfert entre sections, 926 et 946, même vote.

**TRANSFERTS ENTRE SECTION
CHAPITRE 926 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 946 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATION
926 en investissement – 946 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Virements, 951/953, même vote.

**VIREMENT
CHAPITRE 951 – EN INVESTISSEMENT
CHAPITRE 953 – EN FONCTIONNEMENT**

Vote sur le chapitre VIREMENT
951 en investissement – 953 en fonctionnement

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Et sur le vote global est-ce qu'il y a une manifestation de vote contre en-dehors des formations politiques de Droite, du Centre et de l'Extrême Droite ? Même vote je suppose, j'ai entendu les Présidents de groupes

N° 1

Vote sur « Décision Modificative du Budget Primitif 2016 »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
. **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Il y a des annexes : annexe de l'Agence Régionale de l'Innovation, il y a plusieurs chapitres en investissement et en fonctionnement.

Sur ARI, vous votez pour ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - En cohérence.

M. LE PRESIDENT. - Mais cela n'a rien à voir avec la cohérence, c'est un Budget dont vous faites partie, c'est une Agence. C'est de la caricature. Vous faites ce que vous voulez mais permettez-moi de vous dire que c'est de la caricature.

N° 1

Vote sur « Décision Modificative du Budget Primitif 2016 - Budget Annexe Agence Régionale de l'Innovation »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Je note, adopté avec les mêmes votes.

M. LE PRESIDENT. - Sur les fonds européens, pareil.

La totalité sur les chapitres 936, 923, transferts, virements.

N° 1

Vote sur « Décision Modificative du Budget Primitif 2016 - Budget Annexe Fonds Européens

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRE SIDENT. - Cette DM 1 Budget annexe fonds européen, même vote, est donc adoptée.

M. LE PRESIDENT. - Budget annexe régie cinéma, pareil, même vote.

Vous êtes contre le tournage de films en Région ?

N° 1

Vote sur « Décision Modificative du Budget Primitif 2016 - Budget Annexe Régie Cinéma

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - J'espère qu'au PV il sera noté oui. Même vote, merci.

**TARIFS 2017 DE LA TAXE INTÉRIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS
ÉNERGÉTIQUES (TICPE)**

M. LE PRESIDENT. - On a – et on en terminera là avant d’aller déjeuner – sur le n° 2 « tarif 2017 de la TICPE ».

Qui vote contre ?

Le FN et LR. Le MoDem vote contre.

M. DIONIS DU SEJOUR. - TICPE, on l’a dit, on vote pour.

N° 2

Vote sur « Décision Modificative du Budget Primitif 2016 - Budget Annexe Régie Cinéma

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants,
- . **CONTRE** : Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Le dossier est donc, après ces explications de votes, adopté.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

M. LE PRESIDENT NT. - Sur la modification du règlement budgétaire et financier, je vous propose que l'on recommence là-dessus tout à l'heure... Cela va vite.

Mme BROUILLE. - Cela va vite Président, juste dire que ce rapport a pour objet de modifier des dispositions du Règlement budgétaire et financier adopté le 1^{er} février dernier.

La proposition est la suivante : les AP et les AE qui n'auront pas été affectées par la CP durant l'année (AP et AE libres d'emploi), feront l'objet d'une annulation en fin d'exercice, à l'exception des AP et des AE relatives au nouveau CPER et au PO 2014-2020. Cet ajustement a pour but de resserrer la gestion pluriannuelle afin de sécuriser et surtout de gérer au plus près de nos engagements, et afin de démontrer la capacité de la Région à honorer ses engagements.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que l'on est dans le vertueux.

M. CHARTIER. - Cela rejoint l'intervention que je faisais tout à l'heure sur le milliard d'euros d'AP et AE non affectées, qui rend assez illisible le stock que nous avons devant nous potentiellement. Donc cela rejoint un souci et une préoccupation du groupe que je représente ici.

Nous serons pour cette délibération.

M. C OLOMBIER. - Nous voterons pour cette délibération, cela amène la clarification et la lecture des opérations budgétaires, et cela collera plus à la réalité que de provisionner, provisionner, et ne pas consommer. Donc cela va dans le bon sens.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, soit on n'a pas bien compris, mais si je comprends bien, toutes les AP et AE qui seraient inscrites et non consommées à la fin de l'année tomberaient.

M. LE PRESIDENT. - Qui n'auraient pas reçu un début d'affectation.

M. DIONIS DU SEJOUR. - On s'inscrit un peu en décalage par rapport à cela parce qu'il nous semblerait intéressant quand même qu'avant de les effacer, on passe devant une instance, et c'est bien ce dont on a souffert avec Poitou-Charentes, il y avait des manipulations, pour le coup on pouvait parler de manipulations, où l'on y allait franchement au niveau des AP et AE, et après sans avertir l'Assemblée, on en faisait un peu ce que l'on en voulait, y compris d'ailleurs les laisser se stocker à des montants vertigineux. Il nous semble quand même qu'il faut que l'Assemblée garde un contrôle de cela. C'est quand même une inscription à un moment donné, si l'on veut les effacer, il faut qu'il y ait au minimum une information, mais dans l'état, le fait de dire que l'on a une délibération générale qui fasse tomber une inscription, qui est une inscription politique, cela ne nous

va pas. Et donc on demande qu'il y ait au minimum un retour en termes d'informations à l'Assemblée.

M. LE PRESIDENT. - Je suis d'accord avec ce qu'évoque Jean DIONIS DU SEJOUR - et je vois Olivier CHARTIER hocher la tête -, si Andréa BROUILLE est d'accord, on rajoutera « sous réserve de l'avis », ou « après que la Commission des finances ait été... »...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ou la CP.

M. LE PRESIDENT. - On ne va pas passer cela en CP, c'est un travail technique.

M. DIONIS DU SEJOUR. - En tout cas, il faut un retour politique.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que la Commission des finances peut être ce relais. En plus, je trouve très bien de lui confier cela aussi.

On est d'accord sur cet ajout ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président, on était sur un retour en séance plénière ou en CP, on n'a pas eu le temps d'en parler mais la Commission des finances ne me semble pas une instance... c'est une Commission qui est assez technique. Le fait de sortir une AP/AE n'appartient pas qu'à la Commission des finances, c'est politique.

M. LE PRESIDENT. - C'est la pratique de l'Aquitaine de tous temps.

[Intervention hors micro inaudible] C'est la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Vous me demandez de la rigueur, de la gestion, vous ne pouvez pas me reprocher de l'avoir.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Et du contrôle politique. On le passe en CP Président...

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Ce n'est pas long.

M. LE PRESIDENT. - C'est non affecté, pourquoi voulez-vous...

[Intervention hors micro inaudible] Il n'y a rien à cacher.

M. DELPEYRAT. - Je comprends le souci de Jean DIONIS DU SEJOUR mais il me semble que la proposition du Président répond à cette question. A partir du moment où la Commission des finances est informée, qui plus est qu'elle est présidée par Monsieur CHARTIER, que l'ensemble des groupes sont représentés, vous aurez tous les éléments nécessaires. Si vous jugez que parmi ces éléments 99 % seront techniques, il y a un dossier qui pose problème, libre à vous ensuite d'interpeller le Président en CP ou en Assemblée plénière, mais on ne peut pas traiter ces sujets en CP, on va y passer des jours.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je mets aux voix ce rapport amendé comme je l'ai souhaité, comme je vous l'ai proposé avec la Commission des finances sollicitée.

Qui est contre ?

Qui est d'avis de l'adopter ?

C'est un peu majoritaire tout cela, donc c'est un peu adopté, beaucoup même.

N° 3

Vote sur la « modification du règlement budgétaire et financier »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Les Républicains-CPNT, Front National
- . **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. -Je propose de suspendre la séance, le temps d'un déjeuner. Il est 13 h 25.

Interruption de la séance pour le déjeuner

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES : CRÉATION DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES (CEPP)

Reprise de la séance sous la présidence du Président Alain Rousset

M. LE PRESIDENT. - Chers collègues, je vous propose d'avancer sur l'évaluation des politiques publiques, et que nous disposions d'une Commission d'évaluation, qui est un peu la continuité de ce que nous avons mis en place il y a deux ans en Région Aquitaine, à la fois pour débattre et évaluer un programme d'évaluation annuelle, de définir un cadre méthodologique de l'évaluation, de garantir des processus, d'assurer une veille sur les recommandations adoptées et de présenter chaque année un rapport d'activités en plénière, sur les travaux réalisés par la Commission d'évaluation. Cela suppose que nous nous appuyions sur un dialogue entre les élus de la Région d'une part, les élus du CESR d'autre part, des experts aussi. Cela suppose enfin que l'évaluation s'appuie sur aussi toutes les structures qui peuvent nous apporter, notamment au sein de l'université, une analyse de chacune de nos politiques de telle sorte que le débat politique puisse aller à l'essentiel au sein de l'Assemblée.

La proposition qui vous est faite revient à me confier la désignation d'un Président au sein de l'Assemblée, responsabilité, si vous le voulez bien, que j'assumerai. Sept élus de l'Assemblée qui seront désignés par la CP, quatre membres du CESR, deux experts désignés sur proposition de son Président, et un représentant de l'Administration Régionale. C'est la Commission du 21 novembre qui désignera la totalité des membres de la Commission d'évaluation. Et nous pourrons démarrer les travaux au premier trimestre 2017.

Est-ce que cette proposition vous convient ?

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues.

Comme vous l'avez dit Monsieur le Président, pour les anciens élus aquitains la démarche n'est pas nouvelle puisque la délibération elle-même d'ailleurs, qui a un air de déjà vu, reprend mot pour mot celle du 3 mars 2014, qui installait une CEPP en Aquitaine.

Il y aura toutefois une nuance de taille, la présidence, confiée à l'époque à un élu de l'opposition, le sera désormais à un de vos alliés de la majorité. C'est un recul regrettable mais peut-être aussi...

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pris aucune décision sur la présidence.

Mme MOGA. - J'en suis ravie.

En tout cas, l'avantage de ne pas partir de zéro est qu'il est encore temps de tirer les enseignements de presque trois ans d'exercice, afin d'éviter que cette nouvelle Commission ne

subisse le sort de la précédente, enlisée dans des préoccupations organisationnelles, confrontée au scepticisme général, balayée par le contexte pré-électoral et pré-fusionnel, elle n'a finalement produit aucune évaluation et donc malheureusement, elle a été réduite à une coquille vide, et ceci malgré la forte implication de ses membres - je dois dire que j'en étais -. Pour éviter cela, il faut peut-être fixer quelques caps et repérer quelques écueils, il faut évaluer l'évaluation en quelque sorte.

Les écueils sont d'abord matériels, l'accès aux données s'avère difficile, on manque d'information complète sur les bénéficiaires, il faut se limiter à des enquêtes et des panels dont la représentativité n'est pas toujours garantie et ne règle pas en tout cas la question des non recours. Il faut aussi regretter la faible mobilisation des élus et des services sur une thématique qui peine à apparaître suffisamment concrète, et qui produit ses effets sur un temps trop long pour fournir une véritable aide à la prise de décision. Les écueils sont aussi conceptuels, trop souvent on confond évaluation des politiques et bilan des dispositifs. En conséquence, on se focalise sur les résultats techniques et les performances, sans véritable souci de transversalité. Trop souvent aussi, l'évaluation s'effectue à la demande des services, qui veulent avoir une meilleure visibilité sur leur action – ce qui est particulièrement louable par ailleurs – alors que ce sont les politiques qui devraient être en demande, en fonction de l'objectif recherché. L'évaluation n'est pas neutre.

Vous comprendrez donc que forts de cette expérience, nous exprimons quelques doutes aujourd'hui, car s'il s'agit de poursuivre cette Commission sans s'interroger sur la méthode, nous n'en serons pas. Pourtant, on peut imaginer quelques pistes qui semblent relever de l'évidence : d'abord pour que l'on puisse évaluer les politiques, il faut qu'elles soient évaluables bien sûr, c'est-à-dire que chaque politique doit comporter des indicateurs aussi objectifs que précis que possible, chaque délibération devrait comporter en amont sa propre grille d'évaluation. D'autre part, pour motiver les acteurs, il faut certainement beaucoup plus de réactivité dans la prise en compte des résultats, plus d'allers-retours entre les services et les élus. Ensuite, il faut explorer toutes les composantes du concept d'évaluation, évaluer ses faire-valeur, cela comprend donc certes la mesure de l'effectivité, de l'efficacité, voire de l'efficience d'un dispositif, mais aussi celle de son utilité sociétale. Enfin, il faut dédramatiser l'évaluation, évaluer n'est pas juger, évaluer n'est pas se situer dans une culture de résultat, il faut aussi la dé-techniciser, lui donner une dimension humaine. Évaluer c'est valoriser, valoriser les personnes, valoriser les services, valoriser les politiques. Il faut surtout une volonté politique vraie.

Ce n'est bien sûr que sous ces réserves, Monsieur le Président, que notre groupe approuvera la création de la CEPP Nouvelle-Aquitaine, et participera à nouveau à son fonctionnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Cette discussion, chère collègue, est intéressante parce qu'il faut aller jusqu'au bout du débat. L'évaluation a été considérée souvent par nos collègues de toutes les formations politiques, comme une remise en cause de l'engagement politique. Excusez-moi de m'être intéressé particulièrement et d'avoir proposé cela. Cela a été considéré par beaucoup de collègues élus comme étant une remise en cause d'un engagement politique. L'évaluation correspond simplement à l'élévation du monde politique, au-delà du monde des techniciens, c'est-à-dire sa capacité à choisir un certain nombre de pistes, qui peuvent parfois être des paris, qui sont souvent des engagements et qui font que globalement, on s'interroge sur les conséquences des choix de ce que les Pays (*inaudible*) ont suivi après Georges BUSH et Madame THATCHER, il y a 30 ou 40 ans, leurs conséquences sur l'environnement, sur la paix dans le monde et sur l'équilibre de la richesse. Donc cela suppose que nous ne soyons pas autocentrés sur cette évaluation, c'est-à-dire que cette Commission d'évaluation n'a de sens que si elle s'appuie sur une analyse objective, universitaire notamment, sur les différents agrégats. Est-ce que l'on améliore l'égalité des chances entre les jeunes, de quelque milieu social qu'ils appartiennent, pour réussir leurs études ? Est-ce que l'ascenseur social, qui est une valeur – certains peuvent ne pas être d'accord avec l'ascenseur social – mais au moins, et dans cette Assemblée ils sont majoritaires, ceux qui sont d'accord avec l'ascenseur social, est-ce qu'on l'améliore ? Est-ce que l'on améliore l'aménagement du territoire ? Est-ce que le bergérois ou le villeneuvois se développe un peu plus que l'attractivité bordelaise ? Cette évaluation suppose de faire tomber des barrières politiciennes ringardes. Vous ne trouverez pas quelqu'un de plus engagé dans ce mouvement que moi, surtout après le débat de ce matin.

Cela signifie, encore une fois, que nous ayons une vraie révolution intellectuelle, et que nous soyons prêts à l'assumer. Qui fait quoi ? Qu'est-ce qui est efficace pour recréer de la richesse ? C'est le théorème de Parentis-en-Born que j'ai développé ce matin, mais cela peut être le théorème de Thiviers et de la formation – pour éviter de gêner Madame NADAU, que je sens un peu gênée – sur le cuir et le luxe.

Cela suppose enfin un système d'information précis, qui soit libre, hors de nous. Cela ne signifie pas que les élus qui auront ce dispositif n'auront rien à faire, mais cela signifie qu'ils seront en face, et ils auront à nous en rendre compte pour conseiller notre Assemblée, cela signifie qu'ils auront en face des universitaires, des scientifiques, qui diront la vérité, qui diront ce qui se passe réellement dans la société. J'ai toujours été frappé de voir que le débat politique que nous avons en France, dans certains domaines et un certain nombre de motions que l'on va présenter ce soir le montrent, sont complètement déconnectés de la réalité de la société, que ce soit sur l'ascenseur social, la création ou le développement d'entreprises, l'immigration, la sécurité, l'insécurité, ou le reste. Si nous ne nous appuyons pas sur des choses avérées, renseignées, réelles, nous n'avancerons pas la vie politique française. Et il appartient peut-être un peu aux Régions, parce

qu'elles sont un peu plus éloignées des débats intellectuels parfois complètement irréels de ce que vivent nos concitoyens, de la réalité de nos concitoyens, et de la responsabilité publique.

Je note que tout le monde est d'accord.

[Hors micro demande d'intervention de Mme CHASSAGNE]

D'abord le Président du PRG, parce que vous avez pris souvent la parole, Madame, depuis ce matin.

Mme CHASSAGNE. – *[Intervention inaudible hors micro]* Jamais.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a trop de monde, je...

M. B ITEAU. - Merci Monsieur le Président de me donner la parole, mais vous n'êtes pas surpris par cette prise de parole.

Loin de moi l'idée de remettre en cause l'intérêt de cette Commission d'évaluation, bien au contraire. Une partie des réponses que j'attendais vient d'être donnée par vous-même, Monsieur le Président. Le sujet était de s'attacher à ce que ce travail soit un véritable travail d'évaluation et qu'il ne soit pas un travail d'auto-évaluation, et donc ma question était sur le rôle que devait remplir cette Commission d'évaluation, et sur la méthode. Effectivement, et j'ai compris dans votre réponse que cette Commission d'évaluation allait piloter l'évaluation, avec des acteurs qui - si j'ai bien compris votre réponse -, pourront apporter des éclairages sur cette mission d'évaluation des politiques publiques. Dans ce contexte-là, - puisque vous avez donné la réponse avant que je ne pose la question – nous les Radicaux y retrouvons dans le rôle que peut remplir cette Commission d'évaluation. Notre inquiétude était dans la composition, où sur 15 membres il y avait huit Conseillers régionaux, et donc on avait peur que cette Commission soit finalement une Commission d'auto-évaluation, et finalement j'ai bien compris que dans la méthode d'action de cette Commission, on allait ouvrir les débats au-delà des élus régionaux et que donc elle allait pouvoir pleinement remplir ce rôle d'évaluation, comme l'on peut l'espérer d'une Commission d'évaluation des politiques publiques.

Donc je vous remercie de la réponse avant d'avoir posé la question et donc vous rassurer sur le fait que les Radicaux adhèrent à cette logique-là.

Mme CHASSAGNE. - Je n'ai jamais pris la parole dans cet hémicycle, c'est la première fois.

M. LE PRÉSIDENT. - Bienvenue. Quel bonheur.

Mme CHASSAGNE. - Bonheur partagé Monsieur le Président.

L'évaluation des politiques publiques doit être au centre de l'harmonisation des politiques publiques. Or, comme il a été rappelé aux membres de la Commission harmonisation et aux membres de la Commission des finances lors de la présentation qu'a pu faire Eric KERROUCHE

par visioconférence - car oui, pour certains, la visioconférence fonctionne, pas pour d'autres – il n'est pas possible d'évaluer les 578 dispositifs préexistants dans les trois ex-Régions. Cette Commission aura donc un rôle à l'avenir pour évaluer les dispositifs nouveaux, mis en place en Nouvelle-Aquitaine.

Notre position est la suivante : nous ne pouvons pas faire l'économie de l'évaluation de certaines politiques dans le cadre de l'harmonisation en cours. Jean DIONIS DU SEJOUR l'a dit, nous sommes intervenus en CP – je n'y étais pas mais je suis quand même au courant des dossiers qui sont présentés, n'en déplaise à certains -. Nous sommes intervenus donc pour marteler notre message. Nous ne pouvons pas, sur des sujets majeurs, mettre la « poussière sous le tapis » et conserver des aides totalement disparates sur les trois territoires. C'est le cas par exemple - tout à l'heure vous en avez parlé Monsieur le Président -, du rugby, c'est également le cas pour l'intervention régionale auprès des aéroports. Mettons alors clairement sur la table un nombre restreint de politiques, c'est un exemple, pour lesquelles nous donnons priorité absolue. C'est à l'exécutif de se saisir de ces sujets et de nous proposer de délibérer là-dessus. Il en va de même pour la CEPP. Notre vision est la suivante : celle-ci devrait se positionner sur un nombre limité de sujets, elle serait saisie en ce sens par le Président, par l'exécutif, ou l'on peut l'imaginer, par un nombre défini de Conseillers régionaux afin d'accompagner techniquement, sereinement et posément, une volonté politique affichée. Pour le reste, nous ne voyons pas l'intérêt d'une telle Commission, si ce n'est de « noyer le poisson » en prétendant avoir une vision d'ensemble en créant des matrices. L'adage populaire ne dit-il pas d'ailleurs « qui trop embrasse mal étreint », Monsieur le Président.

Le travail d'évaluation des politiques publiques est un travail de Commission thématique. Les Commission thématiques existent, elles sont là pour cela, elles n'ont pas pour seul but de passer en revue des délibérations relatives à leur champ de compétences. Leur feuille de route comprend clairement l'évaluation des politiques publiques. Commencez donc d'abord, s'il vous plaît Monsieur le Président, par donner aux Conseillers régionaux les moyens de faire leur travail. Je dis cela parce qu'il nous est régulièrement indiqué en Commission ou en GIA que tel document ou tel autre dossier nous seront communiqués, qu'il n'y a aucun problème, mais en réalité rien ne suit. Nous n'avons pas les dossiers envoyés.

En définitive, on sent bien que cet instrument tel qu'il est présenté n'est qu'un faire-valoir, un outil pour légitimer à nouveau une politique publique remodelée « à la sauce Aquitaine » ou harmonisé à moitié, on l'a vu par exemple sur les manuels scolaires.

Pour terminer, j'indiquerai que lors de la Commission de rapport, Monsieur Thierry PERREAU a annoncé fièrement qu'il serait le Président de cette Commission pas encore créée, nous avons été quelque peu étonnés, je vous le dis, ce n'est pas vraiment notre conception de la démocratie.

Mais Monsieur le Président, compte tenu du caractère chaotique des réunions de groupes de travail sur l'harmonisation, vous l'avez bien compris, sur le principe de cette création de CEPP, nous sommes d'accord, simplement sur la manière, vous avez compris que c'est un peu plus difficile pour nous. Et à ce titre, nous nous abstenons sur cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un peu bizarre sur le plan de la formulation parce qu'à la fois vous « tapez » la démarche et puis vous dites que vous allez la soutenir. Je ne comprends pas la logique.

Mme CHASSAGNE. - Non, on s'abstient Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Reprenez votre déclaration.

En plus, quand même, pardon, on va apprendre à se connaître mais quand vous citez à un moment donné... encore une fois, j'admets, je comprends, même si cela n'a jamais été dans mon fonctionnement même lorsque je pouvais être dans l'opposition. Vous évoquez les aides disparates, remarquez ce que nous avons fait ce matin, nous avons fait ce matin une démarche qui a abordé beaucoup de problèmes, mais je crois qu'à chaque fois, vous avez pu noter ce que l'exécutif disait à l'égard des compétences, à l'égard de là où l'on intervenait, des effets structurants, notamment sur les routes. Vous parlez des aéroports, que sur les aéroports et sur le rugby nous partions - vous l'avez cité Madame -...

Mme CHASSAGNE. - Oui, mais je ne parle pas que de cela, j'ai quatre minutes d'intervention, je ne peux pas vous faire la liste à la PREVERT.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous cite cet exemple. Vous citez les aéroports et le rugby- ce n'est pas moi qui l'ai choisi, c'est vous -, sur les aéroports et le rugby, les trois anciennes Régions avaient des politiques différentes. Il faut que nous harmonisions tout cela, mais en quoi est-ce un procès à faire à l'exécutif actuel alors même que le législateur nous donne cinq ans pour harmoniser les politiques ? Je ne comprends pas l'argument. Je ne comprends pas comment, en-dehors du fait de pouvoir marquer un point politique, on en n'est pas là. Et donc que fait-on comme choix, très vite, parce que cela « flambe » en Poitou-Charentes ? On peut me reprocher d'avoir arrêté un certain nombre d'actions contractuelles, on peut me reprocher d'avoir arrêté les Nuits Romanes, même si elles ont, pour beaucoup, perduré, en-dehors de l'aide de la Région. On peut me reprocher d'avoir arrêté l'aide aux toitures, sauf que vous ne pouvez pas en même temps, me reprocher d'avoir arrêté l'hémorragie. J'ai mis un garrot à l'égard d'une hémorragie budgétaire, ce que vous m'aviez demandé.

On a le constat, maintenant regardons l'avenir. Que fait-on et quelles sont les politiques qui sont les plus efficaces ?

Non, pas deux fois, vous avez eu le temps de vous exprimer.

Ce que je vous dis et que vous pouvez challenger, critiquer, ce que vous voulez, je vais le redire puisqu'il le faut. Premièrement, nous sommes, avec la loi NOTRe, dans une répartition précise des compétences, et je souhaite que cette répartition précise des compétences - qu'en tant que parlementaire depuis des années je défends - soit respectée. Donc arrêtons le saupoudrage et le clientélisme. Cela signifie l'on arrête la voirie quand c'est la réparation de voiries. On arrête les salles des fêtes, on arrête les ronds-points, on arrête tout cela. On arrête les réverbères sur les passages cloutés, donc on arrête le FRIL.

Il faut assumer. Je ne veux pas voir les élus de Droite de Poitou-Charentes, « taper à bras raccourcis » sur les équipes de gouvernance de Poitou-Charentes, et de réclamer ce que Poitou-Charentes faisait si l'on veut redresser les affaires. On gère l'argent public et cet argent public est le plus précieux du monde.

Deuxièmement, qu'est-ce qui est le plus efficace pour aider les territoires ? C'est aider les entreprises et la richesse des territoires. Que se passe-t-il sur Agen ? - Je connais autant Agen que le maire -, c'est la réussite d'Agrotec et d'Agropole. Qui est derrière Agrotec et Agropole ? Le Conseil Départemental...

Vous voulez que je vous raconte l'histoire d'Agrotec et d'Agropole ?

Jean DIONIS DU SEJOUR se met les mains devant les yeux.

On était tous autour, il y a un homme, ou deux.

Il y a une chose où vous ne me prendrez pas en défaut, c'est sur la connaissance des dossiers de la Région. Vous pouvez toujours faire ce que vous voulez.

L'Agropole et l'Agrotec, qui sont une réussite, ont été créés par deux personnes : le premier DGS de la Région, qui était mon collaborateur depuis des années, Bernard MATHIEU et Jean-François PONCET. Et la Région a soutenu dès le début ce dossier. Aujourd'hui, c'est le Département qui continue, rappelle-moi Jean, qui est Président du Département.

Qu'est-ce qui est le plus important pour le territoire ? Ce que je disais tout à l'heure par rapport à Parentis-en-Born, ce que je peux dire par rapport à l'agglomération bordelaise, croyez-vous que dans l'agglomération bordelaise l'on ait aujourd'hui une baisse du chômage des jeunes ? Quand je regarde qui aide tous les dossiers de développement de l'agglomération bordelaise, c'est la Région. La Région est le soutien du développement économique, c'est désagréable parce que quand on fait l'opération French Tech, la Région n'est pas invitée au premier plan, c'est bien dommage. Quand je regarde ce qu'on fait – Gérard BLANCHARD pourra en témoigner – sur les universités de Pau, de Bordeaux, demain de Poitiers et de Limoges, ou de La Rochelle, qui allez-vous voir ? La Région.

Je ne veux pas défendre quelque chose qui n'est pas défendable.

[Intervention hors micro inaudible]

M. LE PRESIDENT. - Mon cher, si tu te préoccupais de la création d'entreprises, tu saurais que c'est ici que l'on a inventé la Silicon Valley.

Ce n'est pas forcément moi qui l'aie inventée, mais on l'a largement accompagnée.

J'avoue que j'aime bien que quelqu'un de l'agglomération bordelaise interroge le Conseil Régional sur l'accompagnement de la création d'entreprises chez DARWIN. Je te mets au défi, la fois prochaine, à l'Assemblée plénière, de voir combien la Région et combien la mairie de Bordeaux ont accompagné les dossiers de DARWIN. Quand tu veux. Parce que ramasser la mise au sortir d'une loterie est une chose, faire le travail derrière en est une autre.

M. DI ONIS DU S EJOUR. - Deux ou trois choses quand même, dans ce qu'a présenté Christelle il y a de vraies questions. Faut-il une CEPP spécifique ou faut-il que toutes les Commissions aient cette culture d'évaluation ? C'est une première question.

Et dans ce qu'avait dit Martine MOGA il y avait une autre question, attention, on a déjà expérimenté ce système de CEPP, le moins que l'on puisse dire est qu'il n'a pas très bien marché. On est d'accord sur la culture évaluation-harmonisation, mais on peut quand même poser quelques questions de fond. Que répond-on à cela ?

La deuxième est de dire, sur les politiques prioritaires qui ont un contenu politique lourd, très sensible, c'est le cas de la politique aéroportuaire, je trouve d'ailleurs assez bien la démarche menée par le vice-Président LAGRAVE je crois, et au final, il faut que l'exécutif reprenne la main assez tôt pour y amener sa vision politique.

Entre ce que devrait faire chacune des Commissions, entre le fait que sur les priorités politiques l'exécutif doit rentrer vraiment dans la boucle très tôt, est-ce qu'il y a une place pour cette CEPP ?

C'est quand même un bon débat qu'a lancé notre collègue Christelle. Calmement.

M. LE PR ESIDENT. - J'ai le droit d'être passionné. Il y a quelqu'un l'autre jour qui me demandait : est-ce que tu es toujours aussi passionné de ta tâche de Président de Région ? La réponse est oui.

La réponse à Jean DIONIS DU SEJOUR, l'évaluation est totalement nouvelle et n'est pas du tout culturelle en France. La France considère que le modèle jacobin, les discours de chaque grand parti politique, le fait en plus – et je pense que beaucoup d'entre vous seront d'accord avec moi – que je suis à la veille d'entendre un homme politique ou une femme politique dire : je me suis trompé(e). Que dans le monde politique l'on a des certitudes, et comme ce n'est pas de la science exacte, on n'avoue jamais que l'on s'est trompé – pourtant Dieu sait s'il y a eu des bêtises de faites -, tout le monde peut être d'accord. Donc la culture d'évaluation n'est pas une culture naturelle, c'est pour cela qu'elle doit s'appuyer sur des structures plutôt universitaires, plutôt de recherche, qui sont

capables d'implémenter, de compléter les correspondances. Faut-il pour cela que les élus qui ont envie de s'occuper de cela ne se penchent pas sur ce problème ? Je ne crois pas, parce que c'est une façon culturelle d'améliorer. Bien sûr, il faudrait que chacune des Commissions ait une culture d'évaluation, mais on sait très bien, les uns et les autres qui avons eu des responsabilités, que si l'on ne confie pas une mission à une structure, cette mission ne sera pas vraiment assumée.

Sur la vision de l'exécutif, il appartient aux exécutifs de tirer partie des évaluations, mais l'exécutif ne peut pas être juge et partie.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, il faudrait au moins respecter trois conditions, que nous soumettons au débat et qui sont absentes du dispositif qui est proposé. On les retrouve dans les discours, mais pas dans les écrits, parce que les discours c'est bien, mais les écrits restent.

Que l'organisme évaluateur dispose d'un véritable pouvoir, que l'organisme évaluateur soit indépendant, que sa composition soit élargie à un plus grand nombre d'experts, de spécialistes reconnus pour leur professionnalisme. Or, pas de véritable pouvoir, la CEPP ne peut pas fixer elle-même son programme d'évaluation, pas plus qu'elle ne peut exercer un vrai pouvoir de contrôle et d'orientation des évaluations qui sont faites en interne par les services. Nulle part il n'est dit que la CEPP pourrait elle-même conduire ses propres investigations dans les domaines qu'elle aurait pu choisir, elle est liée aux propositions internes de la Région, sous le contrôle du Président de la Région. Pas d'indépendance, la CEPP devrait être indépendante dans sa composition et dans sa méthode de travail. La délibération présente la CEPP comme une instance ouverte, or, ce n'est pas le cas. Pour que cette instance soit ouverte, il faudrait qu'elle soit indépendante de l'exécutif.

Sur la méthode de travail, là encore il n'y a aucune indépendance puisqu'elle ne peut exercer que sur proposition des services généraux, placés sous l'autorité du Président de la Région.

Donc ni pouvoir, ni indépendance, pas assez de pluralisme dans la composition. Pour garantir l'efficacité et la crédibilité de l'appréciation apportée sur les politiques publiques, il faut de l'indépendance, de la neutralité et une compétence renforcée. Pour que la CEPP soit indépendante, sa composition devrait être à minima paritaire : pour moitié des représentants de la Région et du CESER, pour moitié les experts extérieurs dont vous parlez, les universitaires, les chercheurs, les personnalités qualifiées. Toute Commission au sein de laquelle l'exécutif pilote et contrôle le fonctionnement ne garantit pas la neutralité de ses rapports d'évaluation. Nous préconisons le recours à des organismes totalement extérieurs à la Région, disposant d'un pouvoir renforcé de collecte des informations, tant auprès des services régionaux que des bénéficiaires. J'allais dire « chiche » Monsieur le Président, élevons-nous ensemble. Mais dans cette délibération, rien ne promet l'élévation dont vous parlez.

Notre groupe s'abstiendra sur la création de CEPP, dans la configuration proposée.

M. LE PRESIDENT. - Je ne veux pas faire de polémique à l'égard des Républicains parce que quand même, sur le plan de l'évaluation, cela vaudrait « son pensant de cacahuètes ». Le mieux est l'ennemi du bien, Yves D'AMECOURT.

Je propose une forme de première marche, ou de deuxième marche, où à la fois on a la capacité de saisir des autorités indépendantes, et puis en même temps où les élus intègrent le fait que quand on est élu, quand on a une idée en tête, on n'a peut-être pas forcément raison. La conformation sociale d'une Assemblée, des élus, je ne sais pas si l'on est très conforme à la société ?

Je propose d'avancer, avec modestie, mais d'avancer.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, en quelques mots.

On peut dire oui à un organisme indépendant, je ne crois pas trop à l'indépendance des organismes extérieurs. Je ne « tire pas dessus à vue » mais les lobbies, etc. existent. Je crois que nous sommes assez grands garçons et filles, en tant qu'élus, venant en effet d'horizons différents, de territoires différents, d'expériences différentes, pour pouvoir composer cette Commission. Il faut le faire en toute honnêteté, reconnaître que l'on a fait peut-être fausse route quand c'est le cas, et essayer d'améliorer les choses. Je regrette en revanche, cela me fait penser à la CRC, on verra ce que cela donnera dans une affaire qui nous préoccupe depuis quelques mois, elle n'a aucun pouvoir de coercition, aucun pouvoir de contrainte.

Mais cette Commission, si ce n'est pas un Comité Théodule, pourra peut-être en effet – je dis peut-être, j'attends de voir, il faut être très prudent là-dessus – poser une analyse, j'espère la plus juste possible, et essayer de trouver de nouvelles voies car il ne faut pas l'oublier, nous sommes à présent l'équivalent de trois Régions.

Nous voterons pour ce dossier, et nous verrons ce qu'il en est.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui s'abstient ?

N° 4

Vote sur l' « évaluation des politiques publiques création de la Commission d'Evaluation des Politiques Publiques (CEPP) »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Front National
- . **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

Ce rapport est donc adopté.

**CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2015-2020, AVENANT N°1 RELATIF AUX CPER 2015-2020
D'AQUITAINE, DU LIMOUSIN ET DE POITOU-CHARENTES**

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite l'avenant du CPER des trois ex-Régions.

Je vais demander rapidement à Renaud LAGRAVE et à Gérard BLANCHARD de présenter le contenu de ce rapport.

M. LAGRAVE. - Il y a deux volets sur cet avenant au CPER qui vous est proposé aujourd'hui.

Le premier, sur le volet mobilité multimodale, puisqu'il s'agit d'adopter l'intégration d'une enveloppe de 40.44 M€ de crédits supplémentaires par rapport à ce qui avait été voté, dont 27 M€ de crédits d'Etat et 13.44 M€ de crédits de Région. Si l'on fait un petit rappel, globalement, la contractualisation pour les trois CPER est 1.380 milliard d'euros de crédits régionaux et 1.442 milliards d'euros de crédits d'Etat, avec un certain nombre de dossiers qui sont hors CPER. Sur les volets mobilité, en l'occurrence il y en a quatre qui vous sont proposés dans cet avenant.

Le premier, pour un volume financier de 11.68 M€, c'est l'aménagement de la RN 141 en 2 x 2 voies (20 kilomètres), en deux phases, d'abord Roumazières-Loubert-Excideuil, pour une mise en service en 2020, et ensuite Chasseneuil-sur-Bonnieure jusqu'à Roumazières-Loubert, avec la préparation des phases d'études. La Région augmenterait sa participation de 7.6 M€ et l'Etat de 17.8 M€, les autres collectivités restant inchangées.

Ensuite, il y a la modernisation de la ligne ferroviaire Nantes-Bordeaux, la section La Rochelle-La Roche-sur-Yon, volume financier total de 67 M€. Je rappelle qu'il s'agit d'une première phase afin de maintenir la vitesse et la sécurité, et l'amélioration de la signalisation, L'Etat ajouterait 3 M€ et la Région 1.8 M€ par rapport à ce qui était prévu, sachant que les autres collectivités et la SNCF sont appelées de leur côté aussi à ce dossier.

La modernisation de la ligne ferroviaire Angoulême-Limoges, qui est un sujet plus récent, qui est apparu après la signature des Contrats de Plan, avec une première phase de travaux qui sont très urgents, sous peine - comme le disait le Président il y a quelques heures - d'une éventuelle menace de limitation de vitesse qui viendrait mettre vraiment en difficulté cette ligne. Et l'amélioration également de la signalisation. C'est donc un volume financier de 19 M€, l'Etat étant appelé à hauteur de 6 M€, la Région à la même hauteur, et SNCR Réseau à 7 M€.

Enfin, une nouvelle opération, qui est la pérennisation de la ligne de fret entre Niort-Parthenay et Thouars, une opération à hauteur de 8.5 M€, la Région étant appelée à hauteur de 2.55 M€, SNCF Réseau 0.6 M€, et l'Etat intervenant hors CPER. Vous le savez, c'est une ligne très

importante en matière de fret, sur laquelle nous avons le souhait véritablement de continuer cette ligne, notamment avec la plateforme de fret de Niort terminal.

M. BLANCHARD. - Monsieur le Président, chers collègues.

Sur le volet enseignement supérieur-recherche-innovation de cet avenant au CPER, il y a trois opérations qui bénéficient d'un complément de financement.

Tout d'abord sur le CPER de l'ex-Région Poitou-Charentes, c'est l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique qui va bénéficier d'un financement complémentaire. C'est une école qui forme des ingénieurs dans le domaine de l'aérospatial et de l'aéronautique. L'Etat apporte 1.5 M€ supplémentaires, la Région n'apporte rien de plus sur ce dossier-là, ce qui porte l'opération globale à hauteur de 3.490 M€. C'est une opération qui était très peu soutenue par l'Etat dans la version initiale.

Ensuite, deuxième projet qui concerne le CPER de l'ex-Région Limousin et c'est une opération qui consiste à faire une rénovation du campus de génie civil d'Egletons, campus qui est labellisé « campus des métiers et des formations ». C'est une opération de modernisation, de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'Etat apporte un petit peu plus de 5 M€ supplémentaires, et la Région 1 M€, dossier sur lequel la Région n'apportait rien initialement. Ces éléments supplémentaires permettent de boucler une opération à hauteur de 15.610 M€.

Et enfin, la dernière opération, toujours dans l'ex-Limousin, qui s'appelle la « Maison des licences » à l'université de Limoges, voit un apport supplémentaire de la Région à hauteur de 488 000 €, rien de l'Etat en plus, ce qui permet d'amener cette opération à hauteur de 11.4 M€.

Voilà pour le détail, dans une globalité qui a été rappelée tout à l'heure en introduction par Renaud.

M. LE PRESIDENT. - Des observations qui sont assez intéressantes au niveau de ces choix, à la fois pour les infrastructures structurantes et pour Egletons.

M. PATIER. - Au sujet d'Egletons, je voulais faire observer qu'au CPER du Limousin figurait le texte suivant : « campus universitaire de génie civil d'Egletons : projet de site enseignement-recherche-vie étudiante, restructuration des locaux d'enseignement et de recherche, des extérieurs, de la cité universitaire et du restaurant universitaire phase 2 ». La totalité de cette ligne ne bénéficiait que de 9.558 M€ de l'Etat, et la Région Limousin n'apportait aucun financement. Il est clair qu'à cette époque de l'adoption du CPER en mars 2015, ces financements étaient donc très sous-estimés et ne permettaient pas de faire face aux travaux indispensables, notamment la modernisation des locaux et leur mise en accessibilité, ceci concernant également l'hébergement et la restauration des étudiants.

C'est la raison pour laquelle le groupe d'opposition de la précédente mandature à l'ex- Région Limousin, avait voté contre ce CPER.

Aujourd'hui, l'Etat comme la Région semblent avoir pris conscience enfin du retard des travaux indispensables, ce retard pénalisant l'attractivité globale de ce site universitaire. Nous accueillons donc avec satisfaction cette rallonge de crédits de l'Etat et ce nouvel engagement de la Région, qui n'avait pas participé jusqu'ici, tout en notant qu'il n'est qu'un montant très modeste d'1 M€. D'ailleurs, le montant du nouvel engagement de l'Etat de 5 M€, soit plus de 50 % de la somme initialement inscrite au CPER qui était inférieur à 10 M€, est significatif de la prise de conscience de ce défaut de crédits et de l'urgence à accélérer le chantier.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie, c'est substantiel.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. VANDENBROUCKE. - Je voudrais simplement dire à l'intervenant précédent que si la Région Limousin n'était pas intervenue au CPER sur Egletons, c'est parce qu'elle considérait, suite à des engagements qui étaient plusieurs fois prononcés, que c'est l'Etat qui devait aller sur ce sujet. Nous avons donc choisi d'autres interventions dans le domaine universitaire.

Juste dire aussi que ce n'était pas la raison pour laquelle le groupe d'opposition, à l'époque, avait voté contre le CPER, mais qu'il y avait bien d'autres raisons, comme vous pouvez vous en douter.

Je ne peux que me féliciter, à la fois de l'intervention sur Egletons, même si je considère que l'Etat devait respecter ses engagements, verbaux certes, mais engagements tout de même, ce qui semble être fait maintenant. Je voudrais aussi dire que dans ce CPER, il y a des interventions qui visent au désenclavement du Limousin et que ce désenclavement doit se faire par la route, et c'est vrai que les 17 kilomètres dont on parle aujourd'hui sont importants, il y aura sans doute un jour à revenir sur l'enclavement « extraordinaire » si j'ose dire, entre Poitiers et Limoges par la RN 147, il faut deux heures aujourd'hui pour aller de Poitiers à Limoges et faire 110 kilomètres, donc je crois qu'il faudra que l'on s'interroge sur ce point-là. Et le désenclavement du Limousin doit également se faire par le rail, c'est vrai que les TER sont concernés, c'est vrai que le POLT est concerné, et je rappelle que sur le POLT, 500 M€ ont été inscrits, à ma demande, au CPER signé avec le Président de la République, et il faudra aussi que l'on s'interroge rapidement sur le problème de la grande vitesse, parce qu'il ne serait pas normal que Limoges soit la seule ville non reliée à la grande vitesse.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. RABIT. - Monsieur PATIER n'ayant pris qu'une minute de notre temps de parole, il m'en reste trois – sauf si vous en voulez davantage bien entendu -.

En ce qui me concerne, je voudrais revenir quelques instants sur la partie Poitou-Charentes de l'avenant CPER, avec quatre projets, on l'a rappelé : la 141, Angoulême-Limoges, Niort-Parthenay-Thouars et l'ENSMA, pour un nouvel apport de la Région de 13 M€. Nous prenons acte de ces nouvelles inscriptions, et on pourrait dire que tout cela va dans le bon sens, d'ailleurs nous voterons pour cette délibération. Mais méfions-nous toutefois de « l'arbre qui cache la forêt », car il n'y a pas réellement, dans ces inscriptions, d'effort significatif de la Région, car d'abord on l'a dit, il y a un effet rattrapage de projets qui avaient été mis de côté, comme l'a dit Christophe, il y a une certaine forme de sous-estimation des projets au départ. Et puis il faut bien le reconnaître, nous avons aussi une inquiétude qui a été glissée de manière un peu sibylline dans la délibération, sur une intention affichée de prioriser les projets, et si l'on comprend bien, il y aura des priorités qui seront plus prioritaires que d'autres. C'est une curieuse façon de voir car cela laisse préjuger que des projets aujourd'hui présentés comme prioritaires n'iront peut-être pas jusqu'à leur terme.

Pour terminer sur ce point, je voudrais dire que l'abandon du FRIL – et oui Monsieur le Président – et la remise en cause significative des CRDD, doivent inciter la Région à garder le maximum de projets qui sont réellement finançables à court terme, pour soutenir nos territoires. Vous parliez tout à l'heure d'une politique d'aménagement du territoire, c'est aussi une façon de la construire.

Puisque Monsieur VANDENBROUCKE a eu la gentillesse de me tendre la perche, je ne résiste pas au plaisir de revenir sur ce volet infrastructures et notamment profiter un court instant de la possibilité qui m'est donnée pour revenir sur la LGV Poitiers-Limoges, car d'ailleurs, certains crédits sont inscrits dans le CPER comme par exemple la déviation de Lussac, sans que nous ayons la moindre idée - vous parliez du futur mais le futur quand ? – sur le devenir du projet de cette LGV.

Non par pour revenir sur la pertinence du projet, je n'ai pas le temps et chacun a son idée, c'est seulement pour essayer d'y voir clair et de connaître enfin la position de la Région sur ce dossier, car en matière de cacophonie, on ne peut guère faire mieux et je dois vous avouer que pour ma part, je suis dans le noir total et que de la même façon que l'on parle d'une ligne à grande vitesse, je dirais que les changements de ligne politique sur ce dossier ont également été à grande vitesse. D'abord Madame ROYAL, on la connaissait championne de la manipulation politique, on la savait personnage inconstant, mais là je dois dire que l'on atteint des sommets puisque la Ministre ROYAL signe, début 2015, une déclaration d'utilité publique et donne donc son feu vert au projet, mais Madame ROYAL se ravise quelques jours plus tard en affichant son opposition farouche à la

nouvelle ligne. D'ailleurs, le Conseil d'Etat annulera cette même DUP en 2015, suivant en cela l'avis de la Cour des Comptes de 2014.

On croyait que le projet était enterré définitivement, avant que le premier personnage de l'Etat ne vienne le relancer il y a quelques jours, il faut dire qu'il était en terre régionale et ce qui est fait à Paris est souvent défait en Région. Monsieur ROUSSET, nous sommes légitimes à vous demander où êtes-vous dans tout cela ? Où êtes-vous dans cette politique du « stop and go » ? Car vous aussi fluctuât vous fûtes. En 2015, vous ne vouliez pas entendre parler de projet préférant les trains au quotidien, et d'ailleurs vous nous l'avez rappelé ce matin. Mais un an plus tard, revirement total - au grand dam de vos alliés Ecologistes – vous alignant ainsi sur votre mentor de la rue du faubourg Saint-Honoré.

Je n'ai – et je conclue par là – qu'une seule question à vous poser : montez-vous dans ce train ou restez-vous à quai ?

Merci de nous aiguiller.

M. LE PRE SIDENT. - J'ai une autre conception, Monsieur RABIT, de la vie publique, que vous. Faire des effets de séance en posant des questions qui n'ont pas de sens, c'est votre affaire.

Chacun sait ici, parce que je l'ai engagée personnellement, ma bataille sur la LGV. Quand j'ai pris la présidence de la Région en 1998, le dossier était – comme l'on dit dans le sud-ouest – « encarafé ». La Région a tout préfinancé : la sortie de Bordeaux, les protections phoniques, les études, le foncier, donc j'assume totalement. Et si aujourd'hui il y a une LGV entre Tours et Bordeaux, qui a été le plus grand chantier ferroviaire d'Europe, j'ai une toute petite part, pas seul, mais j'ai une toute petite part. Donc ne venez pas me chercher là-dessus, ni sur la suite, parce que j'entends que l'on se soit exprimé et que l'on ait pris aussi des initiatives dans ce domaine-là, parce que dans ce domaine-là, que s'est-il passé ? Pour être clair, chaque fois qu'il y a un petit mouvement où deux personnes voient passer le train dans leur background, not in my backyard, tout le monde fuit, la Droite et la Gauche. Je n'ai jamais fait cela, alors ne venez pas me chercher là-dessus. Renseignez-vous sur ce que j'ai fait et n'insistez pas à poser des questions qui n'ont pas de sens, à mon égard.

M. RABIT. - *[Intervention hors micro inaudible]* C'est une réponse.

M. LE PRESIDENT. - Mais oui mon cher, c'est une réponse, d'homme à homme.

M. LE PRESIDENT. - Sur le reste, la culture qui est la mienne, j'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, est une culture qui n'est pas celle du clientélisme et du saupoudrage - personne ne peut m'accuser de cela - qui est une culture qui fixe des priorités. Les priorités que j'ai proposées à cette Assemblée et à la population régionale sont d'abord de fixer la priorité sur la production de richesses, sur les entreprises, sur l'emploi et sur la solidarité. Après, il faut choisir, c'est vrai que l'on

a dû, parce que ces politiques « flambaient », non pas parce qu'individuellement elles n'avaient pas de sens, prenez le cas du FRIL, à la fois avec la contradiction qui est la vôtre, vous reprochez à Poitou-Charentes d'être allée vers le mur, et puis en même temps, vous revendiquez que l'on continue ces politiques.

Mais bien sûr que si, parce que l'on revendique que l'on continue les politiques du FRIL. Les politiques du FRIL c'est quoi ? C'est de la compétence locale, intercommunale, et départementale. Vous voulez que je continue de mettre des réverbères sur des passages cloutés ?

M. RABIT. - *[Intervention hors micro inaudible]* C'est de la caricature.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas de la caricature, c'est ce qui s'est passé. Ce sont les salles polyvalentes, c'est la réfection des salles de mairies, des choses comme cela...

M. RABIT. - *[Intervention hors micro inaudible]*

M. LE PRESIDENT. - Nous avons la compétence des lycées, cher Monsieur. Vous êtes ici Conseiller Régional, je voudrais que vous représentiez la Région et pas simplement les communes.

M. RABIT. - *[Intervention hors micro inaudible]* La ruralité.

M. LE PRESIDENT. - Il y a des lycées en zone rurale, c'est le cas de Felletin par exemple, en Limousin, qui ont besoin d'investissements massifs.

On n'a pas la même culture Monsieur RABIT, pas du tout.

Sur le CRDD aussi il y a des projets finançables, ils seront financés, d'autres ne le sont pas. Vous ne pouvez pas à la fois dire : il faudrait de la rigueur, et puis d'un autre côté me reprocher de l'avoir. C'est toute la difficulté de votre exercice.

Sur ce dossier, qui souhaite reprendre la parole ?

Je rappelle que l'on est sur le CPER.

On avait convenu en réunion de groupe qu'il y ait un intervenant par groupe.

M. TAUZIN. - Je n'avais pas prévu de parler mais cela fait plusieurs fois que vous attaquez ceux qui font des ronds-points, qui s'occupent des écoles, grosso modo de la ruralité.

M. LE PRESIDENT. - Non, pas du tout. Vous mélangez tout. Le rond-point et la ruralité, excusez-moi...

M. TAUZIN. - C'est comme cela que nous le vivons et je voudrais juste vous dire qu'il y a une des politiques sur laquelle la Région est en train de se désengager, et c'est pour la ruralité un vrai problème, c'est le patrimoine et la mise en tourisme autour de ce patrimoine, où bien souvent, cela peut être dans le FRIL, dans tout ce que vous n'aimez pas, mais c'est générateur de richesses, d'activités, et quand on n'a que la ruralité à offrir, ce sont des enjeux importants.

M. LE PRESIDENT. - On vient de vous financer, me dit-on à la Région, votre patrimoine, à Saint-Sever vous êtes le plus mal placé pour intervenir. Vous n'avez même pas la reconnaissance du ventre.

Deuxièmement, qu'est-ce qui est le plus important en milieu rural ? Est-ce que ce n'est pas que j'aide chacun des agriculteurs, l'agroalimentaire, les entreprises, à se développer de telle sorte que les communes puissent avoir les ressources pour faire les crèches et l'action sociale, voire les ronds-points ? Beaucoup râlent là-dessus parce que je parle des ronds-points et que l'on n'a plus envie de faire de ronds-points, cela va bien...

C'est un vrai débat politique que l'on a, je suis très heureux de l'avoir. Je savoure.

Sur le Contrat de Plan, y a-t-il des oppositions ?

Tout le monde est intervenu, on ne va pas... Tous les groupes sont intervenus. Il faut s'organiser sinon on va y passer la nuit.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 5

Vote sur le « contrat de plan Etat-Région 2015-2020 avenant n° 1 relatif aux CPER 2015-2020 d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES EX-RÉGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN ET POITOU-CHARENTES – EXERCICE 2015

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a le rapport sur la situation en matière de développement durable dans les trois ex-Régions.

Je vais demander à Françoise COUTANT d'en dire un mot.

En préalable à l'examen de ce rapport, nous avons quand même à relayer et à partager un échange qui est intervenu et qui a fait consensus lors du GIA environnement. Au moment de franchir la ratification de l'accord de Paris, on a franchi un autre cap, celui des 400 ppm de CO2 dans l'atmosphère. C'est le résultat des mesures hebdomadaires, qui n'est pas scientifiquement contesté. Avec cette concentration de CO2, nous entrons dans un monde « d'incertitude » – nous disent les scientifiques -. Au-delà de ce seuil, les modèles économiques perdent une grosse partie de leur fiabilité à estimer les dérives climatiques, le niveau et les conséquences du réchauffement climatique auxquelles nous exposons notre monde, notre Région et nos enfants.

Je vous alerte donc, de là où je suis, sur l'urgence d'accentuer nos politiques de lutte contre le réchauffement climatique, y compris d'ailleurs – je le dis à nos amis d'EELV – sur le report modal vers le fer, et singulièrement d'une deuxième ligne de fer, même si elle s'appelle GPSO, des transports routiers. Même si cela heurte parfois certains propriétaires, y compris au Pays-Basque.

Je passe la parole à Françoise COUTANT, j'ai été suffisamment libre devant vous.

Mme COUTANT. - Merci Monsieur le Président.

Ce rappel, cette alerte est évidemment importante.

On va parler de ce rapport développement durable, consolidé pour l'année 2015. Ce rapport est un point sur la situation en termes de transition vers des modèles peut-être plus vertueux, moins consommateurs de ressources, plus solidaires, avec une prise en compte du bien-être humain. On est sur les questions de dérèglement climatique bien sûr, mais bien au-delà.

Vous avez une présentation ici, (cf powerpoint de présentation page 197) qui peut-être vous paraîtra un peu longue mais on ne résume pas en cinq minutes un rapport qui fait plus de 200 pages. C'est important aussi que chacun puisse être informé des politiques qui ont été menées. En 2015, les trois Régions n'étaient pas encore fusionnées, donc on va avoir forcément des actions sur les trois ex-Régions.

Vous avez, sur cette première slide, des documents que vous connaissez déjà, on les avait déjà vus en avril lors du rapport développement durable 2014, avec la grille d'analyse qui comporte

cinq finalités, avec un certain nombre de logos que vous reconnaîtrez par la suite, et les cinq éléments de méthode. Je ne vais pas tous vous les lire, vous les avez dans le rapport, cela ne servirait pas à grand-chose. En revanche, ce qui peut être plus intéressant est de regarder, sur les trois ex-Régions, ce qui a pu être mis en œuvre sur chacune de ces cinq finalités, ces cinq éléments de méthode.

Dans l'ex-Région Poitou-Charentes, l'ensemble des politiques ont été inscrites dans une perspective de développement durable, avec cette excellence environnementale qui fut une priorité depuis de nombreuses années. Au titre des réalisations sur 2015, figurent notamment dans le premier cadre « lutte contre les dérèglements climatiques » :

- Le soutien aux énergies renouvelables, avec 660 projets accompagnés via le FRE (Fonds Régional d'Excellence Environnementale),

- La création de l'Agence Régionale pour les travaux d'économie d'énergie,

- La rénovation énergétique des bâtiments au niveau du logement social (4985 logements sociaux réhabilités).

- Dans le même contexte de lutte contre les dérèglements climatiques, l'empreinte de la mobilité, avec le Schéma Régional de la Mobilité Durable et toutes ses actions en faveur de la rénovation des gares mais aussi de l'intermodalité sur les pôles d'échanges multimodaux notamment,

- Et le programme « territoires énergie positive », avec cinq territoires sélectionnés qui ont poursuivi leurs travaux.

Sur le deuxième volet, le volet environnement et milieux naturels :

- L'adoption du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, ce sera le cas pour les deux autres Régions bien entendu,

- La charte « Terre saine », « notre commune sans pesticides », qui sera justement étendue à la Nouvelle-Aquitaine - qui est quand même une bonne chose -, 34 nouvelles adhésions en 2015,

- Le volet trame verte et bleue, les mesures agroenvironnementales et climatiques, qui ont permis d'accompagner vers des systèmes agricoles plus vertueux, plus de 2300 exploitants,

- Et l'aide renforcée à l'agriculture biologique, avec + 25 % en surface durant l'année 2015.

Sur le troisième volet, « innovation sociale, insertion et économie responsable », avec :

- La finance participative et solidaire, l'incitation à l'entrepreneuriat collectif et social, et l'accompagnement à l'insertion,

- L'action expérimentale « territoire zéro chômeur de longue durée », la mobilisation pour l'emploi dans le milieu associatif, et le soutien au Service Civique des jeunes,

- La lutte contre l'exclusion sociale, l'intégration des personnes en situation de handicap, avec une politique importante et la continuité d'un agenda 22,

- Le soutien à la solidarité territoriale à travers les CRDD (Contrats Régionaux de Développement Durable).

Sur le quatrième volet :

- Formation initiale et continue portant sur le développement durable, plus de 1000 apprentis dans les filières excellence environnementale,

- L'évolution d'offres de formation dans le domaine de l'apprentissage, 406 nouvelles places en 2015,

- L'accès à la formation qualifiante des publics les plus fragiles,

- L'aide aux familles dans le domaine éducatif pour l'égalité des chances,

- L'agenda d'accessibilité programmée,

- L'accès à l'art et à la culture au sein des lycées,

- Et le sport sur ordonnance.

Dans le dernier volet, concernant les finalités :

- L'accompagnement des entreprises vers la conversion écologique et sociale de l'économie,

- La sensibilité à l'économie sociale et solidaire, avec le 2^{ème} Salon national de l'ESS, fréquenté par presque 3000 visiteurs pour l'année 2015,

- La stratégie régionale de l'économie circulaire,

- Le plan filière bois 2015-2016, plan des circuits courts et économie alimentaire de proximité,

- La lancement du dispositif « usine du futur ».

Sur les questions de méthode, sur le premier volet, l'association des acteurs et partenaires institutionnels de la Région à l'élaboration de ces politiques, de ces Schémas, de ces plans, et leur mise en œuvre bien sûr, ainsi que le suivi avec la mise en place d'indices d'évaluation – c'est toujours très important -.

Deuxième point, la démarche d'évaluation et de bilan des politiques et des dispositifs. Ces listes ne sont pas intégrales, vous avez l'intégralité des éléments dans le rapport.

Pour l'ex-Région Limousin, le rapport met en évidence l'imprégnation du développement durable dans les actions régionales, qui, sur l'année 2015, se traduit notamment pour le premier

volet de lutte contre les dérèglements climatiques, l'adoption d'un Plan Climat Energie Régional, qui sera fort utile dans la consolidation du Schéma Régional Climat Air Energie, que nous allons lancer à compter de début 2017, la réalisation du bilan des gaz à effet de serre, et la nouvelle phase du plan d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics.

Sur le volet environnement milieux naturels, l'adoption du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, mais c'était une obligation donc comme en ex-Poitou-Charentes ou ex-Aquitaine.

Création de trois réserves naturelles régionales, la contractualisation avec les structures porteuses d'outils de gestion multithématiques de l'eau, et puis la charte « zéro pesticides » sur le domaine régional.

Sur le troisième volet, le Contrat de Cohésion Territoriale, la poursuite du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, la mise en place de tiers-lieux.

Quatrième volet, Schéma Régional des Formations aux Métiers du Social, de la Santé et du Médico-social, la construction de parcours de formation individualisés, pour les demandeurs d'emploi, l'amélioration de la qualité globale des parcours des apprentis, et de nouvelles actions en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Cinquième volet, soutien aux entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire, développement des circuits courts avec ce pôle viande locale, très important en Limousin, l'appui à l'agriculture biologique, la charte « festivals et développement durable en Limousin », et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées.

Sur le volet méthodologique, les acteurs locaux ont été systématiquement associés aux réflexions qui ont été menées, que ce soit sur les Schémas Régionaux ou les documents de planification, ainsi qu'autour du CPER 2014-2020, des programmes européens et des contrats territoriaux.

Une place importante également accordée au pilotage et au suivi des politiques, comité unique de concertation dans le cadre des contrats territoriaux, et comité régional trame verte et bleue dans le cadre du Schéma Régional de cohérence écologique.

L'évaluation au cœur de la démarche du développement durable, avec l'évaluation des dispositifs de soutien à l'innovation, l'évaluation du programme FASOLIM 2010-2013, et l'évaluation du contrat de progrès des métiers d'art 2010-2014.

Dans l'ex-Région Aquitaine, l'évaluation des politiques régionales, au regard du développement durable, repose sur un processus global de gouvernance dédiée, de dispositifs de mobilisation et d'exploitation des données, une méthodologie d'analyse financière également – c'est un peu la particularité d'ailleurs – et parmi les actions à citer au titre de l'année 2015, chacun connaît maintenant parfaitement le Comité Scientifique AcclimaTerra qui fait suite à l'étude pilotée

par Hervé LE TREUT, la structuration des filières d'énergie renouvelable, et le plan pour l'amélioration des performances énergétiques des lycées.

Sur le volet environnement, le suivi du trait de côte, avec la création de cet observatoire de la côte Aquitaine, l'assistance continuité écologique sur neuf territoires, le référentiel aménagement durable des stations, dispositif-plan « plages » et le programme d'agriculture durable.

Volet formation, contrat territorial unique pour un développement équilibré des territoires, les dispositifs PARI, le fonds de garantie régional à l'installation, la mobilité durable, modernisation-aménagement de pôles multimodaux et gares TER, la promotion de l'égalité professionnelle femmes-hommes, politique numérique également, mis en avant dans ce rapport.

La multiplication par 3.5 depuis 2012 du nombre de parcours de formation verdi Ce sont les formations qui mènent vers des emplois « verts », le renforcement du dispositif d'entrée des travailleurs handicapés en formation professionnelle, et la progression de + 7 % par rapport à 2014 des jeunes des Missions Locales bénéficiaires du pass santé.

Enfin, le développement d'activités économiques responsables, avec l'éco-labellisation des hébergements touristiques, le plan régional des saisonniers, les transports doux, l'adoption d'une délibération relative aux éco-socio-responsabilités des aides régionales, la mise en place de la plateforme réseau d'économie circulaire et d'innovation dans les territoires Aquitaine (plateforme RECITA) qui vient d'être généralisée au territoire Nouvelle-Aquitaine, et le repérage des initiatives socialement innovantes.

Sur le volet typiquement méthodologique, en ex-Aquitaine, les actions de sensibilisation et de concertation diversifiées (grand public, panel d'aquitains invités au débat citoyen planétaire préparatoire à la COP 21), les publics-cibles également, bénéficiaires, partenaires et services concernés pour le projet de prise en compte des principes horizontaux dans les projets cofinancés par les FEDER et FSE, le pilotage transversal de l'ensemble des politiques conduites notamment par le comité régional trame verte et bleue, le comité régional BIO et dans le cadre de la politique mer-littoral. La culture de l'évaluation, CEPP – nous en avons parlé précédemment – la stratégie d'amélioration continue de ces dispositifs, notamment afin de garantir la loyauté des pratiques et le suivi et l'évaluation du risque de fraude.

Je le rappelle, et je tiens quand même à le préciser pour ceux qui ont pris le temps de lire l'ensemble du rapport, il y a un certain nombre de politiques qui ont été menées en Aquitaine, en Limousin, ou en ex-Poitou-Charentes, et qui sont sur les mêmes volets, mais on n'allait pas tout rappeler dans cette synthèse, ce n'est qu'une synthèse, même si cela peut paraître un peu long à certains.

Sur la vue suivante, vous avez un certain nombre d'objectifs, mais aussi de plans d'actions qui nous permettront à l'avenir de poursuivre, de construire ce rapport développement durable, en

poursuivant son amélioration. Il est bien évidemment perfectible. Il y a certains points sur lesquels nous pouvons d'ores et déjà préciser le travail que nous souhaitons mener ensemble. Je tiens quand même à saluer le travail des services sur ces questions-là, vous avez le rapport de synthèse en main, il était sur vos tables ce matin. Vous avez reçu le rapport complet, je pense que vous pouvez imaginer le travail qu'il y a derrière.

Pour l'avenir, évidemment c'est construire un rapport développement durable 2016, qui sera donc étudié en 2017, consolidé trois Régions. Maintenant, les trois Régions ont fusionné, à compter de début 2016, donc nous pourrons présenter un rapport consolidé, en définissant ensemble des objectifs développements durables, d'où le fait d'écrire ici « objectifs partagés », partagés comment ? Partagés en réunissant à nouveau ce comité de pilotage à l'échelle Nouvelle-Aquitaine, ce comité de pilotage réunissant des élus, des membres du CESER et les services concernés, pour pouvoir construire ensemble cette politique de développement durable, en lien avec les référents qui se trouvent aujourd'hui dans les services, en tenant compte d'une remarque qui est faite régulièrement et que je me permets de faire aussi, qui est la question des indicateurs, que se donne-t-on comme indicateurs d'évaluation de ces politiques publiques ? Nous avons un certain nombre d'outils qui permettent de quantifier les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, le développement des énergies renouvelables dans cette Région, cela existe, on a plusieurs observatoires dont un étendu à Nouvelle-Aquitaine qui s'appelle l'AREC, qui pourra nous fournir des données consolidées.

Mais sur certains domaines, et je pense par exemple aux indicateurs de développement humain, tout ce qui est indicateurs de bien-être, on a peut-être besoin de travailler à la mise en place d'outils qui nous permettraient de réellement évaluer, quantifier, ces données-là, et je fais référence par rapport à cela au travail qu'a pu faire le CESER, et rassembler un certain nombre de structures qui ont pu déjà réfléchir à ces questions-là. Je pense par exemple aux 22 indicateurs de développement durable proposés par l'ARF, je pense également aux indicateurs sur le bien-être, qui ont été proposés par le CESER Limousin, et puis les 25 indicateurs de développement durable issus du travail du CESER de l'ex-Poitou-Charentes, avec un certain nombre de données qui nous permettraient justement d'avoir de vrais outils pour quantifier nos avancées en matière de développement durable sur le plan global.

Vous avez également un volet évaluation au regard du développement durable participatif, je crois que l'on a également mis en place un outil qui nous permettra d'arriver à cela, c'est le COPTTEC (Conseil Permanent de la Transition Energétique et du Climat) qui va permettre de co-construire un certain nombre de politiques publiques et aussi de se donner les moyens d'évaluer ces politiques publiques au fil du temps.

Je vous remercie de votre attention.

M. VANDENBROUCKE. - Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Qui je le rappelle n'appellera pas de vote, mais vous serez simplement conviés à en prendre acte.

M. BITEAU. - Pour rebondir sur l'intervention du Président, qui a fait le focus un peu sur la notion de changement climatique, dans ce rapport on voit énormément de mesures qui vont dans le sens d'adaptation au changement climatique. Il faudra s'attacher, et il faudra être particulièrement vigilant, au-delà de l'adaptation, à aussi travailler sur l'atténuation des sujets qui participent au changement climatique. Et le délégué à la mer que je suis mais le paysan que je suis également, trouve dans le milieu marin et sur les espaces terrestres, des solutions pour que la terre et la mer soient des zones de séquestration du carbone, pour participer à l'atténuation du changement climatique et donc mettre en œuvre des politiques d'anticipation, des politiques d'adaptation et de prévention, qui sont nettement plus efficaces que les logiques curatives qui consistent à uniquement travailler sur l'adaptation, et travailler donc sur l'atténuation de manière à ce que dans 30 ou 40 ans, on ne soit pas en train de se retrouver autour de la table pour dire : il faut encore travailler sur l'adaptation. Il y a une partie du changement climatique qui est incontestable, et à laquelle il faudra forcément s'adapter, mais nous devons aussi, conjointement, travailler sur ces logiques d'adaptation de manière à valablement travailler pour que ce changement climatique soit le plus minimaliste possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. HOUDET. - Je n'ai pas eu l'occasion, Madame COUTANT, de lire tout le rapport, parce qu'il ne m'a pas été fourni.

Je comprends très bien vos cinq finalités et vos cinq déterminants. Je suis un peu étonné que dans ce rapport vous parliez très peu du nucléaire, or, la production française est à 80 % de nucléaire, et pour mémoire, la Nouvelle-Aquitaine consomme 20 % de sa consommation en nucléaire et environ 65 % de ce qu'elle produit de nucléaire est exporté en Espagne ou dans les autres régions, ou en Allemagne, etc. Mais ce n'est pas tellement le sujet du nucléaire, idéologiquement, je comprends bien que vous ne le développiez pas, c'est plutôt le problème des énergies renouvelables que vous abordez de façon intelligente.

Néanmoins, si l'on réfléchit un peu au problème des éoliennes, on s'aperçoit que cela marche à moitié, mais cela marche quand même. Cela défigure notre paysage mais il y a une certaine consommation qui peut être tirée des éoliennes. Si l'on parle du photovoltaïque par contre, qui serait une bonne idée, on s'aperçoit maintenant que les panneaux sont fabriqués en Chine, avec des

composants totalement nocifs, et que nous aurons un vrai problème de retraitement de ces panneaux photovoltaïques. Je ne pense pas que vous soyez contre cette idée-là.

Enfin, et pour terminer pratiquement, je voudrais que l'on réfléchisse quand même, quand on a 720 kilomètres de côtes, à l'énergie de la mer. Je sais que l'on y réfléchit, et je suis, avec le vice-Président BLANCHARD, dans la Commission recherche, et nous étudions. Mais nous sommes tout petits, nous ne valons rien par rapport à Bilbao, nous ne valons rien par rapport au Val-de-Loire, qui sont beaucoup plus en avance que nous sur cette problématique. Et je vais résumer, pour ceux qui n'ont pas forcément la connaissance de ce sujet, ce qui marche sont des turbines sous la mer, cela ne dérange personne – quelques poissons, d'accord – et que faisons-nous dans la recherche pour améliorer ce problème ? Et ce qui est prometteur, sans doute dans les Landes d'où je viens, est tous les phénomènes d'énergie de la houle et de la vague, qui sont très complexes à mesurer, qui sont dans une recherche très fine où nous sommes totalement dépassés.

En conclusion, Madame, de mon intervention, je suis un peu désolé de vous dire que 80 % de notre énergie est nucléaire, vous êtes un tout petit peu « à côté de la plaque » quand vous nous parlez des 20 % restants, avec finalité et déterminant.

Je conclurai : « tout ce qui est excessif en matière de développement durable est insignifiant », disait BOILEAU.

Merci.

M. VANDENBROUCKE. - Réfléchissons à quels propos tout cela peut s'appliquer.

Mme BRUN. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux.

Je pourrais commencer mon intervention par : « écolos, écolos, écologie, écologie quand tu nous tiens ! » Tout le monde est, à sa manière, écologiste, et tout le monde essaye de protéger notre planète.

M. VANDENBROUCKE. - Madame, brièvement parce que c'est la deuxième intervention de votre groupe.

Mme BRUN. - N'oublions pas qu'un simple geste civique, comme par exemple ne pas jeter les papiers sur la chaussée, contribue à faire de l'écologie. Les chasseurs, dont je fais partie, participent également, à leur façon, à la régularisation de la biodiversité et au maintien de l'équilibre de la faune. Par conséquent, on s'aperçoit que dans beaucoup de domaines, on fait de l'écologie et que l'écologie n'est pas réservée qu'aux écologistes.

On parle d'énergies renouvelables, bien entendu que c'est nécessaire. Personne ne remet en doute cette évolution, quoi que certains projets, même louables, nous semblent quelque peu prématurés en termes de technologies, de rentabilité réelle, par rapport au budget engagé. Les dépenses colossales de Madame Ségolène ROYAL nous poussent à de telles interrogations. On

nous dit que la Nouvelle-Aquitaine utilise 20 % d'énergies renouvelables, mais 20 % de quoi ? Effectivement, sur le site de la Région, il est indiqué 19.7 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale. Encore faut-il savoir comment se décomposent ces 19.7 % entre hydraulique, photovoltaïque, éolien, biomasse, etc. Au niveau national, le bois énergie et l'hydraulique représentent les deux tiers de la production primaire d'énergies renouvelables. L'éolien et le photovoltaïque 9 % au total.

Au niveau de la Région, il est vraisemblable qu'hydraulique + bois représentent autant, sinon plus, que les deux tiers du niveau national. Au mieux donc, dans la Région, éolien et photovoltaïque représentent 9 % de 19.7 %, soit un gros 1.8 % de la consommation finale. Là aussi, à quel coût ? Eolien et photovoltaïque représentent de lourds investissements. Il serait intéressant de connaître le prix de revient au kilowatt-heure de chacune de ces sources pour juger de la pertinence de tels investissements en égard à leur très faible part du bouquet énergétique. Ne perdons pas de vue que c'est l'argent du contribuable qui est dépensé. Si l'objectif est la réduction de l'émission de CO₂, mieux vaut certainement compter sur le nucléaire.

La part des hydrocarbures, gaz et pétrole, dans la consommation finale, est au niveau national de 45 %, est importée en quasi-totalité. Le bassin aquitain a un potentiel...

M. VANDENBROUCKE. - Madame, il faudrait que vous acheminiez vers votre conclusion.

Mme BRUN. - J'y suis.

Le bassin aquitain a un potentiel pétrolier connu, mais loin d'être totalement exploré. Il convient de s'interroger également sur le fait que Madame ROYAL bloque délibérément les 125 demandes de permis de recherche d'hydrocarbures, ainsi que dans toutes les demandes de renouvellement de permis existants sur notre territoire, dont un grand nombre se situe d'ailleurs dans le bassin aquitain. Durant le laps de temps de la mise en place des divers systèmes d'énergies renouvelables, il faudra bien assurer nos besoins énergétiques via les productions pétrolières. La recherche et l'exploitation pétrolière sont source d'emplois pour la Région, car toutes les sociétés pétrolières et parapétrolières françaises y sont implantées. De plus, ces travaux ne nécessitent aucun financement public, à moins que ce blocage ne cache, en réalité, une volonté de continuer d'importer massivement des produits pétroliers via les pays arabes.

Mme ABELIN. - Merci Monsieur le vice-Président.

Mon intervention avait trois points, je suis d'accord avec Madame COUTANT, le travail des services sur ce bilan est très exhaustif et très intéressant. J'imagine que l'on a retenu les actions les plus vertueuses, je pense qu'il serait quand même intéressant de se poser la question aussi du traitement des conséquences de celles qui ne l'ont pas été, et notamment toutes les reconversions de friches, je pensais à Oxalor pour Poitou-Charentes, mais aussi les futurs traitements des MIA on en a parlé du point de vue financier mais il y a aussi un point de vue écologique qui est le traitement

des véhicules qui sont stockés dans des bâtiments près du pôle des éco-industries de Poitiers aujourd'hui, et qui ne peuvent plus être utilisés faute de pièces. C'est vrai que mon collègue des Verts de la Commission, nous avait expliqué, Monsieur TRIFILETTI, qu'une partie était utilisée par les lycées pour désosser et apprendre comment désosser des véhicules électriques, mais je pense que l'on n'aura pas assez de tout cela pour désosser tous ceux qui sont en attente dans les bâtiments du pôle des éco-industries. Donc sans dire que sur ce document il faudrait peut-être, en tout cas penser dans l'évaluation aussi aux conséquences des actions, même si ce ne sont pas toutes les actions, mais celles qui n'ont pas fonctionné.

Le deuxième volet est sur la reconversion écologique elle-même, le Poitou-Charentes avait beaucoup insisté sur l'aide aux entreprises pour les inciter à une reconversion. Je pense que c'est vraiment une question sur laquelle l'on est parfois désarmé par rapport aux entreprises, parce que celles qui pensent et qui se sont intégrées complètement dans cette démarche-là en ont fait une démarche innovante pour justement se développer, et celles qui n'y pensent pas le voient plutôt quelquefois comme un frein, et du coup je pense que c'est là-dessus qu'il faudrait vraiment insister au moment de l'évaluation pour réussir à voir quels sont les leviers que l'on pourrait utiliser pour les encourager dans ce volet-là.

Et puis le troisième volet était sur le volet solidaire, économie sociale et solidaire, je voulais simplement vous alerter sur le fait que, le bilan le montre bien d'ailleurs, toutes les collectivités avaient un volet orienté vers l'économie sociale et solidaire, l'Aquitaine aidait les CUI (Contrats Uniques d'Insertion) notamment, le Poitou-Charentes les chantiers d'insertion. Je voulais simplement que dans le cadre du SRDEII, on puisse garder en tête ce volet-là et ne pas le limiter qu'aux entreprises d'insertion innovantes mais bien essayer de conserver un financement sur le volet insertion. Je ne sais pas s'il doit entrer par le biais des contrats aidés ou par un autre biais, mais je pense que c'est un aspect très important que l'on avait tous en tête lors des précédentes mandatures. Je voulais juste que cela puisse être gardé en tête parce que j'ai cru comprendre que le SRDEII ne s'orientait pas là-dessus dans les semaines à venir, ou en tout cas pas à la hauteur... J'avais cru comprendre que c'était sur le volet actions innovantes, donc chantiers d'insertion innovants, et pas sur l'ensemble des chantiers d'insertion.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues.

Je ne vais pas balayer l'ensemble du rapport, j'aborderai seulement deux points.

D'abord, je porte, pour respecter la règle d'une seule prise de parole par groupe, une observation de ma collègue Denise SAINT-PE, sur la filière bois. Le financement des projets de réseau de chaleur bois d'une puissance inférieure à 100 tep s'est fortement dégradé du fait du dispositif d'accompagnement nouvellement mis en place. Cette importante diminution risque de compromettre, pour l'avenir, le développement des filières de bois local de la grande Région, filières

qui demeurent précaires faute de débouchés suffisants. De plus, la dégradation du financement est en contradiction avec la volonté affichée de participer à la transition énergétique, car la réussite de la transition énergétique passera par tous les projets, petits et grands. Nous demandons donc la revalorisation de l'aide à ces petits projets.

En ce qui me concerne, je voudrais faire un zoom sur la quatrième finalité du rapport, intitulée « épanouissement de tous les êtres humains ». Ce chapitre est un florilège d'engagements humanistes de nos trois anciennes Régions. Nous sommes donc en droit d'attendre que forte de cette aptitude à prendre en compte les aspirations des individus, notre collectivité soit exemplaire avec ses propres agents. Or, nous déplorons malheureusement une dégradation du climat social. L'état des lieux est préoccupant, alors que les agents ont mis toute leur énergie à préparer la fusion en amont, ils ont la sensation d'en être maintenant les victimes collatérales. Les incertitudes sur l'organisation des services, sur le régime indemnitaire, sur les droits sociaux, contribuent à alimenter un trouble et une anxiété croissants. Appréhension du déclassement pour ceux dont la fonction change de pôle ou de Direction, crainte pour leur reclassement pour ceux dont la fonction est supprimée, comme les animateurs culturels de Poitou-Charentes. Les réponses mécaniques apportées à cette inquiétude légitime, comme le refus malencontreux de réunir un CT ou un CHSCT pour des raisons de procédures, ne sont pas à la hauteur de la situation. Nous sommes conscients de l'immensité et de la complexité de la tâche, mais nous ne pouvons pas laisser la fusion dégénérer en guerre de tranchées. D'autant que d'autres nouvelles Régions – je pense au Grand-Est – l'ont réalisé plus rapidement et de façon plus consensuelle. Nous portons tous la responsabilité que la fusion s'effectue le moins douloureusement possible pour nos personnels, car malheureusement, comme le disait mon amie Geneviève DARRIEUSSECQ lors du Congrès de l'AdCF : « ces réorganisations territoriales sont inhumaines ». Il y a vraiment urgence à apaiser, rassurer, accompagner, sinon, le tableau des RPS pourrait se détériorer et le taux d'absentéisme, déjà élevé avant la fusion, augmenter.

Alors que faire ? Une meilleure écoute, c'est possible, il y a de bons retours de la négociation sur l'organisation des services dans certaines Directions. Il faut donc s'assurer que la concertation avec les représentants du personnel soit effective partout. Concertation est consulter, et co-construire n'est pas seulement informer a posteriori. Il faut aussi un véritable dialogue social. Il est clair que l'urgence de la réforme s'accommode mal de la lourdeur du fonctionnement des instances habituelles de représentation. L'idée d'un comité ad hoc est opportune, à condition qu'il soit démocratique, pluraliste et transparent. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions qu'un élu de l'opposition siège dans ce comité de dialogue social. Il faut aussi prendre l'engagement solennel de respecter l'égalité de droit entre les agents des trois anciennes Régions. Enfin, il faut mettre en place très rapidement un dispositif d'accompagnement global des agents, dans le cadre des

réorganisations, que ce soit pour les questions de salaire, mobilité, reclassement, formation adaptée.

On pourrait faire une analogie avec une intervention de Paul RIVOAL lors de la Journée de l'économie de la Nouvelle-Aquitaine, je cite : « ce qui fait la force d'une entreprise est le partage de sens, la confiance, le dialogue, l'intelligence collective ». Il suffit de transposer cette conviction à notre collectivité. Notre Assemblée est par ailleurs engagée dans une stratégie de promotion de l'usine du futur, qui vise à mettre l'humain, ses compétences et son autonomie, au cœur de l'entreprise. Nous souhaitons porter la même vision pour réaliser l'Administration d'aujourd'hui.

Le groupe MoDem forme le vœu que ce soit une Administration heureuse.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Qui ne s'associerait pas à ce vœu-là ?

M. CHERET. - Je remercie Martine MOGA de sa bienveillance à l'égard des personnels, et je pense que nous avons la même.

Qu'il y ait des flottements dans le cadre d'une réorganisation de la fusion de trois Régions est incontestable, et il faut l'assumer, je l'assume pleinement. Je pense, Madame MOGA, que l'exemple du Grand-Est n'est pas forcément le meilleur puisque le Grand-Est a fait le choix de nommer, le premier jour, tous les DGA et tous les directeurs préfigurateurs, dans discussion en CT, sans concertation, et encore moins co-construction. Mais je dirai deux mots sur la co-construction. Donc je pense que ce n'était ni le bon exemple, ni le bon chemin.

Qu'il y ait un sentiment de souffrance de la part des personnels, c'est un sujet que nous évoquons en CT, à la fois je l'entends, je le conçois et je le partage. Ce sentiment est aussi lié au fait qu'il y a à la fois parfois des injonctions contradictoires. D'un côté, on nous demande – et quand je dis cela, les Organisations syndicales au sein de cette collectivité – de donner le temps à cette concertation et pas à cette co-construction, mais en tout cas à la concertation, dans le cadre des instances et dans le cadre des Directions et des pôles. Et dans le même temps, on nous somme de l'urgence de nommer des organisations. Or, il y a une contradiction à vouloir donner le temps à la concertation et à vouloir nommer les organisations dans l'urgence. Pour autant, nous avons convenu, lors du dernier CT à Poitiers, qu'il était nécessaire d'accélérer, autant que faire se peut, le mouvement. C'est ce que nous avons fait au sein du CT. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de créer une autre structure ad hoc, il y a le CT, où les problèmes d'organisation sont débattus. Nous avons convenu de deux choses, et je tenais à en informer l'Assemblée et Madame MOGA vous m'en donnez l'occasion. La première est que l'attente et les délais qui courent aujourd'hui doivent s'arrêter le plus rapidement possible, et nous ferons un CT de deux jours, a priori, cela reste encore à caler, les 12 et 13 décembre, de façon à pouvoir passer l'ensemble des organisations en une fois, en ayant une vision globale, sachant que nous avons déjà adopté l'organisation de la Direction

Générale et l'organisation avec les directeurs. Et nous avons donné pour consigne, et je concède qu'il soit nécessaire de le répéter – la pédagogie de la répétition est nécessaire – nous avons donné la consigne, que ce soit le DGS et moi-même, à l'ensemble des directeurs généraux adjoints et à l'ensemble des directeurs, de donner le temps à cette phase de concertation de façon à ce que l'ensemble des agents s'approprient l'organisation, y adhèrent, pas forcément soient strictement d'accord, parce que l'on n'arrive jamais à un accord total sur ce genre de sujet, mais en tout cas y adhèrent.

Vous l'avez vous-même précisé, nous avons aussi, dans cette collectivité, des exemples où cela s'est bien passé, et nous avons eu ces discussion-là au sein du CT. Et j'ai demandé au DGS de s'inspirer de ce que nous avons bien fait pour que dans le mois qui vient, dans le mois et demi qui nous reste d'ici la deadline que j'ai fixée, que ces modèles soient utilisés et que la concertation débouche sur ce que j'évoquais, la nécessaire adhésion des personnels aux organisations. Cependant, il y a des inquiétudes qui parfois m'interrogent. Il y a parfois des personnes qui attisent des inquiétudes qui n'ont pas lieu d'être dans l'univers malgré tout protecteur de la fonction publique territoriale, avec les engagements clairs et forts qu'a pris le Président depuis le mois de janvier, que chacun retrouverait une place au sein de cette organisation, et que chacun aurait la garantie aussi du lieu, pour les fonctionnaires territoriaux, en-dehors de la Direction Générale mais ce sont des emplois fonctionnels, où il exercerait son activité. Je conçois qu'il y ait des impatiences, mais j'ai considéré, avec le Président, et mandat au DGS, de se donner le temps.

Je terminerai, et je pourrai répondre éventuellement à d'autres interpellations, en vous disant que oui, les incertitudes liées à la fusion des trois Régions, qui était, comme l'a souvent le dit le Président, un exercice inédit, qui est le seul finalement puisque c'est le seul qui fusionne trois Régions, génère des difficultés importantes, que nous sommes en train d'affronter et nous apprenons aussi à les affronter au fil du temps et avec des difficultés importantes.

À la fois, je vous remercie de votre interpellation parce qu'elle est le fruit probablement d'interpellations de personnes du service - vous avez aussi une longue expérience de cette maison -, vous savez que malgré tout on a aussi une longue expérience du dialogue social.

Le dernier point que je souhaitais évoquer et pour être très clair, je suis pour la concertation...

M. VAN DENBROUCKE. - Essayez d'être bref parce que progressivement, on s'est quand même éloigné du cœur du sujet, même si ce que vous dites est extrêmement important.

M. CHERET. - Un mot sur la co-construction, et d'ailleurs les Organisations syndicales sont d'accord avec moi, je suis extrêmement favorable à la concertation, je ne suis pas favorable à la co-construction, chacun à sa place. Le politique et l'exécutif concertent, et ils gouvernent, donc ils tranchent.

M. VANDENBROUCKE. - On s'est apparemment un peu éloigné du sujet mais il n'empêche que la qualité de vie au travail fait bien partie du développement durable. Il y avait une interpellation, il vous a été répondu Madame, je crois dans le détail, on aura l'occasion finalement de ne pas y revenir de trop par ailleurs.

Je voudrais que l'on revienne au cœur de notre sujet et j'ai là-bas quelqu'un qui me fait de grands signes, à qui je donne volontiers la parole.

Mme SIARRI. - Merci beaucoup.

L'essentiel de mon intervention portera sur les enjeux climatiques.

Dans un rapport de référence sur l'état du climat, publié cet été, 2015 est décrite comme la pire de l'Histoire moderne pour une série d'indicateurs-clefs comme les températures, les gaz à effet de serre, ou la montée des eaux. Dans un document de 300 pages, auquel ont participé 450 chercheurs du monde entier, l'hypothèse du basculement climatique, c'est-à-dire d'un point de non-retour atteint, devient malheureusement crédible. Le scénario des 2 °C pourrait bien laisser sa place à celui des + 5 °C.

Dans notre belle Région, particulièrement exposée, particulièrement vulnérable, où la nature est notre atout touristique, économique, notre ADN culturel, en 2050, à ce rythme, nous n'aurions plus que 50 % d'eau potable, et la mortalité des pollinisateurs remettrait radicalement en cause nos productions, pour ne citer que deux effets terribles. Y a-t-il un défi plus important, plus stratégique, que celui-là ? Non. Y a-t-il une collectivité plus compétente, plus en responsabilité que notre Région ? Non. D'ailleurs, Monsieur le Président, vous l'écrivez noir sur blanc dans l'édition de ce rapport. Au regard des menaces qui pèsent sur nous, on s'attend à ce que ce rapport, en 2015, nous montre l'intensité de votre action pour relever le défi, pour nous rassurer. On étudie ce rapport avec d'autant plus de concentration que l'on connaît Monsieur ROUSSET et son goût de l'autosatisfaction, et son habitude à mettre à son crédit le leadership de la Région en matière de transition écologique et climatique. C'est donc à l'aune de dangers graves, indiscutables, et de votre satisfaction, que nous avons lu ce rapport, conscients du travail des services – que nous remercions, naturellement -.

Chaque année, ce rapport a été présenté en amont de tout débat budgétaire. Certes, des Orientations Budgétaires, mais en amont des débats budgétaires, et on en comprend bien la raison car ce que je viens d'évoquer démontre que la totalité de nos raisonnements budgétaires seront obsolètes si nous subissons le basculement climatique. Cette année, vous avez dégradé la lecture de ce rapport en sixième position, ce n'est pas un détail, c'est un état d'esprit. D'ailleurs, les dernières digressions sur les sujets d'envergure, mais qui sont quand même lointainement en rapport avec le rapport du développement durable, en témoignent. Vous évoquez le montant de 61.64 % de dépenses qui contribueraient au développement durable en 2015, mais chaque euro ne

devrait-il pas normalement être dépensé en tenant compte de l'impératif écologique ? Ce pourcentage, que vous nous présentez, a-t-il encore un sens ? D'autant plus qu'aucune lecture budgétaire n'est ensuite possible dans ce rapport. Ce rapport nous permet-il d'avoir une vision claire des menaces exactes en cours ? Des efforts à fournir au regard des objectifs posés ? Des résultats effectivement obtenus ? Je réponds trois fois non, pour des raisons évoquées plusieurs fois dans cette Assemblée. Nous n'avons aucun outil d'évaluation et de mesure objective, cela va arriver nous dit-on, et je le crois. Notre groupe l'attend depuis 2010. Le CESER rappelle, dans son avis, la nécessité pour la nouvelle Région de développer une réelle culture de l'évaluation, basée sur des indicateurs robustes, fiables, intégrateurs, mais pas nécessairement nombreux telle que l'empreinte écologique, l'indicateur de santé sociale, l'indicateur de l'IDH.

Il y a, dans ce rapport, quelques éléments assez inquiétants, qui attestent notre retard en réalité. Ainsi, page 22, on lit qu'en 2015, la collectivité s'est attachée à intégrer à l'ensemble des politiques la prise en compte de la lutte contre le changement climatique, autrement dit, on travaille encore à prendre en compte et pas exclusivement à proposer une fois prise en compte. Page 46, à propos du défi « Aquitaine climat », l'évaluation est claire, on peut lire un défaut dans la conception, l'organisation, la gouvernance et en conséquence de la mise en œuvre de la démarche défi « Aquitaine climat », une articulation faible avec le SCRAE, étant conçu comme un catalogue d'actions opérationnelles sans véritable hiérarchisation ni priorisation, sur des objectifs centrés sur les politiques internes de la Région. Il a été moins tourné vers les territoires que le plan climat précédent. Ce qui est notable pour l'objectif 1, sur le climat, l'est aussi pour les autres objectifs.

Nous n'avons pas, dans cette Assemblée, les moyens de juger de votre action, car nous ne sommes dotés ni des outils d'évaluation, ni des diagnostics de départ qui nous permettraient de le faire. Ce qui est vrai pour nous, les élus, l'est évidemment pour les citoyens et les acteurs de terrain, parmi lesquels les collectivités infrarégionales. La Région n'a pas créé de dynamique citoyenne et n'est pas leader autour de ces enjeux cruciaux. Nous prenons acte de ce rapport, en regrettant profondément le manque d'ambition qu'il démontre.

Mme COUTANT. - J'aimerais bien répondre à l'ensemble des interventions maintenant, s'il y en a d'autres après pourquoi pas.

Vos différentes interventions montrent bien justement, le spectre développement durable à travers les politiques régionales et évidemment le fait que cela englobe l'ensemble des politiques régionales, et je vous remercie justement d'avoir conforté cette idée-là auprès de chacun des élus présents aujourd'hui.

Madame SIARRI, le rappel que vous faites par rapport au climat n'est pas en lien direct avec l'intervention du Président au tout début de l'étude de ce rapport visiblement, mais pourtant, si vous avez bien écouté la lecture du texte, il mettait l'accent sur le problème et l'urgence que vous

évoquiez dans votre intervention. Donc je crois que vous rejoignez complètement la communication du Président ROUSSET et je vous remercie parce que cette communication est partagée et a été partagée par l'ensemble du GIA transition énergétique et écologique.

La présentation du rapport en amont du débat d'OB, oui, il y a une logique évidente à cela. Le débat d'OB devait initialement avoir lieu aujourd'hui, et puis il a été repoussé au 19 décembre, le choix a été fait de maintenir la présentation du rapport développement durable aujourd'hui.

Sur la question des outils d'évaluation, il me semble là aussi, dans mon intervention initiale, avoir largement répondu, en reprenant justement les termes de l'avis du CESER, exactement comme vous venez de le faire, donc je partage complètement ce point-là, pour pouvoir évaluer une politique, il faut avoir les bons outils dès le départ, pour conserver les mêmes durant l'ensemble de la période d'évaluation, et il faut savoir évidemment quel est le diagnostic de départ pour pouvoir évaluer. Cela paraît tellement évident, c'est important de le rappeler sans doute, donc on le rappelle aujourd'hui, mais nous travaillerons à ces outils d'évaluation, je l'ai précisé.

Par rapport aux gaz à effet de serre, aux consommations d'énergies et à la production d'énergies renouvelables, l'AREC est tout à fait habilitée à nous fournir des données chaque année, qui seront consolidées chaque année et puis renouvelées chaque année durant la mandature. Et au-delà, c'est un travail qu'ils ont l'habitude de faire, je partage complètement le fait que sur les questions de bien-être de tous les êtres humains, sur les questions de solidarité, il va nous falloir utiliser ces outils, qui existent, mais qui pour l'instant ne sont pas forcément suffisamment pris en compte dans notre évaluation et dans ce rapport développement durable. C'est tout l'objet du comité de pilotage que nous mettrons en place, et auquel vous serez associés si vous le souhaitez.

Je reviendrai également sur l'intervention de Benoît BITEAU sur la question de l'adaptation et de penser aussi aux questions d'atténuation. Je parle également de prévention, cela me semble essentiel et c'est bien le sens que l'on a donné au comité scientifique Acclimaterra en leur demandant de ne pas simplement être dans les questions d'adaptation, mais bien également dans les questions d'atténuation et de prévention, cela paraît assez évident de regarder l'ensemble dans sa globalité.

J'ai entendu toutes vos remarques par rapport aux énergies renouvelables, que je ne partage pas forcément. J'ai entendu aussi des remarques - mais c'est habituel dans cet hémicycle - sur les politiques de l'ex-Poitou-Charentes et de Ségolène ROYAL, mais il faudrait peut-être relire les politiques de l'ex-Poitou-Charentes - d'abord il y avait des élus aussi autour de Ségolène ROYAL - et puis il faudrait peut-être regarder quelles étaient les priorités. Justement, la priorité dans les politiques publiques régionales était plutôt l'efficacité énergétique, parce que le premier travail à faire est de diminuer les consommations d'énergie, alors en parallèle faire monter les énergies renouvelables, je suis d'accord, mais on n'a pas dépensé plus sur un des secteurs que sur l'autre,

au contraire, c'était très équilibré et je pense qu'il y a un certain nombre de Régions qui regardaient cela aussi de très près.

On ne va pas entrer dans les polémiques, cela ne m'intéresse pas, ce qui m'intéresse est d'avancer sur la transition énergétique, écologique, sociale, économique, de notre Région. Cela ne m'intéresse absolument pas d'entrer dans les polémiques qui ne répondent en rien aux urgences que certains ou certaines d'entre vous ont évoquées précédemment. On sait qu'il faut diminuer l'utilisation et sortir des énergies fossiles, c'est un fait, c'est indéniable, et bien mettons en œuvre les politiques qui répondent à cet enjeu-là. C'est ce que l'on essaye de faire, avec la montée en puissance des énergies renouvelables, en parallèle avec les questions d'efficacité énergétique et de sobriété.

Sur l'économie, et plus particulièrement les politiques menées, alors c'est pareil ex-Poitou-Charentes, il y a un stock de MIA on pourrait en discuter longuement Véronique ABELIN. Un certain nombre de MIA qui fonctionnaient très bien ont été données aux lycées et les autres servent à réparer celles qui tombent en panne. On n'a pas non plus un stock, une usine ou un cimetière de MIA près du pôle des éco-industries. Je crois qu'il faut être un peu raisonnable dans les propos que l'on peut tenir.

Après, je suis complètement d'accord avec vous Madame ABELIN, sur le fait que c'est bien de mettre l'accent sur les politiques qui fonctionnent, mais c'est bien aussi de mettre l'accent sur les politiques qui n'ont pas fonctionné, et c'est tout l'intérêt du rapport développement durable, c'est que justement, il met en lien un certain nombre de politiques, avec ces outils d'évaluation dont on parlait précédemment, on va pouvoir justement évaluer et évoluer vers cette notion de ratio entre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. On sait très bien que si les politiques que nous menons ne fonctionnent pas en termes de diminution d'émissions de gaz à effet de serre, on n'atteindra pas nos objectifs. Donc je crois que l'on peut essayer de faire le ratio ensemble et on arrivera à des politiques et quelque chose d'important dans notre Région.

Je reviendrai également sur l'intervention de Madame – vous vous êtes exprimée au nom de Denise SAINT-PE - sur la dégradation des dispositifs qui avaient été lancés. Sur l'année 2017, on revoit un peu cet appel à projets, pour avoir à la fois des dispositifs pour le supérieur à 100 tep et inférieur à 100 tep, sur la question de la filière bois, puisque c'est ce que vous évoquiez tout à l'heure.

Toute la question sur le bien-être au travail, on peut le partager et je crois que Pierre CHERET vous a longuement répondu, donc je ne vais pas y revenir.

Il ne s'agit pas d'être naïf et de faire confiance à tout prix, mais de se dire qu'à un moment donné, on se retourne tous les manches et on se met sur cette question de développement durable, on essaye de travailler ensemble à une politique de transition pour cette Région Nouvelle-Aquitaine.

M. VANDENBROUCKE. - Un mot seulement Monsieur BITEAU.

M. BITEAU. - Ce sera très bref.

Sans vouloir entrer dans la polémique mais ne pas laisser quand même complètement les propos du FN sans réaction, je voulais juste rappeler que la notion de développement durable convoquait au moins deux dimensions : la dimension d'approche globale et la dimension de vision à très long terme. Or, quand on convoque une logique énergétique basée sur le pétrole, c'est une logique énergétique qui va continuer d'émettre massivement du CO2, donc une logique qui ne s'inscrit pas dans le développement durable, qui ne s'inscrit pas dans une approche globale, et qui ne s'inscrit pas une vision à long terme, a fortiori quand une ressource-fossile comme le pétrole est menacée de disparaître d'ici 2050. Quand on convoque une logique autour des gaz de schiste, c'est manque d'approche globale parce que l'extraction de gaz de schiste, avec la fracturation hydraulique, menace la ressource en eau et le bon état des sous-sols, et donc menace durablement cette fois, l'avenir des générations futures sur la possibilité de mobiliser des ressources en eau, et sur les sous-sols qui risquent d'être mis en danger.

Et enfin sur le nucléaire, encore une fois cela manque totalement d'approche globale et de vision à long terme parce que les déchets nucléaires, qui nous coûtent horriblement chers d'ailleurs, font de cette énergie une énergie excessivement coûteuse, et surtout c'est aux générations futures que l'on transmet les déchets qui vont durer des milliers d'années, et donc c'est tout sauf du développement durable, qui ne convoque ni approche globale, ni vision à très long terme.

Je vous remercie de votre attention.

M. VANDENBROUCKE. - Vous avez parlé deux fois...

M. H OUDET. - Il manque un mot chez Madame COUTANT, c'est « nucléaire ». 80 % du problème. Elle ne l'a pas prononcé.

M. VANDENBROUCKE. - Respectons la règle, vous avez parlé deux fois. Je vous ai écouté, tout le monde vous a écouté, mais chacun son tour.

Chaque groupe s'étant exprimé, je vais vous demander de prendre acte de ce rapport. Il n'y a pas de vote.

Je vous remercie.

N° 6

sur le rapport sur la situation en matière de développement durable dans les ex-régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes – exercice 2015

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

**GUIDE ENVIRONNEMENTAL DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION DURABLES ET
GUIDE DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES DU MAITRE D'OUVRAGE DE LA REGION DE LA
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

J'essaierai d'être bref, bien que le débat que nous avons eu à l'instant soit évidemment la bonne introduction à ce que je vais dire.

Nous sommes désormais dans les travaux pratiques. Que faisons-nous pour venir à bout des problèmes qui s'offrent à nous de manière inéluctable si nous ne faisons rien ? Nous allons essayer de faire en sorte que chaque euro dépensé tienne compte de l'impératif écologique, comme vous l'avez dit Madame tout à l'heure, et nous allons essayer de montrer que nous avons, dans le domaine, beaucoup d'ambitions, et que chère Françoise, on « retrousse ses manches ».

Le guide environnemental, concernant les investissements hors lycées, est la première étape du programme pluriannuel d'investissement. Nous allons le présenter à l'Assemblée plénière en février. Quelques mois avant, les services ont préparé ce guide environnemental, je ne le détaillerai pas, mais il est important de considérer que cet acte de présenter le cadre de la construction de l'aménagement de nos lycées, qui est le premier investissement en termes de bâtiments de la Région, est un acte politique important. Ce guide environnemental répond à quatre objectifs : le premier objectif est de garantir une démarche environnementale globale, pour chaque opération, quelle que soit sa taille.

Réussir la transition énergétique pour les EPLE, ce sont de gros outils, qui rassemblent beaucoup de personnes, et ils doivent à la fois être exemplaires et en même temps ils doivent produire des résultats.

Troisièmement, développer le recours aux éco-matériaux. Vous le savez, ce sont des matériaux issus de la biomasse animale (bois, paille, chanvre, liège, laine de mouton). On n'a pas l'habitude, dans la construction publique, d'utiliser ce type de matériaux, et pourtant. Utiliser les isolants recyclés, comme la ouate de cellulose, le métisse, qui utilise des textiles recyclés.

Le quatrième objectif, qui est très important pour tous ceux d'entre vous qui se promènent dans nos lycées, préserver la biodiversité et renaturer les sites. Ce néologisme dit bien ce qu'il dit, ce sont des espaces artificialisés, qui ont souvent fait une faible part à la nature, et je crois qu'il est absolument nécessaire de revenir sur cette approche environnementale au sein-même de l'établissement.

Le guide environnemental que vous avez dans vos dossiers – et encore une fois, je n'en fera pas la lecture suivie – comporte plusieurs entrées, mais il touche à beaucoup de domaines, et simplement pour en montrer toute l'importance, je voudrais énumérer quelques uns de ces domaines : l'utilisation du bois, nous sommes dans une région où le bois est une ressource importante, la question des émissions de polluants - c'est un inventaire à la PREVERT que je fais – la question des isolants bio-sourcés, la question de la ventilation, la question de l'acoustique, la question de l'éclairage. De quoi parlons-nous ? Du bien-être de nos enfants, du bien-être des lycéens qui vont passer de longues années au lycée, qui vont, par l'environnement dans lequel ils vont vivre, accumuler du savoir et peut-être le transmettre. Nous sommes là dans quelque chose de particulièrement exemplaire. Apprendre comment on rénove les bâtiments dans les lycées, c'est peut-être aussi important qu'apprendre des notions d'écologie – pardon aux professeurs qui sont dans la salle – au sein des classes. Je crois que nous avons aussi une responsabilité dans ce domaine. Le Président aime à dire que nous ne sommes pas simplement des bâtisseurs, non, nous allons être des bâtisseurs éducateurs par notre politique exemplaire dans ce domaine.

Je n'irai pas plus loin sur le contenu de ce document. Il est pourvu, et j'ai beaucoup entendu parler d'évaluation aujourd'hui, depuis ce matin. Vous noterez qu'il y a plusieurs fiches de suivi, certes, on n'est pas dans les grandes théories sur l'évaluation, on est dans la simple fiche de suivi. Est-ce que point par point on a suivi les prescriptions de ce guide environnemental ? On va le suivre précisément. Et puis le maître d'ouvrage, c'est-à-dire nous, délivrera une attestation finale si effectivement la fiche de suivi est alimentée comme elle doit l'être.

Ce guide environnemental fait l'objet de toutes les concertations, à l'interne je n'en parle pas, il y a toutes nos procédures, mais en externe également, auprès des chefs d'établissements, auprès des architectes, auprès des associations, des bureaux techniques, etc. Et bien évidemment, une information est réalisée auprès des Rectorats, de la Fédération Française du Bâtiment et de la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment).

Je dois ajouter que bien entendu, un document comme celui-ci, dès lors qu'il existe, est soumis à la critique. Beaucoup de citations aujourd'hui - je me garderai d'en citer mais j'en connais une sur la critique aisée et l'art difficile -. Ce document n'est pas fini définitivement, il est évolutif, il évoluera au fur et à mesure des nécessités.

Et enfin, je terminerai en vous disant que si vous avez eu la curiosité de regarder, ici et là, dans le projet de carte des formations professionnelles que nous développons, vous verrez que les sujets touchant à l'écologie, au développement durable, aux bâtiments, etc. prennent une part particulièrement importante parce que c'est dans nos lycées que les entreprises de la Région qui contribueront à la mise en œuvre de ce guide environnemental, peut-être iront se former – chère

Catherine - en utilisant nos plateaux techniques, qui seront les outils de mise en œuvre de ce guide environnemental.

Un mot pour vous dire qu'il est suivi d'un guide des prescriptions techniques de la Nouvelle-Aquitaine, je ne le développerai pas ici puisque ces deux documents sont profondément liés.

Merci Monsieur le Président.

Mme COUTANT. - Je ne vais pas prendre la parole seule, si vous le permettez Monsieur le Président de séance, juste pour appuyer le fait que l'on est dans la droite ligne de ce que nous évoquions tout à l'heure. On parlait d'urgence climatique précédemment, je crois que là on est dans l'application des urgences qui ont été évoquées juste dans le rapport précédent. Ce guide environnemental des bâtiments, au sens large, permet de diminuer notre empreinte écologique, de travailler à la maîtrise de l'énergie bien entendu, au développement de l'environnement et de la biodiversité au sein des lycées en particulier, et je voudrais insister sur deux points. Jean-Louis l'a évoqué précédemment, mais je voudrais vraiment insister sur la notion d'innovation aussi, de mettre à disposition dans les lycées en particulier, pour nos élèves, pour les acteurs des lycées, une vitrine pédagogique sur les questions de transition énergétique et écologique. Et puis insister sur le fait que cette base mutualisée est appelée à évoluer et c'est important, que les différents acteurs, internes, externes, puissent faire évoluer ce guide environnemental.

Et si vous le permettez, Monsieur le Président de séance, je voudrais donner la parole à Maryse COMBRES, qui est déléguée à l'efficacité énergétique, qui travaille justement dans le cadre de sa délégation, elle a pleinement ce domaine des bâtiments publics et en particulier des lycées.

Mme COMBRES. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

En tant que chef de file de la transition énergétique, la Région se doit d'être exemplaire en termes d'excellence environnementale, au regard des objectifs qu'elle s'est fixés. Le guide environnemental qui vous est proposé aujourd'hui traduit ce désir d'excellence. Je tiens à souligner le travail remarquable des services qui, à travers ce guide, retranscrit bien les orientations souhaitées par la Région, et ce guide a pour but de donner à chaque intervenant concerné une méthode à suivre, des objectifs à atteindre, des éléments concrets pour éclairer les prises de décisions, et il a vocation à être mis en œuvre dans les opérations dont la Région a la responsabilité. Comme Madame COUTANT l'a souligné, ce guide est évolutif. Il est perfectible par chacun d'entre vous, ou d'entre nous, et le groupe Ecologistes et Citoyens poursuivra sa contribution, notamment en termes d'éco-matériaux et d'isolants, par une exigence sur des matériaux bio-sourcés, qui permettra l'émergence de nouvelles filières, en termes d'atténuation du changement climatique par la végétalisation des toitures et par la récupération d'eaux pluviales, et en termes d'innovation en matière d'énergies renouvelables, à travers la performance des entreprises et industries de la Nouvelle-Aquitaine. L'urgence climatique nous impose d'être

ambitieux en matière de développement durable, tant sur le champ économique que social et bien évidemment environnemental. Et en cela et à travers ce guide environnemental, la Région Nouvelle-Aquitaine tient son engagement.

Merci pour votre attention.

M. IRATCHET. - Monsieur le Président, chers collègues.

Notre groupe tient à souligner le travail tout à fait remarquable réalisé pour la rédaction du guide des prescriptions techniques du maître d'ouvrage. J'ai bien compris que ce document était évolutif et aussi perfectible.

J'apporterai cependant deux légers compléments d'ordre technique, à savoir au paragraphe 8.1-5 concernant les sanitaires des élèves, afin de pouvoir procéder à des désincarcérations d'urgence, il serait utile de prévoir des serrures avec possibilité de décondamnation vers l'extérieur et des portes ouvrant également vers l'extérieur. De même, au paragraphe 23.4 « gestion des déchets », j'expliciterais davantage la notion de déchets toxiques, en dimensionnant la récupération des piles usagées, qui sont un élément de pollution non négligeable.

Dans la partie guide environnemental de construction et de rénovation durable, notamment dans le développement du recours aux éco-matériaux, il faudra veiller à ce que ces techniques nouvelles ne pénalisent pas les petites et moyennes entreprises du bâtiment au profit des grands Groupes. De même, il sera à préconiser dans les lycées des métiers du bâtiment, une formation adaptée, afin de disposer d'ouvriers qualifiés et de techniciens formés à la mise en œuvre de ces nouveaux matériaux et répondant ainsi aux besoins du marché. Par ailleurs, les appels d'offres étant européens, il conviendra d'introduire dans les cahiers des charges, des clauses particulières permettant d'exercer un patriotisme économique au profit de nos entreprises. Il serait logique que l'argent des aquitains profite d'abord aux entreprises d'Aquitaine. Enfin, il faudra veiller aux problèmes liés à la sous-traitance, en particulier concernant la présence sur les chantiers de travailleurs détachés.

Je vous remercie.

M. VANDENBROUCKE. - Vous savez qu'en règle de marchés publics, c'est la loi, rien que la loi bien évidemment.

M. CAVITTE. - Monsieur le Président, juste une intervention pour dans un premier temps remercier et même l'on peut dire féliciter les services qui, en un temps record, ont rédigé ces guides qui sont extrêmement complets, extrêmement techniques, en si peu de temps. On parlait tout à l'heure de l'harmonisation des politiques régionales, on a là un exemple d'harmonisation qui s'est faite en un temps record, avec des critères techniques extrêmement élaborés, extrêmement développés, et un guide qui est très positif.

La deuxième chose que je voulais dire est qu'il est appréciable de constater que la dimension économique, la Région va être le premier donneur d'ordres en matière de chantiers de construction, plus d'1 milliard d'euros, vous l'avez rappelé Monsieur le vice-Président, sur cinq ans, dans le programme pluriannuel qui nous sera soumis. Et il est très positif pour les entreprises du territoire de voir qu'a été prise en considération la variété de ces entreprises, puisque dans ce programme de construction, il est prévu à la fois de créer des lots, d'allotir, de manière à ce que tous les types d'entreprises puissent y répondre, de programmer en faisant en sorte que toutes les entreprises puissent se préparer, et puis d'intégrer la dimension formation dans la dimension construction, c'est-à-dire que l'on sait très bien qu'il y a des métiers en tension dans le domaine de la construction, et avec le plan des formations qui va nous être soumis bientôt également, la Région va pouvoir utiliser le levier formation pour répondre aux besoins des entreprises du bâtiment.

Je vous remercie.

M. GUILLEMOTEAU. - Juste un mot Monsieur le Président, pour vous dire à la place qui est la mienne, de Président de la Commission d'appels d'offres, je ne crains pas de le dire, sans doute avec l'ensemble des collègues qui siègent à cette Commission, nous n'aurons de cesse de veiller au respect certes de ce nouveau guide environnemental, mais dans le strict équilibre avec une liberté d'accès à la commande publique de toutes les entreprises, y compris et surtout aux petites entreprises. C'est ce qui nous occupe en premier lieu, outre le respect évidemment, Monsieur l'intervenant précédent, du Code des marchés publics européens. Mais quoi qu'il en soit, comptez sur la Commission pour que nous respections cet équilibre, c'est notre préoccupation hebdomadaire.

Poursuite de la séance sous la présidence du président Alain ROUSSET

M. LE PRESIDENT. - J'en profite pour saluer les membres et le Président de la Commission d'appels d'offres parce que c'est une tâche un peu ingrate parfois, mais en même temps une grande responsabilité.

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ce guide ?

S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 7

Vote sur « Guide environnemental de construction et de rénovation durables et guide des prescriptions techniques du maître d'ouvrage de la Région Nouvelle-Aquitaine »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

PROJET DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'INTÉRÊT COLLECTIF « NOBATEK – INEF4 » RÉHABILITATION ET CONSTRUCTION DURABLES ET MODALITÉS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES LABORATOIRES COMMUNS (INEF4-UPPA ET INEF4-UNIVERSITÉ DE BORDEAUX)

M. LE PRESIDENT. - Nous passons au projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt collectif « Nobatek – INEF4 », toujours sur les constructions durables, sur un projet extrêmement intéressant qui a rassemblé le monde économique et le monde de la recherche.

M. BL ANCHARD. - Monsieur le Président, on reste sur la problématique du changement climatique et de la transition énergétique, et on va regarder une structure dont le cœur de métier est d'accompagner justement les acteurs du domaine de la construction et de la rénovation durables, dans cette logique de transition énergétique, et ce qui vous est proposé là est une délibération pour faire un changement de statut de la structure Nobatek, qui passerait du statut d'association, au statut de SCIC.

Quelques mots pour rappeler ce qu'est Nobatek, c'est ce que l'on appelle un centre technologique, c'est exactement même un centre de ressources technologiques, il a été labellisé par le Ministère donc il répond par un certain cahier des charges. C'est une structure qui a été fortement voulue accompagnée pour la création par la Région et à son développement. Un centre technologique assure l'interface entre une recherche un peu amont, académique, et le transfert de technologies, la maturation de transfert de technologies vers les entreprises, d'où son rôle-clé dans l'accompagnement à la transition énergétique de l'ensemble des acteurs de cette filière. Il faut savoir que cette structure, il y a quelques années, a été labellisée « investissement d'avenir », a répondu à un appel à projets, a été retenue, donc est devenue ce que l'on appelle « opérateur institut de la transition énergétique », et à ce titre a un rôle national de déploiement de projets collaboratifs entre une recherche amont et le développement des entreprises. Donc le projet investissement d'avenir s'appelle « INEF4 », qui veut dire Institut National d'Excellence Facteur 4, avec comme objectif de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la construction et de la rénovation durables. Ce programme « investissement d'avenir » a sa propre gouvernance et donc aujourd'hui, la structure est confrontée à une situation où il faut arriver à mettre dans une même structure l'ensemble des acteurs qui participent à cette démarche, et donc le statut d'association atteint ses limites, d'où la proposition de créer une Société Anonyme sous la forme d'une SCIC, qui permet à l'ensemble des bénéficiaires de cette structure, à ses salariés et à des partenaires publics comme les collectivités, et notamment le Conseil Régional, d'entrer dans la gouvernance. C'est l'objectif.

Associé à cela, vous le voyez bien, il s'agit d'un centre technologique donc cela veut dire que la problématique du ressourcement, c'est-à-dire retrouver des ressources amont qui permettent d'entretenir l'innovation et donc de mieux accompagner les entreprises et poser, généralement cela se fait par des projets de recherche, en collaboration avec des laboratoires académiques, et vous voyez que cet aspect est formalisé par la création de deux laboratoires communs, avec l'université de Pau et Pays de l'Adour, un laboratoire qui s'appelle l'IPRA, et un autre laboratoire commun avec l'université de Bordeaux, avec un laboratoire qui s'appelle i2S.

Et enfin, troisième composante de l'évolution de ce dispositif, c'est de le doter d'un fonds de dotation, qui permettra à des entreprises de participer en dotant le fonds de dotation, de pouvoir participer au pilotage, au financement des programmes de recherche et de ressourcement, tout en pouvant bénéficier de mesures d'incitation fiscale.

Voilà pour une présentation globale du dispositif.

M. LE PRESIDENT. - Des observations ?

Je mets aux voix ce rapport.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 8

Vote sur le « Projet de création d'une société coopérative d'intérêt collectif « Nobteek – INEF4 »
Réhabilitation et construction durables et modalités de soutien aux projets des laboratoires
communs (INEF4 – UPPA et INEF4 – Université de Bordeaux) »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Il en est ainsi décidé.

CONTRAT D'OBJECTIFS POUR UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CODREC) AVEC L'ADEME, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE RÉGIONALE SUR LES DÉCHETS ET L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

M. LE PRÉSIDENT. - On a maintenant le contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets et économie circulaire, que l'on gère avec l'ADEME, dans le cadre de la politique régionale sur les déchets et l'économie circulaire.

Mme COUTANT. - Dans le cadre de la loi NOTRe, vous savez que nous avons une nouvelle responsabilité, celle de l'élaboration du cadre régional de prévention et de gestion des déchets, ce qui vient en substitution des différents plans départementaux et des plans régionaux d'élimination des déchets dangereux.

Vous avez la proposition d'une contractualisation avec l'ADEME, avec un soutien de 450 000 € par an pendant trois ans, pour la mise en œuvre d'une gouvernance et pilotage pour la construction de notre politique déchets, on a beaucoup parlé d'évaluation précédemment, avec justement un bilan quantitatif et qualitatif des déchets produits par la Région début 2017, et puis évidemment le suivi de tout cela. La mise en place d'une Commission consultative sur le sujet, et dans le contexte, tenir compte aussi de la problématique économie circulaire. L'économie circulaire n'est pas que les déchets, mais c'est aussi les déchets.

Mme SAINT-PE. - Merci Monsieur le Président.

La loi NOTRe a transféré aux Régions la compétence relative à la planification des déchets, par la loi du 8 août 2015. Cette année, plusieurs échanges ont eu lieu entre les collectivités respectives, que ce soit Conseil Départemental et Conseil Régional. Malgré ces échanges, et notamment en ce qui concerne le Département que je connais le mieux, c'est-à-dire les P-A, et qui est pionnier en la matière, qui a une longueur d'avance peut-être par rapport aux autres Départements de la Nouvelle-Aquitaine, une question récurrente persiste et ne donne toujours pas lieu à ce jour à une réponse claire. Comment la Région ambitionne-t-elle d'avoir recours aux compétences depuis longtemps acquises et développées par les Départements, en matière de planification, de suivi, et d'animation de la planification des déchets ?

Pour faire le lien avec le contrat d'objectifs présenté dans ce projet de délibération, et que la Région entend signer avec l'ADEME, je ne peux que me satisfaire, dans un premier temps, de cet accompagnement financier et méthodologique, du moins dans son premier axe. Pour ce qui est du second axe, c'est-à-dire suivi, évaluation et animation territoriale, il renvoie quant à lui à ma question : comment entendez-vous animer le projet de plan, mobiliser les acteurs, qu'ils soient

publics ou privés, et participer au développement d'un partenariat régional ? Animer et mobiliser les acteurs, démultipliés à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ne peut se concevoir qu'au plus près du territoire, avec toute la connaissance nécessaire. Concernant le possible transfert de personnel, il est important que les agents du Département soient informés sur leur localisation, souhaitée par la Région, et la possibilité ou pas d'exercer leur mission à un niveau territorial infrarégional, à partir de Pau ou de Bayonne. Le Département porte aujourd'hui une importante refonte de ses politiques publiques et de réorganisation de ses services. Une réponse claire doit être apportée par la Région. Je souhaiterais donc connaître, Monsieur le Président, les éventuels partenariats que vous envisageriez de mettre en place pour l'élaboration du plan régional, son suivi, et l'accompagnement attendu dans la mise en œuvre à l'échelle départementale.

Il est important que les agents départementaux sachent s'ils doivent poursuivre le travail jusqu'alors effectué auprès du réseau d'acteurs locaux, si vous avez l'intention d'établir pour cela une convention sur ce sujet de l'animation, à titre gratuit ou onéreux, en phase terminale ou en phase définitive.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDE NT. - Je crois que vous avez suffisamment l'habitude de voir comment fonctionne la Région, elle fonctionne en partenariat, on ne va pas remplacer, refaire le travail et la proximité est un élément consubstantiel à l'action de la Région. Pour autant, il faut que l'on assume cette responsabilité qui nous est conférée par la loi, donc partenariat, élaboration du schéma au plus près du territoire, mobiliser tous les acteurs, qui ne sont pas simplement publics, mais il y a de plus en plus d'entreprises, aujourd'hui, qui interviennent dans l'économie circulaire. L'économie de l'économie circulaire a généré des tas d'entreprises qui développent aujourd'hui la façon de retraiter les déchets. Donc il faut que l'on associe tout le monde.

Sur les agents et les services, il y a eu, vous le savez, plusieurs réunions techniques entre la Région et les Départements. Nous avons besoin d'avoir l'état des lieux des personnels, ce qui ne nous est pas parvenu, pour justement pouvoir rassurer, envisager une organisation administrative, fut-elle partenariale, avec les agents qui existent aujourd'hui. Donc nous sommes dans l'attente - tel que l'on me le dit – de l'information par les Départements des personnels qu'ils mettent en place.

Mme BAYLE. - Monsieur le Président, chers collègues.

Ce sujet de la politique régionale des déchets représente un véritable enjeu pour notre collectivité, ainsi que pour les collectivités infrarégionales. La prise de conscience des dangers de l'obsolescence programmée et de la quantité inconsidérée de déchets que l'on produit chaque année en France, rend plus que jamais nécessaire une action forte des pouvoirs publics. Action forte à travers les différentes prescriptions énoncées au niveau national, mais également action forte via la mise en œuvre des dispositifs incitatifs pour les collectivités et les administrés.

La protection de l'environnement est l'un des piliers fondateurs de l'UDI. C'est pourquoi nous accompagnerons avec enthousiasme les politiques publiques, pragmatiques, dirigées vers cet objectif devenu central.

Quels sont les enjeux de cette délibération ? Je ne reviendrai pas sur son contenu, tout le monde a pu le lire, mais il est important d'en rappeler le contexte. L'ADEME intervient ici, auprès de la Région, dans le cadre de son fonds déchets, dont le contenu pour l'année 2016 a été orienté par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015, portée par la Ministre de l'environnement - que nous connaissons tous ici -. Les priorités du fonds déchets sont donc déclinées en différentes opérations aux modalités de soutien spécifique pour les collectivités. Deux axes ont retenu mon attention : tout d'abord, le soutien à la planification et à l'observation en matière de prévention et de gestion des déchets. Soutien au dispositif de prévention des déchets qui est ici l'objet de la délibération. Il s'agit d'agir en amont pour mettre en place, autant que faire se peut, une économie circulaire. C'est l'objectif de ces 450 000 € maximums sur trois ans. Mais il existe également une aide à la réalisation du plan régional de prévention de gestion des déchets.

Des délibérations du 11 juillet et 10 octobre derniers en CP ont pour objet de faire appel à une assistance de maîtrise d'ouvrage afin d'aider le Conseil Régional à réaliser ce plan, à hauteur de 159 000 €. Avez-vous pensé à solliciter l'aide de l'ADEME sur cette AMO, qui peut aller jusqu'à 70 % ? Par ailleurs, nous aimerions avoir des renseignements sur la phase de consultation, initiée dans le cadre de l'élaboration du plan : à quelle fréquence s'est réunie la Commission consultative d'élaboration et de suivi ? Qu'en est-il de la concertation avec les Conseils Départementaux qui étaient à l'initiative sur le précédent plan déchets ? Sachant que le plan doit entrer en vigueur le 7 février 2017. Est-il suffisamment avancé ? Quand sera-t-il présenté en conférence territoriale de l'action publique ? Sur tous ces points, nous n'avons pas d'information.

Pour finir, j'aimerais avoir votre point de vue sur la généralisation de la tarification incitative au sein des taxes pour redevance d'enlèvement des ordures ménagères, pour laquelle la loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe des objectifs chiffrés. La Région souhaite-t-elle s'impliquer dans cette démarche aux côtés de l'ADEME et du bloc communal dans le cadre de l'élaboration du plan déchets ? Comment appréhendez-vous les difficultés rencontrées sur la mise en œuvre pratique de la tarification incitative ? C'est un coût important pour les familles nombreuses, pour les administrés qui pourraient être tentés de mettre leurs déchets dans la poubelle du voisin.

Je vous remercie pour votre attention et pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions.

Vous l'aurez compris, le groupe UDI votera en faveur de cette délibération, et se tient à votre disposition pour avancer sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un dossier qui est rendu difficile parce que l'on n'a pas, à la fois sur le plan réglementaire, sur le plan économique, sur le plan de l'organisation, un seul interlocuteur et un seul pilote. La difficulté qu'il y a dans notre organisation, qui est encore centralisée, à confier un pouvoir normatif à la Région, notamment sur les tarifications, est un élément essentiel. La Région veut jouer son rôle, veut être efficace, coopère avec l'ADEME dans le cadre des moyens que l'ADEME met à disposition, là-dessus il n'y a pas de souci, même si je pense qu'autant il est important que l'ADEME crée au niveau national une structure d'intelligence économique et sociale sur les déchets, et qu'ensuite il y ait un opérateur, qui pourrait être la Région, qui soit dédié, avec tous les pouvoirs, y compris de tarification, au niveau des pouvoirs publics. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et je peux vous dire que pour participer aux débats du Parlement sur ce thème-là, chacun, de la commune à l'intercommunalité, de l'intercommunalité au Département, veut conserver son autorité. C'est le premier point.

Il ne s'agit pas en plus, pour la Région, de devenir une espèce de centralisateur, cela ne peut se faire qu'avec les structures départementales, communales, intercommunales, qui existent, notamment les structures de récupération des déchets. On voit bien, pour entrer dans le détail, que si demain on veut récupérer et recycler le bois notamment, qui est récupéré par les structures de récupération des déchets, si l'on veut trouver une transformation sur ce qui est – pardon de vous le dire avec un détail aussi cru – un des points les plus difficiles de recyclage que sont les matelas, je ne sais pas si vous le savez mais recycler des matelas est extrêmement compliqué, et nous n'avons pas réussi à industrialiser encore le recyclage des matelas. Donc il y a tout un travail, et l'intérêt de la Région dans ce domaine-là est aussi un domaine industriel et technologique. Ce sont des emplois qui sont créés derrière, donc il faut que nous ayons la mobilisation de tous et nous avons commencé à recevoir les structures qui sont sous forme de syndicats intercommunaux notamment, de récupération des déchets. Les différents problèmes sur les déchets et l'économie circulaire sont : premièrement, qui est responsable de la réglementation, sans méconnaître le rôle de l'Etat, mais qui est responsable de la réglementation et du côté normatif, et de la tarification incitative ou pas ? Est-ce que toutes les communes ont établi, dans leur système de récupération de déchets, ou toutes les intercommunalités, le système des trois poubelles, que les autrichiens ou les allemands ont inventé depuis longtemps ?

Ensuite, il y a le système de la collecte, qui est extrêmement compliquée à mettre en place, comment récupérons-nous, par quel mécanisme économique – je vous donne là aussi un exemple et un détail – les plastiques agricoles ? Comment les recyclons-nous ? Comment évitons-nous que ces plastiques soient mis au bord des prés, des routes, ou des bois, voire dans les rivières ? Le problème de la collecte, si l'on veut faire du recyclage, est essentiel, quelle économie ? Le système de valorisation est un système qui est encore instable. Nous avons eu la chance, en Aquitaine, d'avoir un certain nombre d'entreprises qui avaient la capacité de recycler le plastique de telle sorte

que le plastique, notamment des bouteilles, puisse être ramené au stade initial – c'était une entreprise des Landes qui le faisait – et pouvoir refabriquer des bouteilles plastique à partir du plastique récupérer. Si j'avais une espèce de supplication à adresser, ce serait que tous les élus se mobilisent pour dire à leurs concitoyens qu'il faut trier, et trier encore. La meilleure façon de faire de l'économie circulaire est exactement la même problématique qu'en matière d'énergie. On recycle d'autant mieux que l'on rejette moins. On économise d'autant plus l'énergie que l'on en consomme moins. Mais cela dépend aussi de nous. Nous pouvons être exemplaires, et on a beaucoup de choses à faire - et je vous avoue que c'est quelque chose qui fait partie de mes frustrations, de mes demandes, parfois de mes colères – quand je regarde ce qui est jeté, gaspillé, non trié, dans les cuisines des lycées, je suis exaspéré. Et c'est valable pour les écoles primaires, les collèges, et donc on est loin de respecter ce que la nature nous offre. Bien loin. Et ce système de valorisation est important parce que dans l'ex-Aquitaine, quand on a mobilisé l'ensemble du personnel, et singulièrement le personnel des lycées, pour voir un peu ce qui pouvait être amélioré dans les lycées, le personnel TOS nous a démontré que dans les cuisines, on gaspillait 30 % - et pas que dans les cuisines des lycées, là-dessus il faut avoir beaucoup de modestie – de ce que l'on mettait sur les distributions de repas. Vous imaginez, avec la population qui meurt de faim, ce que c'est indigne. Après, on va savoir valoriser, on va savoir valoriser le plastique, on va savoir valoriser les vieux journaux, on va savoir valoriser le bois. Le problème est collecte, récupération et organisation d'une économie spécifique dans ce domaine-là.

Sur la valorisation, je voudrais - si vous l'acceptiez – « tirer un grand coup de chapeau » notamment aux bénévoles qui animent, dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, tous les systèmes de valorisation et de récupération. Nous étions jeudi matin, avec un certain nombre d'entre vous, à partager l'organisation du réseau de la grande Région sur l'économie sociale et solidaire, et singulièrement sur ce qui est récupération et valorisation des déchets, avec beaucoup de structures qui existent – je ne pense pas qu'à Envi même si je connais bien cette structure – mais en tout cas, nous avons la chance d'avoir un volontarisme de beaucoup de bénévoles dans ce domaine-là.

Enfin, je ne sais pas si vous le savez mais l'ex-Région Aquitaine a créé une « chaire d'économie circulaire » à l'université de Bordeaux. C'est-à-dire que nous avons un organe de réflexion, distant des pouvoirs publics, qui est en train de réfléchir, de comparer à ce qui existe dans d'autres pays (en Autriche, en Allemagne, en Suède, au Danemark, etc.) sur l'économie sociale et circulaire, et je pense qu'il serait intéressant - je regarde mes collègues – que l'on puisse peut-être présenter, de la part de cette chair d'excellence, dans la Commission concernée, à la fois le potentiel et le chemin parcouru dans ce domaine-là.

Mme SIARRI. - Merci Monsieur le Président.

J'ai une question toute simple : où est le CODREC ? Où est ce contrat d'objectifs ? Parce que l'on a une délibération de quatre pages, mais le contrat d'objectifs en tant que tel, est-ce que ce sont les quatre pages de la délibération pour les 450 k€ ? Parce que je n'ai pas trouvé le contrat d'objectifs, et donc le CESER nous fait également la remarque, dans son rapport, et c'est quand même très difficile de se positionner si le CODREC sont ces quatre pages de délibération. A moins que je n'ai eu un problème sur ma tablette, mais je n'ai pas vu le CODREC.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez totalement raison, je viens de questionner... Il aurait fallu que l'on vous envoie l'annexe qui contient ce contrat. C'est un document d'objectifs, je fais amende honorable sur le fait que nous n'ayons pas cette précision dans cette délibération. Simplement, c'est un peu l'orientation et les sens généraux.

Je demande aux services et aux élus concernés de faire en sorte qu'il y ait un travail de précision avec l'ADEME.

Mme SIARRI. - Mais du coup, c'est difficile de nous positionner sans avoir vu le contenu.

M. LE PRESIDENT. - C'est une étape. Elle ne suffit pas à l'exercice, mais il nous faut cette étape pour que l'on puisse signer avec l'ADEME, un papier, nous permettant d'avancer.

Mme SIARRI. - D'accord, mais on n'a pas d'idée de contenu du tout. Ce n'était quand même pas simple de se positionner.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Nous avons eu une discussion très positive, où l'on est prêt d'avoir l'unanimité. Il y a un incident de séance qui fait que vous n'avez pas distribué le contrat d'objectifs. On le repasse le 19 décembre, autrement on ne va pas le voter. On ne peut pas approuver un contrat que l'on n'a pas eu. En tout cas, le groupe UDI ne le fera pas, c'est clair.

M. LE PRESIDENT. - Sauf si l'on me dit que l'on a un délai par rapport à l'ADEME... Si l'on n'a pas de délai par rapport à l'ADEME, je suis ce que dit Jean DIONIS DU SEJOUR.

Je suis la proposition de Jean DIONIS DU SEJOUR - même s'il a voté contre tous les chapitres de la DM -, ce qui m'a vexé...

Mais mon affectation légendaire à l'égard de Jean DIONIS DU SEJOUR...

Je reporte ce projet.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Merci Président.

M. LE PRESIDENT. - Méfie-toi de ce qui se passe après, pas deux fois.

DEMANDE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI (SPE)

Mme VEYSSY. - Il s'agit d'une demande qui avait déjà été formulée d'ailleurs – pour la petite histoire – par la Région Aquitaine, dès octobre 2015. C'est une opportunité qui est proposée par la loi NOTRe, du 7 août 2015, qui comme vous le savez, entre autres choses, consacre le copilotage de la politique de l'emploi entre l'Etat et la Région, c'est-à-dire que le Préfet et le Président de Région élaborent une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation, de formation, en cohérence aussi avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. Et l'article 7 de la loi NOTRe permet à la Région de solliciter auprès de l'Etat la délégation de compétences qui lui permettront de coordonner l'action des différents acteurs de l'emploi que sont notamment les missions locales, les PLIE, Cap Emploi, les Maisons de l'Emploi, et aussi la mise en œuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Mais cette loi exclue, bien évidemment, vous l'avez vu, de cette délégation, les prérogatives qui sont exercées par Pôle Emploi, ainsi que les crédits qui sont affectés à des dispositifs nationaux comme par exemple l'indemnisation des demandeurs d'emploi ou encore la garantie jeunes, qui est mise en œuvre par les Missions Locales.

Pour quelle raison la Région Nouvelle-Aquitaine se positionne pour demander la délégation de cette nouvelle compétence ? Tout simplement pour remettre le demandeur d'emploi, mais aussi l'entreprise, au cœur du dispositif de la lutte contre le chômage, et l'accès à l'emploi, parce que nous constatons qu'aujourd'hui, dans notre pays, il y a un éclatement des compétences, et cet éclatement des compétences porte préjudice aux usagers du service public de l'emploi. En sollicitant cette délégation, c'est une opportunité pour la Région parce que comme vous le savez, la Région est déjà pleinement compétente en matière de développement économique, d'orientation, de formation professionnelle, d'apprentissage, donc nous disposons aussi de leviers d'intervention pour développer l'emploi, l'activité sur les territoires, notamment avec nos politiques d'accompagnement sur l'aménagement du territoire. Et sur ces blocs de compétences, la Région a démontré au fil des années, sa capacité à adapter aussi ses interventions, et notamment à ajuster, à innover dans ses pratiques, pour toujours améliorer l'efficacité de ses actions et c'est quand même la Région qui assure, de par ses compétences, ce lien entre le besoin des entreprises, des territoires, et qui tient compte aussi des évolutions du marché du travail. Cette délégation permettra de confier à un même acteur public – en l'occurrence la Région – l'ensemble de la chaîne, qui va de l'orientation professionnelle à la formation professionnelle, l'accompagnement à la recherche d'emploi, le soutien des entreprises, mais aussi l'attractivité des territoires.

C'est une procédure qui, comme vous l'avez vu, est très encadrée. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétences mais d'une délégation de compétences de l'Etat, c'est-à-dire que la Région exerce ces compétences au nom et pour le compte de l'Etat. Aujourd'hui, il y a l'autorisation d'une délégation à solliciter par délibération du Conseil Régional, ensuite, très rapidement durant le courant du mois de novembre, il faudra solliciter l'avis de la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique), puis l'avis du CREFOP (Comité Régional pour l'Emploi et la Formation et de l'Orientation Professionnelle), le Préfet transmettra cet avis + notre délibération si elle est adoptée, aux Ministres qui sont concernés, et ensuite il y aura une convention de délégation à ce moment-là, qui sera publiée par décret et qui sera adoptée, présentée une nouvelle fois en plénière, et signée entre le Préfet et la Région. Et à noter pour les relations avec Pôle Emploi, elles feront, comme d'habitude, et elles feront l'objet encore plus d'une convention de partenariat, comme c'est la tradition dans le cadre des bonnes pratiques que nous avons entre la Région et Pôle Emploi, une convention qui précisera le rôle de chacun et qui sera présentée en Assemblée plénière également.

Mme NADAU. - Merci Président.

Cette délégation, de quoi s'agit-il ? Catherine VEYSSY nous dit que c'est une procédure encadrée, je parlerais d'une simplification « à la française », c'est-à-dire un aller-retour de procédures entre l'Etat et la Région, des délais d'instruction et une mise en œuvre qui ne répondent pas à l'urgence de la situation, puisque le représentant de l'Etat a un délai d'un an à compter de la transmission de la demande de délégation, pour élaborer un projet de convention. Notons aussi que la Région participe déjà à la coordination des acteurs du Service Public de l'Emploi, via le CREFOP, qu'elle copréside, à la stratégie coordonnée avec le Préfet de Région en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle, et à la convention pluriannuelle de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation avec le Préfet de Région, Pôle Emploi, les Missions Locales, etc.

Notons aussi que chaque collectivité conserve un rôle en matière d'emploi. Cette délégation de compétences comporte des risques, compte tenu des financements nationaux existant de l'Etat et de Pôle Emploi, en particulier aux Missions Locales et Cap Emploi, la délégation donnée à une Région s'avère très difficile à assurer. Le modèle économique des acteurs locaux de l'emploi ne jouent pas en faveur d'une prise de contrôle par les Régions.

L'augmentation de la taille des Régions ne plaide pas non plus en faveur d'une telle délégation. Les solutions semblant, en la matière, se trouver plutôt dans la proximité et dans le renforcement du Service Public à l'Emploi local. Ces acteurs territoriaux sont déjà décentralisés par essence, et confier le pilotage à ces membres à part entière du CPE aux Régions, reviendrait à les recentraliser. On ne peut se satisfaire de l'objectif renforcer le continuum orientation-formation-emploi, sans un débat sur les moyens financiers et humains, sans connaître la méthode, et pour

quel résultat espéré. Le CESER déplore lui aussi le flou des objectifs attendus, la vision stratégique qui mériterait d'être précisée et des méthodes prévues qui ne précisent ni les conditions et critères qui permettront d'en apprécier les résultats et les effets.

Autre question importante, quelle coordination avec Pôle Emploi, qui reste sous la responsabilité de l'Etat ?

Le CESER insiste aussi sur le renforcement des relations entre les acteurs de l'accompagnement et les entreprises. Il faut en effet renforcer le rôle des Branches professionnelles et des acteurs économiques dans la détermination des impératifs locaux d'orientation des politiques de l'emploi, car ce sont eux les véritables créateurs d'emplois. Pour embaucher, les entrepreneurs ont besoin que l'Etat réforme en profondeur les carcans qui les empêchent de croître : dialogue social efficace et constructif, embauche facilitée, fiscalité allégée. Il faut redonner de la visibilité et de la clarté aux salariés et aux employeurs, pour favoriser la reprise de l'investissement, de la croissance et de l'emploi. C'est pour cela que cette délégation de coordination des acteurs du Service Public de l'Emploi, hors Pôle Emploi, ne nous paraît pas apporter une réponse concrète à la lutte contre le chômage, ni adaptée à l'urgence de la situation. C'est aussi une manière pour le Gouvernement de diluer sa responsabilité. Gouvernement dont on attend encore un traitement du chômage autre que social, les Socialistes pensant toujours que c'est l'Etat qui est le mieux placé pour donner du travail aux français.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe LR-CPNT votera contre.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère collègue, premièrement, je partage ce que vous dites sur la conséquence des délais. Cathy VEYSSY l'a évoqué tout à l'heure. La vérité des choses est que c'est une bataille que j'ai engagée un peu seul à l'Assemblée Nationale, pour que – vous me l'avez entendu dire mille fois ici – la Région pilote le Service Public de l'Emploi. Opposition de l'appareil d'Etat, opposition de certaines Organisations syndicales, manque d'appui du MEDEF et des Organisations patronales. C'est un constat. Tout le monde pense dans ce pays, y compris le MEDEF, que tout peut se décider du haut. Je ne prends pas parti pour telle ou telle Organisation professionnelle, fut-elle patronale ou syndicale. J'observe qu'il faut remettre l'entreprise et le chômeur au centre du Service Public de l'Emploi. Ce qui est important dans le Service Public est le mot « public », et dans ce mot, que ce soit pour les transports ou que ce soit pour le Service Public de l'Emploi, c'est l'utilisateur. L'« utilisateur » du Service Public de l'Emploi est d'abord le chômeur, et c'est l'entreprise. C'est le premier point.

Les Branches professionnelles sont associées systématiquement – je parle sous le contrôle de Cathy VEYSSY – à toute réflexion sur l'orientation. Quand nous avons créé Cap Métiers, c'est un chef d'entreprise qui dirige, qui préside Cap Métiers, donc l'organisation est totalement intégrée par

le monde professionnel. Vous parlez de l'éducation et de réformer l'éducation, je voudrais témoigner d'une chose, vous ne l'avez peut-être pas dit comme cela mais c'est un peu le sens que j'ai ressenti, le travail qu'ont fait les Régions sur l'enseignement professionnel est colossal, et l'enseignement professionnel, notamment les lycées, est réformer peut-être à bas bruit, mais d'une manière totale. Je vous défie de me trouver un lycée professionnel dont les enseignants ne soient pas liés au tissu économique qui les concerne. Et je veux leur adresser un coup de chapeau, cela n'a pas été fait avec l'appui de Paris, quels que soient les Gouvernements, c'est la Région qui les a impliqués. Et vous avez même certains professeurs de lycées professionnels qui vont prendre le relais, dans tel ou tel métier, lorsque certaines entreprises, je pense à certaines coopératives qui font de l'embouteillage, n'arrivent pas à recruter. Je pourrais vous donner des exemples. Je tire un coup de chapeau ici - et il faut qu'on le fasse tous - à l'égard de l'enseignement professionnel. L'évolution n'est pas suffisante mais aujourd'hui, l'enseignement professionnel – je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI – est un enseignement qui développe les trois voies de formation : l'apprentissage, l'initial et le continu. Mais disons-le, parce que dans notre société, nous avons besoin aussi d'élus qui encouragent. Ce n'est pas parce qu'il y a une majorité et une minorité, qu'il ne faut pas que l'on n'encourage pas le corps social dans les réformes qu'à bas bruit il a fait.

Sur le système qui est proposé, bien entendu c'est un système qui n'est pas suffisant, mais nous avons mis « un pied dans la porte ». Vous connaissez l'objectif qui est le mien, je l'ai tenu à la tête des Régions de France pendant longtemps, le pouvoir public qui est le mieux à même de pouvoir piloter le Service Public de l'Emploi dans toute sa diversité, voire même son émiettement, Pôle Emploi au pluriel, les Missions Locales, les PLIE, plein d'autres choses, est la Région, qui porte à la fois la connaissance du monde économique, l'action auprès du monde économique, et la formation. Il faut que l'on avance, d'autant plus – et je l'avais dit à l'Assemblée Nationale – que Pôle Emploi va se faire ubériser, que les Missions Locales vont se faire ubériser. Pôle Emploi, ce sont 10 % des chômeurs, donc nous avons un vrai problème, et cela fait partie de la politique d'évaluation peut-être, mais il faut regarder les choses en face : remettre le chômeur et l'entreprise au cœur du Service Public de l'Emploi est mon objectif.

Enfin, sur le plan de la relation entre l'éducation et le besoin des entreprises, donc le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, nous avons besoin du monde professionnel, mais il faut que le monde professionnel nous l'associons à cela. Mon rêve – ce n'est pas inaccessible – est que les Présidents des Conseils d'Administration des lycées professionnels soient des hommes et des femmes venus de l'entreprise. On va le faire, la loi nous le permet, en expérimentation, et nous allons le faire. Mais il faut que le monde professionnel dise, à travers les CARIF-OREF – nous aurons un dossier dans quelques temps – avec la difficulté qui est énorme, quels sont les besoins que nous aurons en termes d'emploi et de qualification, dans trois ans. Une formation dans un lycée, dans un CFA, en règle générale c'est deux à trois ans, donc il faut, si l'on veut former et être

juste à temps, que nous ayons la préconisation de la formation à N - 3, et il faut que nous bâtissons cela ensemble. On a oublié peut-être de dire des choses aussi simples, on n'est pas là dans des procès politiques, il faut simplement que l'on ajuste notre modèle d'organisation des pouvoirs publics vers ceux-là, et c'est pour cela que nous avons créé en Aquitaine, et que nous allons développer cela à l'échelle de la Région, la structure que l'on appelle Cap Métiers.

Mme MARENDAT. - Monsieur le Président, on ne peut effectivement, en écoutant Madame la vice-Présidente et vous-même, que partager votre constat et même vos objectifs parce que qui ne voudrait pas améliorer l'efficacité de la politique de l'emploi en renforçant le maillage territorial ou sa dimension territoriale ? Qui ne souhaite pas que l'on ait une meilleure coordination des politiques de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'apprentissage ? Donc sur tout cela, notre groupe UDI est évidemment en accord avec vous, sur les constats mais aussi sur les objectifs et l'opportunité que nous donne cet article 7 de la loi NOTRe.

Par contre, il nous semble que le contexte n'est pas forcément favorable à cette expérimentation puisqu'il s'agit bien d'une expérimentation. Nous sommes aussi favorables à ce que la Région soit innovante en la matière, mais pour autant, nous devons nous assurer que cette expérimentation soit réussie, car en matière d'emploi, nous n'avons pas d'autre choix. Et en l'occurrence, cette délibération ne nous donne pas beaucoup de pistes sur la méthode et la façon dont vous souhaitez avancer. Nous n'avons aucun élément stratégique, nous n'avons pas de durée sur cette possibilité de convention, nous n'avons rien concernant les moyens, parce que nous imaginons évidemment que pour mettre en œuvre une telle politique, une telle coordination, il faut d'énormes moyens. Donc nous n'avons pas beaucoup d'éléments qui nous permettent de nous positionner, c'est une délibération d'intention et il nous semble qu'en la matière, parce que c'est un enjeu trop fort, on ne peut pas vous signer de chèque en blanc.

Donc on s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je sais que l'innovation, y compris dans les pouvoirs publics, trouble. En l'occurrence, on met « un pied dans la porte » d'une part – ce que certains d'entre nous, parlementaires, ont réussi à faire à l'Assemblée Nationale -. Deuxièmement, on est dans une procédure que l'appareil d'Etat nous a imposée, parce que quand à l'Assemblée Nationale l'on a fait passer ce texte avec aussi l'appui du Sénat, qui voulait d'ailleurs, c'est le paradoxe, aller plus loin, et bien l'appareil d'Etat a voulu garder le pouvoir, donc aujourd'hui il nous met deux ans pour arriver à cet acquis. On va faire le travail en attendant, bien sûr que ce n'est pas satisfaisant, mais la réforme est l'escalier, donc je vous propose de franchir une marche. Après, on peut toujours dire : cela ne suffit pas, ce n'est pas assez, ce n'est pas clair, etc. Il faut que l'on bouge, et je vous propose de bouger.

M. VERDIN. - Merci Monsieur le Président, de me donner la parole.

On a bien écouté attentivement votre description, votre argumentation, de telle façon à élever le débat surtout sur l'implication de la Région notamment dans le domaine de l'emploi. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, la Région Nouvelle-Aquitaine va agir de manière ambitieuse sur ce dossier. L'ambition - Monsieur le Président vous le rappelez souvent - c'est vrai que notre Région est « sur tous les fronts », on peut le dire comme cela. Nous constatons une nouvelle fois que notre Région Nouvelle-Aquitaine va devenir le premier acteur du Service Public de l'Emploi.

Je vais certainement répéter quelques mots qui ont été dits, quelques argumentaires qui ont été dits tout à l'heure par les personnes qui ont parlé avant moi, mais le projet de délibération qui nous est présenté va donner à la Région les moyens de devenir un organisme indispensable d'aide à l'orientation, à la formation professionnelle, et à l'emploi. Cette triple mission se place dans une perspective de sécurisation des parcours, professionnels, de développement des ressources humaines, et des compétences. Ainsi, nous est présenté un projet dans lequel la Région est à même de faire le lien entre les besoins des entreprises, des territoires, et les évolutions du marché du travail. Je tiens à signaler - et certainement que vous allez me dire peut-être que cela ne correspond pas du tout au sujet – mais je voudrais quand même apporter quelques précisions, et je tiens à signaler qu'une délégation n'est pas créatrice d'emplois et ne doit pas se substituer aux organismes comme Pôle Emploi – ce qui vient d'être dit aussi bien avant moi – dont le financement est en partie assuré par les entreprises, pour leur proposer du personnel. Une complémentarité est envisageable, tout à fait, mais la Région ne doit pas totalement s'intégrer dans le fonctionnement des acteurs du Service Public de l'Emploi, jusqu'à n'en faire plus qu'un. Il faut que la Région sache garder aussi sa place. Il ne faut pas tout mélanger car pour Pôle Emploi, assurer ce type de mission demeure sa fonction première. Nous ne pouvons que constater, une fois de plus, que vous vous lancez dans la mise en place de nouvelles délégations faisant office de contrôle.

Permettez-moi une petite parenthèse – qui peut-être pour certains sera hors-sujet – mais n'oublions pas que politiciens de Gauche comme de Droite, vous vous êtes positionnés, il n'y a pas très longtemps, depuis le 1^{er} janvier 2015, en faveur de la circulaire sur le travailleur détaché, favorisant la venue d'une main d'œuvre étrangère à bas coût. Malheureusement, à la baisse des salaires en France. Pourquoi leur donner tort cependant, quoi de mieux gagner 350 € par mois alors que dans leur pays, les salaires sont de 80 € ? - Je vais vous dire tout à l'heure pourquoi je vous dis cela -. De plus, ces entreprises envoyant de la main d'œuvre en France, ne subissent pas le poids des charges sociales car leur Siège est à l'étranger, induisant ainsi une concurrence déloyale à l'égard des entreprises françaises. Mais revenons un peu sur le marché de l'emploi. La délégation qu'il nous est proposé de soutenir, aurait plus intérêt à surveiller et à coordonner son action dans ce sens. Elle permettrait ainsi de lutter contre la dérégulation du marché du travail sur notre territoire.

Ne mélangeons pas les modes de surveillance et d'action, et prenons nos responsabilités quant à la proposition et la création d'emplois.

Dans la loi NOTRe, il est dit que le Président du Conseil Régional et le représentant de l'Etat dans la Région élaborent une stratégie coordonnée en matière d'emploi, d'orientation et de formation professionnelle, comme j'ai dit tout à l'heure, en cohérence avec le SRDEII. C'est le mot « internationalisation » qui pose problème, par rapport à ce que je viens de dire. Pour conclure, les organismes qui proposent de l'emploi aux entreprises sont des acteurs de premier plan, les inciter à rendre leurs travaux auprès de la Région rend cette démarche logique, et permet de ne pas s'éloigner du véritable rôle qu'aurait cette délégation. S'engager dans le domaine de l'emploi avec une délégation pour « aider » les organismes est tout à fait louable, mais je crains un peu qu'à l'avenir on fasse un peu du sur place, par rapport à ce que je viens de dire, et que les emplois proposés au niveau des entreprises puissent se limiter à un petit nombre d'emplois, par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure.

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, le groupe FN s'abstiendra sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - J'ai eu de la peine à comprendre la relation dans votre raisonnement, mais d'accord, je l'intègre, y compris sur les travailleurs détachés.

Simplement pour vous préciser deux choses : d'abord, nous avons mis en place une analyse précise du problème de la commande publique pour ce qui nous concerne, et du risque de travailleurs détachés, ou du risque que ce ne soit pas des PME ou des TPE de notre territoire qui fassent le travail à la place des grands Groupes. Nous sommes la seule collectivité à la fois à gérer notre commande publique avec des lots séparés, et nous avons vérifié auprès des entreprises, même si pour certaines cela peut être un double langage, que la notion de travail détaché soit bannie. Ces travaux détachés n'existent pas quand vous faites travailler des artisans, je peux vous l'assurer. Il appartient à l'Etat, à la DIRECCTE, de mettre en place l'inspection nécessaire pour vérifier qu'il n'y a pas, sur les chantiers les plus importants, de travailleurs détachés. C'est le rôle de l'Etat, je n'ai pas revendiqué ce rôle dans le rapport qui vous est soumis. Ce rapport qui vous est soumis est se dire comment je réponds à ces deux interrogations majeures, qui sont il y a un certain nombre d'entreprises qui veulent recruter, elles n'arrivent pas toutes à trouver les collaborateurs ou collaboratrices nécessaires. C'est valable aussi bien pour la petite entreprise de 15 personnes à Villeneuve-sur-Lot, qui fait de la charpente, c'est valable pour certaines entreprises qui ont la difficulté de recruter des techniciens pour assurer la maintenance des chaînes d'embouteillage dans les coopératives viticoles, et donc c'est quelque chose auquel on ne peut pas rester indifférent. Nous qui accompagnons ces entreprises d'une part, et qui gérons le problème de la formation d'autre part. C'est une façon, en étant liés au terrain, en connaissant les acteurs professionnels,

d'être plus pertinents dans les appels d'offres sur les sessions de formation que nous promovons, que nous finançons. C'est simple, c'est plus difficile à dire qu'à faire.

Troisième observation, il ne s'agit pas pour la Région ni de se substituer à Pôle Emploi, ni de se substituer aux Missions Locales, ni de se substituer aux PLIE, à aucun moment. Simplement, ancienne Aquitaine, 173 organismes. Qui coordonne ? Qui pilote ? Qui organise la mobilité ? Qui s'interroge derrière sur le rôle du logement des jeunes ? Vous aurez un rapport tout à l'heure, qui est essentiel pour assurer la promotion et le retour à l'emploi de toutes ces personnes. C'est aussi simple que cela. Cela provoque parfois, au niveau de l'appareil d'Etat, voire même au niveau de certains Ministres, des discussions assez rudes - même si ce sont des Ministres qui sont des amis personnels – je ne pense pas que le Président de la République puisse être responsable de tout, comme certains dans l'appareil d'Etat le lui suggèrent. Et c'est bien dans ce rapprochement avec le monde de l'entreprise, le monde de la formation, et le monde de l'information et de l'orientation, que se situe l'avenir. Ce n'est pas autre chose que l'on propose.

Sur l'internationalisation, je vois bien, mais je vous répondrai au premier degré, pas au deuxième degré. Quand même, dans une Région comme l'Aquitaine, vous savez combien le Cognac exporte, internationalise ses productions ? 98 %. Vous voulez que l'on ferme les frontières ? Alors !

M. V ERDIN. - Est-ce que je peux donner une précision Monsieur le Président ? Je suis censuré.

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues.

Une petite explication de vote sur ce rapport, qui est un rapport important, pas tant dans son contenu, puisque l'on sera hélas, comme nos collègues de l'UDI, sur le constat que le contenu est finalement assez léger, même peut-être un peu décevant, ce qui n'est pas de votre fait d'ailleurs Président, et on est même prêt à vous rendre grâce du combat héroïque que vous avez mené, mais il faut dire que vous aviez face à vous plusieurs adversaires dont on connaît la redoutable efficacité, qui s'appellent jacobinisme, Bercy, technostructure d'Etat, et conservatismes syndicaux, et qu'en tant que Président de l'ARF, vous n'avez pas réussi à changer les règles du jeu sur ce Service Public de l'Emploi parce que ces conservatismes, une fois de plus - comme trop souvent hélas dans notre pays – l'ont emporté.

Et donc on a un rapport que vous nous proposez, avec son côté un peu limité ou un peu faible sur le plan opérationnel, mais qui nous semble quand même intéressant sur le principe parce que nous partageons totalement votre constat de se dire que la Région est l'échelon le plus pertinente en matière de politique de l'emploi et de Service Public de l'Emploi. Les Centristes ont un principe - et je sais que nos collègues de l'UDI y sont tout autant attachés, il est un peu d'ailleurs dans notre substrat philosophique - c'est le principe de subsidiarité. C'est-à-dire d'agir au bon niveau, et le bon

niveau, le niveau pertinent en matière d'emploi est la Région parce que c'est un niveau qui permet à la fois de concilier la proximité avec le terrain, avec en même temps un effet de masse critique suffisant pour pouvoir agir, et puis qu'il est hyper cohérent par rapport aux autres compétences de la Région : les lycées, la formation professionnelle, le développement économique, on a presque d'ailleurs le sentiment que l'emploi est comme un chaînon manquant, l'emploi et l'orientation. Donc là-dessus, on est d'accord. Je dirais même d'ailleurs que notre système – je vais peut-être être un peu provocateur, tant pour les bancs situés à ma droite, donc à Gauche, qu'à ma gauche, c'est-à-dire le plus à Droite de cette Assemblée – on n'a pas honte de dire que l'on serait finalement partisan d'un système assez proche de ce qui existe en Allemagne. Le système d'économie sociale de marché fondé sur les petites et moyennes entreprises, et les entreprises de taille intermédiaire, fondé sur une formation en alternance qui a « la part du lion », fondé sur un dialogue social entre des partenaires sociaux qui veulent travailler ensemble de manière constructive et puis fondé sur une place majeure des Régions, c'est un système qui non seulement nous va bien mais qui fait complètement partie de notre philosophie politique. Et au-delà de cela, c'est surtout un système qui marche.

On a donc envie de vous dire l'on est plus sur une position finalement symbolique en disant on n'a pas eu le « grand soir » décentralisateur et de régionalisation du Service Public de l'Emploi, vous proposez un petit pas, vous proposez un premier pas, vous affirmez une volonté politique, et on saisit « la balle au bond », on va voter pour ce rapport, mais en se disant que « la balle est dans le camp » de nos gouvernants en 2017, et tous, où que nous soyons, à quelle place que nous soyons, si nous croyons à la Région, à la décentralisation, à la proximité, on aura du lobbying à faire pour faire avancer cette idée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne peux que partager totalement ce que vient de dire Joan TARIS parce que pour l'anecdote, on fait voter à l'Assemblée Nationale - mine de rien, le Gouvernement a été correct et le Sénat a été correct - après une ou deux nuits de bataille incroyable, on fait voter le fait que la Région coordonne et pilote le Service Public de l'Emploi hors Pôle Emploi. Je ne vous dis pas ce que j'ai entendu. D'ailleurs, il y a un vrai problème avec la représentation nationale, il faudrait que chacun d'entre nous vérifie, dans les parlementaires que nous allons désigner pour être candidats aux élections législatives, que les parlementaires, quand ils sont à Paris, ne considèrent pas leurs collègues maires, vice-Présidents, Présidents, etc. au niveau territorial, comme des incapables, parce que je trouve parfois que la représentation nationale considère que l'on n'est pas bon. Je pourrais vous donner des noms et des exemples.

Mais que se passe-t-il ? Le Parlement décide cela, on avance, on fait un pas, une marche dans l'escalier. L'Administration centrale fait signer à Myriam EL KHOMRI un texte qui met deux ans pour arriver à ce que nous ayons, par l'autorité de l'Etat, la possibilité de piloter. C'est insensé, indécent, mais c'est comme cela, et j'ai connu cela sous tous les Gouvernements. Ceci dit, je suis

assez fier, en tant que Président des Régions de France jusqu'à l'année dernière, d'avoir fait un tout petit peu bouger les choses, et je ne vous dis pas non plus ce que j'ai reçu de certaines Organisations qui considéraient que ce n'était pas probant. On aura un Schéma à mettre en place. Je ne vous cache pas que quand j'ai appris la circulaire de la Ministre – j'aurai l'occasion de le lui dire, Cathy aussi – cela nous a exaspérés.

Mme VEYSSY. - Juste en conclusion et pour revenir sur différents propos, que je partage pour partie, sur la question des délais, il est vrai que le Préfet a un an maximum pour émettre un avis. Ceci dit, nous avons une CTAP le 14 novembre je crois, et un CREFOP dans la foulée, ce qui fait que nous pouvons, et si le Préfet en est d'accord, mais on a déjà quand même aussi commencé à discuter de ce sujet avec le Préfet de Région, aller assez vite dans la transmission de notre délibération et des avis au Ministère concerné, pour réduire le délai au maximum.

Ensuite, sur le contenu de cette délibération, qui effectivement pose les grands principes, pose le fait que nous soyons candidats, elle ne peut pas être plus précise à ce stade-là. La précision, les modalités d'action, l'opérationnalité viendra dans la deuxième convention, ce que j'ai un peu détaillé tout à l'heure, c'est-à-dire qu'une fois que notre candidature sera validée et par l'avis de la CTAP et par l'avis du CREFOP, et donc par l'avis favorable des Ministères, à ce moment-là nous nous mettrons au travail avec le Préfet de Région, pour définir les modalités opérationnelles, y compris en termes de mise à disposition de personnel, selon les situations et selon les actions à mener. C'est la deuxième convention qui sera vraiment très précise sur le sujet. Je signale juste que comme vous l'avez dit, l'ancienne Région Aquitaine et Alain ROUSSET à sa présidence, ayant toujours été un peu « fer de lance » sur ce sujet-là, c'est la Région Nouvelle-Aquitaine qui pilote la Commission qui travaille sur cette délégation au niveau de l'ARF, puisque nous sommes six Régions à faire acte de candidature : il y a la Région Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Pays-de-Loire, Occitanie, Corse, et Nouvelle-Aquitaine. Nous espérons que nous pourrons mener à bien, dans les meilleures conditions possibles, cette expérimentation, car effectivement, il s'agit d'une expérimentation qui doit, je l'espère parce qu'elle se mènera dans de bonnes conditions, déboucher sur un transfert de compétences, pour toutes les Régions.

M. LE PRESIDENT. - Le débat est clos.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

M. COLOMBIER. - Explication de vote Monsieur le Président, en quelques mots.

J'aimerais de votre part, Monsieur le Président, un peu de sérieux à certains moments. Quand je dis sérieux, je pense que vous avez évidemment – je ne sais pourquoi, peut-être parce que c'est un orateur du FN – caricaturé nos propositions. Quand on vous dit – je sais que cela vous « hérissé le poil » - que l'internationalisation, dans ce dossier, peut être dangereuse, il est évident que l'on

vend du Cognac dans le monde entier. Depuis 3000 ans, il y a eu des frontières à l'intérieur de l'Europe, ou 2000 ans maximum, depuis des centaines d'années, cela n'a pas empêché les pays de commercer, d'exporter et d'importer. Alors ne faites pas de la caricature, la caricature n'est pas un argument, je me permets quand même de vous le dire, de vous le préciser. Je vous rappelle aussi qu'à part l'Europe, dans des zones entières du monde qui elles ne sont pas en récession économique, il y a toujours des frontières, et que les frontières n'empêchent pas le commerce et de pouvoir commercer. Les américains sont un peu moins bêtes que nous car ils ont des droits de douane, et ils protègent leurs industries et leur modèle économique. Alors s'il vous plaît, pas de caricature, un peu plus de sérieux, je comprends que cela ne vous plaise pas que l'on rappelle certaines choses, mais je pense qu'il est de votre devoir en plus, en tant que Président de cette Assemblée, de ne pas tomber dans des caricatures.

Et je vous confirme donc notre abstention sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas que cela me plaise ou que cela ne me plaise pas, je ne suis pas d'accord, comme la majorité de cette Assemblée. Simplement, comme j'ai toujours le désir de convaincre, essayons de réfléchir au moins à deux choses : nous avons besoin, pour notre aéronautique, pour notre alimentaire, d'échanger. On échange d'autant mieux que l'on est dans une situation d'ouverture, de paix, et que plus on met des barrières, plus on met des murs, plus on met des frontières, plus on régresse dans la paix et le commerce international. Le commerce et les échanges ont toujours créé la paix.

M. COLOMBIER. - Oui mais plus on a d'emplois.

M. LE PRESIDENT. - C'est une leçon historique.

M. COLOMBIER. - Plus on a d'emplois. C'est bien beau de faire de la philosophie, la paix, la paix, on est en matière d'emploi dans ce dossier, on n'est pas en matière de paix, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'emploi...

M. COLOMBIER. - Les frontières n'ont jamais fait régresser l'emploi.

M. LE PRESIDENT. - Sur l'emploi, on a bien vu, après il faut savoir s'adapter, il faut savoir créer, innover, etc. mais on a bien vu que chaque fois que l'on se refermait, on perdait des parts de marché, on perdait de l'innovation, et que l'on n'était pas capable... Je prends un exemple, quelle est la difficulté de l'Europe, je ne sais pas si vous le savez, sur le plan de la santé et des médicaments par rapport aux Etats-Unis ? Tout simplement, les Etats-Unis sont un marché de 310 ou 340 millions de personnes – je ne sais pas combien il y a de personnes aux Etats-Unis – c'est-à-dire quand vous mettez un médicament sur le marché aux Etats-Unis, vous avez en potentiel 340 millions de consommateurs. Quand vous le mettez en Europe, vous avez 60 millions, 80 millions, 15

M€ etc. et nous sommes en train de nous faire cannibaliser parce que nos frontières européennes sont un obstacle au développement des médicaments et à l'amélioration de la santé, et donc CQFD, l'ouverture des frontières est une amélioration de la santé de nos concitoyens. C'est basique.

M. COL OMBIER. - Il faut faire un seul pays, il ne faut plus d'Europe du tout. C'est le Gouvernement mondial.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez trois grands blocs : un bloc américain, un bloc de l'Europe et de l'Afrique, et vous avez un bloc asiatique, et progressivement, nous développerons – je suis désolé de vous faire peur – et nous allons transformer nos anciennes colonies en partenaires.

Je note les abstentions...

M. DIONIS DU SEJOUR. - Explication de vote, le groupe UDI s'abstient, pour deux raisons : premièrement, il n'y a pas d'étude d'impacts, c'est du travail de coordonner les PLIE, les Missions Locales, il n'y a pas d'étude d'impacts sur combien de postes et combien de charges.

Deuxièmement, il me semble que la Région actuellement est un grand chantier, un vaste chantier, est-ce que c'est vraiment le moment de prendre une compétence nouvelle ?

Donc pour ces deux raisons, le groupe UDI s'abstiendra.

M. LE PRESIDENT. - Je signale simplement, Jean DIONIS DU SEJOUR, que d'ores et déjà, quand nous créons Cap Métiers, quand nous réfléchissons avec les lycées techniques à l'employabilité des jeunes, quand on crée Latresne et la formation à la maintenance aéronautique, quand on crée le centre de formation entre Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine, la Dordogne, sur le cuir, on participe déjà à cela. Je vous signale aussi, vous le savez, que nous participons au financement des Missions Locales et des PLIE. Je vous signale enfin que nous co-traitons avec Pôle Emploi le plan « 500 000 formations ». Donc d'ores et déjà, nous avons mis « le pied dans la porte » et quand on accompagne le développement technologique des entreprises du numérique, capables de fournir à un chômeur ou à un chef d'entreprise, les possibilités d'emploi dans un sens ou dans l'autre, nous participons au Service Public de l'Emploi.

Quant au surplus, nous avons le Service Public de l'Orientation – qui a été aussi une de mes batailles – nous sommes cohérents, et cela n'enlève pas le fait qu'à la fois on doit organiser la grande Région, et en même temps que l'on doit organiser l'avenir de la Nouvelle-Aquitaine.

Pas d'autres observations ?

Abstention de l'UDI.

Les Républicains votent contre – vous êtes de plus en plus jacobins, faites attention, à la veille des élections je vais le dénoncer -.

Même le FN s'abstient. Mais ce n'est pas une demi-mesure, c'est le pas que l'on nous permet.
La réforme est prendre ce que l'on nous donne, donc on fait un pas.

N° 10

Vote sur « Pour une coordination par la région des acteurs du service public de l'emploi »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Les Républicains-CPNT
- . **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : M. Belot (Les républicains-CPNT)

ADOPTÉ A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. -Ce dossier est donc adopté.

CRÉATION DU CARIF-OREF NOUVELLE-AQUITAINE - COMMUNICATION

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes maintenant, Cathy VEYSSY, sur la création d'un CARIF-OREF de la nouvelle Région.

Mme VEYSSY. - On co-partage la présentation avec Jean-Louis NEMBRINI, Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président merci, chers collègues.

Après les échanges qui viennent d'avoir lieu, finalement il faut capitaliser les réponses du Président pour donner du corps à cette communication. Vous savez, les trois CARIF-OREF de la grande Région ont les mêmes attributions, mais ils ont des ambitions un peu différentes. Le Président vient d'évoquer l'ambition qu'il avait donnée à Aquitaine Cap Métiers dans la structure de l'ancienne Aquitaine. En effet, nous avons trois structures : Aquitaine Cap Métiers, qui est une association présidée par un professionnel, en Limousin le CARIF-OREF se nomme « Prisme » et il s'agit d'un GIP alternativement présidé par l'Etat et la Région, et entre parenthèses, le GIP arrive à terme le 31 décembre 2016, et à Poitiers, nous avons toujours l'Agence Régionale de la Formation Tout au Long de la Vie (ARFTLV), qui est un GIP également, présidé par la Région. Un détail qui n'est pas anodin, quand on additionne la part de la Région dans le budget de ces trois structures, on dépasse 65 %. Dans le cadre de l'harmonisation des politiques publiques et face aux évolutions socio-économiques, dans un contexte institutionnel et réglementaire qui a considérablement été modifié, la Région souhaite s'appuyer sur une structure unique. Je vous rappelle les nouvelles compétences de la Région, elles ont été évoquées il y a quelques minutes : développement économique – cher Bernard -, la Région pilote le SPRO, il faut lui donner plus de profondeur mais elle pilote d'ores et déjà le SPRO, et elle a la responsabilité ultime de la carte des formations professionnelles. C'est la première année que la carte des formations professionnelles va être authentifiée, validée, arrêtée par le Président de Région, nous sommes en cours d'ailleurs de consultation sur cette carte. Ceci fait que la structure que souhaite la Région est une structure associative, sur le mode – je ne dis pas le modèle - d'Aquitaine Cap Métiers, encore que, pour une raison simple qui est que cette structure-là assure une gouvernance la plus large possible. Bien sûr, la Région, l'Etat, mais pas simplement la DIRECCTE avec ses attributions, mais l'Etat avec notamment l'éducation nationale qui est quand même très loin des CARIF-OREF existants. Et si nous n'allions pas la formation – comme cela a été dit tout à l'heure – formation continue, formation par alternance et formation initiale classique, notamment dans les lycées professionnels, nous ne réussirons pas ce que nous voulons faire, c'est-à-dire valoriser l'enseignement professionnel. Ce n'est pas au moment où l'éducation nationale – comme cela a été dit aussi fort justement, et j'en

suis le témoin direct – a changé son approche des choses, on ne trouve plus beaucoup, sinon portés par les Organisations, mais à titre collectif au sein des établissements, on ne trouve plus d'enseignants hostiles à l'apprentissage par exemple. Donc il faut capitaliser tout ceci et il faut pour cela une structure de CARIF-OREF qui le permette. D'ailleurs, cette année, dans le plan de formation de l'Académie de Bordeaux, des professeurs principaux de collèges vont aller à Aquitaine Cap Métiers se former, ce qui n'est pas rien quand on regarde ce qu'est l'éducation nationale et sa capacité à s'auto-former, à tout faire elle-même. L'éducation nationale est une Administration à la fois centralisée, mais qui s'auto-suffit, d'une certaine façon – je pourrais illustrer ce projet -. Ce que je voudrais simplement dire est que l'Etat, à travers la voix du Préfet de Région, adhère à ce projet, et donc nous allons construire cette nouvelle association.

J'ai rappelé tout à l'heure que le CARIF-OREF Prisme arrivait à échéance le 31 décembre prochain, cela fixe notre calendrier d'une certaine façon. Nous travaillons dès maintenant, par la concertation, à la réalisation de cette nouvelle structure, et disons que dans les six ou huit prochains mois, nous devons installer cette nouvelle structure, sans brutalité, et quand je dis sans brutalité, cela signifie en s'appuyant sur les implantations actuelles, et je les énumère pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : Poitiers, La Rochelle, Angoulême, Pessac, Limoges, le réseau des espaces métiers aquitains, les ERO (Espaces Régionaux d'Orientation) qui, bien qu'étant très jeunes en ex-Poitou-Charentes, ont une existence, et les Centres associés à la Cité des métiers. Et bien évidemment, nous aurons besoin, dans cette nouvelle structure, avec son ambition territoriale et sociale, des compétences actuellement en œuvre sur les trois territoires.

Je vous remercie.

Mme VEYSSY. - Comme cela a été souligné, c'est une présentation à deux voix parce que Jean-Louis a bien insisté aussi sur le fait que l'orientation concernait à la fois les publics jeunes, publics des collèges, des lycées, les étudiants, mais aussi un public adulte, peut-être que l'on a tendance parfois à oublier ce public adulte qui est très important, ce sont les jeunes des Missions Locales, mais aussi tous les demandeurs d'emploi, les salariés des entreprises, toutes les personnes qui ont besoin d'information sur les métiers. Donc cette nouvelle organisation, cette nouvelle structure qui se profile sera importante, parce qu'elle permettra à la fois et d'assurer ses missions d'information sur les métiers, mais aussi ses missions d'observatoire, que le Président a évoqué dans les délibérations tout à l'heure, c'est-à-dire les analyses des données sur l'évolution des besoins des entreprises, sur l'évolution des métiers à former, et ce sont sur ces deux piliers-là que le CARIF-OREF sera important : information et aussi observatoire.

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Il s'agissait d'une communication.

Y a-t-il des remarques, des commentaires ?

M. VANDENBROUCKE. -Je note que l'Assemblée prend acte de ladite communication.

N° 11

Vote sur la « Communication vers la création d'un CARIF-OREF Nouvelle-Aquitaine »

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT CONCLUE ENTRE LA RÉGION ET LA CAISSE DES
DEPÔTS ET CONSIGNATIONS**

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE, Premier Vice-président,
en l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. V ANDENBROUCKE. - Je passe à la délibération n° 12, programme d'investissement d'avenir, c'est un avenant.

Mme VEYSSY. - C'est une délibération très technique puisque je rappelle que la Région, en 2012, s'était engagée, dans le cadre de la structuration de la filière aéronautique, à reprendre le Centre de formation de Latresne, qui est devenu l'Aérocampus, dans ce cadre-là. Nous avons répondu à un appel à projets du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), qui nous accordait une subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations, un financement à hauteur de 5M€, qui portait à la fois sur le financement du pôle pédagogique, mais aussi de l'internat d'hébergement et donc compte-tenu de l'évolution du programme au fil des années, il est nécessaire à présent, tout en restant bien évidemment sur le même montant au final de financement dans le cadre du PIA, il est nécessaire de réajuster à la fois le calendrier des travaux, et aussi une opération en intégrant dans le PIA, dans cet avenant, la construction du hangar 3, un troisième hangar qui sera - comme vous le savez puisque vous avez été certainement à l'Aérocampus – un lieu aussi pour la formation initiale sous statut scolaire, mais aussi par apprentissage. C'est une modification des dépenses et des travaux qui est ici proposée.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues.

Les occasions de parler de l'Aérocampus en séance plénière sont rares, merci de m'en fournir l'opportunité avec cette délibération un peu technique en effet.

Le groupe MoDem a toujours soutenu, depuis 2010, ce projet. Projet qui, il faut le dire, était assez visionnaire, projet qui est devenu la superbe réalisation qui fait de Latresne le premier Centre de formation en maintenance aéronautique d'Europe. Notre collectivité a fait, sur ce site de 30 hectares, de gros investissements immobiliers, en constructions, réhabilitations, remises à niveau, grâce, en partie – comme le disait Catherine VEYSSY – aux investissements d'avenir. Investissement aussi en matériel pédagogique, et ici les matériels ne sont pas simplement des tablettes et des vidéoprojecteurs, ce sont des avions, des hélicoptères, des simulateurs de vol. Ces lourds investissements se poursuivent, puisque nous avons encore voté une dotation de travaux de 5 M€ à la dernière CP, et que nous construirons prochainement le pôle avionique pour 5.7 M€. A cela, il faut ajouter les dépenses de fonctionnement de 2.5 M€ par an, même si elles ne représentent, si j'ose dire « plus que » 33 % des besoins en fonctionnement du site. Nous avons

donc toujours à prouver ces engagements parce que nous sommes convaincus de l'utilité d'Aérocampus pour la structuration de la filière et du territoire. Et pourtant aujourd'hui, nous avons quelques questionnements.

Il est clair que peu à peu, Aérocampus a changé de métier, d'abord dédié à la formation initiale, scolaire ou par apprentissage, il a développé en parallèle un campus d'entreprises, 22 organismes de formation de salariés, dont ceux des grands de l'aéronautique, mais aussi une pépinière d'entreprises en lien avec l'aéronautique (Téléspazio pour la géolocalisation, les drones de Skyberview, l'Institut de soudure, prochainement peut-être une activité de nautisme) et pour accueillir tout ce monde, deux hôtels et beaucoup de réceptifs d'entreprises. On est bien dans le cadre du concept global que la Région développe par ailleurs notamment sur le site de Bordes, nous y adhérons complètement. Il n'empêche qu'il devient de plus en plus difficile de démêler ce qui relève de la formation professionnelle et ce qui relève du développement économique, et de mesurer précisément l'impact de l'engagement financier de la Région, dans sa compétence formation des jeunes, surtout quand on compare les 280 jeunes formés au titre de la formation initiale, avec les 23 000 personnes qui passent sur le site, à un titre ou à un autre, sur une année. Difficile aussi de démêler ce qui relève de la décision de la Région et ce qui relève de la décision de l'association Aérocampus.

Ce que nous demandons aujourd'hui est un bilan de l'investissement de notre collectivité dans l'Aérocampus, un point aussi sur la gouvernance.

Ensuite, nous avons une interrogation, il semblerait que la fulgurante réussite de l'Aérocampus fasse de l'ombre à d'autres lycées professionnels de la grande Région, spécialisés aussi en aéronautique. Je pense par exemple au lycée Marcel DASSAULT, de Rochefort, voire au lycée des métiers de l'aéronautique, Jean TARIS, à Peyrehorade. Plutôt que de laisser s'installer une concurrence territoriale un peu stérile, serait-il possible d'envisager une mise en réseau de ces établissements ?

Pour finir, nous avons un sujet de préoccupation. On assiste, à l'Aérocampus, à une sorte de fuite en avant. On a l'impression que la machine s'emballe. Deux exemples : d'abord, le report du projet annoncé peut-être prématurément de l'installation d'un Data Space Campus sur le site de l'observatoire de Floirac. Aérocampus, qui est à l'initiative du projet, a lancé les invitations aux entreprises avant que le site soit disponible. Deuxième exemple, l'accueil de 140 jeunes qataris en formation sur le site, pour trois ans, condition posée par le Qatar pour la conclusion du contrat de vente des 24 Rafale. Bien sûr, ce programme permet à l'Aérocampus de devenir un acteur majeur de la formation internationale en maintenance aéronautique, de réaliser aussi un beau chiffre d'affaires, mais cela bouleverse certains équilibres : équilibre financier d'abord, puisqu'en ce moment, les dépenses de fonctionnement explosent, équilibre pédagogique aussi, puisque le site

étant désormais saturé pour trois ans, il va falloir faire des choix. Or, les demandes des autres membres du cluster Aérocampus formation sont nombreuses (Airbus Helicopters par exemple voudrait s'engager lui aussi dans la formation initiale). Il ne faudrait pas – si vous me permettez ce mauvais jeu de mots – que le contrat qatari soit le grain de sable qui vienne gripper la belle mécanique Aérocampus. On comprend bien qu'Aérocampus soit boosté par les majors de l'aéronautique, mais nous tenons à ce que la Région, propriétaire du site et des installations, chef de file de la formation, très investie financièrement, pèse plus sur les stratégies de développement, afin que l'Aérocampus ne devienne pas – comme cela se disait en forme de boutade lors de la dernière Assemblée Générale – un « DASSAULT Campus ».

Je vous remercie.

M. VERDIN. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus.

Mon intervention va être assez courte.

La formation par alternance est la plus efficace des formations, nous le savons, au niveau des entreprises. Au niveau de l'aéronautique, cela fonctionne de la même façon. Elle place le candidat formé au cœur de l'entreprise. Est-il nécessaire de construire de nouvelles structures d'internat ? N'y a-t-il pas eu des engagements qui auraient pu être pris avant, de telle façon à combler le déficit ? Ou est-ce parce qu'il y a des facteurs économiques qui se développent et que l'on a besoin de nouveaux pilotes ou autres ? La délibération qui nous est proposée, nous semble un peu cadencée, qu'il n'est pas possible d'échapper au « tout subvention ». Ainsi, nous nous retrouverons, après avoir validé ce texte, obligés de valider le mode de gestion du « tout subvention ». Il semble que l'on tombe dans l'écueil, que vous avez aussi dénoncé Monsieur le Président, à savoir la Région « tiroir-caisse », guichet de subventions. Aider oui, mais tout financer non.

Nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Merci.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Juste une question, en ayant parcouru la délibération n° 12, j'avoue être un peu incrédule à l'idée de la CDC qui rajoute 4.3 M€ sans contrepartie, et quand je lis la délibération j'ai du mal à comprendre, parce que cela dit : « l'avenant n° 1 proposé permettra de recevoir 4.837 470 € de subventions. La différence sera versée par le FCTVA. » Qui paye ? C'est la CDC ? C'est le FCTVA ? Cela marche comment ?

Mme VEY SSY. - Peut-être que la délibération n'est pas suffisamment claire mais je réexplique. Au total, en 2012, lorsque nous avons signé la convention dans le cadre du PIA avec la CDC, il y avait 5 M€ de subventions, qui portaient très majoritairement sur le pôle pédagogique, et une partie sur l'hébergement. À l'heure actuelle, on requalifie avec la CDC, le contenu des postes

éligibles, ce qui fait que ce ne sont pas 4.875 M€ de plus, on redéfinie cette enveloppe de 5 M€ et à la place de l'équipement, il y avait un poste qui était réservé à l'équipement, l'équipement ayant été acheté par l'Aérocampus, avec des financements à la fois de la Région mais aussi des financements générés par l'activité d'Aérocampus, on ajoute, on substitue à cette ligne équipement, la construction du hangar, qui pour le coup sera complètement sous maîtrise d'ouvrage Région, et de ce fait, cela peut figurer dans la convention du PIA. Donc on est sur le même montant global, de 5 M€, ce n'est pas en plus, c'est 5 M€..

(Intervention hors micro inaudible de Monsieur DIONIS DU SEJOUR)

Mme VEYSSY. - Je sais que ce n'est pas clair, c'est pour cela que je réexplique, j'ai même demandé à ce que l'on retravaille la clarté de cette opération. Comme tout gros projet, il y a aussi, au fur et à mesure, des ajustements à faire en termes de calendrier, en termes de contenu d'opérations, et c'est important, me semble-t-il, d'informer les élus de ces modifications par rapport à la convention de 2012.

Ensuite, si je peux apporter quelques précisions, mais le Président complètera et Jean-Louis NEMBRINI interviendra sur la question qui est posée par rapport aux autres lycées professionnels et aux articulations avec les autres lycées professionnels, je rappelle quand même que le projet initial de l'Aérocampus, la Région était, au départ, prépondérante. La part de la Région dans le financement de l'Aérocampus était ultra majoritaire, et comme vous l'avez dit – Martine MOGA était comme nous présente à l'AG en septembre – il a été souligné qu'à montant équivalent de la Région, notamment sur la subvention de fonctionnement, la part de la Région ne représente plus que 32 %, parce que le volet campus des entreprises accueille des entreprises sur l'Aérocampus, a permis, par cette dynamique, de générer de nouveaux chiffres d'affaires. Mais que viennent faire ces entreprises sur l'Aérocampus ? Elles viennent y former aussi leurs salariés, c'est cela aussi qui est intéressant, parce que rappelons-nous, le concept maintenant qui s'est développé il y a quelques années dans le pays, de « campus des métiers », il a pris sa racine, il a été imaginé, conçu, sur le modèle de l'Aérocampus. C'est le modèle de l'Aérocampus qui a déclenché finalement l'idée du campus des métiers, c'est-à-dire de mettre sur un même lieu à la fois cette formation initiale, vous soulignez, on est entre 280 ou 300 élèves en formation initiale, c'est vrai, mais c'est de rajouter à cette formation initiale sous statut scolaire, cette idée qui était un peu innovante, un peu nouvelle à ce moment-là, qui était de mettre sur un même lieu aussi, de rendre possible à la fois la formation par alternance, mais aussi l'accueil d'entreprises qui viennent former ses salariés sur la maintenance aéronautique, en mutualisant les plateaux pédagogiques, et quand on sait que les plateaux pédagogiques en aéronautique, sont des plateaux qui coûtent chers, qui sont particuliers, ce sont des avions, des hélicoptères, cela nécessite un équipement très particulier. Et bien évidemment aussi, je rajoute qu'il y a aussi la formation des chômeurs, des demandeurs d'emploi

qui viennent se former sur ces plateaux-là, parce qu'après derrière, il y a des entreprises qui attendent pour les recruter.

Je crois que c'est un campus qui vit plutôt bien, qui se développe, qui accueille de plus en plus de stagiaires, et pour lesquels je crois que nous pouvons être fiers de ce qui se fait, de ce que nous faisons, tout en sachant que nous sommes attentifs aussi à trouver l'équilibre, peut-être une tête de réseau, par rapport à la formation aéronautique, notamment par rapport aux autres lycées qui, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, ont peu ou prou ces mêmes compétences-là et c'est peut-être – si le Président le permet – Jean-Louis NEMBRINI qui peut compléter la précision à la question qui était demandée.

M. NE MBRINI. - Je veux bien compléter, bien que sur l'origine de l'Aérocampus j'aurais beaucoup de choses à dire et sur ces campus des métiers qui, en effet, sont nés à Latresne...

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. - Une volonté commune de la Région et de l'ancien Recteur.

M. NEMBRINI. - Absolument Monsieur le Président. Mais oui, je crois en effet que le campus de l'aéronautique, qui s'organise autour de cinq ou six lycées de l'ex-Poitou-Charentes Académie de Poitiers, et l'Aérocampus, doivent se rapprocher, et je vais y travailler, mais il ne vous a pas échappé que ces organisations sont nées dans des Académies différentes, dans des Régions différentes. D'ailleurs, les inaugurations ont été faites avant le rapprochement des trois Régions dans la Nouvelle-Aquitaine, cela fait partie de mes projets de les rapprocher et non pas de les mettre en concurrence, mais au contraire de les mettre en complémentarité, c'est une force de notre Région. Vous dire simplement ce qui sera fait dans ce domaine.

M. DIONIS DU SEJOUR. - La formation sur la maintenance aéronautique, plus importants que cela il n'y a pas beaucoup de sujets, mais il y a un vrai flou sur le plan de financement. Est-ce que la CDC donne 5 M€, ou est-ce qu'elle donne 5 M€ + 4.350 M€ ? Tel que c'est dit, je lis : « la Région s'est engagée à la mise en place d'un pôle de référence [...] et bénéficie au titre... » est-ce qu'il y a une subvention complémentaire là-dessus, tel que c'est rédigé dans la délibération ? Le plan de financement est quand même extrêmement flou.

Donc dans l'état, le groupe UDI s'abstiendra.

Il est dit – franchement je ne comprends pas - : « l'avenant n° 1 permettra de recevoir 4.837 470 € de subventions, la différence payée par le FCTVA », je ne sais pas ce que cela veut dire.

M. LE PR ESIDENT. - C'est très simple, ce sont des questions, je viens de me le faire expliquer... La CDC c'est 5 M€, quand on lance l'opération du campus des métiers. Une partie de ce qui devait être subventionné a été acquis – je me tourne vers Thierry ALVES – sur fonds propres, par Latresne. Ce qui fait qu'il faut que l'on recalcule la subvention de la CDC, qui s'appuyait sur une

base de subventions un peu différente, et donc la subvention de la CDC passe à 4.837 469.91 €. Cela baisse de 163 000 €, couverts par la récupération du FCTVA. C'est aussi simple que cela.

Je voudrais simplement insister, parce que l'on me dit que Martine MOGA – pardon, j'ai quelques rendez-vous que je dois honorer – a fait quelques réflexions sur un lieu qu'elle a toujours considéré, parce qu'elle y a participé, comme étant une des plus belles réussites de l'action publique à destination de la formation et des entreprises. Et cela continue, et je souhaite que nous continuions à investir, et il n'y a pas, à l'intérieur de ce campus, d'inquiétudes ou de critiques à avoir sur le fait que les publics soient différents. C'est bien qu'il y ait les qataris. Vous imaginez, quelle est la collectivité publique qui peut dire que quand DASSAULT – tout le monde peut ne pas être d'accord – mais quand DASSAULT veut vendre ses avions, l'équipe de Latresne l'accompagne et est dans ce que l'on appelle la « chaîne de valeur industrielle », et j'en suis très fier. Donc je suis très heureux qu'il y ait les qataris, je suis très heureux que l'on ait la capacité de les accueillir, et je suis très heureux aussi – je ne vous dirai pas combien cela nous rapporte parce que je ne le sais pas – parce que cela rapporte de l'argent, qui peut être utilisé pour les jeunes français – suivez mon regard – dans le domaine de la formation. Il ne faut pas vous inquiéter Martine.

Mme MOGA. - Pas du tout Monsieur, vous n'étiez pas là lorsque je me suis exprimée, j'ai simplement dit que le site était saturé.

M. LE PRE SIDENT. - On m'a demandé de descendre parce que Martine MOGA, qui était tellement impliquée dans les actions de la Région...

Mme MOGA. - Pas du tout. Il est certain – ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est Jérôme VERSCHAVE, directeur de l'Aérocampus, qui l'a dit en Conseil d'Administration et à l'AG – il a dit : le site est saturé, et on va être obligé de mettre des Algeco sur le site parce que l'on n'a plus de place. Alors c'est très bien le contrat qatari, c'est vrai que cela rapporte beaucoup d'argent, mais le problème est que c'est un peu dommage, je sais très bien que l'on répond à la demande de DASSAULT et la vente des Rafale, mais le problème est que maintenant, on est un peu lié, un peu limité, pour les trois années qui viennent, pour ouvrir à d'autres formations. C'est tout.

M. LE PRESIDENT. - On devrait être fier que ce site, en l'espace de cinq ans, soit aujourd'hui saturé. Qu'il soit passé de 700 stagiaires à 43 000. Quelle est la collectivité ou l'organisation qui peut dire qu'elle a autant de résultat ? Parce que derrière cela, il y a quoi ? Il y a Safran qui installe son unité de maintenance, il y a DASSAULT qui installe son unité de maintenance, il y a Thalès qui fait venir 500 ingénieurs, il y a Airbus qui vient avec la maintenance de ses hélicoptères, et qui peut-être viendra demain avec toute son organisation sur les drones, et c'est nous qui l'aurons fait. Ce ne sera pas un discours, ce n'est pas de la communication que je tiens. Bien entendu, il faudra que l'on trouve un lieu permettant d'assurer l'extension. Nous travaillons pour l'instant, notamment sur les mécaniciens qataris, avec le site de Rochefort - ce qu'indirectement disait Jean-Louis NEMBRINI –

mais « bon sang de bois ! » il devrait y avoir un établissement et la Marseillaise chaque fois que l'on parle de Latresne.

Cela ferait du bien d'ailleurs de chanter un peu la Marseillaise ici.

Pas d'autre souci que les inquiétudes de Martine MOGA ? On a tellement bien réussi qu'il faut trouver une extension.

Merci Madame MOGA, d'avoir dit cela, parce que Patrick VOLPILHAC est toujours inquiet quand vous avez des remarques, vous qui suivez attentivement l'action de la Région.

Pas d'opposition ?

N° 12

Vote sur le « Programme d'investissement d'avenir : avenant n° 1 à la convention de subvention d'investissement conclue entre la Région et la Caisse des Dépôts et Consignations »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT
- . **ABSTENTION** : Union des Démocrates et des Indépendants, Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**APPEL A PROJETS « RECHERCHE – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – PLATEFORMES
MUTUALISEES » : REGLEMENT D'INTERVENTION**

M. LE PRESIDENT. - Sur l'appel à projets pas de souci ? Il en est ainsi décidé.

N° 13

Vote sur l'« Appel à projets « recherche – Enseignement Supérieur – plateformes mutualisées » :
Règlement d'intervention »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche,
Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et
Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**DISPOSITIF D'AIDE RÉGIONALE AUX COLLOQUES SCIENTIFIQUES : RÈGLEMENT
D'INTERVENTION COMMISSION**

M. LE PRESIDENT NT. - Sur le dispositif d'aide au colloque scientifique sur le Règlement d'intervention, vous êtes d'accord ?

Tout le monde est d'accord.

Il en est ainsi décidé.

Il y a un amendement EELV.

Mme OZSOY. - Cher Président, chers collègues.

J'aimerais dire, au nom du groupe Ecologistes et Citoyens, que ce Règlement d'intervention est le bienvenu. Il est le bienvenu parce qu'il donne un cadre très précis sur les aides aux colloques scientifiques. Ces colloques sont très nombreux dans la Région, et très différents les uns des autres, et cette délibération permet de simplifier la lisibilité de cette politique.

Le groupe Ecologistes et Citoyens a cependant déposé un amendement sur cette délibération. Il s'agit simplement d'y inclure des critères pour rendre ces colloques écoresponsables dans leur conception, pour qu'ils aient le moins d'impacts possible sur l'environnement bien sûr. Cette demande est aussi liée au fait d'harmoniser l'organisation des colloques avec les autres manifestations culturelles ou festives. Cela a été décidé lors de la précédente mandature en Aquitaine, par le vote d'une délibération sur les écosocioconditionnalités des aides.

Je vous invite, ensemble, à voter pour cet amendement.

Merci.

M. BLA NCHARD. - La réponse est oui pour accepter le principe de dispositif d'écosocioconditionnalités, sachant que c'est un dispositif expérimental qui a été engagé en 2015, et que l'on va devoir revenir dessus d'ici quelques semaines ou quelques mois, et à ce moment-là on aura une discussion pour essayer d'avoir une intervention un peu plus ciblée parce que pour l'instant, cela s'adresse de la même façon, quelle que soit la taille des colloques et le soutien financier de la Région. Donc oui sur le principe, et lorsque l'on va rouvrir le dossier, je pense que l'on prendra le temps de discuter pour mieux cibler les contraintes que l'on impose en termes d'écosocioresponsabilités.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas bien compris Gérard, on accepte l'amendement ?

M. BLA NCHARD. - On accepte l'amendement et lorsque l'on va rouvrir le dossier sur ce dispositif, il faudra mieux cibler les interventions.

M. LE PRESIDENT. - Donc est-ce qu'il y a un accord sur l'amendement EELV ?

Pas d'opposition ?

Opposition du FN.

Les autres groupes sont pour ?

M. DIONIS DU SEJOU R. - Non, les critères d'écoresponsabilités sont quand même assez flous, donc on attend de voir. Il nous semble d'ailleurs que le vice-Président a répondu, dans sa grande sagesse, donc on va attendre voir ce que sont ces critères d'écoresponsabilités, donc on ne participe pas au vote.

M. LE PRESIDENT. - Le groupe LR ?

Ne participe pas au vote.

Le MoDem ?

Vous votez pour.

L'amendement est adopté.

Vote sur l'amendement déposé par le groupe Ecologiste et citoyen Europe Ecologie. Les Verts

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE** : Front National
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,

AMENDEMENT ADOPTE

M. LE PRESIDENT. - Sur le rapport, qui est contre ?

Abstention du FN.

Les autres groupes sont pour ?

N° 14

Vote sur le « Dispositif d'aide régionale aux colloques scientifiques : règlement d'intervention »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Cette délibération est donc adoptée.

**CONVENTION D'APPLICATION DU VOLET 2.1.1 LOGEMENTS ETUDIANTS
DU CPER AQUITAINE 2015-2020 -**

M. LE PRESIDENT. - Sur le volet étudiants de l'application du CPER.

Mme SIMONE. - Vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur le Président, le logement pour les jeunes est une des conditions essentielles de la réussite.

Il s'agit d'approuver et de vous autoriser à signer la convention d'application concernant le logement des étudiants du CPER Aquitaine 2015-2020, puisque les CPER, vous le savez, sont inscrits dans les anciens périmètres. Peut-être rappeler, juste pour mémoire, qu'entre 2005 et 2015, en Aquitaine, près de 2400 places avaient été créées pour près de 10.5 M€ et près de 16 M€ entre 2007 et 2014 pour la requalification de cités universitaires. Dans cette continuité, cette convention qui vous est proposée liste les attentes de la Région et de l'Etat, à la fois en construction, en requalification, et en partenariat avec le Rectorat. Quelques chiffres de cette convention pour cette période 2015-2020, il s'agira de se donner comme objectif 1000 logements à réhabiliter, 540 logements démolis mais reconstruits, et 2000 logements à produire.

Il faut dire aussi que dans cette convention, et je crois qu'il est important de mettre en exergue nos priorités, qui sont celles de la mixité des publics, celles de la mixité fonctionnelle, de l'accessibilité, notamment en transport en commun, et bien évidemment, puisqu'il en était question tout à l'heure, de la transition énergétique, en privilégiant la construction de bâtiments à énergie positive. Et puis également des économies de charges pour faire baisser les charges des étudiants. Évoquer aussi une priorité qui est celle de la gestion écocitoyenne pour sensibiliser les jeunes à leur consommation énergétique. Pour mémoire, le volet logement étudiant du CPER ex-Aquitaine représente 17 M€ engagés au fur et à mesure des projets.

Pour terminer, vous dire que nous allons engager un travail, qui sera co-construit avec l'ensemble des acteurs concernés, mais aussi avec les jeunes, pour vous proposer le plus rapidement possible un Schéma Régional du logement des jeunes, et qui concernera l'ensemble des publics jeunes et pas seulement les étudiants, qui concernent cette convention. Nous aurons ainsi bientôt un nouvel état des lieux, une stratégie d'intervention globale à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Nous savons que le logement des jeunes est essentiel pour le bon déroulement de leur formation, et outre les logements et leur construction, je pense qu'il est nécessaire aussi de vous rappeler qu'il y a un certain nombre de dispositifs qui sont liés à la volonté que les jeunes puissent vivre le plus sereinement possible leurs études, et notamment la Caisse d'avance du premier loyer, que nous avons décidée ensemble et qui vous montre cette politique volontariste, que nous souhaitons mener pour ces jeunes étudiants.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Le groupe MoDem et apparentés a pour valeur cardinale la défense de tous les citoyens, réservant une attention toute particulière aux jeunes. Dans ce cadre, la convention qui nous est ici proposée pour l'application du CPER 2015-2020, sur le versant logement étudiant, requiert notre soutien, et nous reconnaissons, Monsieur le Président, la politique volontariste de votre exécutif en la matière. Vous énoncez des chiffres de construction de 2393 places, un pourcentage de créations en forte hausse, et ces résultats sont tout à fait louables. Cependant, il ne faut pas oublier, Monsieur le Président, que construire est une solution certes efficace, pour autant, il existe des dispositifs pertinents et moins onéreux, permettant l'accès au logement des jeunes étudiants. Pour exemple, quel bilan faites-vous du dispositif « 1, 2, toit » de location intergénérationnelle, et du dispositif « CLE Aquitaine », c'était de la caution locative, repris depuis par l'Etat ? Pourquoi ne pas envisager de travailler sur un appel à projets pour de la colocation solidaire ? Mais la politique du logement, toute noble qu'elle soit, n'est pas suffisante. Les élus du MoDem veulent que soit définie une politique globale d'accompagnement des étudiants pour que l'injustice sociale, qui enkyste notre pays, ne soit pas le principal critère de sélection de nos jeunes cerveaux. Cette globalité doit s'étendre à d'autres domaines.

Nous savons qu'un étudiant sur deux doit travailler pour financer ses études, et pour beaucoup d'entre eux, dès la première année. Les études et enquêtes sur la santé des étudiants révèlent un déficit de soins pour des raisons financières. Cela nous contraint au diagnostic féroce de 80 % d'une classe d'âge au Baccalauréat, pour accéder à la certitude d'une précarité étudiante. Nous devons être, Monsieur le Président, la mandature du changement. Nous devons définir une réelle politique de soutien de nos étudiants, couvrant tous les champs : études, logement, alimentaire, et santé. Des dispositifs novateurs peuvent être expérimentés pour que l'égalité des chances ne soit pas qu'un vœu pieux, et pour que tous les jeunes puissent réserver la même énergie à leurs études. Les élus du MoDem et apparentés vous y invitent. Sa mise en œuvre nous honorera de manière conjointe.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame, de la façon avec laquelle vous vous êtes exprimée. Cela entre totalement dans le cadre de ce que les élus les plus anciens ici savent du bilan de la Région. C'est la Région Aquitaine qui a inventé « 1, 2, toit » et « CLE Aquitaine », qui ont d'ailleurs été repris par l'Etat, pour une raison très simple qui est qu'à l'époque, certains me disaient ici-même : mais cela va être une catastrophe. C'était on aide la caution, et on aide au premier loyer, ou l'on garantit les loyers. Il va y avoir une catastrophe. Il n'y a pas eu de catastrophe du tout et cela s'est bien passé, à tel point que la réussite de cette action a été reprise au niveau de l'Etat, mais cela ne suffit pas à régler le problème, vous avez raison, des jeunes, en règle générale.

D'abord, ce problème plus global du logement, j'ai exprimé à diverses reprises – je l'ai dit ce matin aux Présidents de groupes – que le problème du logement était le premier obstacle à l'ascenseur social. Vous avez vu, avant l'été, un ou deux articles dans Le Monde et dans Les Echos, démontrant, à partir d'analyses, et pour ceux issus de milieux modestes qui ont poursuivi leurs études, cela a toujours été une galère de payer un logement s'il n'y avait pas de cités universitaires. C'est pour cela que nous avons aussi maintenu un fort niveau d'investissement avec le CROUS, à la fois pour réhabiliter les cités existantes, regardez ce qui se passe à Pau ou ce qui se passe à Bordeaux, ce qui va se passer à Limoges et à Poitiers, ou à La Rochelle – même si à Limoges, le problème de logement des jeunes est moins prégnant -, et c'est spectaculaire. Rappelons-nous, 2008-2009, l'Aquitaine construit 30 % du logement étudiant neuf de France, et toutes les études montrent que le logement est un aspect essentiel. Il y a ensuite le problème de l'orientation – je vais je crois, faire plaisir à Gérard BLANCHARD et à Jean-Louis NEMBRINI – parce qu'un des défis dont ils s'occupent aujourd'hui est l'échec au premier cycle d'un étudiant sur deux. Comment peut-on le régler ? C'est une catastrophe. Si ce n'est par un problème d'orientation, par un problème d'analyse des livrets, de conseils, de développement des BTS, de développement des IUT, de poursuite en faisant des crochets par d'autres types de formations. Ce dont nous voulons nous occuper plus particulièrement dans ce mandat, après avoir – ce n'est jamais réglé – mais avancé sur le problème du logement, c'est s'occuper du décrochage, comme nous le faisons pour les lycéens à travers la plateforme d'assistance éducative ou d'assistance à la réussite. Je ne peux qu'être partisan de cela.

J'aimerais bien que se développe aussi, au niveau de l'université, ce que l'on a vu récemment dans le déplacement que nous avons eu à l'université Laval de Québec, permettre aux étudiants d'organiser eux-mêmes, sous forme de coopératives, des bibliothèques, des restaurants, faire en sorte que l'on puisse avoir le petit bout de travail qui permet à l'étudiant aussi d'avoir in situ les ressources nécessaires à la poursuite des études, sans être obligé de travailler la nuit chez McDonald's.

Mme MONCOND'HUY. - Très rapidement, parce que le rôle de partenaire est aussi de dire ce qui va bien, et en matière de logement étudiant, l'action de la Région est plutôt à saluer. À notre sens, cette convention d'application va dans le bon sens, notamment au niveau qualitatif, parce que l'on y retrouve une vraie cohérence entre la qualité environnementale des bâtiments et de leur fonctionnement, qui est ici souhaitée, et celle présentée via le guide environnemental des lycées. Cohérence par ailleurs que l'on retrouve dans l'amendement que nous avons porté sur les colloques scientifiques. Nous vous remercions d'ailleurs pour votre vote positif.

La mixité des publics accueillis est aussi à saluer, et je me permets de faire le porte-voix du CESER à cet égard, en demandant qu'il puisse y avoir une souplesse dans l'attribution des logements, notamment en période de faible fréquentation étudiante. Les logements étudiants

pourraient ainsi accueillir des saisonniers par exemple, ou même inclure quelques logements réservés pour les réfugiés, qui bénéficieraient de l'hospitalité des universités bordelaises. Ce serait là l'occasion de s'engager concrètement, suite à la motion de soutien aux réfugiés que nous présentons ensemble.

Par ailleurs, à cet égard, je me permets de rappeler - peut-être le savez-vous - que nous avons dans la Région les deux villes étudiantes les moins chères de France en premier lieu en matière de logement : Poitiers et Limoges, et donc soutenir des conditions d'études de qualité et accessibles à tous, et plus concrètement des logements accessibles donc, c'est aussi soutenir le développement de toutes les universités de la Région.

Pour l'instant, nous allons évidemment voter pour.

Merci.

Mme SI MONE. - Vous donner quelques chiffres sur les deux dispositifs que vous avez évoqués, Monsieur le Président, à la fois « CLE », ce sont 5 000 étudiants qui ont été bénéficiaires, « 1, 2, toit » ce sont 1 000 étudiants. « CLE », vous l'avez rappelé, est aujourd'hui repris au niveau national et en ce qui concerne l'intergénérationnel et la colocation solidaire, nous travaillons beaucoup et nous encourageons et accompagnons l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, plus connue sous le nom de l'AFEV.

Et pour répondre aussi à ma collègue, je pense que forcément, le Schéma Régional pour le logement des jeunes répondra à toutes les questions, les interrogations, et les besoins des jeunes.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres intervenants, je mets aux voix cette convention.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

N° 15

Vote sur la « Convention d'application du Volet 2.1.1. Logements étudiants du CPER AQUITAINE 2015-2020 »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Il en est ainsi décidé.

**COMMUNICATION RELATIVE À LA POLITIQUE DE MOBILITÉ INTERNATIONALE DES
JEUNES DE LA NOUVELLE RÉGION**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la mobilité internationale des jeunes.

Mme SIM ONE. - Une communication importante puisqu'elle concerne encore la jeunesse, cette jeunesse à qui nous nous devons de répondre là aussi en termes de mobilité internationale, à leur attentes, et leur donner les chances qu'ils méritent.

Vous l'avez dit Monsieur le Président en préambule de cette séance plénière, en accueillant 24 jeunes qui sont en Service Civique ou en Service Volontaire Européen et qui ont été reçus avec mes collègues Geneviève BARAT et Léonore MONCOND'HUY. Ils se sont qualifiés eux-mêmes d'ambassadeurs des valeurs européennes. Ils ont exprimé la richesse de leurs expériences, ils ont exprimé également les plus beaux atouts de cette mobilité internationale, la découverte de nouvelles cultures qui éliminent les stéréotypes. Je ne fais que répéter ce qu'ils ont dit ce matin, et donc ils sont véritablement notre avenir, ne l'oublions jamais.

Il s'agit de vous présenter la feuille de route de la politique de mobilité internationale des jeunes, de tous les jeunes. La mobilité internationale, vous le savez, agit en transversalité, puisqu'elle vient en complémentarité à la fois des politiques d'éducation, de l'orientation, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de l'insertion, et de l'enseignement supérieur. Quelles sont les fondations de cette feuille de route ?

Premièrement, c'est développer la citoyenneté et l'ouverture européenne et internationale des jeunes. Ceux qui nous ont rendu visite ce matin nous l'ont dit.

Deuxièmement, c'est renforcer l'autonomie et l'adaptabilité des jeunes pour faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi, encore une fois, quel que soit leur statut.

Troisièmement, c'est développer l'attractivité du territoire et le rayonnement de nos acteurs à l'international.

Quatrièmement, c'est rapprocher les acteurs de la formation, de la jeunesse et du monde économique - on le rappelle suffisamment dans cette enceinte -.

Il y a bien évidemment nos fondations, parce qu'il y a aussi un contexte. Le baromètre jeunesse, réalisé en juillet 2016 par le Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie, montre que seulement un jeune sur sept expérimente la mobilité au cours de son parcours, par manque de moyens financiers ou par manque de maîtrise d'une langue étrangère. Ce matin encore – et je crois que c'est la raison pour laquelle cette rencontre était très intéressante – ils

ont pu nous dire et nous rapporter, à travers leur témoignage, ces 24 jeunes nous ont rappelé la barrière de la langue indispensable pour pouvoir aller et envisager un avenir plus serein.

Cette étude montre également que l'accès à la mobilité reste une source d'inégalités, et une autre étude du Centre d'Etudes et de Recherche sur les Qualifications montre que les jeunes ayant effectué une mobilité sont sept sur dix à avoir connu une trajectoire d'accès durable à l'emploi, et qu'ils accèdent plus facilement à leur premier emploi. Là aussi, on voit véritablement que la mobilité internationale aide véritablement les jeunes. Donc une insertion plus rapide, des emplois plus stables, plus qualifiés, et mieux rémunérés. Voilà le constat réel de la mobilité internationale.

Avant la fusion en 2015, 7800 jeunes ont bénéficié d'une aide régionale pour une mobilité individuelle – et là je parle des trois ex-Régions -. En mobilité collective, ce sont plus de 18 800 jeunes, notamment des lycéens, qui sont partis à l'étranger dans le cadre de séjours découverte, et nous avons constaté qu'aujourd'hui, il y a plus de 40 dispositifs différents pour un budget de 12 M€.

Plutôt que d'harmonisation, j'ai envie de vous parler aussi de simplification, pour la mise en œuvre d'une politique en faveur de la mobilité, sur quatre grands principes :

- Un principe d'équité, il vous est proposé de développer cette mobilité apprenante et s'adressant à tous les jeunes, quel que soit leur statut, qu'ils soient étudiants, lycéens, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, les jeunes du secteur sanitaire et social, les volontaires, les demandeurs d'emploi, sans oublier une attention particulière pour les jeunes en situation de handicap et aux conditions de ressources des familles,

- Deuxième principe, un principe de cohérence, la mise en réseau de tous les acteurs concernés par la mobilité, la parfaite connaissance des publics jeunes, la coordination et la recherche d'équilibre sur tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine sera chose faite dès l'installation du fameux Comité Régionale de la Mobilité Européenne et Internationale (COREMOB), une installation qui sera prochainement effectuée, exactement le 18 novembre prochain, avec l'Etat et le Rectorat, l'objectif étant celui d'un accès le plus large possible de tous les jeunes,

- Un troisième principe qui est celui de la lisibilité. Je le disais tout à l'heure, la simplification et la mise en cohérence des aides en fonction des types de mobilités, et non en fonction du statut, contribueront aussi à rendre plus lisible, à la fois pour les bénéficiaires et les partenaires, mais aussi pour la Région,

- Un quatrième et dernier principe, qui est celui de l'innovation et de l'expérimentation. Nous souhaitons soutenir, dans un avenir proche, toutes les bonnes initiatives, qu'elles soient innovantes, expérimentales, notamment pour développer des outils liés aux usages numériques, des outils également de valorisation et de capitalisation des retours d'expériences.

Je vous l'ai dit, quatre fondations, quatre principes et donc quatre axes vous sont soumis autour d'une harmonisation du soutien aux mobilités collectives, d'une harmonisation des aides pour les stages professionnels, une harmonisation des aides pour les séjours d'études, et une harmonisation des aides des mobilités non formelles et hors parcours de formation.

Enfin, nous souhaitons expérimenter en 2017-2018, des outils pour la mobilité entrante, accueillir de jeunes étrangers, comme nous l'avons fait ce matin dans nos universités, dans des structures, dans des entreprises, en lien étroit avec les coopérations décentralisées que nous entretenons. Une évaluation sera faite à échéance régulière pour s'assurer de l'efficacité de nos aides. Ce travail sera effectué avec le COREMOB, qui sera installé très bientôt.

Pour finir, cette mobilité internationale, que nous pourrions aussi appeler rapidement « nouvelle chance, nouvelles initiatives » se déploiera pour la rentrée 2017-2018.

En termes de calendrier, un nouveau Règlement d'intervention pour les mobilités collectives, qui concerne particulièrement les lycéens, vous sera proposé lors de la prochaine séance plénière, et les autres Règlements seront proposés dans les six premiers mois de 2017. Des groupes de travail seront mis en place pour que nous puissions réfléchir à ces nouveaux Règlements d'intervention.

Et pour finir, et on comprend mieux la citation « les voyages forment la jeunesse », d'où l'importance de la mobilité internationale pour les jeunes.

Mme ABELIN. - En tant que représentante du groupe Centristes, quand on a vu cette délibération, vous imaginez bien que c'est avec beaucoup de plaisir que l'on a vu que c'était une des priorités régionales que de s'attaquer à l'homogénéisation, ou en tout cas à l'harmonisation des dispositifs sur le plan de la mobilité internationale. Quand on a vu que les trois principes retenus étaient l'équité, la cohérence, la lisibilité et tout cela avec simplification, on ne peut qu'applaudir des deux mains.

Vous imaginez, Monsieur le Président, ma surprise, quand j'ai reçu plusieurs mails de gens qui avaient voulu déposer des dossiers en Poitou-Charentes, et qui se sont vus opposer un refus au motif qu'il fallait le déposer en Aquitaine, et arrivés en Aquitaine, se sont vus opposer un deuxième refus au motif qu'ils n'étaient pas aquitains et que les dispositifs picto-charentais étaient finis, il ne restait plus que les aquitains, ouverts seulement aux aquitains. J'imagine que c'était une erreur donnée à ces dossiers-là et que nous pourrions faire passer à votre Cabinet ces dossiers qui ont reçu pour l'instant une réponse négative au seul motif qu'ils n'étaient pas aquitains.

M. LE PRESIDENT. - Jamais. Je vous défie de me montrer la moindre lettre...

Mme ABELIN. - J'ai un mail, je peux vous l'envoyer tout de suite, il est sur mon ordinateur. C'est un défi que je retiens aisément.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que dans cette lettre il y a « vous n'êtes pas accepté parce que vous n'êtes pas aquitain » ?

Mme ABELIN. - Cela lui a été dit à l'oral, il n'y a jamais rien d'écrit. Ils n'ont pas pu déposer Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Vous mélangez beaucoup de choses, chère Madame ABELIN.

Mme ABELIN. - Si je vous fais passer le dossier en main propre, vous m'assurez qu'il sera traité du coup ?

M. LE PRESIDENT. - Evidemment.

Mme ABELIN. - Je le fais dans la semaine.

M. LE PRESIDENT. - On est dans le cadre d'une harmonisation. La Région telle que je la conçois et telle que j'ai pu la faire fonctionner, avec les résultats budgétaires, financiers et économiques, n'a jamais été un « tiroir-caisse » ouvert à tout le monde.

(Intervention hors micro inaudible de Monsieur TARIS)

M. LE PRESIDENT. - Non, et vous le savez très bien. Vous me l'avez suffisamment demandé parce que je n'ouvrais pas assez le « tiroir ».

(Intervention hors micro inaudible de Monsieur TARIS)

M. LE PRESIDENT. - Je ne pense pas qu'elle ait besoin de l'aide de Joan TARIS.

Je prends votre lettre, vous m'avez écrit d'autres fois, on a toujours regardé précisément. On essaye de mettre en place une politique globale, à la fois pour les lycéens, pour les apprentis, pour les étudiants. Cela ne peut pas être à la demande parce que sinon, les finances publiques, à un moment donné, on est obligé d'arrêter. Donc il faut qu'il y ait un certain nombre de critères. Mais nous sommes convaincus que la mobilité est un élément essentiel.

Mme ABELIN. - Je voulais juste savoir que vous mainteniez le dispositif picto-charentais et que des dossiers pouvaient être déposés, instruits et les réponses sont positives ou pas, mais au moins instruits au titre du Règlement.

M. LE PRESIDENT. - On converge sur les trois dispositifs. S'il y avait un dispositif qui était ouvert et que les lycées par exemple – pardon de parler très clair – pouvaient partir partout sans contrôle, ce qui était je crois le cas...

Mme ABELIN. - Je ne parlais pas des dispositifs lycées, il n'y avait pas que les lycées, il y avait plusieurs dispositifs sur la mobilité internationale, il n'y avait pas que celui-là. Ou alors s'il a été supprimé, que l'on vote la suppression en Assemblée parce qu'elle ne peut pas être supprimée juste par décision du Président, rassurez-moi.

M. LE PRESIDENT. - Je regarde votre question, on va le regarder avec Gérard BLANCHARD et Jean-Louis NEMBRINI.

Mme SIMONE. - Il serait important de savoir quel est le statut de votre demandeur.

Mme ABELIN. - C'est au titre du dispositif mobilité professionnelle, mais il correspondait aux critères.

Mme SIMONE. - Vous pensez bien que je suis aussi attentive que vous en cette matière et qu'il n'y a pas eu d'arrêt.

M. CORSAN. - Merci Monsieur le Président.

Simplement une petite précision, dans les CA de lycées, j'ai eu des demandes concernant la mobilité internationale, ce sont des lycées aquitains, ils ont eu à peu près la même réponse que vous, où l'on a demandé d'attendre simplement que le Règlement d'intervention soit voté. Certains Proverseurs se sont inquiétés pour savoir quelle somme ils pourraient programmer dans les voyages, mais pour en avoir discuté avec Monsieur NEMBRINI, on sait très bien que c'est au moment du 16 décembre que l'on pourra savoir et donc commencer à instruire les dossiers pour la mobilité internationale en 2017.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas si Maryline veut ajouter quelque chose...

Mme SIMONE. - Non, en tout cas j'ai répondu à Madame ABELIN et qu'elle n'hésite pas aussi à me mettre en copie du document qu'elle va vous transmettre.

M. LE PRESIDENT. - C'est une communication, l'Assemblée prend acte.

N° 16

sur la « Communication relative à la politique de mobilité internationale des jeunes de la nouvelle région »

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

**LYCÉES ET AUTRES ÉTABLISSEMENTS : FONCTIONNEMENT DES LYCÉES ET AUTRES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT. DOTATION GLOBALE DE
FONCTIONNEMENT AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR
L'EXERCICE 2017.**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes maintenant sur les dotations.

M. NEMBRINI. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

La dotation globale de fonctionnement aux établissements scolaires doit être donnée aux établissements avant le 1^{er} novembre, afin que les établissements – et vous le verrez lorsque vous irez dans les Conseils d'Administration – puissent voter leurs Budgets avant la fin de l'année scolaire, d'où la présente délibération.

La dotation globale de fonctionnement sert à la viabilisation, l'entretien, la maintenance, la sécurité, mais elle est attribuée de manière équitable, en visant l'égalité des chances et l'équité dans l'accès au savoir des jeunes. L'information importante cette année, comme tous les ans, la dotation globale de fonctionnement va bouger selon les établissements. Je vais prendre quelques exemples : un établissement dans lequel des bâtiments ont été rénovés, on a installé une nouvelle chaudière, la facture de chauffage diminue, la dotation globale de fonctionnement baisse à raison même que les questions de viabilisation comptent pour plus de 50 %, 58 % dans la dotation globale de fonctionnement. Il y a aussi la démographie, mais la part de la démographie dans la variation est beaucoup plus faible, autour de 20 % - je fais vérifier chaque fois mes données chiffrées, de façon à ce qu'elles soient authentiques -. Donc les variations de cette année, même celles qui sont importantes, reposent sur des données objectives comme celles-ci. Elles ne tiennent pas à une quelconque harmonisation entre les critères d'attribution, entre les trois anciennes Régions.

Le sujet est compliqué, nous avons souhaité, avec le Président ROUSSET, prendre notre temps pour cette harmonisation, observer véritablement l'état de fonds de roulement, quelle était la somme réellement attribuée à chaque lycée, avoir une vision également plus complète de l'état des lieux des établissements, en matière de chauffage, etc. Bref, nous voulons avoir des critères objectifs, d'une part, et deuxièmement nous voulons travailler avec les chefs d'établissements, véritablement sur ce sujet. Nous n'avons pas le temps de le faire dans le cadre de la préparation du Budget 2017, étant sur une compétence essentielle de notre Région, nous avons voulu prendre notre temps. Lorsque vous aurez à travailler sur cette dotation et sur le Budget des établissements, c'est en fonction des anciens critères et à ne pas mettre « sur le dos » d'une harmonisation qui est en train de se faire, mais qui n'est pas faite.

Dernière information, la dotation globale de fonctionnement de l'exercice 2017 se monte à 72 642 363 € - appréciez la précision -, c'est-à-dire le même montant que l'année dernière, et donc là aussi, nous voyons l'effort que fait la Région. Par ailleurs, je vous le dis encore une fois, il peut y avoir des variations importantes, qui iront je crois jusqu'à 8 %, un peu au-dessus, quelques établissements sont entre 5 et 8 % de moins, mais il y a aussi des établissements qui auront en plus et les choses s'équilibrent puisque la somme est identique. Mais vous avez là les éléments pour pouvoir argumenter en Conseil d'Administration et porter une parole équitable sur le sujet.

Merci de votre attention.

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE
En l'absence momentanée du président Alain ROUSSET*

M. VERDIN. - Monsieur le Président, chers collègues.

Comme vous le savez, notre groupe a été écarté des Conseils d'Administration de tous les lycées publics de la Région Nouvelle-Aquitaine, écarté par sectarisme idéologique, créant ainsi une discrimination entre les élus. Il y aurait donc les bons et les mauvais élus de la République.

M. VANDENBROUCKE. - Vous avez le droit de le penser mais c'est l'application de la loi, je vous le rappelle.

M. VERDIN - Face à cette intolérance, nous serions tentés de voter contre, mais comme nous pensons d'abord aux lycéens, le groupe FN Rassemblement Bleu Marine s'abstiendra de voter la dotation globale de fonctionnement.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Je passe donc au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des oppositions ?

Adopté à la majorité, moins le vote du FN.

N° 17

Vote sur « Lycées et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement pour l'exercice 2017 »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **CONTRE** : Front National

ADOPTÉ A LA MAJORITE

CRÉATION D'UNE CONFÉRENCE RÉGIONALE PERMANENTE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS

*Sous la présidence de Monsieur Gérard VANDENBROUCKE
En l'absence momentanée du président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Je passe à la délibération suivante, la création d'une Conférence Régionale Permanente de la mobilité et des transports.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014, la loi dite « MAPTAM », et ajoutée celle du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », un certain nombre de nouvelles compétences sont venues, en matière de transport, aux Régions, et notamment le fait que nous récupérons dans l'année 2017 les transports interurbains et les transports scolaires. Vous savez également que dans les mois et dans les deux années qui viennent, nous aurons à travailler sur le volet mobilité du SRADDT, pour finalement mettre en place, à l'échelle de la nouvelle Région, une politique de la mobilité qui puisse bénéficier à toutes et à tous.

Dans cet esprit et finalement suite à ce qui existait d'ailleurs dans les deux anciennes Régions Poitou-Charentes et Limousin, nous souhaitons proposer à l'Assemblée la création d'une Conférence Régionale Permanente de la mobilité et des transports, pour essayer de rassembler – autant que faire se peut – l'ensemble des acteurs de la mobilité, des mobilités devrais-je dire, sur la Région Nouvelle-Aquitaine. L'idée est assez simple, c'est de dire aujourd'hui que de par ses compétences actuelles et celles qui nous sont maintenant dévolues par la loi, de par le fait également que nous réfléchissons, comme je l'avais indiqué en Commission et je crois lors de la dernière séance plénière, à la création d'un syndicat mixte régional sur la mobilité, nous souhaitons aujourd'hui proposer la création de cette conférence pour pouvoir établir un dialogue avec non pas l'ensemble, mais en tout cas une majorité des acteurs de la mobilité sur la Région, en commençant par un collège d'institutionnels, dans lequel on retrouvera les services de l'Etat qui, je le rappelle, sont également autorité de transport, les Départements, les autorités organismes de transport urbain et les agglomérations, les syndicats mixtes au SRU, les syndicats mixtes porteurs de SCOT, ainsi que les parlementaires, un collège de professionnels : les Présidents d'aéroports, ports et syndicats mixtes de transport en commun, les exploitants des infrastructures et des réseaux, les Chambres consulaires, les Agences d'urbanisme, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, les Unions régionales professionnelles, les Fédérations, ainsi que les partenaires sociaux, ce qui nous a été demandé d'ailleurs par un certain nombre d'acteurs. Nous rajouterons également un collège des usagers, avec une représentation prévue par des Proviseurs des collèges et des lycées, ainsi que les associations représentatives des usagers, des consommateurs, de l'environnement, des familles, des étudiants et apprentis, tel

que cela a été demandé par le CESER, et des associations représentant les personnes handicapées. Et puis bien entendu, le Président aura la possibilité de désigner des personnes qualifiées pour cette conférence annuelle.

L'idée simple est de dire que nous ne pourrions pas travailler avec autant de personnes, même si nous aurons une réunion au minimum annuelle de cette conférence, et qu'il puisse y avoir, issues de cette conférence, des Commissions qui soient créées au sein de cette conférence, avec celles et ceux qui souhaiteront, des Commissions thématiques qui seront animées par des élus de la Région, en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui souhaiteront y participer. On peut imaginer par exemple des groupes de travail sur la billettique, sur le transport interurbain en particulier, que l'on ait des réflexions et des groupes de travail qui ne dépassent pas 30 à 40 personnes. Vous l'avez compris, on sera dans cette conférence un peu plus nombreux si toutes celles et ceux qui aujourd'hui s'intéressent aux questions de mobilité participent à cette conférence.

En tout cas, l'idée simple Monsieur le Président, est que l'on puisse avoir aujourd'hui, à travers la conférence que nous créons, un outil qui détermine et qui place la Région comme l'autorité de transport maintenant principale sur les Régions, c'est valable ici comme dans d'autres endroits, et que finalement, la conférence annuelle puisse travailler collectivement, dans le dialogue, dans la co-élaboration, à une véritable politique de la mobilité qui puisse bénéficier à tous les nouveaux aquitains.

M. CHARBONNEAU. - Merci Monsieur le Président, chers collègues.

Nous vous félicitons pour cette création d'une Conférence Régionale de la mobilité et des transports, et si des petits comités de réunions de travail doivent être mis en place afin de traiter et de proposer des solutions d'amélioration, d'avancement plus rapide sur les différents thèmes, il ne s'agira pas – nous l'espérons, et j'espère que vous y veillerez particulièrement Monsieur le vice-Président – à ce qu'il ne s'agisse pas d'un « machin » supplémentaire - comme l'aurait appelé le Général DE GAULLE – ou d'un « bidule », ou d'un comité Théodule, alors que déjà nos lois françaises sont dictées par Bruxelles et nos décisions largement amputées. Il est bien évident – et je vous reprends Monsieur le vice-Président VANDENBROUCKE – qu'un membre du FN vaut autant que n'importe quel membre de cette Assemblée - contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure – et que notre groupe d'opposition, qui est le plus important, avec sa représentativité tant dans les GIA que dans les Commissions, sera présent dans ces réunions de travail, et enrichira, nous l'espérons, ces débats.

Voilà donc une excellente initiative de votre part en ce qui concerne l'ouverture de ce groupe de travail. N'aurait-il pas été plus juste dès le départ, et plus judicieux, que notre groupe politique soit représenté également dans les lycées – contrairement à ce que quelqu'un a dit tout à l'heure – ou que vous avez renchéri, où notre place a toute son importance ? D'autant qu'en matière d'idées,

de convictions, de solutions, le FN doit avoir toute sa place dans une instance démocratique et – cela va peut-être surprendre un certain nombre d'entre vous – à l'heure où se prépare au plus haut niveau politique de notre pays la transition nécessaire qui se dessine : Marine LE PEN qui pourrait accéder aux plus hautes fonctions nationales au deuxième tour de ces élections présidentielles...

M. CHARBONNEAU. - Madame LE PEN saura proposer des solutions de renouveau dans ce domaine des transports, comme dans d'autres domaines, avec pour principe la cessation de la gabegie...

M. VANDENBROUCKE. - Je ne suis pas sûr que vous soyez dans le sujet...

M. CHARBONNEAU. - Le rétablissement de notre... Je termine...

M. VANDENBROUCKE. - Je crois que le rôle d'un élu n'est pas de lire dans des boules de cristal.

Revenez à votre propos s'il vous plaît.

M. CHARBONNEAU. - Ne fermez pas les yeux Monsieur le vice-Président, ne bouchez pas vos oreilles - ni avec une banane, ni avec autre chose -.

Je termine. Les principes auxquels nous croyons : la cessation de la gabegie, le rétablissement de notre indépendance nationale, qui ne nous sera pas dictée par d'autres puissances, l'autonomie de nos décisions, l'autorité de l'Etat pour redresser le pays.

Je vous remercie, malgré ce chahut, Monsieur le Président, de noter que nous voterons en faveur de ce texte.

M. VANDENBROUCKE. - Remerciez-moi de ma patience surtout, et surtout cher Monsieur, ne déformez pas mes propos, car tout à l'heure, en début de votre intervention, vous avez déformé mes propos.

J'ai noté que vous alliez voter.

Mme CASSIN. - Monsieur le vice-Président.

La création de cette Conférence Régionale Permanente de la mobilité et des transports nous est présentée comme une nouvelle instance de concertation dans le cadre des compétences régionales, élargies par la loi NOTRe en matière d'intermodalité et de transport. La Région récupère une nouvelle compétence, déléguée par les Départements, notamment sur les transports interurbains et scolaires. Il s'agit, dans votre démarche, d'élargir à l'ancienne Aquitaine un dispositif qui existait déjà dans les deux autres Régions. Pourquoi pas. Si l'objectif poursuivi pourrait sembler intéressant sur le principe, la mise en œuvre de cette nouvelle instance suscite de notre part des interrogations et des doutes.

D'abord, sa composition est trop limitée. Nous avons bien noté, lors du débat en Commission des transports, lundi dernier, que cette composition pourrait être élargie par rapport à votre proposition actuelle. C'est surtout le collège des usagers des transports qui nous paraît beaucoup trop restreint. Cette conférence ne saurait limiter son champ d'activités au transfert de compétences des transports interurbains et scolaires, sauf à faire double emploi avec les CLERCT qui viennent d'être nommés en CP. Si la conférence doit avoir un champ beaucoup plus large sur l'ensemble de la compétence transport-mobilité, la représentation des usagers doit elle aussi être élargie. Votre proposition sur ce point reste donc vraiment trop limitée.

Ensuite, ses modalités de fonctionnement sont inexistantes. Une seule réunion annuelle pour une instance qui se voudrait un espace de dialogues et de concertations, cela ne nous paraît vraiment pas sérieux, même si des Commissions thématiques pourront être éventuellement créées entre les membres de la conférence. Mais combien de Commissions ? Sur quel principe de fonctionnement ? Avec quels partenaires ? Rien n'est annoncé dans le rapport. Le principe de fonctionnement se limite, dans votre délibération, à quatre lignes très vagues. On est en droit de se demander si vous savez vraiment vous-même ce que vous voulez faire. Vous êtes ici plutôt dans un effet d'annonce que dans de l'opérationnel.

Enfin et surtout, son rôle et son champ de compétences sont eux aussi exclus de cette délibération qui perd ainsi totalement de son intérêt. Cette conférence aura-t-elle un quelconque pouvoir ? Quel est son rôle ? Quelles seront ses missions ? Nous l'ignorons. N'est-ce pas simplement un organe consultatif de plus ? Dans ce cas, il y en a déjà bien d'autres, notamment les 19 comités de lignes ferroviaires qui viennent d'être harmonisés sur l'ensemble du territoire régional. La loi NOTRe prévoit, dans le cadre du SRADDT, qui est, vous le savez, une planification régionale des infrastructures et des transports, tant pour les marchandises que pour les voyageurs, comprenant l'identification des itinéraires routiers et d'intérêt régional. On est donc bien dans la compétence transport de la Région au sens large : routes, ferroviaire, fluvial, aérien, maritime, interurbain et transport scolaire.

Monsieur le vice-Président, cette conférence, pour avoir une autorité et un intérêt, devrait donc être un organe de proposition émettant des avis et des préconisations sur l'ensemble de la compétence transport et non pas une simple instance de consultation annuelle, comme vous le proposez. Cette délibération est vide sur ce point et nous le regrettons. Nous ne pouvons-nous associer à ce qui s'apparente à créer une instance de plus, qui s'empilera sur les existantes et n'aura aucun rôle défini, donc aucun pouvoir. Si l'on écoute le CESER, il souhaite que les finalités et les objectifs de la Conférence Permanente de la mobilité et des transports soient en préalable mieux définis.

Pour ces raisons, Monsieur le vice-Président, notre groupe LR-CPNT votera contre cette délibération.

M. D RAPRON. - Monsieur le Président, juste pour vous indiquer que le groupe UDI votera contre, en s'associant au groupe LR.

M. VANDENBROUCKE. - D'autres interventions ?

Je mets au vote.

M. LAGRAVE. - Est-ce que je peux répondre ? Il y a plein d'inquiétudes que je vais essayer de lever.

La première chose Madame, vous avez tout à fait raison, on va co-construire avec les membres de la Commission, la manière dont on va travailler. J'ai eu le souhait - c'est ce que j'ai expliqué en Commission et lors des rencontres, et notamment avec le CESER pas plus tard que jeudi en visioconférence dans cette salle – d'essayer de co-construire et ne pas arriver avec un système plaqué, dans lequel on dirait aux personnes qui sont membres de la Commission : c'est comme cela et pas autrement, on va se réunir une fois, deux fois. J'ai dit tout à l'heure au moins une fois par an, cela ne nous empêche pas d'en faire trois ou quatre s'il le faut. Il n'y a pas de règle, on va co-construire les règles, en tout cas c'est ce que nous souhaitons faire, co-construire avec les membres de la Commission.

Deuxièmement, vous dites cela fait double emploi éventuellement avec les CLERCT ou les 19 comités de lignes, non. Les CLERCT sont des Commissions créées par la Chambre Régionale des Comptes pour estimer l'évaluation des transferts au moment où nous allons récupérer le transport interurbain et le transport scolaire, c'est-à-dire c'est juste une Commission temporaire, le temps de faire l'évaluation et au moment où les Départements transféreront à la Région, et c'est pour évaluer les montants qui seront transférés à la Région. Les CLERCT s'arrêtent immédiatement après le transfert, elles n'ont plus de raison d'être, et en plus, ce ne sont pas des instances de concertations ou de discussions, ce sont des instances où l'on aligne – pardon, elles sont très importantes – des chiffres, point. Et on ne discute pas du fond notamment sur les sujets de mobilité. Les comités de lignes sont institués pour parler uniquement et précisément des questions ferroviaires par territoire, c'est-à-dire au plus près des usagers du train. Est-ce que l'on peut mêler, dans ces discussions-là - peut-être y avez-vous assisté de votre côté – des questions qui sont liées aux mobilités, tel que nous souhaitons le faire au niveau régional ? Je pense pouvoir vous dire, pour avoir assisté non pas aux 19 mais je pense que j'en ai fait une bonne dizaine et je parle sous le contrôle de tous ceux qui y ont assisté, ce n'est pas possible parce qu'il y a tellement de problèmes, et je rappelle que nous les co-construisons et nous les « co-présidons », co-animons, avec la SNCF, avec l'opérateur qui doit rendre des comptes dans ces comités de lignes. La conférence régionale n'est absolument pas

là pour parler uniquement du ferroviaire, et vous l'avez dit vous-même, il y a tous les autres sujets de la mobilité, sur lesquels il nous faut une instance de concertation.

Quel est le contenu de cette concertation ? C'est prévu par la loi Madame, je n'invente rien. Dans la loi, est prévue la création de ces Commissions, tel que cela avait été mis en place dans les deux anciennes Régions. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, on va non seulement utiliser ce qui est prévu par la loi, mais au-delà de cela, on va justement essayer de co-construire avec les membres de cette Commission, des règles. Le nombre de Commissions, vous dites une ou plusieurs, ou quatre ou cinq, je ne sais pas, on aurait pu comme vous dites dire : c'est comme cela, voilà le nombre de Commissions, c'est présidé par untel, le Règlement est : vous parlez trois minutes. Je n'ai pas souhaité cela parce que je pense qu'aujourd'hui justement, il faut que tranquillement, mais en même temps sûrement et avec un peu d'organisation, nous puissions simplement dire à l'ensemble de ces acteurs : aujourd'hui, la Région est autorité d'organisation de transport, la principale si l'on veut regarder aujourd'hui ce que nous confère la loi.

Une fois que j'ai dit cela, quel est son rôle ? Et vous l'avez dit, je ne le répète pas mais c'est un rôle effectivement consultatif. La décision est dans cette instance, c'est-à-dire les élus. J'ai trop de respect pour le suffrage universel pour déléguer des compétences à d'autres, et donc la conférence éclairera les élus utilement, je l'espère – je ne lis pas dans le marc de café – mais à la fin, c'est bien dans cette enceinte que les décisions seront prises sur l'ensemble des thèmes qui seront proposés à la conférence.

Et dernier point, pour être le plus efficace possible, c'est ce que je vous disais il y a un instant, c'est évidemment la mise en place de Commissions, et si vous souhaitez qu'il y ait d'autres personnes, on a mis des choses je crois suffisamment assez vagues sur les usagers, peut-être qu'il en faut d'autres, si vous avez des propositions je suis prêt à les entendre, mais sur les usagers, avec l'ensemble des thématiques que nous essayons d'embrasser dans la délibération, on aura la possibilité d'avoir des représentants des usagers du fer, des représentants des usagers des bus actuellement, des associations de parents d'élèves qui sont sur le transport scolaire, j'en passe et des meilleurs. On n'a - je l'ai dit en Commission et vous l'avez dit, je le répète – rien fermé, tout simplement parce que je pense qu'aujourd'hui il faut que l'on puisse s'appuyer sur l'ensemble des acteurs de la mobilité, toutes celles et ceux qui ont des idées aujourd'hui, on essaiera non pas de les inviter dans la conférence, mais de les mobiliser, à un moment ou à un autre, soit dans les groupes de travail, soit à travers des propositions qu'ils pourront nous faire utilement, dans le cadre d'un objectif qu'il faut que l'on se fixe collectivement, vous en avez parlé, j'en ai parlé, et je pense que l'on est en accord là-dessus, c'est évidemment le volet mobilité du SRADDT. Il faut que l'on puisse « armer » - pardon de l'expression – mais en tout cas avoir un volet mobilité dans le SRADDT qui, je le rappelle, s'imposera et qui sera soumis au débat public, qui puisse être discuté

dans cette enceinte, avec les personnes qui s'intéressent à ce volet-là et au volet mobilité du SRADDT.

Mme CASSIN. - Vous ne pouvez quand même pas nous inciter à travailler de façon intensive en une seule conférence. Vous vous rendez bien compte, une réunion par an et des Commissions où il n'y a pas de trame. On ne sait pas combien de fois il va y avoir des réunions, on a peut-être besoin d'un peu plus de clarté de votre part.

M. VANDENBROUCKE. - Monsieur LAGRAVE vous a répondu je crois, sur ce point.

Mme CASSIN. - Bien sûr, mais je ne suis pas forcément d'accord avec lui.

M. VANDENBROUCKE. - Il a donné une réponse à votre question en tout cas.

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ?

En priant Monsieur LAGRAVE de m'excuser de ne pas lui avoir donné la parole, je vais passer au vote.

Opposition du FN, du groupe LR, de l'UDI.

Abstention ?

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, on n'est pas contre.

M. VANDENBROUCKE. - Je vous demande s'il y a des oppositions, vous levez la main.

M. C OLOMBIER. - Non, Jean-Romée CHARBONNEAU vous a précisé, en fin de son intervention, que nous votons...

M. VANDENBROUCKE. - J'ai bien entendu, mais Monsieur CHARBONNEAU a pu changer d'avis.

Y a-t-il des oppositions, à part Les Républicains ?

M. COLOMBIER. - Soyez attentif Monsieur le Président.

M. VANDENBROUCKE. - Et l'UDI.

Y a-t-il des abstentions ?

Le MoDem.

Donc adopté.

Monsieur CHARBONNEAU, votre vote est bien pris en compte.

N° 18

Vote sur la « création d'une conférence régionale permanente de la mobilité et des transports »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Front National
- . **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION**: Mouvement Démocrate et Apparentés,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

**AGFA HEALTHCARE ENTERPRISE SOLUTIONS (2016-2019) RENOUELEMENT DU
CONTRAT DE PARTENARIAT**

*Sous la présidence de Monsieur VANDENBROUCKE
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Je vais passer la parole à Monsieur UTHURRY, pour nous parler d'AGFA Healthcare Enterprise Solutions, un renouvellement de contrat de partenariat.

M. UTHURRY. - Merci Monsieur le Président.

Je vais vous le présenter en synthèse, il s'agit de renouveler le contrat d'AGFA Healthcare Enterprise. Cette entreprise est située à Artigues-près-Bordeaux, où elle emploie 70 salariés sur ce site. Il s'agit d'un leader européen des systèmes d'informations de santé, qui a notamment équipé plus de 860 hôpitaux. Il s'agit également du numéro 2 mondial en radiographie numérique, et c'est avec cette entreprise que la Région ex-Aquitaine avait signé un premier contrat, entre 2012 et 2015, dont l'objectif était d'orienter le site aquitain vers une médecine hospitalière qui intègre les outils numériques, nos tablettes et nos iPad notamment, nos Smartphone, pour assurer le suivi médical du patient. Étant entendu que le patient est au centre d'un réseau hospitalier de soignants et de non soignants.

Le contrat définissait huit objectifs opérationnels - qui sont cités dans la délibération et que je ne vais pas répéter - mais dont je vais dire que quatre ont été atteints, trois ont été partiellement réalisés, et un n'a pas encore été réalisé mais il est proposé de le reporter sur le futur contrat. Celui qui n'a pas été réalisé est l'objectif en termes de transfert de technologies vers les TPE, vers les PME et vers les « jeunes pousses ». Un des autres objectifs, le numéro 3 je crois, de mémoire, n'a pas été totalement réalisé parce qu'il a connu, du point de vue de l'entreprise, un certain nombre de freins réglementaires, qui n'a pu de ce fait, être totalement réglé par la Région, qui a réglé 40 % de sa participation et qui doit régler 193 000 € et quelques, ce qui explique que cet objectif a été, à la demande de l'entreprise, reporté pour la fin de l'année 2017.

Le nouveau contrat qui est proposé expose que la Région devra coordonner ses actions de développement économique et d'attractivité sur tout son territoire, dans le secteur des technologies de l'information et de la communication appliquées à la santé. Pour AGFA, il s'agira de coordonner les actions de collaboration et d'animation de l'écosystème des acteurs de son secteur d'activités, notamment en direction des TPE, des PME et des startups, mais aussi des Centres de recherche. Et enfin, le nouveau contrat s'articule autour de trois axes, trois directions majeures :

- La détection et l'accompagnement des startups et des PME à fort potentiel,
- La structuration et le développement de la filière e-santé,

- Et la recherche, le développement et l'innovation.

Des contrats qui, en transversal, seront indiqués dans le SRDEII, dont nous débattons ici le 19 décembre, et qui sera proposé pour la deuxième fois à la CTAP, le 14 novembre.

Ces actions sont inscrites dans le cadre de ce partenariat. Elles devront contribuer à définir et assurer le pilotage du partenariat et des moyens affectés, à répondre aux grandes orientations transversales de la politique régionale avec les écosocioresponsabilités dont nous avons parlé, en termes de développement durable aussi, de formation et d'apprentissage. Elles devront permettre de développer le réseau des partenaires et des sous-traitants d'AGFA en Nouvelle-Aquitaine, et de communiquer sur les actions menées et les résultats obtenus, je le rappelle, en mettant à la disposition les outils informatiques modernes pour que véritablement, le patient soit au centre du réseau de tous les acteurs de la santé, qui ne se limitent pas aux professionnels de la santé qui apportent leurs compétences, mais qui s'élargissent aussi à tous les autres secteurs qui doivent amener de la compassion autour de nos malades.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

La SA AGFA Healthcare, filiale santé du Groupe AFGA-GEVAERT, dont le Siège social est situé à Artigues-près-Bordeaux, est leader européen des systèmes d'informations santé et pour l'installation des systèmes de communication, d'archivage d'images numériques.

La Région Aquitaine a développé un contrat de partenariat sur la période 2012-2015. Ce premier partenariat visait à accompagner la mutation technologique de l'Aquitaine vers une médecine hospitalière plus centrée sur le patient, en utilisant les moyens de l'e-santé. Ce volet a pleinement porté ses fruits puisque Bordeaux est désormais capitale de l'e-santé et concentre 50 % du chiffre d'affaires de la filière, et 50 % des emplois, ce qui représente plus de 1000 salariés. En outre, AGFA Healthcare est à l'origine de l'unique cluster français des TIC français, santé technologies de l'information et de la communication. Le site de Bordeaux est pionnier au niveau mondial, sur le secteur de la recherche et développement, notamment en développant la suite logicielle Orbis, système de gestion des informatiques chimiques. AGFA Healthcare contribue au développement de l'université de Bordeaux, en s'appuyant sur le vivier des écoles d'ingénieur bordelaises, et sur les laboratoires de recherche du campus.

D'un point de vue politique, nous sommes favorables à ce type de partenariat, le FN souhaitant une coopération accrue entre recherche privée et recherche publique, notamment par le biais de logiques de coopération transversale, de type clusters. Ces structures créent des emplois sur notre Région. Celle-ci donne et donnera des subventions directement investies dans l'économie de la Nouvelle-Aquitaine et en faveur des néo-aquitains. Ces crédits favoriseront le recrutement et la formation de jeunes étudiants des écoles et des laboratoires bordelais. Il s'agit donc bien d'un exemple positif de priorité locale, à laquelle notre formation est très attachée, Monsieur le Président.

Le renouvellement du contrat de partenariat pour la période 2016-2019, a pour objectif prioritaire de développer la filière TIC santé. Ce nouveau contrat a aussi pour but de coordonner les actions de développement économique et d'attractivité du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, sur les secteurs TIC santé. La priorité du partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et AGFA Healthcare est de développer à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la feuille de route santé, et pour cela, mettre à disposition les ressources en lien avec les objectifs définis autour du cluster TIC santé et de Digital Aquitaine.

Trois axes majeurs sont définis :

- Accompagnement des startups et PME à potentiel,
- Structuration de la filière e-santé,
- Et enfin, développer la recherche et le développement, l'innovation, en faisant des projets collaboratifs avec les TPE-PME, startups et laboratoires de recherche du territoire.

Retrouvant ainsi nos valeurs dans ce projet, nous voterons ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme DUR RUTY. - Sans répéter ce qui vient d'être dit, et sans ce qu'a précisé Monsieur UTHURRY puisque nous avons largement évoqué ce dossier en Commission, ce que je voudrais souligner est qu'il s'agit d'une démarche de partenariat, un renouvellement de contrat de partenariat avec une entreprise, en l'occurrence AGFA, dont nous devons nous féliciter avant tout que le site d'Artigues-près-Bordeaux ait pu continuer à exister et à se développer, comme nous l'avons vu, puisque je dois le rappeler, le nombre de sites de R&D d'AGFA est passé de 12 à 5, et malgré tout, le site d'Artigues-près-Bordeaux est resté.

Quoi qu'il en soit, cette démarche de partenariat s'inscrit d'abord dans une logique à long terme, il est donc normal que nous puissions trouver un renouvellement d'un contrat, dont le premier a duré trois ans, ce en quoi il est essentiel que nous puissions être vigilants au fait que ce nouveau contrat qui nous est proposé aujourd'hui, ne nous fasse pas oublier les engagements qui ont été pris sur le premier contrat, et dont certains, nous l'avons vu tout à l'heure, ne sont pas encore tout à fait atteints. Le principal objectif qui n'a pas été atteint, Monsieur UTHURRY, est bien la question qui concerne la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) qui est essentielle pour que l'entreprise puisse tout simplement mettre en face les besoins en personnel, les besoins en compétences, et la formation de ses salariés. Sur ce dossier de GPEC, la Région a attribué une subvention de 483 817 €, pour un budget total d'1.935 M€, et nous le savons, alors que la convention est terminée normalement en 2015, ce projet durera jusqu'en 2017, donc simplement un point de vigilance pour bien vérifier que les engagements soient tenus et que cette GPEC soit mise en œuvre intégralement.

Le second point de vigilance rejoint la notion de cluster et surtout les engagements et les ambitions qu'avait affichés le Président ROUSSET – il n'est pas là mais je suis sûre que cela lui sera rapporté – de structurer une filière des technologies de l'information et de communication dédiées à la santé et aux soins, et bien sûr structurer une filière veut dire, au-travers de l'aide de certaines entreprises, accompagner l'intégralité des structures existantes, sans oublier les PME, les TPE, et toutes les « jeunes pousses ». Là aussi, cet objectif figurait au titre du premier partenariat, il n'a absolument pas été atteint, c'est ce qui a été souligné, on peut le comprendre compte tenu des objectifs qui étaient peut-être un peu trop ambitieux - comme c'est souvent le cas -, mais en revanche, il est essentiel que dans cette seconde phase de partenariat, la notion de cluster et la notion de filière puisse trouver son expression.

Je terminerai en posant la question concernant ces partenariats, puisque vous les avez présentés comme étant des relations au long terme, je l'ai évoqué, mais aussi la possibilité pour la Région d'accompagner des entreprises ou des Groupes industriels, et ensuite d'intervenir au coup par coup sur des aides ponctuelles, comme cela a été fait d'ailleurs dans le cadre d'AGFA, la question qui se pose est bien de savoir dans quelle jauge financière ces partenariats se posent, puisqu'à aujourd'hui, aucune information n'est donnée. C'est normal vous me direz, puisque le développement des projets verra dans quel cadre d'intervention l'entreprise pourra poser ses actions, quoi qu'il en soit, donner une jauge financière pourrait être intéressant. De la même façon, nous avons obtenu que pour les dossiers de subventions d'un certain montant nous ayons désormais en GIA des dossiers économiques et des dossiers financiers très complets des entreprises – et je remercie les services et les élus pour avoir donné satisfaction à notre demande – je crois que lorsqu'il s'agit de mettre en place un partenariat, il serait là aussi logique que nous puissions avoir des éléments financiers puisque pour avoir recherché, les comptes de 2015 d'AGFA ne sont pas encore disponibles et pas publiés, donc c'est vrai que cela aurait mérité peut-être quelques petites explications.

Dernier point, ces partenariats sont évolutifs, peuvent être généralisés à d'autres entreprises, la question que je souhaitais vous poser est comment, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRDEII, nous allons structurer le développement de ces partenariats à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, sans qu'ils puissent être finalement ciblés sur les entreprises qui seraient les plus proches de ces dispositifs ?

Ces précisions et ces points de vigilance étant faits, nous voterons pour cette délibération.

M. VANDENBROUCKE. - Merci Madame.

Je crois que dans son intervention, Monsieur UTHURRY avait évoqué les points qui étaient les points sur lesquels les objectifs n'avaient pas été atteints. Je crois que les choses sont extrêmement transparentes.

M. UT HURRY. - La question qui est posée est finalement est-ce que le projet de renouvellement de partenariat est encadré par une jauge budgétaire ou financière ? C'est non puisque nous sommes souvent dans des projets qui sont des projets collaboratifs, des projets dont l'évaluation en matière de structuration de l'écosystème se fait un peu au coup par coup, et donc il n'y avait pas non plus, lors du dernier contrat, cet encadrement, et le partenariat a néanmoins avancé en donnant quelques belles satisfactions, même si dans ce domaine-là comme dans d'autres, tout n'est pas réglé comme du papier à musique, nous avançons aussi au rythme des chercheurs et un certain nombre d'objectifs reste à réaliser justement dans ce prolongement-là. Donc nous allons continuer dans la même philosophie.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il, sur ce point, d'autres interventions ?

Je soumetts au vote.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

N° 19

Vote sur « Agfa Healthcare Enterprise Solutions (2016-2019) renouvellement du contrat de partenariat »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

M. VANDENBROUCKE. - Je vous remercie de cette unanimité.

**CONTRAT DE PARTENARIAT ET DE CROISSANCE ENTRE CEVA SANTÉ ANIMALE ET LA
RÉGION AQUITAINE (PÉRIODE 2016-2019)**

*Sous la présidence de Monsieur VANDENBROUCKE
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. VANDENBROUCKE. - Je redonne la parole à Bernard UTHURRY pour un renouvellement de contrat de partenariat de croissance.

M. UTHURRY. - A nouveau pour cette délibération, le renouvellement du contrat partenarial et de croissance avec CEVA Santé Animale. C'est le prolongement de deux contrats antérieurs, qui se sont déroulés entre 2009 et 2016, et dont nous avons jugé bon de vous proposer de les renouveler puisque les résultats sont particulièrement encourageants.

CEVA Santé est le septième laboratoire vétérinaire mondial, spécialisé dans la recherche, la production et la commercialisation de produits pharmaceutiques et de vaccins pour animaux, ruminants, porcs, volailles et animaux de compagnie. C'est un site mondial, avec 4000 collaborateurs dans le monde et 870 tout près d'ici, en Gironde, à Libourne, un site qui manifeste l'ambition de s'installer comme un leader et entrer dans le top 5 des laboratoires vétérinaires du monde. Quand j'évoquais les résultats particulièrement encourageants qui justifiaient que l'on renouvelle ce contrat pour une période de trois ans, il s'agit notamment, en matière de recherche et de développement, le développement des bio-médicaments, il s'agit de la bio-production de phéromones pour la protection antiparasitaire des animaux, il s'agit de l'identification de partenaires-clefs et de technologies qui sont porteuses, il s'agit également, en matière de développement industriel, d'une extension véritable, palpable, à Libourne, avec une extension de 500 m² sur le site de Libourne, et des investissements très conséquents. Il s'agit également, ce n'est pas en lien direct, mais de noter le rôle important que CEVA Santé Animale joue dans le club des entreprises de taille intermédiaire – dont nous allons parler dans la délibération suivante – et puis en termes d'emploi, de regarder que dans le précédent contrat de partenariat, 86 emplois ont été créés localement sur la période, et 60 contrats en alternance et en stage ont été également réalisés.

Voilà pourquoi il vous est proposé de poursuivre et d'amplifier ce partenariat, un peu dans l'esprit de la délibération précédente, pour la période qui va de 2016 à 2019, avec comme objectif la structuration d'un réseau de compétences académiques et institutionnelles, toujours le rôle de tutorat, que nous essayons, par notre politique, de proposer aux ETI, voire aux Groupes, sur la sous-traitance. C'est de renforcer également le leadership de CEVA Santé Animale et de la compétitivité de ses sous-co-traitants – ce que je viens de dire – et c'est de participer au développement économique de tout notre territoire, et en l'occurrence du territoire libournais, en créant des synergies fortes entre les actions de CEVA Santé Animale et de la Région.

M. MALHERBE. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

Un petit mot très rapide en guise d'explication de vote de notre groupe. En tant qu'élu de Libourne, je ne peux que soutenir la poursuite du contrat de partenariat entre la Région et la société CEVA Santé Animale, qui, rappelons-le, emploie quelques 900 employés sur le site central de Libourne. Cette entreprise est d'ailleurs leader en France dans son domaine, et nous ne pouvons que constater l'excellente progression de cette société, dont le chiffre d'affaires a augmenté de 23 % en 2014, et de 16 % au premier semestre 2015, chiffre d'affaires qui a d'ailleurs été multiplié par sept en une quinzaine d'années.

Et de plus, ce type d'entreprises est capital, je crois, pour la santé humaine, car selon une étude de la Haute Autorité de Santé, environ 70 % des nouvelles infections émergentes chez l'Homme sont d'origine animale, et la mobilité des populations favorise la circulation planétaire des virus. Il est donc primordial d'agir en matière de soutien aux entreprises, qui agissent elles-mêmes en matière de santé animale.

Enfin, ce que je souhaite souligner pour finir, et qui fait de CEVA Santé Animale un modèle à suivre dans ce secteur d'activités, est sa totale indépendance vis-à-vis des leaders américains, qu'elle est sur le point de supplanter, et également le fait que la moitié du capital de l'entreprise appartient aux salariés.

Pour toutes ces raisons et compte-tenu de l'importance que représente ce partenariat pour le tissu économique libournais, nous voterons favorablement sur ce dossier.

Je vous remercie.

Mme LEICIAGUECAHAR. - Monsieur le Président, chers collègues.

En 15 ans, CEVA Santé Animale a multiplié sa taille par cinq et affiche une croissance constante, se classant parmi le top 7 des Groupes d'industrie pharmaceutique pour les produits vétérinaires dans le monde. Implanté dans 110 pays, ce Groupe pharmaceutique affiche aujourd'hui un chiffre d'affaires de 857 M€. Une part importante de son activité concerne la fourniture de médicaments et de vaccins pour les principales filières animales d'élevage industriel (porc, ruminants et volailles). Ce n'est pas notre groupe qui qualifie d'industriel cet élevage, mais bien la délibération à la page 2. Lors de la précédente mandature, le groupe EELV s'était abstenu sur ces contrats de partenariat avec cette entreprise, parce que nous espérions que la très grande capacité d'innovation de celle-ci l'amènerait vers des horizons plus vertueux que l'élevage industriel intensif. Nous prenons acte qu'il y a quelques avancées, mais cette capacité d'innovation de CEVA reste principalement attachée au mode d'élevage intensif, et ne fait que le renforcer et le légitimer, alors qu'il n'est pas soutenable, en accélérant notamment la disparition des petits éleveurs, et en générant d'importantes pollutions.

Nous ne pouvons donc cautionner un contrat de partenariat avec cette entreprise, dans la mesure où ce contrat ne prévoit pas une réorientation suffisante des activités de CEVA vers des produits pharmaceutiques qui permettraient d'accompagner le développement de l'agro-écologie, de l'agriculture biologique, d'un élevage respectueux de l'environnement, et de la santé des Hommes et du bien-être animal. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, et par ailleurs, nous estimons qu'une société qui génère plus de 850 M€ de chiffre d'affaires, et se montre très compétitive au niveau mondial, n'a pas besoin de l'aide de la Région.

Notre groupe votera donc contre cette délibération.

M. VANDENBROUCKE. - Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Je soumetts à votre approbation ou à votre désapprobation cette délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Adopté à la majorité.

M. BITEAU. - Monsieur le Président, les quatre Radicaux s'abstiennent sur cette délibération.

M. VANDENBROUCKE. - Quatre abstentions.

N° 20

Vote sur « CEVA Santé Animale – renouvellement du Contrat de partenariat et de croissance (2016-2019) »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National
- . **CONTRE** : Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION**: Parti Radical de Gauche,

ADOPTÉ A LA MAJORITE

**NOUVEAU PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DE
TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) (PERIODE 2016-2019)**

*Sous la présidence de Monsieur VANDENBROUCKE
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Il s'agit, Monsieur le Président, de proposer à l'Assemblée le deuxième plan d'actions en faveur du développement des ETI, c'est-à-dire de 250 à 5000 salariés, qui constituent un actif stratégique sur le territoire, et je vous invite à regarder la carte des ETI à travers le Livre qui vous a été proposé et remis ce matin. Ces ETI maillent relativement bien le territoire.

Dans le prolongement d'un premier plan d'actions mené en faveur du développement des ETI, sur la période 2013-2016, avec plus de 17 M€ engagés par la Région, après ce premier plan, il est proposé d'engager un deuxième plan d'actions sur la période 2016-2019, en faveur des 250 ETI dont le Siège social est implanté en Nouvelle-Aquitaine, c'est-à-dire d'élargir le dispositif, qui était le dispositif de l'ex-Aquitaine. Le plan a été conçu et déployé en partenariat étroit avec le club des ETI, créé en 2012 : 38 ETI et 14 PME à potentiel, cela veut dire 14 PME qui sont à la limite, notamment par rapport à leur production, à leur chiffre d'affaires et au nombre de leurs salariés, d'entrer dans le cercle des ETI, dont nous avons besoin parce que les ETI s'autonomisent davantage que les PME et les TPE, notamment en R&D, et donc nous permettent d'atteindre cette forme de tutorat, qui irrigue les TPE et les PME locales.

Le bilan du plan d'actions 2013-2016 est satisfaisant puisque l'on peut noter qu'à travers l'organisation d'ateliers thématiques, nommés DEFI qui sont co-animés par un agent de la Région et un dirigeant d'entreprise sur des sujets qui sont les sujets prioritaires de ces établissements : l'innovation, l'international, les financements, et tout ce qui relève également des Ressources Humaines et de la formation. La construction du plan « usine du futur » est aussi un des éléments apporté au crédit du club des entreprises, puisqu'à l'échelle de la grande Région, 295 entreprises ont été accompagnés, et que nous visons l'accompagnement, avant la fin de l'année 2020, de 600 entreprises, dont toutes disent qu'elles sont particulièrement satisfaites et que la visite des experts dans les lignes de fabrication apporte des éléments, pas simplement et pas seulement où ils attendaient les préconisations relatives à la modernisation, à la numérisation, à la robotisation, mais aussi dans tout ce qui relève de l'innovation non technologique, considérée comme un facteur de compétitivité dans les entreprises.

Le club des ETI est aussi la mise en place de quatre incubateurs pour accompagner les sociétés qui souhaitent s'implanter ou se développer à l'international. Les incubateurs sont installés en Allemagne, au Brésil, en Chine, aux Etats-Unis, avec une étude d'opportunités actuellement sur un incubateur en Inde.

Le club des ETI s'illustre par la fréquence de ses réunions et l'assiduité à ces réunions, avec des échanges de bonnes pratiques, et puis un accompagnement des entreprises que j'ai évoquées tout à l'heure, qui sont des entreprises à potentiel.

Les principaux axes de travail concernant l'innovation, l'internationalisation, le financement, les RH et la formation. Au-delà des quatre défis qui prolongent et amplifient le premier plan d'actions, la création d'une ETI-académie, en partenariat avec BPI France, compléterait les travaux à travers la mise en place, dès 2017, d'un programme d'accompagnement complet et personnalisé sur 24 mois, impliquant notamment un diagnostic individuel total et un plan d'actions associé, avec la formation et le mentorat, ce que j'appelle le tutorat également.

A signaler que durant la période précédente, qui s'achèvera à la fin de cette année, entre 2013 et 2016, la Région a accompagné 91 projets, portés par les ETI, pour un montant total de 15.7 M€, ce qui représente un total d'investissement de plus de 105 M€, et 792 emplois supplémentaires créés.

Mme DURRUTY. - Ce rapport présente le nouveau plan de développement en faveur des ETI et on doit malgré tout souligner qu'en France, ces entreprises à très fort potentiel sont sous-dimensionnées, et elles le sont encore plus en Aquitaine, alors qu'elles représentent, notamment en termes d'emploi, un potentiel très important.

Avec cette délibération, vous nous proposez un nouveau plan en faveur des ETI sur la période 2016-2019, avec l'ambition d'amplifier la politique que vous venez de présenter. Compte-tenu de nos temps de parole, je m'arrêterai sur quatre points concernant ce que vous venez d'exposer :

D'abord, le bilan du plan ETI 2013-2016, vous avez présenté une synthèse des résultats mais nous aurions souhaité un bilan précis, chiffré, des actions engagées par la Région sur la période 2013-2016, et bien sûr une évaluation des résultats, action par action. Dans son rapport de 2013 notamment, le CESER s'interrogeait sur l'implication opérationnelle dans la phase de cession-transmission des ETI, pensant qu'il était plus important de mettre l'accent sur l'encrage des ETI dans le territoire régional. Quel bilan pouvons-nous faire sur ces deux points plus particulièrement ?

Après le bilan, le point qui nous interroge est le budget qui nous est proposé, qui ne semble pas en ligne avec les objectifs que vous affichez. En l'occurrence, sur la période 2013-2016, le montant du budget consacré était de 34.7 M€ pour la seule Région Aquitaine, alors qu'aujourd'hui, vous nous proposez un budget de 32.75 M€ pour l'intégralité de la Nouvelle-Aquitaine. Clairement, les moyens affectés seront-ils suffisants ? Sachant que si l'on a bien entendu le Président ROUSSET tout à l'heure, il nous expliquait que le développement des ETI n'était absolument pas au même niveau et que nous aurions besoin de moyens très importants sur certaines parties de la Région.

Le troisième point est le club ETI, dont aujourd'hui l'on peut constater que même s'il rassemble 52 entreprises, cela représente seulement 20 % des ETI de Nouvelle-Aquitaine, et donc ce club ETI doit très clairement prendre une nouvelle dimension. Nous souhaitons savoir si ce club ETI aujourd'hui, est représentatif des différentes filières leaders que nous accompagnons, et si d'un point de vue du maillage territorial, il est aussi représentatif. On s'est posé la question en regardant la cartographie qui nous a été proposée. C'est vrai que sans changement de modes de recrutement et de méthodes de recrutement, l'élargissement du club à la Nouvelle-Aquitaine risque de connaître les mêmes difficultés qu'il a connues aujourd'hui, et dont le bilan qui figure dans cette délibération, fait largement état.

Le dernier point, qui nous semble le plus essentiel, est comment développer le potentiel d'emplois des ETI. Simplement deux chiffres, aujourd'hui, les ETI représentent 0.6 % du nombre des entreprises régionales, et elles pèsent pour 23 % de l'emploi salarié. Or, cette délibération ne fait pas état de l'apprentissage dans les critères d'évaluation du nouveau plan. Il ne nous est proposé aucune donnée concernant le taux d'apprentis et nous ne comprenons pas que nous ne profitons pas d'un tel plan pour réaffirmer nos ambitions autour de l'apprentissage.

En conclusion - il ne vous étonnera pas que j'intervienne sur ce sujet - c'est l'importance demain de pouvoir élaborer ce plan ETI, ou le décliner plutôt, en concertation avec les acteurs territoriaux et locaux, en l'occurrence les intercommunalités et les Chambres de Commerce, en vous interrogeant sur la place qui, là aussi, sera donnée demain dans le cadre de la contractualisation que la Région va mener avec les intercommunalités : quelle place sera donnée aux ETI ? La Région acceptera-t-elle de contractualiser avec les intercommunalités sur les ETI, et souhaitera-t-elle partager un certain nombre de problématiques de ces entreprises avec les intercommunalités ?

Forts de ces précisions, nous voterons pour cette délibération.

M. UTHURRY. - En résumé, la première chose que les chiffres que vous avez annoncés, et qui sont réels, n'indiquent pas tout à fait, vous notez que le budget manque d'ambition au regard de la somme qui est allouée pour le contrat à venir, étant entendu que 30 M€ avaient été prévus, sont partis sur les chiffres réels consommés, qui s'établissent entre 15 et 16 M€ je crois, et nous avons un peu plus que doubler ce chiffre-là, compte-tenu que c'était les chiffres de la Nouvelle-Aquitaine, et que la Région est bien plus grande maintenant.

L'insinuation – ce n'est peut-être pas le bon mot – mais que la Région apporterait son aide prioritairement au club des entreprises, au mépris des PME et des TPE, les trois Régions accordaient pratiquement entre 85 et 90 % de leurs aides justement aux PME et aux TPE puisque nous savons bien que c'est l'emploi qui se niche dans ces entreprises, au même titre que dans les ETI d'ailleurs, mais l'aide ne s'arrête pas à l'aide directe aux ETI. L'aide contractualisée intègre aussi les ETI comme diffuseurs sur le territoire, et je vous invite à regarder la carte des ETI qui

signifie bien que leur prise en compte correspond à notre souci, je le dis souvent dans le cadre du SRDEII, à combiner et à conjuguer l'immensité de cette Région, avec l'attention et la délicatesse que l'on doit à chacun de ses territoires. Et à ce titre-là, les ETI sont loin d'être concentrées sur les zones très urbanisées.

S'agissant de l'apprentissage, s'agissant de la concertation avec les acteurs locaux, avec tous les acteurs socio-économiques et notamment leurs représentants consulaires, nous sommes en train de travailler avec tous les acteurs économiques le Schéma Régional, qui va donner les grandes directions, et qui donnera lieu, c'est en cours de réflexion déjà, au Règlement d'intervention qui nous permettra justement, notamment à travers les ESR (Eco-Socio-Responsabilités) de définir les exigences de la Région en face des contractualisations que nous menons, et notamment à l'égard des ETI.

Mme CHEYROUX. - Merci Monsieur le Président.

Le groupe FN a pris connaissance de ce projet en faveur des ETI et futures ETI, avec grand intérêt. A première vue, on pourrait penser : encore un club de chefs d'entreprises, un de plus, encore un plan d'actions qui va doubler avec les missions des CCI et de la CRCI, et c'est le risque. Mais non.

À y regarder de plus près, on note que ce plan d'actions vise non seulement à accompagner davantage les ETI, mais aussi à renforcer le club créé par la Région en 2013, et que ceci ouvre des perspectives qui nous semblent intéressantes et prometteuses. Il s'agit d'un plan volontariste, ambitieux, mais surtout nécessaire pour renforcer notre tissu industriel intermédiaire, et la situation de l'emploi qui en découle. Par le croisement d'expériences, de compétences, de savoir-faire techniques, et la mutualisation de services spécialisés, notamment en matière de RNDI nous comprenons que c'est une sorte de fertilisation croisée entre ETI que la Région veut soutenir. Comme vous, nous sommes persuadés que la mise en commun des forces des ETI sera une démarche gagnante à terme, par un effet d'entraînement sur l'ensemble du tissu économique régional. À ce jour, le nombre des membres du club des ETI d'Aquitaine est faible : 38 seulement sur 250 identifiées dans la grande Région + - comme vous l'avez dit – 14 PME à fort potentiel, avec de surcroît – et vous le voyez sur le document – un grand déséquilibre entre la situation de l'ancienne Aquitaine et celle des deux ex-territoires Poitou-Charentes et Limousin. 52 sur 250 est peu, notamment quand on sait que 11 d'entre elles viennent juste d'adhérer, il y a trois ou quatre mois. Elles étaient donc 40. 52 sur 250, la marge de progrès est large et intéressante.

L'objectif de 80 membres dans le club, à atteindre d'ici deux ans – ce qui nous a été confirmé en Commission – s'il est ambitieux, semble donc, de notre point de vue, tout à fait réalisable. 30 M€ de la Région sur trois ans pour déployer ces actions, devraient permettre d'y parvenir et de relever en effet les quatre défis que vous fixez pour accompagner la recherche, le développement,

l'innovation, l'aide au déploiement à l'international, la mutation numérique, la recherche de financements, les RH, mais également un point qui est très important parce qu'il est spécifique aux ETI, c'est l'assistance à la reprise d'entreprise, qui est vraiment une problématique des ETI. Le réseau ETI d'Aquitaine ainsi étoffé et renforcé – nous l'espérons – deviendra un atout et un levier d'attractivité supplémentaire grâce à ce plan d'actions, pour attirer de nouveaux investisseurs. Pour cela, il est bien entendu qu'il nécessitera le déploiement d'un plan média ambitieux et d'une politique de communication promotion tous azimuts, qui s'attachera à mettre en valeur et faire mieux connaître nos entreprises intermédiaires, notamment dans les lieux publics à très forte fréquentation, je pense les lieux publics où passent énormément de salariés, de cadres ou d'hommes d'affaires, français ou étrangers, notamment les halls d'attente d'aéroports, de gares, les hôtels consulaires, les halls d'Administrations ou d'institutions publiques. Autant de lieux où l'on peut vraiment mettre en valeur nos ETI.

Deux questions quand même, si vous le permettez, se posent : en-dehors des moyens financiers qui sont alloués, quels seront les moyens humains ? Combien d'agents de la Région travailleront effectivement sur le terrain pour identifier des marchés et convaincre, les ETI à rejoindre ce maillage industriel collaboratif ? Vous indiquez dans le document de la délibération moins de deux personnes en ETP : est-ce que c'est suffisant pour un plan d'actions d'une telle ampleur, qui doit couvrir toute la grande Région, alors que vous préconisez par ailleurs qu'un référent soit dédié à chaque ETI ? Le groupe FN, au vu de l'importance de leurs missions, estime que le nombre de deux agents pour couvrir le territoire Nouvelle-Aquitaine, est sous-estimé. Nous préconisons qu'une équipe de six personnes, soit deux pleins temps pour chacune des trois ex-Régions, soit affectée à la mise en place de cette politique régionale de soutien aux ETI.

La deuxième question que nous nous posons est la question de la protection industrielle. Elle n'est pas abordée non plus dans le dossier, or, nous pensons qu'il est indispensable de prévoir une période minimale de protection sur les innovations et les brevets qui naîtront de la collaboration entre des ETI ayant bénéficié de financements régionaux. Dans le climat actuel de compétition industrielle internationale qui sévit, nous ne souhaiterions pas voir ces brevets ou innovations partir ou vendus rapidement à l'étranger.

Enfin et pour finir, nous pensons que la création d'une vitrine ETI académie, permettant l'intervention de la BPI, et la création d'un palmarès des 40 ETI championnes de Nouvelle-Aquitaine, devrait vraiment encourager l'émulation entre elles et en attirer de nouvelles.

Pour toutes ces raisons, le groupe FN-RBM approuve ce plan 2016-2019 en direction des entreprises intermédiaires et PME à fort potentiel.

Mme CHASSAGNE. - Je serai très rapide, ma collègue Républicaine a évoqué beaucoup de points que nous avons préparés et nous les rejoignons, sur cette délibération que nous approuvons.

Nous votons en CP de nombreuses aides aux PME et TPE sur les territoires, et je ne l'oublie pas, cela va dans le sens de l'équité. Nous savons l'importance que vous accordez au développement économique, d'ailleurs les 8 et 9 décembre prochains, se tiendra le Parlement des entrepreneurs d'avenir, dans ce même hémicycle, et c'est une très bonne chose.

Maintenant, sur les besoins économiques de notre Région, ils ne répondent pas simplement à l'innovation et à l'internationalisation, mais encore une fois, nous sommes tout à fait orientés vers la délibération qui nous est présentée. Simplement, il nous semble peut-être plus opportun – si je peux me permettre – « la gomme » sur les PME, et dans un deuxième temps d'accompagner les ETI, puisque nous savons que sur notre territoire aussi, beaucoup d'entreprises sont susceptibles de devenir de futures ETI et que ce processus me semblerait plus adapté. De plus, par rapport au SRDEII, il y a quand même un point qui est important et que le CESER a rappelé, qui est l'enjeu principal de développement sur le numérique, autour de ce développement et de cet accompagnement des entreprises, donc nous espérons que c'est un chantier qui ne sera pas oublié et qu'il y aura une complémentarité entre Région et Département sur ce sujet.

On peut aussi se demander si le travail de communication, parce que l'on sent bien que dans cette délibération il y a un aspect aussi plan de communication auprès des entreprises, si un partenariat ne pourrait pas être envisagé avec le monde institutionnel sur ce volet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce dossier ?

S'il n'y en a pas, je vais demander à Bernard UTHURRY de répondre.

M. UTHURRY. - En conclusion et comme rajout à ce que j'ai pu dire tout à l'heure après l'intervention de Madame DURRUTY, je note que ce deuxième plan d'actions recueille un avis favorable de tous ceux qui se sont exprimés et j'en suis très heureux, et j'entends aussi des invitations à la vigilance, que nous partageons et que nous nous imposons. Il s'agit globalement, par rapport à ce que vous avez dit en matière d'accompagnement, de « chasser en meute » en quelque sorte, avec les acteurs du territoire, nous ne sommes pas seuls, et ce sera explicite dans le SRDEII notamment, et d'obtenir cet effet de percolation que nous recherchons dans nos politiques, en essayant de donner à ces clubs des ETI un rôle de tuteur sur leur secteur et sur leur filière de sous-traitance notamment. Considérant les agents qui seront mis à disposition par la Région, il y a 25 agents à la Région qui travaillent partiellement pour le club des ETI, et considérant votre demande d'avoir un représentant identifié au sein de chaque ETI, c'est déjà le cas. Chaque ETI a un représentant qui est identifié et la Région a également un représentant qui est identifié.

Les résultats obtenus d'une manière collaborative durant ces trois, voire ces six dernières années, nous incitent à continuer à prolonger ce dispositif pour aller plus loin dans l'attractivité de notre territoire et de tous nos territoires. Mais vous l'avez dit mieux que moi.

M. LE PRESIDENT. - Je suis très heureux d'entendre des paroles très positives sur le rôle des ETI – mais je pense que Bernard UTHURRY l'a évoqué tout à l'heure – qui n'est pas contradictoire avec un accompagnement des PME, bien au contraire. Une économie qui fonctionne bien est une économie qui développe la classe moyenne des entreprises, entre les grands Groupes et les PME ou les TPE, ce sont les ETI. Toute société d'ailleurs qui se développe, a besoin d'une classe moyenne, de collectivités, d'individus, et d'entreprises. Je suis très heureux d'ailleurs que la création qui émane de la Région, ce club des ETI, ait suscité l'intérêt d'un certain nombre d'entreprises. Il n'y en a pas assez, le club des ETI essaye d'élargir, vous l'évoquiez tout à l'heure, le nombre, mais c'est une décision de chaque chef d'entreprise et de chaque chef d'ETI. On développe cela à l'échelle de la grande Région, avec notamment, Bernard UTHURRY vient de le dire, un rôle de « grand frère » à l'égard des PME, à l'égard aussi d'un problème de structuration du réseau industriel de la sous-traitance. Un des problèmes industriels de la France est que nous vivons trop dans un système de sous-traitance. 80 % de nos PME sont sous-traitances de grands Groupes. Si nous ne développons pas une classe intermédiaire d'entreprises qui sont capables de développer des produits propres, qui peuvent adresser les marchés de Boeing et d'Airbus, de Safran ou de Pratt et Whitney, pour ne reprendre que ces exemples, nous ne redresserons pas la capacité industrielle de la France.

Ensuite, nous coopérons avec le club des ETI sur l'usine du futur, c'est avec eux que nous avons désigné le Cabinet qui assure l'audit de premier niveau sur l'ensemble des entreprises. Je vous rappelle que l'on a 300 entreprises qui sont dans l'usine du futur, c'est-à-dire l'on reconstruit des usines, et vous avez vu dans le rapport Trendeo, je suppose, que la France recommence, depuis cette année, à ne pas perdre d'usines, à redévelopper ses usines. Je rappelle que le secteur industriel est le squelette de notre économie et qu'un pays qui ne développe pas ses usines est un pays qui s'appauvrit. Je suis assez fier que le mouvement qui a été retenu par l'Etat dans le domaine de la reconquête industrielle, s'appuie sur ce qu'au niveau national on appelle l'« industrie du futur », ce que l'on appelle encore en Aquitaine, dans la grande Région, l'« industrie du futur », parce qu'une usine se voit, et parce qu'aussi la compétitivité des entreprises passe d'abord par sa productivité, et que la productivité d'une usine passe par les hommes et les femmes qui y travaillent. Le volet que l'on sous-estime peut-être, au moins que les médias nationaux sous-estiment, que peut-être les débats idéologiques parisiens sous-estiment, est que remettre l'homme et la femme qui travaillent dans l'usine au cœur du redressement industriel est essentiel. C'est l'amélioration des conditions de travail, c'est le plaisir d'aller au travail, c'est l'intérêt des hommes et des femmes qui travaillent dans une usine de s'y sentir le mieux possible. Je veux insister là-dessus parce que cela

déconflictualise la relation du travail. Et à l'intérieur de l'usine du futur, il y a bien entendu – Christelle CHASSAGNE l'évoquait tout à l'heure – le défi du numérique. Une usine plus numérisée, plus robotisée, où l'organisation hiérarchique permet d'avoir des process industriels et un écoulement industriel beaucoup plus performant, c'est ce que nous avons initié en Aquitaine avec l'usine Turboméca de Bordes, et c'est ce qui aujourd'hui est retenu au niveau national comme étant un bel exemple.

Sur ce plan d'actions, pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 21

Vote sur le « Nouveau plan d'actions en faveur du développement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) en Nouvelle-Aquitaine »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION 2016-2020 DE LA HAUTE-VIENNE

M. LE PRESIDENT. - On a le Pacte Territorial d'Insertion de la Haute-Vienne, je ne sais pas s'il y a des remarques à faire...

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 22Vote sur le « Pacte territorial d'insertion 2016-2020 de la Haute Vienne »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

COMMUNE DE LIMOGES : SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LA DANSE

M. LE PRESIDENT. - On a la scène conventionnée de danse, avec l'Etat et le Département de la Haute-Vienne, et la commune de Limoges.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 23Vote sur « Commune de Limoges : scène conventionnée pour la danse »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Front National

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

**INFORMATION RELATIVE À LA FIN DE FONCTIONS DE CERTAINS EMPLOIS
FONCTIONNELS DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - On a les informations relatives à la fin de fonctions de certains emplois fonctionnels de la nouvelle Région dans le cadre de la réorganisation.

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Il en est ainsi décidé.

N° 24

sur l'« Information relative à la fin de fonctions de certains emplois fonctionnels de la Région
Nouvelle-Aquitaine »

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

M. LE PRESIDENT. - Nous pouvons passer aux motions.

Sur les spécificités culturelles et sur tous les débats qui ont pu avoir lieu sur les cultures - que l'éditorialiste de Sud-ouest, Yves HARTE, le 1^{er} octobre, a bien évoquées – ces cultures minuscules qui donnent en réalité à nos terroirs une Âme, avec un « A » majuscule, est-ce que sur cette motion il y a des interventions ?

M. TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues.

Nous avons pris l'initiative, avec l'intergroupe LR-CPNT-UDI-MoDem, de présenter cette motion, suite à ce que nous avons considéré comme un moment important, qui a été cette manifestation du 1^{er} octobre à Mont-de-Marsan. Vous me permettrez d'ailleurs - petite parenthèse - pour avoir au moment de ce débat une petite pensée très amicale et même un peu affectueuse pour un de nos collègues qui n'est pas parmi nous aujourd'hui, qui est Henri SABAROT, qui est peut-être connecté devant son écran et à qui nous adressons un bonjour et beaucoup d'amitié.

Cette question est une question importante, et ce qu'ont exprimé les hommes et les femmes qui se sont rassemblés à Mont-de-Marsan le 1^{er} octobre est un sujet très important. C'est finalement : nous voulons dire ce que nous sommes, et nous voulons rester ce que nous sommes. Nous voulons la modernité, nous voulons le développement, nous voulons des emplois, mais nous voulons vivre, comme nos aînés vivaient déjà et comme nous vivons bien dans nos territoires, avec nos modes de vie, avec nos spécificités, avec nos traditions, et on les a cités très clairement, on les retrouve dans le texte fusionné avec nos collègues Socialistes et apparentés – j'en profite pour remercier Stéphane DELPEYRAT pour l'échange constructif que nous avons eu -, ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et donc, dans ces modes de vis, on va trouver les chasses traditionnelles, on va trouver les sports emblématiques comme le rugby, on va trouver le gavage du canard et de l'oie, et toute la gastronomie derrière, on va trouver les arts taurins et on va trouver très largement les traditions culturelles de toute notre grande Région. Et je m'adresse aussi à nos collègues originaires de Limousin ou de Poitou-Charentes, cette motion est aussi la leur, elle est aussi la motion de leurs spécificités et de leurs traditions culturelles.

On a aujourd'hui un sentiment de déclassement d'un certain nombre de territoires, et je crois que nous sommes un certain nombre à penser que ce déclassement n'est pas qu'économique, il n'est pas que matériel, il n'est pas que sur des critères objectifs, il est aussi beaucoup dans le regard qui est porté sur ces territoires, et c'est cela que les hommes et les femmes qui se sont réunis le 1^{er} octobre ont voulu exprimer, et je crois que cela mérite largement, en plus il a été

rappelé que cela correspond même à une de nos compétences, au vu de la loi NOTRe, dans son article 103, il est du devoir de la Région d'affirmer haut e fort que nous ne ferons pas cette grande Région en oubliant ces spécificités culturelles et ces traditions, auxquelles nous sommes attachés.

M. DELPEYRAT. - Rapidement, puisque je souscris à ce qui vient d'être dit. Nous avons pu travailler autour de ce texte pour pouvoir trouver un accord, et c'est vrai qu'Yves HARTE, dans son édito, avait bien posé le débat dans Sud-ouest. À l'heure où notre pays a connu des bouleversements extrêmement importants depuis une cinquantaine d'années, où les écarts se sont creusés parfois de manière inquiétante entre les territoires, nous assistons à une prise de pouvoir un peu, du monde urbain sur le monde rural, pas seulement économiquement mais aussi politiquement et maintenant culturellement, et on voudrait parfois nous imposer un certain nombre de pratiques, ou non pas nous imposer mais nous interdire un certain nombre de pratiques, au nom d'un habitus culturel qui serait partagé dans les grandes métropoles. Je crois que c'est extrêmement dangereux, que c'est contraire à nos valeurs, et que la richesse d'un pays est aussi la richesse de ses différences. Ce n'est pas une motion qui vise à obliger des gens à faire telle ou telle chose, ou à apprécier telle ou telle chose, mais à garantir la liberté qui est celle de chacun, d'apprécier tel ou tel élément de son patrimoine et de sa culture, et c'est pourquoi nous soutiendrons la motion qui a été co-élaborée avec nos collègues du MoDem, de l'UDI et des Républicains.

M. ORVAIN. - Le groupe votera contre cette motion, n'ayant pas réussi à se mettre d'accord sur l'écriture du texte.

Les sacrifices des animaux ne sont plus de notre temps.

M. COLOMBIER. - J'aimerais comprendre, Monsieur le Président, nous avons en effet un certain nombre de motions, sous l'égide de groupes politiques précis, et là nous découvrons en effet que vous vous êtes mis d'accord pour réécrire, avec quelques mots de différence, une motion sur les spécificités culturelles, nous en sommes d'accord sur le fond, et une autre motion sur le rugby, et une motion cette fois-ci entièrement de Gauche sur les migrants, les réfugiés, les clandestins.

M. COLOMBIER. - Ils ne sont pas clandestins ? On va en parler tout à l'heure, vous aurez le temps de crier et de nous désapprouver.

J'aimerais comprendre, ce tour de passe-passe Monsieur le Président, vous vous êtes donc « acoquiné » avec d'autres groupes politiques et pourquoi ne nous avez-vous pas consultés sur les identités culturelles ? On ne parle pas des migrants bien sûr. Puis-je avoir une réponse à cela ? Est-ce de la discrimination ? Du racisme politique ? Ou un oubli peut-être de votre part, sur les cultures régionales ?

M. LE PRESIDENT. - Il vous appartient de voter cette motion et de s'y retrouver.

M. COLOMBIER. - Ce n'est pas une réponse. Ou alors cela veut dire que l'UMPS...

M. COLOMBIER. - S'est reconstituée, si tant est qu'elle ait pu se séparer.

Je vous ai posé une question précise, vous me répondez à côté. C'est la seule réponse que vous pourrez nous donner Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT. - J'aime bien les rassemblements, les groupes politiques qui sur une position peuvent se rassembler, se rassemblent, il vous appartient de voter pour ou contre cette motion. Ce n'est pas grave.

M. COLOMBIER. - Je crois que chacun jugera de votre... Vous vous défilez, vous ne voulez pas répondre concrètement. Personnellement, soit je vais faire une interruption de séance parce qu'il faut que l'on se réunisse...

M. LE PRESIDENT. - Comme vous voulez.

M. COLOMBIER. - On peut faire une chorale. Je conseille à mon groupe de ne pas participer, ce n'est pas une opposition aux cultures régionales, mais de ne pas participer face à ce rejet antidémocratique.

Je crois que tout le monde est d'accord dans le groupe, on ne participe pas à ce vote ? Mais on soutient, sur le principe, les cultures régionales, et dont la corrida.

M. TARIS. - Je voudrais souligner, voire saluer l'habileté dialectique de Jacques COLOMBIER - mais on est habitué au fait – qui est en train d'échapper, par une argutie, parce qu'il faut bien reconnaître que cela en est une, à sûrement des petits questionnements internes un peu gênants à l'intérieur de son groupe, entre la défense des spécificités culturelles d'un côté, comme notamment la tauromachie, les chasses traditionnelles ou le gavage de l'oie et du canard...

M. COLOMBIER. - Pas du tout.

M. TARIS. - Et un lobby de la protection animale extrêmement actif au sein du FN, on n'a pas besoin de citer un certain nombre de noms, qui fait que probablement vous êtes un peu en difficulté sur le fond sur cette motion.

M. COLOMBIER. - Vous êtes un observateur plus observateur même que nous en interne. Vous faites des galéjades, on les prend telles quelles mais c'est complètement faux. Cela voudrait dire, mon cher collègue, que l'on ne vote pas parce que l'on est divisé à l'intérieur du groupe. Est-ce que nous sommes divisés là-dessus à l'intérieur du groupe ?

(Intervention hors micro inaudible). - Pourquoi ne nous avez-vous pas consultés pour nous associer à cette motion ?

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose de passer au vote.

Qui est d'accord pour adopter ce texte lève la main ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Ce texte est donc adopté. Je vais pouvoir aller à la chasse dimanche prochain.

M. COLOMBIER. - Vous n'avez pas enregistré notre vote Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Qui ne prend pas part au vote ?

MOTION

Présentée par le groupe Socialiste et Apparentés, les groupes Les Républicains-CPNT, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés

« un soutien indéfectible de la Nouvelle-Aquitaine a ses spécificités culturelles »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT,
- . **CONTRE**: Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **ABSTENTION**: Parti Radical de Gauche,
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE**: Front National

MOTION ADOPTÉE A LA MAJORITE

M. COLOMBIER. - Un peu de démocratie. Nous ne participons pas au vote face à l'UMPS.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas désagréable que les partis politiques républicains se réunissent.

M. COLOMBIER. - Il faudrait renouveler votre registre. Je le dis très calmement, je ne suis pas du tout en colère.

M. LE PRESIDENT. - On a deux motions contradictoires sur l'accueil des réfugiés.

Je vais donner la parole à EELV pour présenter la motion sur l'accueil, et je vais donner la parole après au FN, pour le refus.

M. GAMACHE. - Monsieur le Président, chers collègues.

Je vous épargnerai la lecture fastidieuse de la motion, qui est quand même cosignée par les groupes Ecologistes et Citoyens-PRG-PS apparentés, pour attirer votre attention vous invitant notamment à déclarer Nouvelle-Aquitaine Région terre d'accueil des migrants et réfugiés, et en mettant en place des aides aux associations et structures qui permettent l'accueil dans les meilleures conditions possibles de ces personnes.

Tout d'abord, j'évoquerai l'humanisme dont nous devons faire œuvre face au cauchemar de femmes, d'enfants et d'hommes qui ont connu la guerre, les déplacements périlleux, la promiscuité du camp de Calais au final. Il faut ensuite évoquer la solidarité nationale, dont nous devons faire preuve : comment laisser seule une Région face à la gestion de crise à laquelle elle doit faire face ? Relativement au coût – puisque je suis sûr que ce sera évoqué – on ne peut laisser entendre en permanence que ces personnes qui doivent trouver la chaleur d'un logement salubre avant l'hiver, sont un coût pour le contribuable, d'abord parce que c'est indécent face à la détresse humaine, ensuite parce que les mécanismes de solidarité existent. Par ailleurs, à ne rien faire, quels coûts nous attendent lorsque l'on voit l'insalubrité qui sévit sur Calais ? Enfin, et c'est une opportunité qu'il nous faut saisir si l'on raisonne en termes économique, l'exemple de la Suède en cela est une bonne illustration puisque ce pays de 9 millions d'habitants a accueilli en 2015 160 000 réfugiés, je ne donne pas les chiffres de la France, nous en sommes bien loin. Et ce petit pays a vu son PNB grimper de 4.5 % au dernier trimestre 2015, et pour beaucoup d'économistes...

M. GAMACHE. - Lisez le dernier *Alternatives économiques*, pour beaucoup d'économistes, on peut attribuer cette croissance notamment à l'accueil de réfugiés.

Nous devons communiquer pour dénoncer des stratégies anxiogènes auprès de la population – vous pouvez crier, allez-y –, l'instrumentalisation des méconnaissances, d'ignorances sur la situation des réfugiés, des amalgames de toutes sortes attisent des haines et le rejet, avec des violences au final. La peur, si vous croisez le regard des réfugiés - j'en ai vus la semaine dernière – est dans leurs yeux. Ils ne méritent pas la stigmatisation, ils sont victimes de leur sort et nous serions coupables de ne pas leur tendre la main. Un peu comme le disait tout à l'heure le Président ROUSSET, lorsque vous érigez des murs, vous fabriquez des ennemis derrière ces murs. Nous devons être égoïstes – c'est de la formule aussi – parce que quelle richesse partagée de la rencontre, du partage. Les réfugiés, si vous visitez les communes d'accueil, participent à la vie sociale et culturelle de ces communes, il y a un véritable renouveau des villages et des quartiers et nombreux sont les exemples. Je ne vais pas les citer.

Un dernier point, et je vous inviterai à avoir une pointe d'orgueil parce que comment ne pas voir notre fierté d'être français écornée lorsque l'on voit que le pays rêvé pour des gens qui recherchent l'asile est la Suède, l'Allemagne, l'Angleterre, et pas la France.

(Intervention hors micro inaudible) C'est le pays où l'on en compte le plus.

(Intervention hors micro inaudible) Ce n'est pas vrai.

M. GAMACHE. - La France, pays des Droits de l'Homme, pays de la liberté, pays des Lumières, comment sommes-nous arrivés à ce point pour ne plus être qu'un point de passage et faire fuir ces gens qui déjà fuient leur pays d'origine ?

C'est pour tous ces points qu'il nous faut déclarer notre Région terre d'accueil.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour que le débat soit... il y a une motion totalement inverse du FN. Je ne sais pas qui la défend...

M. MALHERBE. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Notre pays, vous l'avez dit, est une terre d'accueil depuis des décennies, peut-être même depuis des centaines d'années, il suffit d'ailleurs pour s'en convaincre de connaître un minimum notre belle Histoire de France. Ainsi, les belges les premiers, suivis par les piémontais, les espagnols, les polonais et les allemands, ont largement participé, au milieu du XIXème siècle, au développement économique et au comblement démographique de notre pays. La France s'est ensuite illustrée par son accueil chaleureux des portugais, puis plus tard par les habitants des anciennes colonies, venus en renfort défendre la terre française, comme ce fut le cas des vaillants tirailleurs sénégalais, pour ne citer qu'eux, qui combattirent jusqu'au prix de leur vie pour que vive la France. Mes chers collègues, ces vagues d'immigration qui se sont déroulées jusqu'au milieu du XXème siècle ont été bénéfiques pour la France, pour deux raisons : elles étaient contrôlées et maîtrisées, et les migrants de l'époque étaient animés d'un véritable amour de leur pays d'adoption, et d'une véritable envie d'assimilation.

Force est de constater que les temps ont changé et l'immigration choisie a laissé place à une immigration subie, que je qualifierais objectivement d'immigration-invasion. D'ailleurs, le Président de la République lui-même reconnaît que l'immigration est trop forte dans notre pays et paradoxalement, comme pour le chômage, il ne fait rien pour inverser la tendance. Alors qu'un girondin sur huit vit sous le seuil de pauvreté, alors que la France compte 8 millions de pauvres, alors que bon nombre de nos compatriotes doivent parfois choisir entre se loger et se nourrir, faute de moyens, le Gouvernement Socialiste impose à nos communes, sans d'ailleurs aucune concertation avec les autorités locales, l'arrivée de clandestins provenant de la jungle de Calais, ce qui représente un coût colossal pour nos Administrations. Une extrême majorité de ces migrants sont des hommes, bien souvent migrants économiques, et la France n'a ni la vocation, ni les

moyens de les accueillir. C'est une question tout simplement de justice à l'égard de nos propres compatriotes, qui sont dans le besoin et qui, pour certains, n'ont pas de quoi se loger ou se soigner. Le bon sens voudrait tout simplement que les nôtres passent avant les autres. Parmi ces migrants, vous l'avez dit, certains fuient la guerre, c'est vrai, mais une guerre largement favorisée par les relations plus que douteuses de nos dirigeants avec le Qatar ou l'Arabie Saoudite, ou encore par l'intervention militaire de la France en Lybie, où sous couvert de démocratie, nous avons installé une dictature islamique des plus radicales dans ces pays. La situation au Moyen-Orient est dramatique. Par votre faute, vous qui soutenez la politique internationale menée depuis 40 ans, le Proche-Orient s'est déstabilisé. Par votre faute, l'Islam radical a prospéré. Par votre faute, les minorités chrétiennes sont massacrées, principalement en Irak et en Syrie. Votre attitude, chers collègues, me fait penser à ce que le grand BOSSUET disait en son temps : « Dieu se rit des hommes qui dénoncent les effets dont ils chérissent les causes ». Oui, Dieu se rit de vous aujourd'hui et de votre fausse solidarité suicidaire...

M. MALHERBE. - Alors même que ces peuples ne réclament qu'une chose, qu'on les laisse vivre en paix chez eux. D'ailleurs, la Syrie était un pays jadis – et je vous invite à y aller puisque j'y étais moi-même pour aider justement les chrétiens persécutés il n'y a pas si longtemps, et pas que les chrétiens, les musulmans aussi parce qu'il y a des minorités musulmanes qui sont persécutées par votre faute dans ces pays – si riche et si prospère. Et ce n'est pas en soutenant les islamistes d'Al-Nosra que la France aidera le peuple syrien.

Nous refusons donc l'accueil de nouveaux migrants sur le territoire de la Région, pour des raisons de justice, comme je l'ai souligné, à l'égard de nos compatriotes, mais également pour des questions de sécurité, car nous savons tous le risque élevé que nous courons en faisant venir sans aucun contrôle sur notre sol, des individus qui peuvent être ici à des fins terroristes.

Vous avez pris l'exemple, Monsieur, de la Suède, terre d'accueil pour les migrants, la Suède, ce beau pays que vous prenez pour exemple, s'apprête à expulser quelque 60 000 migrants, face à l'augmentation des violences sur les femmes. La véritable solidarité – je me répète – est de laisser chaque peuple en mesure de vivre en paix dans son propre pays. Cette solidarité-là vous est visiblement tout à fait contraire et étrangère, sinon, en 1962, le parti Socialiste par la voix de son député-maire de Marseille, Gaston DEFFERRE, n'aurait pas refusé d'accueillir nos propres compatriotes, les pieds noirs de retour d'Algérie. Votre solidarité à vous est politique, elle est idéologique, elle est suicidaire, et vous aurez tôt ou tard à répondre du sang des victimes du terrorisme, du sang de nos compatriotes français...

M. MALHERBE. - Qui sont deux par jour à mourir dans la rue, dans le froid, et du sang des milliers de migrants qui prennent des risques inconsidérés...

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, est-ce que vous pouvez demander, comme vous le feriez pour nous, le silence à votre majorité UMPS s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT. - On écoute l'intervenant.

M. MALHERBE. - Pour traverser les mers, sans certitude d'arriver sur les côtes européennes.

Voilà les raisons qui nous poussent à voter contre la motion des Ecologistes, et à proposer une motion visant à refuser l'accueil de tout nouveau migrant sur le territoire régional, et ainsi couper localement les pompes aspirantes de l'immigration, et leurs conséquences mortifères.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous en prie.

Juste une petite réponse...

M. GAMACHE. - Est-ce que je pourrai en apporter une rapide tout à l'heure ?

M. LE PRESIDENT. - Vous êtes déjà intervenu.

M. COLOMBIER. - Je répondrai à votre réponse dans ce cas-là.

M. LE PRESIDENT. - Vous verrez si ce que je dis vous convient.

Plusieurs choses, d'abord, d'une certaine manière, je pense que la motion du FN est totalement inconstitutionnelle quand on lit le préambule de la Constitution de 1958, et celle de 1946. Inconstitutionnelle, donc illégale.

Deuxièmement, quand je reprends – et c'est intéressant de vous écouter Monsieur – l'analyse historique, la France a été un pays colonial, comme l'Angleterre, comme la Belgique, et nous avons eu la chance, c'est vrai - je l'ai dit maintes fois ici - d'avoir la moitié de l'armée qui a débarqué en Provence, composée de ce qu'à l'époque l'on appelait la « force noire », y compris d'ailleurs en 1914. Et ceux qui ont gagné Verdun, ceux qui ont gagné Monte Cassino viennent de là-bas, et nous avons un devoir, ils étaient musulmans, de respecter leurs enfants.

(Intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, j'ai tenu à ce qu'il termine, donc vous allez me laisser terminer.

M. COLOMBIER. - Je me permettrai de vous répondre.

M. LE PRESIDENT. - Il y a une espèce de devoir de solidarité. La France ne serait pas la France sans ces pays, sans leurs enfants.

Ensuite, il a fallu reconstruire nos usines. Qui a-t-on fait venir chez Renault, chez Peugeot, si ce n'est des marocains, des algériens, des tunisiens, qui venaient de cette partie d'Afrique ? Sinon, un certain nombre d'emplois n'auraient pas été pourvus, comme aujourd'hui.

Vous avez regardé, mon cher Jacques COLOMBIER, qui tient les pissotières dans ce pays, si ce n'est des « blacks » et des « arabes » !

M. COLOMBIER. - Calmez-vous.

M. LE PRESIDENT. - Aujourd'hui, un certain nombre de villages du sud de la France redressent et maintiennent leurs écoles parce que certains immigrés – c'est la vérité – viennent s'y installer.

Ensuite, l'autre devoir, je ne sais pas si vous connaissez le mot de « Thiaroye », est-ce que quelqu'un connaît ce qu'était Thiaroye, ici dans cette Assemblée ? C'était le moment où les forces africaines, musulmanes, sont rentrées chez elles, sans indemnité, après 14 ans et demi de guerre, parce qu'à 15 ans ils avaient toutes leurs indemnités et que l'armée française a tiré au canon et à la mitrailleuse. J'ai un devoir à l'égard de ces hommes et ces femmes.

M. LE PRESIDENT. - C'est l'honneur de notre pays d'accueillir leurs enfants. Vous n'avez rien compris à l'Histoire de France. Rien compris.

M. COLOMBIER. - C'était François MITTERRAND qui était Ministre.

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, cela a été dit par Jérôme ORVAIN tout à l'heure, sur le plan statistique, les nouveaux venus en France sont à un chiffre ridiculement faible. Qui est responsable des conflits qui existent ? Vous avez commencé à l'évoquer, et sur certains je ne suis pas en désaccord avec vous, mais appelons George W. BUSH par son nom. Aujourd'hui, que pouvons-nous faire des hommes et des femmes qui fuient la guerre, qui fuient la misère, qui fuient le réchauffement climatique, qui fuient un certain nombre de phénomènes que l'Occident – pour reprendre cette formule d'un parti où vous avez vos anciens – sinon la responsabilité de l'Occident ? L'honneur du pays est de les accueillir, parce que comment pouvons-nous empêcher des hommes et des femmes qui ont envie de fuir le malheur, la haine, la destruction, ce sont les musulmans qui sont les principales victimes de Daesh et de tout cela, personne ne peut le contester, par centaines de milliers de morts. Quand vous franchissez la Méditerranée, en risquant de perdre vos enfants, est-ce que ces photos des enfants morts sur la plage ne vous transforment pas les tripes et le cœur ? Comment peut-on accepter de dire, avec un sourire : on ne va pas accepter la misère ? Il ne s'agit pas de l'accepter toute bien sûr, et il faut que l'Europe se structure, mais quand même.

En réfléchissant à cette motion, après l'avoir lue, à ces motions, je pensais – je ne sais pas si c'est bien de le dire mais je vais le dire quand même – à ce poème de ce pasteur protestant, pendant la deuxième guerre mondiale - je ne sais pas si vous vous en souvenez - : « Lorsqu'ils sont venus chercher les juifs, je n'ai pas bougé parce que je n'étais pas juif. Lorsqu'ils sont venus chercher les Communistes, je n'ai pas bougé parce que je n'étais pas Communiste. Lorsqu'ils sont venus chercher les gitans, je n'ai pas bougé parce que je n'étais pas gitan. Et lorsqu'ils sont venus me chercher, j'étais tout seul ». Aujourd'hui, j'ai un peu l'impression que si ce pasteur existait, il

pourrait dire la chose suivante, tout bêtement : « je ne les ai pas aidés parce que c'était des musulmans, je ne les ai pas aidés parce que c'était des immigrés et des réfugiés, aujourd'hui, on a fermé les frontières, on commence à s'attaquer aux pauvres, je n'étais pas pauvre, je n'ai pas bougé, et puis demain quand je m'attaque à moi, j'étais tout seul ». Aujourd'hui, ce que je vous propose est d'être tout simplement humain.

M. MALHERBE. - Allez en Syrie et demandez-leur leur avis.

M. LE PRESIDENT. - C'est d'être tout simplement humain, et je le dis notamment à ceux qui quelque part s'expriment pour ce fou qui dirige la Syrie aujourd'hui. Et vous en faites partie parfois, et celui qui le soutient, qui s'appelle Vladimir POUTINE.

Aujourd'hui, je vous propose de vous associer à la motion que Nicolas GAMACHE vient de présenter parce que c'est l'honneur de la France.

M. LE PRESIDENT. - On passe au vote.

J'ai le droit, en tant que Président de l'Assemblée, d'avoir répondu.

M. COLOMBIER. - Je demande une interruption de séance, au nom de mon groupe.

M. TARIS. - si vous ne donnez pas la parole à Otilia FERREIRA.

M. LE PRESIDENT. - Qu'est-ce que c'est que ce chantage ?

M. TARIS. - On est en démocratie, tous les groupes peuvent s'exprimer. Otilia FERREIRA a demandé la parole et je ne doute pas un instant que vous allez la lui donner.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président, mes chers collègues et amis, et vous qui avez écrit cette motion.

Je vous parle sans notes, je vous parle simplement. Je vais vous raconter une toute petite histoire et je vous remercie, Monsieur le Président et vous tous, de me donner quelques minutes de ce temps si précieux ce soir.

Je vais vous parler de l'Histoire du Portugal. Le Portugal a connu, au siècle dernier, une dictature, qui a été une des plus longues de l'Histoire de l'Europe, qui a duré presque 50 ans, et qui était la dictature tenue par SALAZAR. Elle était portée par de l'obscurantisme, cet obscurantisme se traduisait par la fermeture des frontières, par le parti unique, par la police politique, par des emprisonnements arbitraires, et par la censure culturelle utilisée comme outil de contrôle. Cette Histoire-là a conduit à un phénomène migratoire qui était double : il était à la fois politique et économique, parce que SALAZAR avait ruiné l'économie du pays et des gens mouraient de faim dans ce pays. C'était là encore une fuite politique. 1 million de portugais ont quitté, sur 7 millions qui était la population portugaise à l'époque, le pays, pour arriver en France, entre 1960 et 1974 au moment de la Révolution des Œillets. C'était des clandestins, c'était des migrants. J'étais une petite

filles et j'étais dans cette migration. Je suis arrivée en France après un périple de la traversée du Portugal et de l'Espagne, le Portugal de SALAZAR, l'Espagne de FRANCO, un franchissement des frontières illégal. J'ai rampé, c'était au mois de juillet, dans les champs de blé, et j'ai encore à l'oreille le bruit strident des carabiniers qui, du haut de leur mirador, tiraient sur ma mère accompagnée de ses trois enfants. Je ne peux pas oublier cette phase-là. Je ne peux pas non plus oublier l'accueil qui nous a été réservé lorsque nous avons mis un pied à Hendaye, et ce pays, la France, qui a conservé cet héritage du Général DE GAULLE, suivi par Georges POMPIDOU, a reçu, a accueilli 1 million de portugais, dont vous avez dit tout à l'heure qu'ils avaient été bien accueillis. Monsieur, c'était une horde de gueugneux ils étaient pauvres, c'était des errants, des manants, des moins que rien. Nous nous sommes intégrés, nous avons fait de ce pays notre pays. Je suis le fruit de cette intégration, je suis le fruit de ce partage, je suis la réussite de ce cadeau que vous m'avez donné, la France, en m'ouvrant vos portes.

Aujourd'hui, j'ai reçu la lecture de cette motion comme une catapulte, vous m'avez blessée, vous m'avez fait mal, et c'est rare que l'on me blesse comme cela. Mais aujourd'hui, je suis avec ces manants, ces miséreux qui viennent là, parce que c'est la seule issue. J'étais dans cette démarche, je serais vraiment particulièrement heurtée si la France écrivait aujourd'hui une régression forte par rapport à ce qu'elle a pu faire il y a 40 ans. Je demande à ce que l'on préserve nos valeurs humanistes, toujours, en toutes choses, et encore plus.

Merci beaucoup pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Madame. Pardon d'avoir hésité à vous donner la parole, je m'en excuse.

Mme AMMOUC HE-MILHIET. - Je ne vais pas parler au nom de mon grand-père maternel, tirailleur, qui a fait la première guerre mondiale à 18 ans, qui n'a jamais touché un sou et qui n'en a jamais voulu à la France. Je ne vais pas parler non plus au nom de mon grand-père paternel - le premier était le grand-père de deux Conseillers Régionaux ici, Monsieur Mohammed CHADJAA et je ne vais pas parler au nom de Monsieur Saïd AMMOUCHE, qui est mort quelque part sur les trottoirs de Paris dans les années 1960. Aujourd'hui, je vais parler en tant qu'élue de cette instance.

Monsieur le Président, mes chers collègues.

Notre motion commune des trois groupes de la majorité, présentée par Nicolas GAMACHE, un des maires – il n'a pas l'air traumatisé – qui a accueilli la semaine dernière des réfugiés dans sa commune, la majorité est claire sur le sens que l'on souhaite donner à notre soutien à l'accueil des réfugiés sur notre territoire, et prendre notre part du problème. J'ai souhaité prendre la parole brièvement sur deux points supplémentaires, mais avant cela, pouvons-nous mettre de côté l'histoire triste pour certains, choquante pour d'autres, ou incompréhensible pour certains, de ces hommes qui fuient tantôt la misère, tantôt la guerre, et qui courent après le mirage d'un meilleur

jour, dans une Grande-Bretagne accueillante et chaleureuse ? De quoi parlons-nous ? En deux points :

Il me semble utile que l'on parle ici d'hommes, de femmes, d'enfants entassés dans des conditions honteuses, indignes dans notre pays, sans douche, sans toilettes, sans électricité, peu de nourriture, et je ne parle pas du luxe de l'accès aux soins et à l'éducation, selon les médecins de Médecins du monde.

Deuxième point, on parle ici et surtout pour moi, de notre soutien attendu pour un territoire qui souffre, Calais. Tout simplement aujourd'hui, avec notre motion, nous répondons au cri d'alarme des élus de Calais, aux appels à l'aide et à la solidarité républicaine face à des habitants, des commerçants, des associations, désespérés. La République est unie et indivisible. Ce qui se passe dans le nord doit toucher le sud, doit émouvoir le centre et soulever l'indignation de l'ouest et l'est comme un seul Homme.

Merci.

M. D'A MECOURT. - Je suis meurtri par la motion que présente le FN. D'abord, il y a des mensonges sur le coût présumé de l'accueil d'un réfugié, une méconnaissance vraisemblable du dossier. L'allocation pour un demandeur d'asile est de 6.80 € par jour, je ne suis pas très fort en mathématiques mais je ne sais pas comment on arrive à 1500 € par mois.

(Intervention hors micro inaudible)

M. D'A MECOURT. - Nous accueillons, à Sauveterre-de-Guyenne, huit réfugiés depuis quelques mois, et on n'est pas dans ces prix-là. On n'aurait pas les moyens. Je parle de ce que nous faisons, de notre expérience.

Donc je suis meurtri par cette motion mensongère, je suis meurtri aussi, Monsieur le Président il y a quelques minutes, nous faisons une pause tous les deux à côté du bar et un membre du FN est venu vous saluer pour vous dire que l'exposition sur Saint-Jacques-de-Compostelle était une bonne idée parce qu'elle rappelait les racines chrétiennes de la France. Messieurs, je voudrais vous dire que votre motion n'honore pas les racines chrétiennes de la France.

M. D'A MECOURT. - Relisez la parabole du Bon Samaritain : votre prochain est parmi ces gens. Monsieur MALHERBE, il me semble que vous avez été scout, qu'avez-vous fait de votre promesse ? On ne peut pas porter en bandoulière des valeurs, aller en Syrie aider les chrétiens d'Orient et quand les chrétiens d'Orient demandent d'être réfugiés en France, faire passer des motions comme celle-là où l'on refuse de les accueillir. Il y a, dans votre attitude, une incompréhension totale, un grand écart entre les valeurs que vous affichez et la réalité de ce que vous préconisez.

La motion proposée par la majorité n'est pas forcément rédigée comme nous l'aurions rédigée mais notre groupe votera la motion proposée par la majorité.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, j'essaierai d'être beaucoup moins long que vous, et avec des effets moins théâtraux.

Je comprends votre révolusion, ou répulsion de notre motion, mais je crois que vous faites – je vais employer un mot que vous aimez particulièrement – l'« amalgame ». Vous nous citez les armées françaises, les goumiers, les tirailleurs marocains, qu'est-ce que cela vient faire dans la situation actuelle de gens qui, pour certains, Gonzague MALHERBE l'a précisé, sont des réfugiés politiques, fuient la guerre, mais pour la plupart, prenez votre iPad et regardez sur la presse, pas celle du FN, l'autre, où les journalistes s'étonnent qu'aujourd'hui, je crois qu'il n'y a qu'une vingtaine de bus, ce sont pratiquement tous des hommes seuls. Ces hommes-là, et c'est souvent le cas de ces réfugiés comme vous dites, laisseraient donc leur famille là-bas, sous les bombes ? Je sais que cela ne vous plaît pas, mais c'est une réalité. Tous les reportages télévisuels l'ont montré.

Vous me parlez du devoir, vous avez des devoirs Monsieur le Président, vis-à-vis même des harkis, j'espère, mais quel est le problème par rapport à la situation actuelle de gens des colonies, qui je le rappelle étaient français, sont venus servir les armes de la France ? Est-ce que vous oubliez, vous parliez de la fusillade qui est passée, qui était le Ministre de l'Intérieur à l'époque ? François MITTERRAND. Alors quand vous citez des sources historiques, soyez prudent.

Vous parliez de George W. BUSH, je n'ai pas bien saisi, peut-être par rapport à l'Irak, je vais vous parler de François MITTERRAND, de Nicolas SARKOZY et d'Alain JUPPE. J'ai entendu des murmures quand on a dit que vous aviez, pas vous - mais au moins la Droite, les groupes réunis de Droite - du moins la responsabilité, ce sont leurs amis politiques, quand on est Président de la République, on engage les armées dans un conflit, dans une guerre, on prévoit peut-être un peu la suite. Bien sûr que Mouammar KADHAFI était un voyou, on ne le conteste pas, et qu'a fait, avec l'aide d'Alain JUPPE, Ministre des affaires étrangères, et de manière très convaincue ? Il a été installer des islamistes en Lybie. Et aujourd'hui c'est vrai que nous avons le fameux printemps arabe, on avait dit à l'époque : ce sera sans doute un hiver. J'imagine alors les ricanements que vous auriez eus. Pourquoi les lybiens fuient la Lybie ? Parce que l'on a installé la démocratie ? On a mis des islamistes, avec un Gouvernement on ne sait pas trop ce que c'est, dont la première motion, 48 heures après l'accession au pouvoir, a été d'installer la charia. Où sont les responsabilités ?

Alors les leçons de morale, l'armée française, 1914-1918, c'est bien beau. Madame FERREIRA, votre témoignage m'a touché, mais Madame, vous vous êtes assimilée à notre pays, vous aimez notre pays, cela n'empêche pas que l'on puisse garder j'allais dire sa « petite » patrie au

cœur. Mais est-ce que vous avez entendu parler des zones de non droit ? Des 1 000 ou maintenant 2 000 quartiers où, tenus...

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, terminez.

M. COLOMBIER. - Merci.

Des zones de non droit où, vous le savez, la police et les pompiers ne peuvent plus pénétrer. On fait cela Madame CHARAI...

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, terminez.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président je vous en prie, vous avez pris beaucoup de droits, nous avons le droit à une réponse, du moins de répondre.

On dit : vous vous attaquez aux pauvres, vous parlez des devoirs - j'essaye de répondre un peu argument contre argument parce que c'était quand même emphatique et pas très juste ce que vous avez dit – on estime qu'en tant que responsables politiques, ce n'est pas une détestation ou une haine des autres. Je le répète une fois de plus : les Hommes sont les Hommes, nous n'avons rien contre les immigrés en question, on les comprend. Quand ils traversent la Méditerranée...

Vous pouvez écouter, un peu de démocratie, je vous ai écoutés.

M. LE PRESIDENT. - Jacques COLOMBIER, terminez s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. - Je ne me suis pas permis de vous dire de terminer, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - C'est moi le Président de la Région, pas vous.

M. COLOMBIER. - Vous dites que l'on s'attaque aux pauvres, mais qu'est-ce que cela vient faire ? En 40 ans, la Gauche et la Droite ont laissé entrer dans notre pays une immigration non pas de réfugiés, ou très peu, mais une immigration économique. Alors oui, c'est vrai, Monsieur D'AMECOURT, la main sur le cœur, en bon chrétien, peut dire : je rappelle la doctrine sociale de l'Eglise – si vous voulez on pourra avoir un débat là-dessus -. On a le droit et surtout le devoir, vous avez le devoir vis-à-vis de générations d'il y a 50 ans, j'ai le devoir des pauvres ici, aujourd'hui, au XXIème siècle. Or, notre devoir d'hommes politiques, de responsables politiques, est d'abord d'essayer de s'occuper des français avant de s'occuper des autres. Or, il se trouve qu'à une telle dimension d'une immigration qui est devenue une invasion, on ne sait même pas, le Gouvernement le cache, combien il y a de millions d'étrangers qui sont entrés dans notre pays, à 2 ou 3 millions près, et bien nous pensons que de donner en priorité à des étrangers sur le sol national c'est d'autant moins à donner aux français. Ce n'est pas compliqué, c'est du bon sens. Nous estimons que sans haine des hommes, des femmes ou des enfants, comme disait un homme politique très proche de nous : « ce n'est pas en tiers-mondisant la France que l'on aidera le Tiers-Monde ». Je crois même que Michel ROCARD, rappelez-vous, avait un peu été dans ce sens.

Voilà Monsieur le Président ce que je voulais vous rappeler, calmement, de manière moins emphatique, même cordiale. Je crois que nous sommes républicains, c'est l'antienne que vous avez d'habitude, nous ne sommes pas républicains, j'allais vous dire peu me chaut.

Et nous présenterons cette motion, nous vous demanderons de la mettre au vote.

M. LE PRESIDENT. - On va procéder au vote.

Simplement deux choses pour terminer ce débat : premièrement, j'ai évoqué les tirailleurs parce que comme Monsieur MALHERBE l'avait fait et que je suis très sensible à tous ceux – c'était surtout des hommes – qui sont venus combattre dans les armées françaises dans l'Histoire. On leur doit, à leurs enfants, un honneur. Et je me suis battu avec Naïma CHARAI pour faire en sorte que l'on puisse leur donner la dignité d'une vraie indemnité.

Deuxièmement, ce n'est pas une leçon de morale, c'est simplement du bon sens. Le bon sens est que jamais, quand on est généreux, quand on est ouvert, quand la République, André MALRAUX l'a dit mille fois, s'ouvre aux autres, jamais la France n'est aussi grande. Et il n'y a pas d'exemple chiffré, documenté par toutes les statistiques qu'il soit, qui mette en cause la capacité d'un pays à avoir une forme de solidarité à l'égard des plus pauvres de leurs concitoyens, qui mette en cause l'accueil. Cela n'existe pas. C'est un problème politique de savoir si l'on met en cause ou non, si l'on développe ou non une politique de solidarité.

Un des points qui me fait que votre motion est inacceptable, est que vous mélangez beaucoup trop – et une fois serait de trop – migrants et terroristes. Quand on regarde qui ont été les terroristes, ce sont des gens qui étaient chez nous depuis longtemps, qui ont été blacklistés par la société, devenus petits truands, embrigadés par une religion qui est devenue sur le plan sectaire infernale, donc là-dessus vous n'avez pas raison.

Quant aux zones de non droit, c'est un problème qu'il faut que nous réglions. La police de proximité – et je le regrette – a été supprimée, j'aimerais bien que la France y revienne.

M. DELPEYRAT. - Merci Monsieur le Président.

Mes chers collègues, j'ai été particulièrement sensible au témoignage que vous avez exprimé tout à l'heure Madame FERREIRA, et je voudrais dire que je suis fier du pays qui est le nôtre, d'avoir su, au fil du temps, ouvrir la porte à ceux qui étaient en danger, et que lorsqu'un pays n'a pour réponse à ceux qui frappent à sa porte parce qu'ils vont mourir sous les bombes, ou mourir dans des bateaux en Méditerranée, ce n'est pas simplement inhumain, ce n'est pas simplement immoral, ce n'est pas simplement scandaleux. Ce que vous proposez là, j'ai été sensible à ce qu'a dit Monsieur D'AMECOURT aussi, ce n'est pas simplement antirépublicain parce que le Président l'a rappelé, depuis 1793 dans notre Constitution, le droit d'asile existe et il a été repris par les Constitutions suivantes. C'est une rupture de civilisation par rapport à ce qu'a été toute l'Histoire judéo-chrétienne et au-delà de l'ensemble des pays du monde qui ont toujours fait du droit d'asile

un principe fondamental, qui a été reconnu dans notre pays dès le Concile d'Orléans en 511, et quand vous allez à Notre-Dame de Paris, vous avez sur la porte principale un anneau, qui s'appelle l'anneau du droit d'asile. C'est un principe d'humanité fondamental qui est reconnu dans toutes les civilisations, et quand on propose d'en finir avec ce principe de civilisation, cela veut dire que l'on veut sortir de la civilisation pour entrer dans un autre système, que je préfère ici ne pas qualifier.

M. LE PRESIDENT. - On va commencer par mettre aux voix la motion du FN.

Qui est contre ?

Tout le monde a parlé... Vous avez un témoignage ?

M. BLANCHE. - Non, je n'ai pas de témoignage, simplement Monsieur le Président, je trouve que Nouvelle-Aquitaine terre d'accueil, très bien, mais la rédaction me pose problème parce que la rédaction de cette motion est « terre d'accueil des gens de Calais » et j'ai une position à Rochefort très claire, on accueille des syriens, des turcs, cela ne me pose pas de problème, bien au contraire, dès lors que l'on met la procédure classique en ordre, c'est-à-dire du droit d'asile, avec les dossiers déposés, etc. Et ce qui me gêne est que l'on impose aux communes des gens qui ne veulent pas venir chez nous, et je suis désolé, les personnes qui ne veulent pas venir à Rochefort, je ne vois pas trop l'intérêt de cette démarche. Donc terre d'accueil, oui, mais la rédaction est, à mon avis, imparfaite, parce que la rédaction de cette motion est « terre d'accueil des calaisiens, de la jungle de Calais ».

M. LE PRESIDENT. - Vous avez raison mais je crois que le débat dépassait largement le problème.

M. BLANCHE. - On vote une motion.

M. LE PRESIDENT. - Il y a vraiment eu ce soir des interventions qui, je crois, ont marqué nos différences et ont marqué ce qui permettait de rassembler les républicains.

Donc je vais mettre aux voix cette motion. Je sou mets la motion du FN. Qui est d'avis de l'adopter ?

Qui est contre ?

<p style="text-align: center;">MOTION <u>Présentée par le groupe Front National</u></p> <p style="text-align: center;">« L'arrivée des migrants dans la région Nouvelle-Aquitaine »</p> <p>. POUR : Front National</p> <p>. CONTRE: Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT</p> <p style="text-align: center;">MOTION REJETEE</p>

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est rejetée.

M. COLOMBIER. - Un peu de démocratie. Nous ne participons pas au vote face à l'UMPS.

M. LE PRESIDENT. - Je soumetts la motion que Nicolas GAMACHE a présentée tout à l'heure. Qui est d'avis de l'adopter ?

Cette motion est donc adoptée.

Y a-t-il des abstentions ?

Monsieur le maire de Rochefort. Madame aussi.

MOTION

Présentée par les groupes Ecologiste et citoyen Europe Ecologie les Verts
et Parti Radical de Gauche

« La Nouvelle-Aquitaine terre d'accueil des réfugié-es »

- . **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés,
- . **CONTRE**: Front National
- . **ABSTENTION** : M. Blanché (LR-CPNT) – Mme Laprée (LR-CPNT), Mme Latournerie (LR-CPNT)

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

M. COL OMBIER. - Monsieur le Président, vous n'avez pas dit les contres. C'est curieux comme vous avez toujours des oublis vis-à-vis du FN.

M. LE PRESIDENT. - Pardon. Les contres ?

M. COLOMBIER. - C'est toujours dans le même sens.

M. LE PRESIDENT. - Excusez-moi.

M. LE PRESIDENT. - On a une dernière motion, qui concerne une initiative sur le rugby...

Mme MOT OMAN. - Monsieur le Président, il y a également une motion « hors CETA » qui vous a peut-être manquée dans le tableau.

M. LE PRESIDENT. - Je suis sur le rugby.

M. DRAPRON. - Je vais faire très court parce qu'il est 22 h 00 et je pense que tout le monde a envie de partir.

Je vais vous présenter cette motion pro-rugby, chère à Jean DIONIS DU SEJOUR puisqu'il en est à l'initiative, et cette motion est soutenue par le groupe LR, CPNT, Le MoDem, le PS, le PRG et EELV, donc elle remporte un large consensus.

C'est vrai que le rugby est un sport majeur en Nouvelle-Aquitaine. Ce sport est populaire, enraciné et emblématique de chacune de nos trois Régions, il y a donc là une formidable opportunité de faire du rugby le sport régional. C'est la raison pour laquelle les groupes que j'ai cités proposent de recueillir l'avis de la Commission d'évaluation et d'harmonisation sur ce sujet, de demander à la Conférence Territoriale du Sport de nommer un groupe de travail ad hoc afin de travailler sur le financement du rugby professionnel et également des sociétés sportives, et plus largement des clubs évoluant en élite. Nous tenons à rappeler que le modèle économique des sociétés sportives doit être traité en priorité par la Conférence Territoriale du Sport, adoptée à l'unanimité des groupes politiques lors de la séance plénière du 27 juin dernier, qui rassemble les acteurs du sport et dont l'installation est prévue le 2 décembre prochain, Nathalie je crois, à Poitiers. Dans ce cadre, toutes les parties prenantes : clubs, amateurs, professionnels et scolaires, financiers et partenaires, seront auditionnés, et un rapport avec les propositions sera remis au Président du Conseil Régional d'ici la fin du premier trimestre 2017.

Vive le sport.

M. TRIJOLET. - Pour dire, Monsieur le Président, chers collègues, l'ancrage historique qui est rappelé par cette motion, sur notre territoire régional. Néanmoins, il faut aussi rappeler que notre Région Nouvelle-Aquitaine comprend 17 clubs professionnels, une soixantaine d'équipes de niveau amateur 1 et 2, même si les sites de Limoges et Poitiers aident là aussi les niveaux 3 et 4, et la problématique des sociétés sportives doit être traitée dans sa globalité car la Région doit avoir une approche convergente pour l'ensemble de ce secteur. Donc il faut travailler à un processus d'harmonisation et de soutien. Je rappelle que les Règlements d'intervention existants demeurent applicables jusqu'à leur remplacement par un nouveau qui s'appliquera, et rappeler cette Conférence Territoriale du Sport, qui sera le lieu privilégié de la co-construction des politiques sportives car elle réunit en son sein Etat, collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs du mouvement sportif. Cette instance de réflexion sera installée le 2 décembre, et permettra de mettre

en place un groupe de travail sur l'élaboration d'une nouvelle politique publique de soutien aux sociétés sportives et aux clubs évoluant en élite.

Cette motion est donc là pour réaffirmer le rôle prépondérant de la Conférence Territoriale du Sport.

M. HOUDET. - Je voulais intervenir à propos du rugby et rappeler à mes chers collègues que j'étais moi aussi le 1^{er} octobre à Mont-de-Marsan, et nous étions tous unis derrière le Sénateur en tête, de toutes les tendances confondues, les chasseurs, les rugbymen, les aficionados, les landais perchés sur des échasses, personne ne pourra me dire le contraire, et nous étions tous, y compris moi-même du RBM-FN, présents pour défendre nos cultures régionales.

M. HOUDET. - Cela fait partie du rugby. Parlons rugby, quand on veut défendre notre ADN culturel, nous défendons le rugby. Si l'on prévoit des subventions pour le rugby, il faut bien définir pour quoi faire. Il y a bien eu des pistes qui ont été proposées là, mais par exemple, on pourrait confier à ce groupe de travail le soin d'évaluer ces subventions quand elles sont placées. Où placer ces subventions ? C'est très simple pour nous, et je pense que nous sommes tous d'accord, c'est sur la formation des jeunes, c'est sur les équipes de formation, dans tous les clubs, qu'ils soient professionnels, qu'ils soient du Top 14, de la Pro D2, ou même amateurs. Personnellement, j'étais $\frac{3}{4}$ aile – j'ai vécu dans mon petit village de Castets et j'ai appris les valeurs du rugby là-bas, je suis désolé -. Je veux dire aux jeunes qu'il y a des valeurs dans le rugby que nous défendons, et qu'il faut faire attention, et si l'on met des subventions pour faire n'importe quoi, pour payer des Dan CARTER, etc.

M. HOUDET. - Mais oui ! Ce sont des salaires exorbitants et des primes qui viendraient de notre poche. C'est inadmissible. Je dis qu'il faut mettre l'argent sur la formation.

J'en termine, c'est pour les générations montantes que nous devons leur apprendre ce que disait Pierre ALBALADEJO – que j'ai encore revu la semaine dernière – « dans ce jeu, il n'y a pas de je », c'est de l'équipe, et ce sont des valeurs fondamentales.

Je voudrais terminer en disant que c'est à Dax, c'est à La Rochelle, c'est à Cambo-les-Bains, c'est à Castets, c'est à Saubion – où j'habite – que Lilian et Guy CAMBERABERO sont nés, donc c'est comme cela qu'il faut alimenter nos clubs, et je répète, dans les formations pour les jeunes.

J'ai terminé. Je voudrais dire simplement qu'il me semble que c'est aux communes qui ont un club dans leur ville, de financer les affaires, mais je ne nie pas, par le biais de la formation, je ne nie pas l'utilité de la Région pour financer cela. Et j'espère que l'on ne fera pas, comme par hasard, une harmonisation par le haut. Je prends l'exemple de mon collègue Brive, qui a fait une très bonne saison, avec 15 M€, alors que Bordeaux-Bègles est à 20 M€ de budget. Ce n'est pas l'argent qui fait la valeur d'un club, je suis désolé mes chers collègues, c'est l'esprit qui anime ces enfants-là, et je suis sûr que si Jean DIONIS DU SEJOUR était là, il dirait la même chose que moi.

Je vous remercie, avec un gros étonnement quand même qu'au début c'était une motion de l'UDI, et tout d'un coup cela devient une motion de toute l'Assemblée, nous excluant, alors que peut-être nous aurions été tout à fait favorables à venir avec vous sur cette motion.

M. HOUDET. - Et donc dans ce « tripatouillage » politique, comprenez que l'on ait un certain étonnement.

Je vous remercie.

M. DURAND. - Monsieur le Président, chers collègues, merci de me donner la parole.

Je regrette que ce sujet paraisse bien futile après la gravité des propos qui ont été tenus tout à l'heure sur d'autres sujets.

Nous comprenons la préoccupation de Jean DIONIS DU SEJOUR, qui est à l'initiative de cette motion, et cela demande un traitement équitable entre les clubs professionnels de rugby de la Région. Cette motion nous inspire toutefois quelques réflexions, que je vais vous livrer.

Tout d'abord, dans sa première version initiale ce matin, il était demandé qu'une Commission ad hoc soit créée et nous avons œuvré, pour ce qui nous concerne, pour que ce soit la Conférence Territoriale du Sport, que vous avez bien voulu installer Monsieur le Président, qui traite de ce sujet et je suis ravi que finalement nous en soyons arrivés à cette issue. Nous disons oui à un traitement équitable des clubs professionnels de rugby, mais attention à une harmonisation des aides par le haut. Nous disons oui à un soutien de la Région au rugby, mais nous exprimons le souhait que ce soit une aide ciblée prioritairement et exclusivement à l'investissement et au fonctionnement des Centres de formation, qui puissent profiter à nos joueurs régionaux car qu'observe-t-on aujourd'hui dans le rugby ? C'est que les clubs professionnels recrutent majoritairement, pour ne pas dire quasi exclusivement, des joueurs étrangers, souvent avec de hauts salaires, au détriment de nos joueurs nationaux. Ces derniers, en manque de temps de jeu au sein de l'élite, peinent à rendre l'équipe de France dominatrice dans la hiérarchie mondiale.

Enfin, peut-être conviendra-t-il de s'interroger également, au sein de cette Conférence Territoriale du Sport, sur l'opportunité du financement du sport professionnel.

Pour conclure, le groupe LR-CPNT votera cette motion dans sa version finale, à la rédaction de laquelle nous avons largement contribué afin qu'elle soit votée par le plus grand nombre de personnes dans cet hémicycle, ce qui lui donnera davantage de force.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix cette motion.

Je vous signale que d'ores et déjà, je l'ai dit ce matin, j'avais invité les clubs de telle sorte que nous avançons sur une proposition et une harmonisation.

Qui vote cette motion le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient, ou ne prend pas part au vote ?

MOTION

Présentée par les groupes Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, Les Républicains-CPNT

« Création d'un groupe de travail d'harmonisation de la politique régionale d'aide aux clubs de rugby de la Nouvelle-Aquitaine »

. **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, les Républicains-CPNT

. **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion est donc adoptée.

M. LE PRÉSIDENT. - Il nous reste une motion... Vous avez présenté la vôtre tout à l'heure, qu'est-ce que c'est que cela ? Une motion sur le CETA.

Mme MOTOMAN. - Mes chers collègues, Monsieur le Président.

Je sais que vous n'attendez qu'une chose, qui est que l'on termine, donc je vais essayer de faire le plus rapidement possible.

Le groupe Ecologistes et Citoyens propose une motion Région Nouvelle-Aquitaine hors CETA. Les campagnes citoyennes associatives écologistes, ainsi que d'autres élus progressistes, semblent avoir été payantes. Le 21 septembre, une centaine de députés de Gauche demandaient à François HOLLANDE de rejeter la mise en application provisoire de toute ou partie du CETA, en cours de négociation. Ces derniers jours, ce traité a subi de nombreux revers, dont la courageuse décision de la Wallonie, par la voix de son Président Paul MAGNETTE, de s'y opposer. Et aujourd'hui, le Premier-Ministre belge a confirmé que son pays ne signera pas le CETA.

Mme MOT OMAN. - Tous demandent, entre autre, de meilleures garanties sur les normes sociales et environnementales, et une protection de l'agriculture communautaire. Dans un article récent, un partisan du CETA affirmait cyniquement : « la libéralisation des échanges commerciaux va certes être destructrice sur certains volets, mais peut-être bénéfique pour les consommateurs par la baisse des prix que va générer une concurrence accrue ». Pour les Ecologistes, c'est une vision complètement dépassée. Il n'est plus temps de générer de la destruction, mais de créer les conditions d'une coopération qui soient complémentaires entre les nations, de tenir compte de la finitude des ressources, et des multiples conséquences du dérèglement climatique.

Nous souhaitons contribuer à peser sur des accords commerciaux qui protègent la capacité de règlementer dans l'intérêt général. Nous considérons qu'il est urgent d'ouvrir un débat public sur nos politiques commerciales, même si cela ne dépend pas du Conseil Régional mais plutôt du Gouvernement. Aussi, dans la continuité de la motion Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes zone hors TAFTA, adoptée le 13 avril 2016 et co-présentée avec Matthias FEKL dans notre Assemblée, nous proposons au Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine réunie ensemble aujourd'hui, de déclarer symboliquement la Région Nouvelle-Aquitaine « zone hors CETA ».

Considérant votre motion votée tout à l'heure, d'un soutien indéfectible de la Nouvelle-Aquitaine à ses spécificités culturelles, je suppose qu'en toute cohérence, les porteurs de cette motion signeront la motion hors CETA. En effet, ce traité, s'il était signé tel qu'il est présenté actuellement, aurait un impact bien plus négatif pour l'intérêt général que des pratiques ne concernant qu'une minorité, comme la chasse d'oiseaux en voie de disparition – d'ailleurs sanctionnée par l'UE, dont nous payons les amendes – ou les spectacles de torture animale tels que la corrida. En termes d'harmonisation, je vous rappelle tout de même que la corrida est interdite

en Poitou-Charentes, qu'elle est interdite en Limousin, et dans de nombreuses Régions de France puisque c'est d'ailleurs une spécificité de l'ex-Aquitaine.

Alors en toute cohérence, mes chers collègues, avec votre soutien indéfectible des spécificités culturelles, je vous invite à voter massivement pour cette motion Région Nouvelle-Aquitaine hors CETA, qui elle, nous concerne toutes et tous.

Je vous remercie de votre attention, et vous pouvez aller manger après – si Monsieur le Président le veut bien -.

M. TARIS. - Puisque j'ai fait partie des élus interpellés par notre collègue Ecologiste, je vais exprimer exactement la même position que celle que j'avais déjà formulée précédemment sur le TAFTA, ce soir nous parlons du CETA, à savoir que je vais voter des deux mains contre la motion présentée par le groupe Ecologiste. Il y aurait effectivement beaucoup de choses à dire sur le CETA, beaucoup de choses à dire sur le texte de cette motion, d'ailleurs y compris peut-être à s'interroger sur la cohérence d'une attitude intellectuelle qui consiste à prôner, à juste titre, et on s'est retrouvé tout à l'heure, la libre circulation des personnes, et avoir un petit fond philosophique contre la liberté économique et peut-être une forme de libre-échange, de commerce international entre les pays. De même que l'on pourrait sourire un peu sur un Premier-Ministre canadien qui était très sympathique dans les milieux que vous représentez, il y a quelques semaines, et qui l'est beaucoup moins aujourd'hui à partir du moment où il défend une politique qu'il estime conforme à ses intérêts nationaux, mais cela fait partie du jeu dans les réalités mondiales.

Il y aurait beaucoup de choses à dire, de manière très sérieuse, sur le contenu de ce traité et il y a bien sûr un grand nombre de critiques, de réserves, voire d'oppositions qui sont tout à fait fondées, en particulier quand on peut discuter avec le monde agricole. Mais je voterai contre cette motion, exactement pour la même raison que ce qui m'avait amené à voter contre la motion sur le TAFTA, et je précise que je m'exprime à titre personnel, c'est que je récusé totalement des textes votés par nos Assemblées locales, consistant à se mettre par avance hors la loi républicaine, qui pourrait être ou ne pas être, selon ce qu'en fera le Gouvernement de mon pays, le Parlement de mon pays demain au moment d'une ratification de ce traité. Je suis philosophiquement en désaccord total avec l'idée de pratiquer une forme de sécession, qui n'est rien d'autre qu'un acte antirépublicain à mes yeux.

Mme ROUEDE. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Pour le groupe Socialiste et apparentés, nous avons un certain nombre de commentaires à formuler sur cette motion zone hors CETA, et à commencer par le fait qu'il n'y a pas de continuité avec la motion hors TAFTA que nous avons précédemment adoptée.

La motion qui est présentée par le groupe EELV commence par l'image du cheval de Troie, c'est habile mais on peut en discuter. Des milliers d'entreprises américaines sont déjà présentes en

France, elles n'ont pas besoin du CETA, et ceci étant dit, le CETA prévoit que seules les entreprises qui exercent réellement une activité au Canada, peuvent se prévaloir du traité. Il ne peut donc pas y avoir d'effet « boîte aux lettres » avec ce traité.

Au-delà de ces remarques, il y a une différence fondamentale entre le TAFTA et le CETA, qui est que nombre de demandes françaises et européennes ont été acceptées par le Canada de Justin TRUDEAU, ce que les Etats-Unis n'apprécient pas d'ailleurs. Ce n'est pas par hasard si la Grèce d'Alexis TSIPRAS, ou le Portugal par exemple, acceptent le CETA. Je relèverai juste quelques éléments qui démontrent que les résultats des négociations sur le CETA le rendent différent du TAFTA.

L'accord ne remet en cause aucune norme environnementale et sociale européenne. Il reconnaît, sans ambiguïté, les ambitions portées par la France dans le cadre de la COP 21. Le Canada consent à ouvrir ses marchés publics, tant au niveau fédéral que dans les provinces. Les Etats-Unis ne proposaient rien de tel. Le Canada reconnaît 173 indications géographiques, dont des appellations d'origine, dont 42 pour la France. Il est vrai que toutes nos indications géographiques ne sont pas protégées par l'accord, mais il est aussi vrai qu'à ce jour, sans CETA, aucune IG n'est protégée. Les discussions sur le CETA ont permis de protéger les indications géographiques les plus exposées à l'usurpation, c'est un progrès. Le Canada ouvrirait ses marchés pour l'industrie et les services, là où les Etats-Unis ne consentaient que des concessions symboliques. Dans le domaine du textile par exemple, les entreprises européennes sont sous-représentées au Canada, elles y gagneraient des parts de marché. Pour le secteur agricole, les droits de douane canadiens seraient supprimés pour 92 % des produits. Sur les fromages par exemple, le Canada a accepté l'importation d'un quota de 18 500 tonnes de fromages européens par an, exempts de droits de douane, qui sont à ce jour très élevés.

Enfin, et Matthias FEKL y a particulièrement œuvré, le Canada a accepté le système de la Cour Permanente Publique, garantissant pour les Etats le droit à réguler. Cette Cour remplace les tribunaux d'arbitrage avec les investisseurs, lesquels tribunaux en effet, avaient parfois abouti à la remise en cause de décisions souveraines des Gouvernements. Cette Cour est transparente, elle est dotée d'un mécanisme d'appel et de façon générale, les choix de politiques publiques ne pourront pas être attaqués via le CETA. Pour la première fois, les attaques pour perte de profits en raison de changement de régulation par exemple, seraient impossibles. Ainsi, les Etats pourront toujours renforcer leur législation interne dans un sens protecteur. Sans CETA, nous conserverons le mécanisme d'arbitrage classique, que vous regrettez.

Voilà pourquoi, en résumé, nous ne pouvons pas voter pour cette motion, qui n'est pas dans la continuité de celle sur le TAFTA.

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vais mettre aux voix cette motion.

Je partage ce que vient de dire Laurence ROUEDE, le CETA n'est pas le TAFTA. Il n'y a vraiment aucune comparaison à avoir.

Qui est d'avis de voter cette motion le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

MOTION

Présentée par le groupe Ecologiste et citoyen Europe Ecologie Les Verts
« Région Nouvelle-Aquitaine zone hors CETA »

- . **POUR** : , Ecologiste et Citoyen-EELV,
- . **CONTRE** : Union des Démocrates et des Indépendants, Mouvement Démocrate et Apparentés, les Républicains-CPNT,
- . **ABSTENTION** : Parti Socialiste et Apparentés Parti Radical de Gauche, Front National
- . **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Front National

MOTION REJETEE

M. LE PRESIDENT. - Cette motion n'est donc pas adoptée, même si nous ferons part à Matthias FEKL des inquiétudes de notre Assemblée.

J'ai deux informations à vous donner, vous avez vu que l'on a fait distribuer sur chacun de vos sièges « La grande arche », de Laurence COSSE, qui est le Prix MAURIAC, qui est l'aventure et la création...

Deuxièmement, le 5 novembre, j'ai proposé que l'on fasse une pré-visite pour les élus régionaux, accompagnée ou pas, à Lascaux, parce que lors de l'inauguration, il va y avoir un monde fou. Regardez sur votre agenda. Je pense que c'est vraiment passionnant.

Dernier point, je voudrais que vous gardiez sur vos agendas les dates du 19 et du 20 décembre, pour la prochaine plénière.

Je vous invite à rejoindre les tables du dîner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 24 OCTOBRE 2016

Annexe - 1

Page 77 : – Rapport sur la situation en matière de Développement Durable dans les ex-Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes – exercice 2015 - *[powerpoint de présentation]*

Annexe - 2

Page 198 : – Motion « Un soutien indéfectible de la Nouvelle-Aquitaine a ses spécificités culturelles »

Annexe - 3

Page 199 : – Motion « Demande relative d'harmonisation de la politique régionale de soutien aux clubs de rugby et aux sociétés sportives de la Nouvelle-Aquitaine »

Annexe - 4

Page 200 : – Motion « La Nouvelle-Aquitaine terre d'accueil des réfugié-es »

Annexe - 5

Page 201 – Liste des Conseillers Régionaux

ANNEXE 1

– RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES EX- REGIONS AQUITAINE, LIMOUSIN ET POITOU- CHARENTES – EXERCICE 2015 .—






[PowerPoint de présentation]

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE
EXERCICE 2015 DES EX-REGIONS
AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES

Rappel: les attendus du cadre réglementaire

- L'évaluation doit porter
 - sur le fonctionnement de la collectivité
 - les politiques menées sur son territoire
 - et proposer des axes d'amélioration
- La grille d'analyse est celle du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux
 - qui définit **5 finalités du développement durable** et **5 éléments déterminants de méthode**.

Les cinq finalités

-  1 | Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
-  2 | Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
-  3 | Cohésion sociale, solidarité entre les territoires et les générations
-  4 | Épanouissement de tous les êtres humains
-  5 | Développement économique suivant des modes de production et de consommation responsables

Les cinq éléments de méthode

-  1 | Participation des acteurs
-  2 | Organisation du pilotage
-  3 | Transversalité de l'approche
-  4 | Dispositif d'évaluation partagé
-  5 | Stratégie d'amélioration continue

En lien avec les problématiques de la filière bois, elle vise à développer trois axes de recherche dans une perspective de valorisation industrielle et de transfert de technologies :

- Axe 1 : amélioration de la durabilité du bois de Douglas et impact des changements climatiques.
- Axe 2 : modification chimique des matériaux ligneux cellulosiques par des méthodes de chimie verte.
- Axe 3 : approches juridique, socio-économique et

La démarche RSE conduit les entreprises à intégrer les préoccupations sociétales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes. Le consortium L&D permet d'accompagner les entreprises et de faciliter leur progression dans leur démarche RSE, afin de prendre en compte dans leur mode de gestion les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. Il comptait en

// LE PLAN FORÊT-BOIS 2014-2020

Présente sur plus du tiers des surfaces, la forêt constitue un atout majeur pour le Limousin. Elle contribue à l'animation et à la vitalité des territoires ruraux et contribue à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Fruit du travail mené par la Région avec l'Etat et l'association BoisLim, le programme régional de la



SP 24 octobre 2016
RADD – Exercice 2015

Le rapport Exercice 2015

Les éléments essentiels du rapport

L'ex-Région **Poitou-Charentes** a inscrit l'ensemble de ses politiques dans une perspective de développement durable et a fait de **l'Excellence environnementale** sa priorité depuis de nombreuses années. Au titre des réalisations sur **l'année 2015**, figurent notamment :



- ☞ **soutien aux énergies renouvelables** (660 projets accompagnés via le FREE)
- ☞ **création de l'Agence Régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie,**
- ☞ **rénovation énergétique des bâtiments** (dont 4 985 logements sociaux réhabilités),
- ☞ **mobilité durable** (rénovation gares, modernisation parc ferroviaire et infrastructures, développement TER...),
- ☞ **programme « Territoires à énergie positive »** (5 territoires sélectionnés)



- ☞ **adoption du Schéma Régional de Cohérence Ecologique,**
- ☞ **charte Terre saine « Votre commune sans pesticides »** (34 nouvelles adhésions),
- ☞ **volet Trame Verte et Bleue « continuités aquatiques et milieux humides »** (72 opérations),
- ☞ **mesures agro-environnementales et climatiques** (accompagnement vers des systèmes agricoles plus vertueux de plus de 2300 exploitants),
- ☞ **aide renforcée à l'agriculture biologique** (+25% en surface)

Les éléments essentiels du rapport



- ➔ **innovation sociale, insertion et économie responsable** (finance participative et solidaire, incitation à l'entrepreneuriat collectif et social, accompagnement à l'insertion),
- ➔ action expérimentale « **territoire zéro chômeur de longue durée** »,
- ➔ mobilisation pour **l'emploi dans le milieu associatif** et soutien au **service civique** des jeunes,
- ➔ **lutte contre l'exclusion sociale** (intégration des personnes en situation de handicap, micro-crédit...),
- ➔ soutien à la solidarité territoriale à travers les **CRDD** (contrats régionaux de développement durable)



- ➔ **formations initiales et continues portant sur le développement durable** (plus de 1 000 apprentis dans filières excellence environnementale),
- ➔ **évolution offre de formation domaine de l'apprentissage** (406 nouvelles places),
- ➔ **accès à la formation qualifiante** des publics les plus fragiles,
- ➔ **aides aux familles** dans domaine éducatif pour l'égalité des chances (fonds social régional, équipement professionnel...),
- ➔ **Agenda d'Accessibilité Programmée des services régionaux de transport**,
- ➔ **accès à l'art et à la culture au sein des lycées**,
- ➔ « **sport sur ordonnance** »

Les éléments essentiels du rapport



➔ accompagnement des entreprises vers la **conversion écologique et sociale de l'économie**,

➔ sensibilisation à **l'économie sociale et solidaire** (2^{ème} salon national de l'ESS fréquenté par quelque 3 000 visiteurs),

➔ **stratégie régionale de l'économie circulaire**,

➔ **plan filière bois 2015-2016, plan des circuits courts et économie alimentaire de proximité 2015-2020**,

➔ lancement d'un **dispositif « Usine du futur »**



➔ **association des acteurs et partenaires institutionnels** de la Région à l'élaboration de ses politiques, de ses schémas et plans, et à leur mise en œuvre et leur suivi (journées techniques, groupes de travail, démarches participatives...)



➔ **démarches d'évaluation et de bilans des politiques et des dispositifs**

Les éléments essentiels du rapport

Pour l'ex-Région **Limousin**, le rapport met en évidence **l'imprégnation du développement durable dans les actions régionales**, qui, sur **l'année 2015**, se traduit notamment par:



- ☞ adoption du **Plan Climat Energie Régional (PCER)**,
- ☞ réalisation du **Bilan de Gaz à effets de serre (BEGES)**,
- ☞ nouvelle phase du **plan d'efficacité énergétique des bâtiments publics...**



- ☞ adoption du **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**,
- ☞ création de trois **Réserves Naturelles Régionales (RNR)**,
- ☞ contractualisation avec les structures porteuses d'outils de gestion multithématiques de l'eau,
- ☞ charte "**Zéro pesticide sur le domaine régional**" ...



- ☞ **Contrats de cohésion territoriale**,
- ☞ poursuite du **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique**,
- ☞ mise en place de Tiers lieux, financement de **Maisons de Santé Pluridisciplinaires**

Les éléments essentiels du rapport



➤ **Schéma régional des formations aux métiers du social, de la santé et du médico-social 2015-2020,**

- construction de **parcours de formation individualisés** pour les demandeurs d'emploi,
- amélioration de la qualité globale des parcours des apprentis,
- nouvelles actions en faveur de la **promotion de l'égalité femmes/hommes.**



➤ soutien aux entreprises du secteur de **l'économie sociale et solidaire (ESS),**

- **développement des circuits courts:** Pôle Viandes Locales,
- **appui à l'agriculture biologique,**
- **charte « Festivals et développement durable en Limousin »,**
- lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées ...

Les éléments essentiels du rapport



acteurs locaux associés aux réflexions menées:

- sur les schémas régionaux adoptés en 2015 (Plan climat air énergie régional, Schéma régional de cohérence écologique...)
- autour du Contrat de Projets Etat-Région 2014-2020, des Programmes européens 2014-2020 et des Contrats territoriaux 2015-2017



place importante accordée au pilotage et au suivi des politiques :

- comité unique de concertation (contrats territoriaux),
- Comité régional trame verte et bleue (SRCE) ...



évaluation au cœur de la démarche DD :

- évaluation des dispositifs de soutien à l'innovation,
- évaluation du programme FASOLIM 2010-2013,
- évaluation du Contrat de progrès des métiers d'art 2010-2014 ...

Les éléments essentiels du rapport

Pour l'ex-Région **Aquitaine**, l'évaluation des politiques régionales au regard du DD repose sur un **processus global** (gouvernance dédiée, dispositif de mobilisation et d'exploitation des données, méthodologie d'analyse financière, etc.). Parmi les actions à citer au titre de **l'année 2015**:



- ➔ **comité scientifique Acclima Terra** (fait suite à l'étude pilotée par H. Le Treut),
- ➔ structuration des **filières EnR**
- ➔ **plan pour l'amélioration de la performance énergétique des lycées...**



- ➔ suivi du trait de côte: **Observatoire de la côte aquitaine**,
- ➔ **Assistance continuités écologiques** sur 9 territoires,
- ➔ référentiel **Aménagement durable des stations** (dispositif Plan-Plage),
- ➔ **programmes d'agriculture durable** (AREA, AQUAREA)...



- ➔ **contrat territorial unique** pour un développement équilibré des territoires,
- ➔ dispositifs **PARIE** pour les structures d'insertion par l'activité économique,
- ➔ **fonds de garantie régional à l'installation** (accès au foncier des agriculteurs)
- ➔ **mobilité durable**: modernisation et aménagement pôles multimodaux et gares Ter,
- ➔ **promotion de l'égalité professionnelle femmes/hommes** (16 projets),
- ➔ politique numérique: **DomCare** pour les personnes âgées et **tiers-lieux aidés...**

Les éléments essentiels du rapport



- multiplication par 3,5 depuis 2012 du nombre de **parcours de formation « verdis »**,
- renforcement du dispositif d'**entrée des travailleurs handicapés en formation professionnelle** (11,6% contre 9% en 2014),
- progression de plus de 7% par rapport à 2014 des jeunes des missions locales bénéficiaires du **Pass Santé**...



- développement d'activités économiques responsables: **éco-labellisation des hébergements touristiques, plan régional des saisonniers, transports doux**, etc.
- adoption d'une délibération relative aux **Eco-socio-responsabilités des aides régionales**,
- mise en place de la plateforme **Réseau d'économie circulaire et d'innovations dans les territoires aquitains** (RECITA)
- repérage des **initiatives socialement innovantes** (nouvelle politique d'économie sociale et solidaire)...

Les éléments essentiels du rapport



actions de sensibilisation et de concertation diversifiées:

- grand public (panel d'Aquitains invités au **débat citoyen planétaire préparatoire à la 21^e Conférence des parties, comités de lignes** pour les usagers du Ter)
- publics cibles (bénéficiaires, partenaires et services concernés pour le **projet de prise en compte des principes horizontaux dans les projets cofinancés par le FEDER/FSE**)...



pilotage transversal de l'ensemble des politiques conduites, notamment avec :

- le **comité régional Trame verte et bleue**, co-piloté par la Région et l'Etat,
- le **comité régional Bio**,
- dans le cadre de la **politique mer-littoral** (convention sur la gestion de la forêt dunaire)...



culture de l'évaluation (Commission d'évaluation des politiques publiques)

stratégie d'amélioration continue de ses dispositifs, notamment afin de garantir la loyauté des pratiques: **suivi/évaluation du risque de fraude** (système de gestion fonds FEDER/FSE)

Poursuivre les améliorations pour les rapports exercice 2016 et suivants

OBJECTIFS	PLAN D' ACTIONS
Sur le fond	
<p>Définir une stratégie de développement durable tenant compte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et de la SNTEDD</p> 	<p>Elaboration d'une stratégie de développement durable de la Nouvelle-Aquitaine, articulée aux autres documents stratégiques (SRADDET, etc.)</p> <p>☞ définition d'objectifs DD partagés et d'indicateurs à suivre</p>
<p>Evaluer les politiques régionales en lien avec les évolutions de la situation du territoire régional au regard du DD</p>	<p>Préfiguration d'un profil DD du territoire de la Nouvelle-Aquitaine</p> <p>☞ compléter avec des IDD (indicateurs de soutenabilité, de bien-être, etc.) les éléments de contexte textuels et/ou chiffrés</p>
<p>S'inscrire dans une démarche globale de DD, dans une optique de coresponsabilité sociétale</p>	<p>Evaluation au regard du DD participative intégrant progressivement les parties prenantes à moyen terme</p>
Sur la forme et l'organisation	
<p>Conforter la gouvernance en matière de développement durable</p>	<p>Installer le Comité de pilotage DD de la nouvelle Région Renforcer et actualiser à l'ensemble des sites le réseau des référents DD</p>
<p>Mettre en place les organes de réflexion, de suivi et d'animation</p>	<p>Groupe de travail DD inter-sites chargé de proposer les éléments opérationnels de la démarche et de suivre celle-ci</p>
<p>Améliorer l'appropriation et l'utilité du Rapport DD</p>	<p>Produire le rapport DD de la Nouvelle-Aquitaine Poursuivre les efforts d'améliorations éditoriales et évaluatives du rapport DD</p>

Poursuivre la démarche régionale de développement durable

- Vers la transition écologique et énergétique des territoires

- Vers une responsabilité sociétale des organisations

Assises
de l'énergie

- Une Région engagée aux côtés des acteurs régionaux et nationaux, à travers plusieurs événements:

☞ Accueil du **Congrès des Parcs naturels régionaux de France** dans le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, les 5, 6 et 7 octobre 2016

☞ Partenaire et exposant aux **Assises de l'Economie de la Mer** le 8 et 9 novembre 2016 à La Rochelle

☞ Organisation du **forum de la croissance verte** le 22 novembre 2016 à Angoulême

☞ Partenariat avec le colloque Resonance (**Responsabilité SOciétale pour une Nouvelle Aquitaine Novatrice, Compétitive & Exemplaire**) le 23 novembre à Bordeaux

☞ Exposant au **salon Pollutec** du 29 novembre au 2 décembre à Lyon

☞ Accueil du **Parlement des Entrepreneurs du Futurs** à l'Hôtel de Région le 9 décembre 2016 sur le thème « qualité de vie au travail »

☞ Partenariat avec Darwin Ecosystème pour la **sensibilisation des citoyens de la Grande région à la transition énergétique, écologique et sociétale**, via l'organisation de 4 événements en Nouvelle-Aquitaine

☞ Partenaire et exposant des **Assises européennes de la Transition énergétique et du climat** du 24 au 26 janvier 2017 à Bordeaux



ANNEXE 2

MOTION « UN SOUTIEN INDEFECTIBLE DE LA NOUVELLE- AQUITAINE A SES SPECIFICITES CULTURELLES »



Séance Plénière du 24 octobre 2016

Motion présentée, à l'initiative du groupe MODEM & Apparentés, par l'intergroupe LR/CPNT - UDI - MODEM & Apparentés

« Un soutien indéfectible de la Nouvelle-Aquitaine à ses identités territoriales »

Dimanche 1^{er} octobre dernier, à Mont-de-Marsan, s'est déroulée une importante manifestation qui a réuni plusieurs milliers de personnes d'horizons différents pour défendre la chasse à l'ortolan, la tauromachie, le gavage du canard ou de l'oie et plus largement les traditions culturelles gasconnes.

Dans son bel éditorial paru dans le journal Sud-Ouest ce 1^{er} octobre, Yves Harté nous invitait à nous rappeler que ces cultures « minuscules » donnent en réalité à nos terroirs une Ame, avec un « A » majuscule.

Face à une situation de perpétuelle remise en question des traditions du Sud-Ouest, les élus de - presque - tous les bords politiques se sont unis pour dénoncer le ras-le-bol général de la population locale. La ruralité, ses terroirs et ses spécificités doivent être défendus par la Région. La Nouvelle-Aquitaine ne doit pas tomber dans le piège de l'assimilation et du non-respect des traditions locales, mais contribuer à faire respecter un patrimoine culturel qui va de la chasse à la gastronomie, de la tauromachie aux langues régionales.

Ainsi, dans ce contexte, l'intergroupe LR/CPNT- UDI - Modem & apparentés propose à l'Assemblée Régionale :

- D'apporter son soutien aux traditions gasconnes défendues par le collectif de représentants politiques, socio-professionnels et associatifs ayant organisé la manifestation landaise du 1^{er} octobre 2016 ;
- D'appeler l'exécutif de la Région à défendre davantage la dimension culturelle de son territoire dans nos politiques et à prendre toutes mesures et initiatives pour conforter la place de la diversité des patrimoines culturels au sein de notre Nouvelle-Aquitaine ;
- De réaffirmer son attachement aux spécificités locales et au patrimoine culturel de l'ensemble de son territoire en soutenant la charte des libertés et de la diversité culturelle proposée lors de la manifestation de Mont-de-Marsan, en l'élargissant à la mosaïque des identités territoriales qui constituent le patrimoine culturel de la Nouvelle-Aquitaine et en proposant au vote de notre Assemblée le texte suivant :

CHARTRE DES LIBERTES ET DE LA DIVERSITE CULTURELLE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

« Dans un monde qui se globalise au risque de provoquer la disparition de nombreuses cultures minoritaires, il est indispensable de rappeler - comme les Etats membres y sont engagés par les conventions de l'UNESCO de 2003 et 2005 sur la protection et la promotion des patrimoines culturels immatériels et de la diversité des expressions culturelles - que celles-ci, tant qu'elles ne portent pas atteinte aux Droits de l'Homme, doivent être respectées et pouvoir se transmettre en toute liberté.

Les différentes formes de chasse, de pêche, de tauromachie, les arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie ainsi que les manifestations folkloriques, sportives et culturelles, la valorisation et la transmission des langues régionales, participent de cet Esprit de la Nouvelle-Aquitaine qui repose sur un patrimoine amplement partagé dans notre Région, et qu'il appartient à l'État de préserver. »

ANNEXE 3

MOTION

**« DEMANDE RELATIVE D'HARMONISATION DE LA
POLITIQUE REGIONALE DE SOUTIEN AUX CLUBS DE
RUGBY ET AUX SOCIETES SPORTIVES DE LA
NOUVELLE-AQUITAINE »**



Motion présentée à l'initiative du GROUPE UDI, par l'Intergroupe LR/CNPT/UDI/MODEM

**CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL D'HARMONISATION DE LA POLITIQUE REGIONALE
D'AIDE AUX CLUBS DE RUGBY DE LA NOUVELLE-AQUITAINE**

Le rugby est un sport majeur, partie intégrante de la culture et élément fondamental de notre région Nouvelle-Aquitaine.

Cinq clubs du top 14 (Stade Rochelais, Union Bordeaux Bègles, Ca Brive Corrèze, Section Paloise et Aviron Bayonnais) et cinq clubs de la Pro D2 (SU Agen, Soyaux Angoulême, Stade Montois, US Dax, Biarritz Olympique) soit le tiers des clubs professionnels sont sur notre territoire, sans compter la présence éminente de très nombreux clubs amateurs qui constituent une richesse incroyable. C'est un fait culturel, partie intégrante de tous nos territoires.

Ce sport populaire, enraciné et emblématique de chacune de nos trois régions est l'une des composantes fortes de notre ADN du Poitou Charentes, du Limousin et de l'Aquitaine.

La passion pour le rugby est aussi intense à La Rochelle, qu'à Brive, Dax ou encore Agen.

À ce titre le rugby doit être traité comme un élément incontournable du PROJET Nouvelle-Aquitaine et de son art de vivre.

Le rugby est devenu un vecteur de communication important dans notre monde du 21ème siècle. Le top 14, dont le tiers des clubs est Néo-Aquitain, est le championnat de rugby le plus regardé au monde ! La coupe du monde de rugby est le troisième événement sportif mondial derrière la coupe du monde de football et les Jeux Olympiques.

Il y a donc là une formidable opportunité pour notre nouvelle région en l'établissant comme la région "rugby", bien plus légitime que l'Occitanie, PACA ou l'Île de France.

Il y a des enjeux symboliques car c'est une passion partagée par tout notre territoire.

Le rugby est devenu un sport de masse dans nos territoires, un enjeu de communication pour nos collectivités et une culture commune de notre Nouvelle Aquitaine.

Aussi, la délibération présentée à la Commission Permanente du 10 Octobre relative à la subvention du CA Brive, traitée de manière détachée des autres clubs, n'est pas la hauteur des enjeux cités plus en avant.

Le conseil régional doit reconnaître les enjeux que représente le rugby en Nouvelle- Aquitaine, et doit être prêt à consacrer des moyens, cette hausse pourrait être financée par la baisse du budget communication (par exemple TV7 ...)

Face à cette ambition que nous devons porter, il est important de construire une politique publique équitable et ambitieuse !

Pour cela le groupe UDI MODEM LR propose :

- de recueillir l'avis de la commission d'évaluation et d'harmonisation sur ce sujet,
- de nommer un groupe de travail ad hoc réunissant toutes les sensibilités représentatives de l'assemblée. Dans ce cadre toutes les parties prenantes du monde du rugby (clubs amateurs, professionnels et scolaires, financiers, partenaires, ...) seront auditionnées et un rapport avec propositions sera remis au Président du Conseil Régional [avant le 31 mars 2017](#). Ce dernier s'engage à présenter une délibération cadre de la politique publique rugby en Nouvelle- Aquitaine à la séance de mai.

ANNEXE 4

MOTION

« LA NOUVELLE-AQUITAINE TERRE D'ACCUEIL DES REFUGIE-ES »

Assemblée plénière du 24 octobre 2016

Motion présentée par :

**le groupe écologiste et citoyen Europe Ecologie Les Verts
le groupe PRG**

La Nouvelle-Aquitaine terre d'accueil des réfugié-es

La Préfecture de Région a annoncé le 22 septembre dernier que 900 réfugié-e-s devraient être accueillis en Nouvelle-Aquitaine, traduisant l'intention de l'Etat de répartir sur le territoire national 9000 demandeurs d'asile, issus de la jungle de Calais, dans des centres d'accueil et d'orientation.

Ces 900 personnes à accueillir représentent 0,02% des 5,8 millions d'habitants de notre Région. Au-delà des chiffres abstraits, il s'agit de femmes, d'hommes et d'enfants, qui arrivent dans des conditions indignes dans l'Union européenne, et au sujet desquels les autorités sont incapables de se coordonner et d'appliquer les idéaux de paix, de solidarité et d'humanisme qui sont pourtant leurs fondements.

La mise en place d'une véritable politique européenne d'accueil des réfugiés se fait cruellement attendre. Le système de Dublin doit être remplacé par un mécanisme permanent de relocalisation des réfugiés à travers l'Union européenne, qui soit équitable et fondé à la fois sur la solidarité et sur la responsabilité.

Citons simplement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui prévoit, entre autres, en son article 14 : «Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.»

Nous avons affaire à un phénomène structurel et non conjoncturel. Les facteurs des migrations (économie, guerre, catastrophes climatiques) sont multiples et interagissent entre eux et l'on sait que sans lutte déterminée et efficace contre le changement climatique, les réfugiés seront demain autrement plus nombreux.

En réalité, loin d'être face à une « *crise des réfugié-e-s* », nous avons provoqué par absence d'anticipation, inaction et parfois indifférence, une crise de l'accueil des réfugié-e-s, une crise des solidarités humaines.

La solidarité doit maintenant s'exprimer pleinement et de nombreuses communes de Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien d'une majorité de leur population, se mobilisent et prennent leur part de cette noble et ambitieuse tâche d'offrir un havre de paix à

ces réfugié-e-s, provenant de pays en guerre, fuyant la misère et la détresse, luttant pour leur survie.

Les Régions ont elles-mêmes un rôle à jouer dans le nécessaire élan de solidarité qui doit toutes et tous nous concerner.

C'est pourquoi le conseil régional Nouvelle-Aquitaine, réuni en assemblée plénière le 24 octobre 2016 :

Se déclare « Région terre d'accueil des migrant-e-s et réfugié-e-s » en facilitant, à travers ses compétences et ses dispositifs, les accès à la formation, à l'emploi, à la vie sociale des réfugié-e-s et s'engage à :

- ✓ **« aider ceux qui aident » en mobilisant des fonds régionaux exceptionnels, en appuyant les initiatives prises sur le terrain par des citoyens, des associations et des collectivités, mais également en soutenant les Universités et les Lycées qui souhaiteraient accueillir de jeunes réfugiés ;**
- ✓ **mettre à disposition les propriétés régionales vacantes ;**
- ✓ **augmenter le nombre des formations « Français Langue Etrangère » et en « Compétences Clés » pour aider à l'intégration des réfugiés ;**
- ✓ **mandater monsieur le président pour saisir les Institutions européennes concernées.**

ANNEXE 5

Liste des Conseillers régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée régionale :

107	- Parti Socialiste : (85)
	- Europe Ecologie Les Verts : (18)
	- Parti Radical de gauche : (4)
29	- Les Républicains: (29)
10	- Union des Démocrates et des Indépendants : (10)
8	- Mouvement Démocrate et Apparentés : (8)
29	- Front National : (29)
183	TOTAL 183

CONSEIL REGIONAL AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional

CONSEILLERS REGIONAUX	GROUPES POLITIQUES
ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate et Apparentés
ALCORTA Martine	Europe Ecologie les Verts
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	PS et Apparentés
AMMOUCHE-MILHIET Soraya	Parti Radical de Gauche
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants
ASTIER Dominique	PS et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains-CPNT-CPNT
AVERLAN Joëlle	PS et Apparentés
BARAT Geneviève	PS et Apparentés
BAUDE Vital	Europe Ecologie les Verts
BAYLE Josie	Union des Démocrates et des Indépendants
BEDU Anne-Laure	PS et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains-CPNT
BERGÉ Mathieu	PS et Apparentés
BERROYER Jean-Paul	Front National
BEYRIS Maryline	PS et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains-CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche
BLANCHARD Gérard	PS et Apparentés

BLANCHÉ Hervé	Les Républicains-CPNT
BLANCO Jean-François	Europe Ecologie les Verts
BONJEAN Elisabeth	PS et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains-CPNT
BOUDIÉ Florent	PS et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	PS et Apparentés
BOULTAM Yasmina	PS et Apparentés
BOURDIN Katia	Europe Ecologie les Verts
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Front National
BROUILLE Andréa	PS et Apparentés
BRUN Yveline	Front National
CALMELS Virginie	Les Républicains-CPNT
CASSIN Armelle	Les Républicains-CPNT
CATHUS Christophe	PS et Apparentés
CAVITTE Pascal	PS et Apparentés
CHADJAA Sally	Les Républicains-CPNT
CHADOURNE Sandrine	Front National
CHARAÏ Naïma	PS et Apparentés
CHARBONNEAU Jean-Romée	Front National
CHARTIER Olivier	Les Républicains-CPNT - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Union des Démocrates et des Indépendants
CHAUMERON Lucie	Front National
CHERET Pierre	PS et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Front National
CIBERT Cyril	PS et Apparentés

CLAVEAU-ABBADIE Charline	PS et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains-CPNT
COLOMBIER Jacques	Front National
COMBRES Maryse	Europe Ecologie les Verts
CORREIA Eric	PS et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	PS et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains-CPNT
COUTANT Françoise	Europe Ecologie les Verts
D'AMÉCOURT Yves	Les Républicains-CPNT
DARBON Alain	PS et Apparentés
DAURÉ Jean-François	PS et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Front National
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Front National
DEGUILHEM Pascal	PS et Apparentés
DELATTRE Nathalie	Union des Démocrates et des Indépendants
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	PS et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	PS et Apparentés
DELRIEUX Benjamin	PS et Apparentés
DERVILLE Sandrine	PS et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	PS et Apparentés
DIAZ Edwige	Front National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Union des Démocrates et des Indépendants
DORTHE Philippe	PS et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants
DUBOIS Robert	Front National

DUFORESTEL Pascal	PS et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains-CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains-CPNT
DUTOYA Emilie	PS et Apparentés
EMON Jacky	PS et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	PS et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains-CPNT
FEKL Matthias	PS et Apparentés
FELTESSE Vincent	PS et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate et Apparentés
FLORIAN Nicolas	Les Républicains-CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains-CPNT
FRANCQ Natalie	PS et Apparentés
FREL Lionel	Europe Ecologie les Verts
FROPOS Sabine	Front National
FROUSTEY Pierre	PS et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Europe Ecologie les Verts
GENDREAU Béatrice	PS et Apparentés
GÉRARD Anne	PS et Apparentés
GERARD Vincent	Front National
GUERIN Guillaume	Les Républicains-CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	PS et Apparentés
HARRIBEY Laurence	PS et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	PS et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Front National

HÉRAUD Lydia	PS et Apparentés
HOUDET Christian	Front National
HUSTAIX Gilles	Front National
IRATCHET Jean-Michel	Front National
JACQUILLARD William	PS et Apparentés
JEANSON Françoise	PS et Apparentés
JOUBERT Florence	Front National
JUTEL Elisabeth	PS et Apparentés
KERROUCHE Eric	PS et Apparentés
LAFFORE Sandrine	PS et Apparentés
LAGRAVE Renaud	PS et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Union des Démocrates et des Indépendants
LAMARA Laurent	Front National
LAMARQUE Gisèle	PS et Apparentés
LANZI Nathalie	PS et Apparentés
LAOUANI Tarik	PS et Apparentés
LAPRÉE Véronique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Les Républicains-CPNT - CPNT
LAURENT Patrice	PS et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Front National
LE YONDRE Nathalie	PS et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENOIR Laurent	PS et Apparentés
MACAIRE Jean-François	PS et Apparentés
MALHERBE Gonzague	Front National

MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche
MARENDAT Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants
MARTY Christine	Front National
MESNARD Françoise	PS et Apparentés
MINVIELLE Michel	PS et Apparentés
MOEBS Christine	Europe Ecologie les Verts
MOGA Martine	Mouvement Démocrate et Apparentés
MOLIÉRAC Guillaume	PS et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Europe Ecologie les Verts
MOREAU Guy	PS et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Europe Ecologie les Verts
MUÑOZ Jonathan	PS et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains-CPNT
NAUCHE Philippe	PS et Apparentés
NAYACH Laure	PS et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	PS et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Europe Ecologie les Verts
OXIBAR Marc	Les Républicains-CPNT
OZSOY Mumine	Europe Ecologie les Verts
PAGÈS Jean-Louis	Europe Ecologie les Verts
PAIN Hélène	Front National
PALUTEAU Bruno	Front National
PATIER Christophe	Les Républicains-CPNT
PERREAU Thierry	Europe Ecologie les Verts
PIEUCHOT Christelle	PS et Apparentés

PINVILLE Martine	PS et Apparentés
PUYJALON Eddie	Les Républicains-CPNT
RABIT Philippe	Les Républicains-CPNT
RAYNAUD Jean-Pierre	PS et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate et Apparentés
ROGISTER Thierry	Front National
ROUÈDE Laurence	PS et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	PS et Apparentés
SABAROT Henri	PS et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	PS et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	PS et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate et Apparentés
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains-CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants
SÉMAVOINE Monique	Mouvement Démocrate et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains-CPNT - CPNT
SIMONÉ Maryline	PS et Apparentés
TARIS Joan	Mouvement Démocrate et Apparentés
TARRASO Agnès	Front National
TAUZIN Arnaud	Les Républicains-CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
THOMASSON-BERNIER Aurélie	PS et Apparentés
TIRANT Benoit	PS et Apparentés
TORTOSA Huguette	PS et Apparentés
TRAPY Nathalie	PS et Apparentés

TRIFILETTI Stéphane	Europe Ecologie les Verts
TRIJOULET Thierry	PS et Apparentés
UTHURRY Bernard	PS et Apparentés
VANDENBROUCKE Gérard	PS et Apparentés
VERDIN Alain	Front National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate et Apparentés
VEYSSY Catherine	PS et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains-CPNT
VINCENT François	PS et Apparentés
VOLPATO Mireille	PS et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	PS et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Front National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche